

Cent soixante-septième session

167 EX/4

Partie I

PARIS, le 8 septembre 2003

Original anglais/français

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFERENCE GENERALE**

PARTIE I

RESUME

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif de l'état de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale.

La Partie I du rapport contient les principaux résultats obtenus au cours des 18 premiers mois de l'exercice 2002-2003 correspondant au document 31 C/5.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
GRAND PROGRAMME I - EDUCATION	1
GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	18
GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	37
GRAND PROGRAMME IV - CULTURE	50
GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION	68
INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO	83
PROJETS RELATIFS AUX THEMES TRANSVERSEAUX	84
(i) L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	84
(ii) La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	96
Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	102
Information du public	105
Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	107
Gestion et coordination des unités hors Siège	114
Relations extérieures et coopération	115
Gestion des ressources humaines	125
Faits marquants observés dans les sous-régions qui relèvent d'un bureau multipays et tendances et aspects généraux de l'exécution du programme	127
Questions budgétaires et financières	145

GRAND PROGRAMME I - EDUCATION

Evaluation globale

1. Trois faits nouveaux concomitants ont marqué les activités dans le cadre du Programme d'éducation pendant l'exercice 2002-2003. Le premier est le souci plus déclaré des pays industrialisés de venir en aide aux régions les plus pauvres du monde. Cette nouvelle attitude a trouvé une expression claire dans le consensus de Monterrey lors du Sommet de Mexico en mars 2002. Le changement géopolitique induit par les attaques terroristes sur les Etats-Unis en septembre 2001 a eu à son tour une forte influence sur l'UNESCO. Enfin, la mondialisation graduelle du commerce, des idées et des technologies n'est pas sans exercer un impact sur le monde de l'éducation.

2. Le consensus de Monterrey a facilité la tâche prioritaire de l'UNESCO (coordonner le mouvement d'Education pour tous (EPT) dans le monde entier), notamment en suscitant l'Initiative accélérée. Cette Initiative consiste à accorder un financement supplémentaire aux pays qui se montrent prêts à atteindre rapidement l'objectif d'une scolarisation de tous les enfants dans le primaire. L'UNESCO a participé à l'élaboration de l'Initiative par le biais de l'Equipe spéciale du G8 sur l'éducation et est maintenant, avec la Banque mondiale, coresponsable du groupe de donateurs pour l'Initiative accélérée. En étroite coopération avec ses partenaires au sein de ces instances, l'UNESCO a pesé sur l'évolution de l'Initiative de sorte que celle-ci s'applique désormais à un plus grand nombre de pays et s'appuie sur les plans d'EPT.

3. Ces débats approfondis entre partenaires de l'EPT au niveau mondial ont exercé une influence positive sur la coordination de la planification de l'EPT au niveau national, les bailleurs de fonds ayant travaillé avec les gouvernements pour promouvoir le développement de l'éducation à travers le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La présence de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (PRSP) est un critère important pour obtenir un financement au titre de l'Initiative accélérée. Le travail régulier que l'UNESCO a accompli au cours de l'exercice pour aider les pays à établir des plans d'EPT a facilité l'inclusion de l'éducation dans les PRSP.

4. Parallèlement à cette évolution, la structure de coordination du mouvement d'EPT est devenue sensiblement plus efficace. Les deux réunions du Groupe de travail sur l'EPT de 2002 et 2003 ont été plus fructueuses que celles de l'exercice précédent. Elles ont abouti à l'élaboration conjointe d'une stratégie internationale d'opérationnalisation du Cadre de Dakar. De même, le Groupe de haut niveau sur l'EPT dont le Directeur général préside la session chaque année a tenu une réunion fructueuse au Nigéria en 2002, et ses membres se retrouveront en novembre 2003 à Delhi. Le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT*, publication indépendante de grande qualité qui paraît désormais chaque année, est un mécanisme essentiel pour recentrer le travail du Groupe de haut niveau.

5. Le *Rapport mondial de suivi* contribue aussi à maintenir la visibilité d'ensemble de l'EPT par des activités de promotion et des initiatives politiques. A cet égard, la Semaine mondiale de l'EPT représente le point culminant de l'année. En 2003, un nouveau record mondial de cours simultanés a été battu, puisque 1,5 million de personnes, dont des membres du Conseil exécutif, ont assisté à un cours sur l'éducation des filles organisé par la Campagne mondiale pour l'éducation.

6. Certains partenaires de l'EPT cherchent à se concentrer sur des éléments particuliers du programme d'EPT, tels que l'enseignement primaire universel ou l'égalité entre les sexes. Au début de l'exercice, ce rétrécissement des objectifs préoccupait l'UNESCO. Cependant, à mesure que le temps passait, la valeur du Cadre d'action de Dakar, avec ses six objectifs, s'est trouvée raffermie

surtout du fait que les Etats membres se situent à des degrés différents de développement. A mesure, notamment, que les pays atteignent l'objectif de l'enseignement primaire universel, le centre de leur attention se déplace vers l'enseignement secondaire et la qualification professionnelle de leurs jeunes. D'où la pertinence accrue des activités de l'UNESCO sur la réforme de l'enseignement secondaire général, qui a fait l'objet d'une conférence internationale organisée à Oman fin 2002, et de sa Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001).

7. L'UNESCO continue de renforcer ses capacités pour aider les Etats membres à atteindre les objectifs de Dakar qui sont les plus importants pour eux. Des "programmes phares", tels que la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, privilégient des objectifs particuliers du Cadre de Dakar. Lors de la réunion de 2003 du Groupe de travail sur l'EPT, l'ensemble des programmes phares a été passé en revue et il est apparu que le travail d'équipe entre les partenaires s'était considérablement amélioré au cours de l'exercice. En ce qui la concerne, l'UNESCO est chef de file pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) et pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014).

8. Du fait de ces activités, la cohésion et le dynamisme de la campagne internationale pour l'EPT se sont grandement améliorés en 2002-2003. Si de nombreux pays auront encore, à titre individuel, à déployer des efforts considérables pour atteindre les objectifs d'EPT, ils peuvent désormais compter sur une structure d'appui bien coordonnée tant au niveau national qu'au niveau international. A la suite de cette évolution encourageante, plusieurs donateurs bilatéraux de fonds extrabudgétaires ont décidé d'adopter une méthode de financement conjoint des activités d'EPT de l'UNESCO. Les premiers résultats sont d'ores et déjà prometteurs.

9. C'est essentiellement par des programmes à long terme tels que l'EPT que l'UNESCO contribue au développement de l'éducation dans le monde. Cependant, elle doit aussi se tenir prête à remédier aux effets des catastrophes et guerres en participant aux efforts de reconstruction. A la suite des bouleversements politiques déclenchés le 11 septembre 2001, l'UNESCO a contribué à aider l'Afghanistan à reconstruire à tous les niveaux un système éducatif en ruine. Une opération logistique de grande envergure menée par l'UNICEF a permis aux écoles afghanes de rouvrir en mars 2002. L'UNESCO aide à consolider ce résultat en travaillant en étroite association avec les pouvoirs publics et la société civile en vue de mettre en place un système éducatif conforme aux aspirations des Afghans. A cette fin, elle a apporté son appui à la Haute Commission afghane sur l'éducation qui rassemble d'éminents Afghans de l'intérieur du pays et de l'étranger. L'ensemble de ses recommandations sur l'avenir de l'éducation en Afghanistan sera porté à la connaissance de la Conférence générale en octobre 2003.

10. Dans le même esprit, le Programme d'éducation mène plusieurs activités en Iraq. Là, l'UNESCO a pu faire diligence en mettant à profit ses activités dans le cadre du programme "Pétrole contre nourriture" et en utilisant les compétences des nombreux membres du personnel qui y participaient.

11. Les réalités du terrorisme et les mesures prises pour le prévenir ont aussi donné un nouvel enjeu au débat sur la qualité de l'éducation, thème qui fera l'objet d'une table ronde ministérielle lors de la Conférence générale. Ce qui continue de faire l'originalité de l'UNESCO, c'est l'accent qu'elle met sur l'inculcation de valeurs positives comme critère clé d'une éducation de qualité. Cependant, il est bon que l'UNESCO ait amplifié la portée de son travail sur la qualité en s'associant avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour étendre les activités du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) au-delà des pays membres de l'OCDE.

12. Le concept et la réalité de la mondialisation unifient le monde, comme le mot l'indique, en même temps qu'ils sont facteurs de divisions. Ce dilemme est particulièrement sensible dans l'enseignement supérieur, et le programme de l'UNESCO l'aborde de deux façons. Tout d'abord, dans le sillage de l'importante Conférence mondiale de 1998 sur l'enseignement supérieur, une conférence de suivi a été organisée (juin 2003) pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence et repérer les grandes évolutions nouvelles. Deuxièmement, l'UNESCO a créé le Forum mondial sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des qualifications à l'échelle internationale dans l'enseignement supérieur, mécanisme qui permet de rassembler des personnes et organisations dont les conceptions diffèrent pour trouver des réponses pratiques aux problèmes de la mondialisation.

13. Le sport est l'expression universelle de la solidarité humaine, et l'UNESCO en est l'organe de coordination au sein du système des Nations Unies. Après la Table ronde des ministres et hauts responsables chargés de l'éducation physique et du sport qui s'est tenue en janvier 2003, le Conseil exécutif a inscrit l'élaboration d'un instrument juridique contre le dopage dans les sports à l'ordre du jour de la Conférence générale. Pour préparer le terrain, le Directeur général a organisé une réunion d'experts sur cette question en juin 2003.

14. Sur le plan structurel, le principal fait nouveau dans le Secteur de l'éducation au cours de cet exercice a été la mise en oeuvre à titre expérimental de propositions faites au Conseil exécutif en vue de mieux intégrer les activités des six instituts d'éducation de l'UNESCO dans le travail du reste du Secrétariat (Siège et hors Siège). D'importants progrès ont été réalisés. On constate à la lecture du projet de 32 C/5 que l'intégration des programmes s'est considérablement améliorée et que la contribution que chaque institut apporte aux axes d'action du programme ressort désormais clairement. L'intégration du programme a été particulièrement excellente dans le domaine des TIC. Il faudra plus de temps pour assurer une coordination effective des activités du Secteur dans le domaine du VIH/sida.

15. L'amélioration de l'intégration du programme s'est faite sans empiéter sur l'autonomie intellectuelle et administrative qui confère aux instituts un rôle spécial au sein de l'UNESCO. La principale difficulté a consisté à mettre en place ces modalités "à titre expérimental" en raison de l'ambiguïté ainsi créée. Le moment semble venu pour que le Conseil exécutif donne à ces arrangements un caractère permanent après les avoir révisés à sa convenance.

16. Plus de 65 % des crédits du budget ordinaire affectés au Secteur de l'éducation sont décentralisés hors Siège. Pendant l'exercice, le Programme d'éducation a été sensiblement amélioré en ce qui concerne les procédures de coordination entre le Siège et les activités hors Siège, notamment en donnant aux bureaux hors Siège un rôle plus important dans la définition, la planification et la budgétisation des activités au sein du programme d'ensemble.

Programme I.1 :

L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum de Dakar sur l'éducation

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2003 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2003 %
Sous-programme I.1.1	9.835.214	7.637.597	78
Sous-programme I.1.2	10.552.849	7.347.144	70
Programme I.1	20.388.063	14.984.741	74

I.1.1 : Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar

01111 **Axe d'action 1 :**

Recherches, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'éducation pour tous

17. Les activités de l'UNESCO au titre de cet axe d'action ont contribué à améliorer **la formulation des politiques éducatives et la prise de décisions fondées sur des données factuelles dans les Etats membres**. L'Observatoire de l'EPT installé à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a organisé des ateliers régionaux comportant notamment des activités de renforcement des capacités pour aider les statisticiens nationaux à suivre l'évolution de l'EPT et à élaborer des indicateurs nationaux. Un bilan global des aspects hommes-femmes de toutes les données que l'ISU a collectées a été mené à bien et un rapport sur les indicateurs pour mesurer les objectifs de l'EPT en matière d'égalité entre les sexes a été présenté à titre de contribution au *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003*. Des rapports sur les progrès des pays et problèmes de suivi ainsi qu'une analyse et des études de cas sur chacun des six objectifs de Dakar ont été préparés pour le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003*, ainsi que des tableaux pour l'annexe statistique de ce rapport. L'Observatoire s'est employé à élaborer de nouveaux indicateurs sur la petite enfance, les compétences nécessaires dans la vie courante, la qualité et l'alphabétisme. Des indices pour mesurer l'achèvement des études primaires sont à l'étude en partenariat avec la Banque mondiale et un accord a été conclu sur des indicateurs indirects fondés sur les effectifs inscrits.

18. Les considérations relatives à l'éducation des adultes sont intégrées dans la conception de l'EPT grâce à des séminaires internationaux organisés par l'IUE sur **l'Éducation tout au long de la vie** et la promotion de l'apprentissage interculturel, de l'égalité entre les sexes et de la citoyenneté démocratique. Les travaux de recherche de l'IPE ont contribué au renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la formulation des politiques, notamment au profit des planificateurs de l'éducation. Le BIE a contribué à l'amélioration de la qualité de l'éducation, en particulier grâce au soutien à la réforme des curricula et au renforcement de la concertation et du dialogue politique à haut niveau. Le BIE a également contribué au renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la formulation des politiques en matière d'enseignement au travers de ses deux programmes de base "Renforcement des capacités" et "Banque de ressources/observatoire des tendances".

19. La **capacité des Etats membres à prendre des décisions basées sur des faits** a été renforcée grâce à la diffusion de travaux sur des recherches appliquées et d'informations sous la forme de plus de 470.000 documents, notamment des exemplaires du *Rapport mondial du suivi sur l'EPT 2002*, de la brochure *L'UNESCO et l'éducation*, d'études thématiques sur l'EPT, du bulletin d'information *L'éducation aujourd'hui*, et de plus de 15.000 exemplaires de CD-ROM multimédia et d'affiches distribués lors des grandes conférences internationales ou aux commissions nationales, délégations,

ministres de l'éducation, OIG, ONG, etc. La diffusion d'informations sur le site Web de l'éducation s'est considérablement accrue puisque l'on a compté au cours des 18 derniers mois (janvier 2002-juin 2003) 8.208.459 pages vues contre 3.875.753 au cours des 18 mois précédents. L'IPE a publié les résultats et les conclusions de ses travaux de recherche dans 36 études et six lettres d'information.

01112 **Axe d'action 2 :**
Stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT

20. L'UNESCO a continué d'aider les Etats membres à **élaborer leurs plans nationaux d'EPT** en fournissant une assistance technique sur place et en organisant des séminaires de formation à l'intention de groupes de pays. Une quarantaine de pays ont reçu une aide pour étudier les principales difficultés auxquelles se heurte leur système éducatif et établir des plans d'action pour l'EPT. Une assistance financière et technique a été mobilisée pour aider dans cette tâche des pays d'Afrique et d'Asie du Sud, en particulier des PMA. Des séminaires régionaux ainsi qu'un soutien apporté à des pays d'Europe du Sud-Est et de la Baltique ont sensibilisé ces pays aux objectifs d'EPT et les ont aidés à adapter leur stratégie de mise en oeuvre. Quatre séminaires techniques internationaux ont permis à des Etats membres de diverses régions d'aborder ensemble des thèmes liés à la mise en oeuvre de l'EPT. En particulier, dans le cadre de l'Initiative accélérée, une assistance a été apportée au Nigéria, au Mozambique et au Pakistan en ce qui concerne les modèles de simulation des politiques. Au Nigéria, le projet d'analyse du Secteur de l'éducation financé par le Japon a aidé le gouvernement à rationaliser la formulation de sa politique éducative au niveau fédéral et au niveau des Etats, à améliorer la coordination des donateurs et à assurer une harmonisation avec l'initiative d'EPT.

21. L'UNESCO a aussi renforcé la **mobilisation de ressources extrabudgétaires** conformément à son Programme ordinaire pour répondre aux besoins considérables de soutien technique au niveau des pays et, à cette fin, a élaboré un programme et une politique extrabudgétaire axés sur l'EPT ("Renforcement des capacités pour l'EPT"). Quelque 5,5 millions de dollars mobilisés en 2002 au titre de ce programme financent 26 projets dans le monde entier, surtout dans les PMA. Un montant important en a été décentralisé au bénéfice des bureaux hors Siège et instituts qui apportent un soutien technique dans les domaines que les pays eux-mêmes ont désigné comme prioritaires. Pour l'essentiel, ces projets en cours appuient la préparation et la révision des plans nationaux d'EPT, mais certains servent aussi à apporter un soutien technique en vue de la mise en oeuvre de ces plans. Cette méthode s'est révélée efficace pour renforcer la coopération au sein de l'Organisation tout en tenant compte des besoins propres à chaque pays. Certains de ces 26 projets feront l'objet d'une évaluation une fois achevées les activités prévues pour la fin de 2003. D'autres fonds sont collectés cette année pour ce même programme ; ils serviront à financer des projets conçus selon des critères similaires et qui seront réalisés en 2004.

22. L'IPE a contribué au **renforcement des capacités de gestion et d'administration des systèmes éducatifs** des pays membres par ses programmes de formations et ses activités d'études et de recherche, avec un effort particulier pour la formation de professionnels afghans. Des consultations régionales et des dialogues sur les orientations que l'IUE a organisés en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine et dans les Caraïbes ont sensibilisé les responsables de la planification, chercheurs et ONG à la nécessité d'intégrer l'éducation tout au long de la vie et l'éducation des adultes dans les stratégies d'éducation, les plans nationaux d'EPT et les initiatives sous-régionales.

23. L'UNESCO a continué d'apporter une aide aux **pays en crise et en reconstruction** en renforçant leurs capacités et en leur fournissant un soutien de base pour relancer le fonctionnement du système éducatif : Afghanistan, Territoires autonomes palestiniens, Iraq, Fédération de Russie (Tchetchénie), région des Grands Lacs et Afrique de l'Ouest. En Afghanistan, la contribution de

L'UNESCO a permis à la Haute Commission afghane sur l'éducation de mener ses activités à son terme et de proposer une conception du développement du système éducatif. En Iraq, aux termes du programme "Pétrole contre nourriture", l'UNESCO a soutenu les efforts pour faciliter l'accès à l'éducation et en améliorer la qualité, notamment au Nord du pays. Après le conflit récent, on s'est efforcé en particulier de faire en sorte que les examens scolaires aient effectivement lieu pour que les enfants ne perdent pas une année. Une analyse situationnelle du système éducatif iraquien a facilité le travail de tous les partenaires qui oeuvrent à sa reconstruction ; une évaluation des besoins est en cours pour l'enseignement secondaire, l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur. L'UNESCO participe aussi à l'initiative de l'UNDG, menée par la Banque mondiale, qui consiste à préparer l'évaluation des besoins nécessaires en vue de la prochaine Conférence de donateurs pour l'Iraq. Le BIE a apporté son soutien à l'intention d'une trentaine de responsables éducatifs afghans (Téhéran, septembre 2002) et en fournissant une assistance technique au Ministère afghan de l'éducation. Le projet de l'IIPE sur l'éducation en situation d'urgence s'est largement développé avec la publication d'un ouvrage sur l'éducation pendant et après les situations d'urgence, et la réalisation de huit études de cas et de cinq études thématiques. L'IIPE a également soutenu les activités de reconstruction de l'Afghanistan.

01113 **Axe d'action 3 :** **Activités d'EPT dans les pays de l'E-9**

24. La conscience de l'importance de l'éducation et des soins de la petite enfance s'est développée dans les pays de l'E-9, qui pour la plupart ont fait figurer des dispositions à cet égard dans leur plan national d'action d'EPT. Les préparatifs en vue de la cinquième réunion des ministres de l'éducation des pays de l'E-9 (Le Caire, 19-21 décembre 2003), organisée par le Ministère de l'éducation égyptien avec le soutien du Siège de l'UNESCO, y ont contribué. Les études de cas nationales sur les services dispensés à la petite enfance communiquées par les pays de l'E-9 ont servi de base à un rapport de synthèse intitulé *Early Childhood Care and Education in the E-9 Countries: Status and Outlook*, qui sera le principal document de travail de la réunion. Le rapport d'évaluation sur l'aide apportée par l'UNESCO aux pays du E-9 est en cours d'élaboration. Ce rapport et les recommandations qu'il contiendra seront soumis pendant la réunion du Caire aux ministres, qui feront des recommandations sur la stratégie à venir pour l'Initiative E-9.

25. La formation des maîtres a été prioritaire au cours de cet exercice, et d'importantes initiatives ont été menées à bien en Egypte, en Indonésie, au Nigéria et au Bangladesh. En ce qui concerne l'objectif EPT de parité/égalité entre les sexes, un plan d'action pour l'éducation des filles a été mis au point en novembre 2002 en Egypte, et l'éducation des filles a donné lieu à une coopération au Nigéria. L'IIPE a réalisé plusieurs études et recherches dans les pays de l'E-9, notamment au Brésil, en Inde et au Mexique, et a coopéré avec l'Institut national de la planification et de l'administration éducatives (NIEPA), établis en Inde, pour réaliser un séminaire de formation au Bangladesh. En matière de formation des ressources humaines, l'IIPE soutient la création d'un institut de formation en planification de l'éducation au Nigéria et a signé un accord de coopération avec une institution de formation du Mexique.

01114 **Axe d'action 4 :** **Constitution de partenariats pour l'EPT** **et coordination de l'Initiative mondiale en faveur de l'EPT**

26. **L'UNESCO a accentué son rôle de coordination internationale** en organisant les troisième et quatrième réunions du Groupe de travail sur l'EPT (UNESCO, Paris, 22-23 juillet 2002 et 2003) et la deuxième réunion du Groupe de haut niveau pour l'EPT (Abuja, Nigéria, 19-20 novembre 2002). Le communiqué de la deuxième réunion du Groupe de haut niveau appelait l'UNESCO à renforcer son rôle international de coordination, les gouvernements et les institutions

étant invités à réaliser le programme d'EPT avec plus de vigueur. Les participants à la troisième réunion du Groupe de travail ont abordé des questions essentielles telles que la planification et la mise en oeuvre de l'EPT, le renforcement des partenariats, le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT*, le financement de l'EPT, la communication et la promotion. Les participants à la quatrième réunion ont fait le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'EPT et ont dégagé une interprétation commune des programmes phares en matière d'EPT. Ils ont également préparé la troisième réunion du Groupe de haut niveau. On trouve dans le document 166 EX/7 (*Rapport du Directeur général sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre et le suivi du Cadre d'action de Dakar*) une description exhaustive des progrès réalisés en direction des objectifs fixés à Dakar. Conformément aux recommandations du Groupe de haut niveau à sa première réunion, le Comité de rédaction international réuni par l'UNESCO (janvier 2002) a contribué, avec l'aide de l'UNESCO, à produire un *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* dont la valeur analytique fait autorité. Une aide financière non négligeable a été reçue du DFID et de l'ASDI. Le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2002, l'Education pour tous : le monde est-il sur la bonne voie ?* a été publié en novembre. Le rapport de 2003 sur la parité homme-femme et l'EPT est bien avancé et sa parution est prévue peu avant la réunion du Groupe de haut niveau (New Delhi, 11-12 novembre 2003). L'TUE et le BIE ont l'un et l'autre contribué à la préparation du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2002*.

27. L'IIRCA a travaillé avec l'Union africaine (UA) et d'autres institutions des Nations Unies aux volets éducatifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'TUE a participé au suivi d'ensemble du Cadre d'action de Dakar, en se concentrant plus particulièrement sur les résultats et échange d'information et de données d'expérience dans les domaines de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle, de l'éducation des adultes et de l'éducation tout au long de la vie. En juin 2003, l'Institut a organisé une vaste consultation en vue d'examiner et de corriger une nouvelle enquête de la Banque mondiale sur l'éducation des adultes et l'éducation de base non formelle dans le contexte du Cadre d'action de Dakar et des objectifs de développement du Millénaire. Sur la base d'une évaluation des besoins prioritaires en Afrique, réalisée par le BIE, deux séminaires intensifs d'interformation au dialogue politique ont été organisés à l'intention des équipes ministérielles à haut niveau de huit pays d'Afrique de l'Ouest, en coopération avec l'ADEA, l'IPE et l'Institut de formation de la Banque mondiale.

28. Les capacités d'organisation de la société civile ont été accrues par un **programme de renforcement des capacités au service de l'EPT** organisé dans 11 pays d'Afrique subsaharienne. La consultation collective régionale des ONG (Malawi, 30 septembre - 2 octobre 2002) a permis de préparer la contribution de la société civile à MINEDAF VIII. Les ministres africains de l'éducation et ONG africaines ont été réunis lors d'une séance spéciale organisée pendant MINEDAF VIII, pour intensifier le dialogue sur les orientations à adopter, en particulier en ce qui concerne l'avenir de l'EPT. L'UNESCO s'est associée à des partenaires clés de la société civile dans le secteur éducatif pour organiser la consultation annuelle des ONG pour 2003 consacrée au thème "Visions et approches globales de l'éducation pour tous", à Porto Allegre, du 19 au 23 janvier 2003, juste avant la tenue du Forum social mondial et en liaison avec le Forum mondial sur l'éducation. Le dialogue sur les pratiques et le discours alternatifs se poursuit dans le cadre de la Consultation collective des ONG sur l'EPT et avec le soutien de la bibliothèque virtuelle de l'UNESCO sur l'éducation non formelle et du Forum sur la société civile. L'UNESCO et ses partenaires ONG ont ensemble facilité la préparation des contributions de la société civile de toutes les régions à l'examen à moyen terme de CONFINTEA V en septembre 2003 et au rapport de suivi sur l'EPT en dressant le bilan de la participation de la société civile aux politiques d'éducation et en faisant des propositions sur les moyens de renforcer le partenariat avec les pouvoirs publics.

I.1.2 : Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives

01121**Axe d'action 1 :****Renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices**

29. L'UNESCO a continué d'aider les Etats membres à réformer **l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire** pour parvenir à l'universalité de l'enseignement primaire en apportant une aide technique à l'élaboration de politiques, stratégies et programmes nationaux. C'est essentiellement par des ateliers et séminaires qu'on a oeuvré au renforcement des capacités du personnel enseignant dans les Etats membres. Ses compétences techniques et professionnelles ont été améliorées par l'apport de matériels d'apprentissage et d'enseignement pour permettre de faire face à l'afflux d'enfants et d'enseignants dans les camps de réfugiés d'Angola. Les capacités des Etats membres en matière d'éducation de la petite enfance et d'éducation familiale ont été améliorées par la mise en place d'un réseau régional destiné à affermir le soutien apporté aux familles, et par la publication de dossiers mensuels de l'UNESCO sur l'éducation de la petite enfance consacrés à des thèmes difficiles et stimulants. Les gouvernements sont de plus en plus associés aux activités relatives aux politiques dans ce domaine.

30. L'UNESCO a oeuvré à renforcer l'enseignement primaire en coordonnant les activités d'un groupe interinstitutions chargé d'un important programme de développement de l'éducation à Madagascar, en éclairant les décisions dans le domaine de l'enseignement primaire par des études sur les langues d'enseignement au Tchad et au Niger, par des études de cas sur la gouvernance locale au Pakistan et en République-Unie de Tanzanie, par des études sur les niveaux de maîtrise des élèves de troisième année au Bangladesh, à Cuba et en République-Unie de Tanzanie et en lançant le processus de préparation d'outils de gouvernance locale pour guider le processus de décentralisation. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, l'accent est mis sur l'universalité de la lecture chez les enfants par la préparation de formateurs d'enseignants, l'établissement d'un dossier de formation multimédia, le renforcement du secteur du livre et le soutien aux associations africaines pour la lecture. Le processus d'institutionnalisation progresse dans le domaine du conseil et de l'orientation avec l'aide du Centre pour le conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes en Afrique (basé au Malawi), et ce par la préparation au niveau régional de responsables de la formation, par la formation nationale de formateurs, ainsi que par la sensibilisation et le soutien aux politiques nationales et à la mise en oeuvre de programmes.

31. Plus des deux tiers des résultats escomptés ont été atteints s'agissant de cet axe d'action. Le programme a été marqué par un suivi actif des réunions organisées lors de l'exercice précédent. Dans l'optique des objectifs de l'EPT, 32 pays ont bénéficié d'un soutien technique et financier pour réformer l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire par l'élaboration de politiques, par des recherches et des bilans portant sur les acquis ou les capacités dans des zones bien précises, par la mise en commun de bonnes pratiques et des consultations régionales et sous-régionales. Le lancement du programme phare intitulé "L'éducation pour tous et les droits des handicapés : vers l'intégration" a renforcé la campagne en faveur de l'éducation intégratrice. Quelque 1.125 enseignants ont bénéficié d'une formation pour devenir instructeurs en matière d'élaboration d'une politique globale ainsi qu'en matière de développement des compétences techniques et opérationnelles dans les domaines de l'éducation de la petite enfance, de l'enseignement primaire et de l'éducation intégratrice ainsi que des services de conseil et d'avis pour renforcer la durabilité des stratégies de développement. Pour renforcer le secteur du livre, des politiques/lois nationales ont été approuvées au Malawi et en Mongolie, et le Mozambique a constitué un Conseil d'approbation des manuels et défini des directives opérationnelles. Les capacités et politiques nationales en matière d'éducation intégratrice ont été renforcées par le biais d'activités de promotion et d'un soutien technique apporté aux Etats membres pour qu'ils puissent atteindre les enfants ayant des besoins

spéciaux ainsi que les filles au moyen de réunions régionales, internationales et interinstitutions et de réunions d'experts. L'égalité entre les sexes a été encouragée dans le cadre de l'UNGEI grâce à l'apport d'une assistance technique conçue pour améliorer les politiques et programmes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes dans l'éducation de base. La mise en réseau de la coopération régionale et le renforcement des capacités nationales ont permis d'inscrire l'égalité entre les sexes et des éléments d'équité dans les plans nationaux d'EPT. Par des travaux de recherche et des séminaires, l'UNESCO a associé 26 pays à l'initiative de l'UNGEI. Les documents d'orientation, publications, directives opérationnelles et matériels de formation multimédia préparés se sont avérés utiles aux Etats membres qui les ont reçus, les sites Web actualisés de l'UNESCO permettant d'accéder facilement à l'information.

01122 **Axe d'action 2 :**
Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle
par la diversification des modalités éducatives

32. L'engagement pris au niveau politique à promouvoir l'alphabétisation s'est trouvé renforcé avec le lancement international, au Siège de l'ONU (13 février 2003), de la **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation**. D'importantes activités de promotion de l'alphabétisation pour tous ont été menées à bien par le biais de cérémonies internationales, régionales et nationales de lancement en étroite collaboration avec les Etats membres, institutions partenaires du système des Nations Unies, ONG et sociétés civiles. L'IUE a mis en place un centre d'apprentissage en ligne pour la formation en matière d'alphabétisation et des stages de formation ont été organisés. Dans le cadre de la préparation du Plan international d'action pour la Décennie approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cent cinquante-septième session, plusieurs consultations mondiales ont permis de donner une impulsion à une conception élargie de l'alphabétisation intégrant enseignement scolaire et non scolaire et éducation des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes, des personnes âgées, des garçons, des filles, des hommes et des femmes. Cette conception élargie de l'alphabétisation a aidé toutes les parties prenantes à entreprendre un réexamen des politiques, stratégies et programmes d'alphabétisation et à donner davantage de place à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle dans les plans nationaux d'EPT. En étroite collaboration avec le Siège, l'IUE s'est employé à articuler ensemble Cadre d'action de Dakar et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. En partenariat avec l'UNICEF, l'IUE n'a pas cessé d'appuyer les programmes d'alphabétisation au Kosovo et en Afghanistan en fournissant des avis techniques, une formation et un renforcement des capacités plus particulièrement axés sur l'alphabétisation des femmes.

33. Dans de nombreux Etats membres, les projets **d'alphabétisation et d'éducation non formelle** ont été centrés sur les groupes marginalisés et sur les problèmes d'éducation de base liés à la faiblesse des revenus. Des activités organisées au niveau communautaire associant alphabétisation fonctionnelle et enseignement de compétences productrices de revenus et débouchant sur la création de microentreprises ont contribué à donner des moyens de subsistance durables aux communautés marginalisées. Des activités ont également été conçues pour une consultation sous-régionale en vue d'étudier les moyens efficaces de lier les programmes d'alphabétisation aux activités de lutte contre la pauvreté. Les programmes éducatifs destinés aux femmes ont été encouragés par le biais de projets d'éducation non formelle et d'alphabétisation évitant les stéréotypes sexuels pour contribuer à la mise en place d'un cadre intégrant les spécificités homme-femme dans l'éducation communautaire. Au titre de ces projets, des manuels évitant les stéréotypes sexuels ont été élaborés ou révisés et un manuel de formation et d'orientation a été élaboré pour sensibiliser le personnel enseignant aux questions homme-femme.

34. La capacité des Etats membres à élaborer des politiques et programmes permettant de répondre avec souplesse et efficacité aux besoins socioéconomiques et éducatifs des **enfants nomades** a été renforcée dans le cadre d'un projet IPE/IIRCA/UNICEF en Afrique de l'Est. Une étude FAO/IPE sur l'éducation et le développement rural a abouti à la publication de six études de cas et d'une synthèse qui ont servi de base au lancement du Programme-phare pour l'éducation de la population rurale géré par l'UNESCO.

35. L'accès à l'éducation des enfants en situation difficile s'est amélioré par le soutien apporté à cinq centres **pour enfants en situation difficile** de Bamako (Mali) et par le lancement du projet de "Livre blanc de notre avenir" au Honduras. Le Burkina Faso a reçu une aide pour élaborer son plan d'action national d'éducation des enfants en situation difficile. Un séminaire sur le thème de l'enfance et de la violence organisé en collaboration avec l'Université de Nice a donné une visibilité internationale à toutes les formes de violence contre les enfants et a contribué à faire comprendre les causes du problème et son impact sur les enfants et les sociétés. Dans le cadre de son programme de collaboration avec le Programme alimentaire mondial, l'UNESCO a lancé les préparatifs d'une stratégie régionale de repas scolaires en Afrique de l'Ouest pour faire face à la faim et à l'extrême pauvreté, qui sont autant d'obstacles à l'EPT.

Programme I.2 :

Edifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail	Dépenses effectives au 30.06.2003	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2003
	\$	\$	%
Sous-programme I.2.1	5.029.427	3.313.807	66
Sous-programme I.2.2	3.550.719	2.563.802	72
Programme I.2	8.580.146	5.877.609	69

I.2.1 : Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité

01211

Axe d'action 1 :

Education pour une culture de la paix et des droits de l'homme

36. La prise en compte de l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie dans les plans nationaux d'EPT a été favorisée par toute une gamme d'activités dans les projets opérationnels menés à l'échelle mondiale. L'accent a porté notamment sur le développement des capacités dans le domaine des politiques et méthodologies applicables à l'éducation pour les droits de l'homme. A cet égard, une initiative particulièrement utile a été prise, à savoir l'élaboration de principes directeurs permettant d'évaluer l'impact des programmes d'**éducation pour les droits de l'homme et la paix**. Un soutien continue d'être apporté aux réseaux régionaux d'experts des droits de l'homme et la coopération avec le Comité des droits de l'enfant se poursuit.

37. Dans le cadre de cet axe d'action, la culture de la paix, la compréhension interculturelle et la non-violence ont été encouragées, de même que la révision de manuels d'histoire. Une série de brochures sur la non-violence est presque achevée. S'agissant de la **révision de manuels**, un effort majeur a été engagé, comme en témoigne tout particulièrement une réunion d'experts organisée sur le thème : "Manuels et matériels pédagogiques : éléments d'une éducation de qualité propres à favoriser la paix, le respect des droits de l'homme, la compréhension mutuelle et le dialogue (Paris, 12-13 décembre 2002), qui a contribué à définir la voie à suivre par l'UNESCO dans cet

important domaine. La première étape de la révision de manuels israéliens et palestiniens a été menée à bien. Toutefois, les progrès enregistrés dans la publication de manuels dans les Territoires autonomes palestiniens et en Israël ont été en deçà de ce qui était souhaitable. Cela s'explique par la situation politique observée pendant tout l'exercice biennal. L'UNESCO a entrepris de revoir les manuels de sciences et de mathématiques en Iraq. L'ITTE a contribué à promouvoir la compréhension internationale et la tolérance en produisant plusieurs publications, dont *International Research on ICTs in History Education* (Travaux internationaux de recherche sur les TIC dans l'enseignement de l'histoire), *ICTs in Teaching/Learning Foreign Languages* (Les TIC dans l'enseignement/apprentissage des langues étrangères), et *Education, Art and ICTs* (Education, art et TIC).

38. Les activités en faveur de la **diversité culturelle et du multilinguisme** dans le domaine de l'éducation ont permis d'élaborer, d'une part, des outils de formation dont l'objet est de mettre au point une orthographe pour les langues non écrites, et, d'autre part, des matériels pédagogiques applicables à la diversité linguistique. En outre, une brochure sur la diversité linguistique a utilement complété une communication présentée lors de la manifestation organisée sur le thème de l'éducation parallèlement au Sommet mondial pour le développement social (Johannesburg). Les travaux sur l'enseignement destiné aux populations autochtones se sont poursuivis de manière satisfaisante et ils se termineront au cours du présent exercice biennal par la réunion d'un groupe d'experts sur le sujet. Une session extraordinaire sur les langues s'est tenue pendant MINEDAF VIII.

39. Le **Système des écoles associées** a continué de se développer et d'accroître sa visibilité au cours de l'exercice biennal. Son programme de travail avec les écoles et les matériels mis au point pour les projets phares continuent d'être très appréciés. Pour faire en sorte que le Système des écoles associées évolue parallèlement aux priorités de l'UNESCO et à celles des systèmes nationaux d'éducation, un examen global a été réalisé et le rapport correspondant est sur le point d'être achevé. Ce sera là une des contributions au Congrès international qui doit se tenir plus tard cette année et qui marquera le 50e anniversaire du Système des écoles associées.

01212 Axe d'action 2 :

Éducation pour un avenir viable

40. A l'issue du Sommet mondial pour le développement social (Johannesburg, 26 août - 4 septembre 2002), l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé une **Décennie pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014)** et confié à l'UNESCO le rôle d'organisme chef de file. Une publication s'inspirant du compte rendu d'une manifestation tenue parallèlement au Sommet mondial sur le thème "Éducation pour un avenir viable : action, engagements et partenariats" a été établie. La seconde année de l'exercice biennal a été consacrée aux premiers préparatifs de la Décennie, notamment à l'élaboration d'un cadre pour le mécanisme international de mise en oeuvre. Le projet CREFELD de l'IUE sur la formation environnementale des enseignants et des formateurs, qui regroupe les pays situés le long du lac Tchad, a continué de dispenser une formation aux formateurs, l'objectif étant d'éduquer les populations rurales locales et les élèves des établissements d'enseignement.

41. Le programme du Secteur **de l'éducation physique et du sport** a été très chargé. Dans ce contexte, a notamment été organisée une table ronde de niveau ministériel qui a recensé les moyens de faire une plus large place à l'éducation physique, envisagé la possibilité de proclamer une année internationale de l'éducation physique et du sport et proposé que l'UNESCO élabore un instrument international contre le dopage dans le sport. Une encyclopédie mondiale sur les jeux et sports traditionnels a été finalisée et un projet de stratégie portant sur les travaux à mener par l'UNESCO à l'appui de l'éducation physique a été élaboré. Des indicateurs de qualité sont actuellement mis au point dans le cadre du projet relatif au contrôle des acquis de l'apprentissage, l'accent étant mis

principalement sur l'enseignement secondaire durant le présent exercice biennal. Les travaux sont menés essentiellement au niveau des pays ; ils ont été entrepris en collaboration avec des partenaires, en particulier l'UNICEF qui verse la majorité des fonds nécessaires à l'échelon national.

01213 **Axe d'action 3 :**
Promotion de l'enseignement scientifique et technologique

42. Les capacités des décideurs et des concepteurs de programmes de 12 Etats membres de la région des Etats arabes ont été améliorées grâce à un atelier de formation régional organisé par le Siège en coopération avec le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth (mai 2003). Des ateliers du même type sont prévus pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Asie et le Pacifique. Le Réseau international des responsables de l'enseignement scientifique et technologique (INGOSTE) a été renforcé et le nombre de ses membres est passé à 130. S'agissant de l'EST, un manuel de principes directeurs à l'intention des décideurs, dont l'objet est de renforcer les capacités dans ce domaine, a été élaboré et il est sur le point d'être publié. Des orientations sur la marche à suivre en matière d'EST ont été fournies à plus de 150 ministères de l'éducation, à 75 institutions spécialisées et à huit ONG sur la base d'un cadre international d'action pour les sciences, les technologies et les mathématiques, qui a été établi par l'UNESCO en 2002 en coopération avec l'Association du Commonwealth des professeurs de sciences, technologies et mathématiques (CASTME). Deux types de matériels modèles d'enseignement/apprentissage ont été mis au point et sont prêts à être imprimés : un ensemble de méthodologies applicables à l'enseignement des sciences/technologies intégrées et un guide sur l'enseignement technologique. Dans plus d'une centaine de pays, la diffusion de six affiches thématiques sur l'EST a contribué à sensibiliser le public à cette question, et à la lui faire mieux comprendre. Les résultats d'une analyse fondée sur une enquête consacrée à l'EST dans plus de 30 pays seront publiés en septembre 2003. La base de connaissance des coordonnateurs, enseignants et étudiants nationaux des pays participant au SEMEP a été élargie grâce à l'organisation d'ateliers de formation, d'écoles d'été, de campagnes et d'expositions, et à la fourniture de nouveaux matériels d'enseignement/apprentissage. L'accès des professeurs de sciences et de technologies à l'information scientifique, technologique et environnementale dans plus de 175 pays a été amélioré grâce à la production et à la diffusion de trois numéros doubles du bulletin Connexion en sept langues et à la nouvelle conception du site Web EST.

01214 **Axe d'action 4 :**
Education préventive face à la pandémie de VIH/sida

43. Les activités menées à ce titre ont encouragé et renforcé les politiques d'éducation préventive face au VIH/sida. La plupart des travaux sont entrepris avec l'aide d'ONUSIDA. Dans le contexte de la santé scolaire, les activités ont été axées sur la sensibilisation et le développement des capacités. Des questions très diverses ont été abordées : sensibilisation, effets du VIH/sida sur les systèmes éducatifs et les politiques et stratégies de l'éducation, apprentissage de compétences psychosociales, programmes d'études et formation adaptés aux deux sexes et aux différentes cultures et création de capacités (à savoir en matière de santé scolaire). Les activités menées sont allées de la recherche à la préparation de modules de formation, sur la base de réseaux, de centres d'échanges, etc. ; elles étaient ciblées sur les enfants et les jeunes scolarisés ou non. Des modules de formation ont été élaborés et d'importants efforts ont été déployés pour aider les pays à examiner la manière dont ils pourraient appeler l'attention sur la pandémie et la santé scolaire dans les plans nationaux d'EPT. L'accent a porté en particulier sur les jeunes et la parité hommes/femmes. Les projets d'éducation tenant compte des différentes cultures et dont l'objet est de venir en aide aux personnes infectées et à celles qui sont touchées par la pandémie, de prévenir la propagation de l'épidémie et de protéger les plus vulnérables ont été encouragés.

44. Le programme phare interinstitutions FRESH (Des ressources pour la santé scolaire) a favorisé l'intégration de l'éducation préventive dans les plans d'action nationaux d'EPT grâce à une série d'ateliers organisés dans le cadre des préparatifs de ces plans. Des ateliers régionaux et nationaux visant à familiariser les décideurs avec des activités scolaires propres à réduire les risques et la vulnérabilité face au VIH/sida ont également contribué à la réalisation de cet objectif. L'IIRCA a axé ses activités sur l'élaboration de matériels d'enseignement et d'apprentissage consacrés au VIH/sida et destinés à la classe, l'accent ayant été mis en particulier sur les établissements de formation des enseignants. Les activités de l'IUE ont permis de renforcer les capacités en matière de prévention de certains groupes à risque dans trois régions. L'IPE a lancé son Service d'échange d'information qui permet de collecter systématiquement les documents et les recherches les plus récents sur le VIH/sida et de les mettre à la disposition des acteurs de l'éducation. Le BIE a collecté, analysé et mis à disposition sur son site Internet un important matériel pédagogique ainsi que de nombreux exemples de "bonnes pratiques".

01215**Axe d'action 5 :****Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation**

45. L'étude d'une liste annotée de répertoires et de bases de données informatisés récapitulant des cours de formation ouverte et à distance à l'échelle mondiale a été réalisée. La liste sera diffusée sur le site Web de l'éducation et figurera dans la 32e édition d'*Etudes à l'étranger*. En outre, une liste annotée de sources d'information concernant l'assurance qualité et l'agrément de l'apprentissage ouvert et à distance dans l'enseignement supérieur a été établie. Les capacités nécessaires à l'élaboration d'un cadre d'action concernant les aspects internationaux de l'assurance qualité, de l'agrément et de l'évaluation des résultats de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur assistée par les TIC ont été renforcées sous les auspices du Forum sur l'assurance qualité (paragraphe 55). Les manifestations organisées dans le cadre de ce forum et une réunion de suivi tenue à Oslo ont amélioré le dialogue entre partenaires des secteurs privé et public sur les aspects internationaux de l'enseignement supérieur sans frontière. Un soutien a été apporté aux pays en développement pour les aider, d'une part, à renforcer leur capacité d'analyse et de décision dans le domaine des TIC en vue d'assurer un apprentissage tout au long de la vie et, d'autre part, à concevoir des logiciels éducatifs rentables et de qualité répondant à leurs besoins.

46. Un appui a été apporté aux Etats membres qui encourage l'application des nouvelles technologies pour réaliser les objectifs de l'EPT. Une nouvelle chaire UNESCO/UNITWIN consacrée aux nouvelles technologies au service de l'Education pour tous a été créée (Kiev, Ukraine). Des études ont été réalisées et publiées sur les modalités à suivre pour intégrer au mieux les nouvelles technologies aux systèmes éducatifs, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition.

47. L'IIRCA a renforcé les capacités des Etats membres africains pour les aider à appliquer les technologies de l'information et de la communication à l'éducation dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité. L'Institut a apporté son concours au programme conjoint de renforcement des capacités à l'échelle du continent exécuté par l'Université soudanaise des sciences et des techniques et l'Université de Pretoria à l'appui de la maîtrise en sciences de l'éducation consacrée aux technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation. On espère que le programme pourra être également appliqué dans d'autres universités africaines en 2004. L'étude de l'ITIE sur l'université virtuelle a permis de dégager les implications en matière de politique générale et de planification. L'ITIE a effectué des recherches au plan international afin de renforcer les capacités des Etats membres dans le domaine de l'application des TIC à l'éducation et il en

diffuse les résultats. L'IESALC a encouragé le développement de l'enseignement supérieur virtuel par la réalisation d'études nationales et sous-régionales.

I.2.2 : Rénovation des systèmes éducatifs

01221 **Axe d'action 1 :** **Réorientation de l'enseignement secondaire général**

48. L'UNESCO a favorisé **un dialogue international sur la réforme de l'enseignement secondaire** en organisant une conférence internationale sur L'enseignement secondaire pour un avenir meilleur (Oman, décembre 2002), une réunion interinstitutions (Paris, mars 2002), et deux séminaires régionaux (Asie-Pacifique et Amérique latine/Caraïbes) sur la réforme de l'enseignement secondaire, qui ont donné lieu à d'importants échanges d'information et d'expérience. La Conférence d'Oman a abouti à l'adoption d'un ensemble de recommandations tactiques qui sont diffusées aux Etats membres pour les aider à conduire leur stratégie visant la réforme de l'enseignement secondaire. L'UNESCO a contribué à développer les échanges internationaux axés sur des pratiques novatrices optimales par la mise en place de deux sites Web et de forums en ligne sur la réforme de l'enseignement secondaire. Dans le domaine des **pratiques intégratrices** au niveau secondaire, un manuel des meilleures pratiques a été publié avec la contribution de l'IWGDD et sera distribué dans le monde entier. Des ateliers organisés par le Bureau du Caire, ainsi que la production et la diffusion de matériels éducatifs, ont contribué à promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication à ce niveau d'enseignement.

49. L'IPE a finalisé deux études et en a lancé une troisième sur les politiques et les stratégies de développement de l'éducation secondaire. On a encouragé l'utilisation des TIC dans le secondaire en Europe orientale à l'occasion d'un atelier sur le multimédia dans l'éducation organisé en collaboration avec l'ITIE à Vilnius du 25 au 29 novembre 2002.

01222 **Axe d'action 2 :** **Enseignement et formation techniques et professionnels** **comme préparation à la citoyenneté et au monde du travail**

50. La publication en six langues officielles en vue d'une vaste diffusion de la **Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001)**, ainsi que de l'instrument normatif de l'OIT sur la formation professionnelle, est venue confirmer l'engagement politique des Etats membres de mettre en oeuvre cette recommandation, de même que les séminaires sous-régionaux organisés (en Asie et en Europe orientale) à l'intention des hauts responsables et décideurs de l'éducation pour les aider à faire concorder les réformes qu'ils opèrent dans leurs systèmes de formation technique et professionnelle (EFTP) avec ces normes internationales. Deux autres séminaires sous-régionaux se tiendront en Amérique latine et en Afrique occidentale en septembre et décembre respectivement, en collaboration avec l'OIT. Une monographie réunissant conseils et orientations a été publiée en collaboration avec des ONG partenaires (l'AIOSP et l'IAC), et un module de formation interactif est actuellement mis au point. Une série d'études a été consacrée à des initiatives nationales visant à introduire l'éducation environnementale dans les établissements techniques et professionnels de cinq pays en développement d'Asie et les résultats en seront examinés ultérieurement pour déterminer les besoins en matière de formation dans un atelier qui doit être organisé en Inde en septembre 2003 avec les institutions participantes. Un atelier sous-régional pour l'Afrique orientale se tiendra en Zambie en août 2003 pour adapter au contexte des pays anglophones d'Afrique de l'Est les matériels éducatifs existants axés sur l'entreprise et l'esprit d'entreprise.

51. Le CD-ROM intitulé "Education, travail et avenir" a été mis à jour. Le CD-ROM contenant les 12 programmes d'enseignement rénovés avec le concours de l'UNESCO dans le cadre des projets extrabudgétaires exécutés au Nigéria et à Bahreïn est sur le point de sortir. Le **Centre international UNESCO-UNEVOC de Bonn** a efficacement contribué à promouvoir l'échange d'informations entre les partenaires de l'EFTP dans le monde grâce au Réseau UNEVOC, au Bulletin UNESCO-UNEVOC et au Forum électronique. Le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth s'est associé avec l'OIT, l'UNRWA et l'ABEGS, pour mettre au point et diffuser dans les pays arabes un *Guide éducatif pour l'introduction et le développement de l'enseignement des technologies dans le régime d'éducation général* qui a pour objectif de mieux orienter l'éducation et la formation vers le monde du travail. L'ITIE a organisé un programme de recherche international sur les TIC dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

01223**Axe d'action 3 :****Réforme, innovation et internationalisation dans l'enseignement supérieur**

52. Les activités qui suivent cet axe d'action, visent à assurer la mise en oeuvre de la Déclaration et du Cadre d'action prioritaire adoptés par la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CEMS, Paris, 1998) ont contribué à la rénovation des systèmes pour relever les défis de la mondialisation et de la société d'apprentissage, ainsi qu'au renforcement de la coopération dans les domaines de la garantie de la qualité et de la reconnaissance des diplômes. L'activité majeure a été l'évaluation à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des orientations de la CMES, conçue et menée en synergie avec la communauté mondiale de l'enseignement supérieur.

53. Le *Rapport de synthèse sur les tendances et les développements de l'enseignement supérieur depuis la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (1998-2003)* a été présenté à la Réunion des partenaires de l'enseignement supérieur (Paris, juin 2003) qui a réuni plus de 400 participants. Les séances plénières ont donné l'occasion de présenter des initiatives récentes axées sur la réforme et la rénovation de l'enseignement supérieur ; les quatre commissions ont examiné les tendances nouvelles de l'enseignement supérieur, sa contribution au développement, l'évolution des structures et des systèmes d'enseignement supérieur et l'internationalisation. Les participants ont recommandé à l'UNESCO de continuer de s'attacher, dans son effort de suivi de la CMES, à servir de *cadre de dialogue et d'échange et de partage d'expérience et d'informations* sur les aspects saillants de l'enseignement supérieur au XXI^e siècle ; et à *aider les Etats membres à renforcer leurs capacités*, ainsi qu'à *élaborer des politiques et des stratégies visant l'enseignement supérieur*.

54. Le **Forum de l'UNESCO sur la recherche et les savoirs relatifs à l'enseignement supérieur**, lancé au cours de l'année 2002-2003, offre un espace aux chercheurs, aux décideurs et aux experts pour communiquer et faire une étude critique des problèmes de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'échelon régional dans le cadre de cinq comités scientifiques régionaux et à l'échelle mondiale dans celui du Comité scientifique mondial, groupe de réflexion international qui s'intéresse aux enjeux et stratégies de l'enseignement supérieur et des savoirs, ainsi que dans le cadre d'une grande manifestation mondiale annuelle, réunissant experts et décideurs qui conviennent de thèmes spécifiques et en débattent. Le Forum axe ses travaux sur les pays en développement, faisant de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes des régions prioritaires. Les comités régionaux se sont réunis (à Dakar, Bangkok, Buenos Aires, Le Caire et Paris) et ont établi des programmes de recherche qui font une large place à la réforme de l'enseignement supérieur, au commerce dans l'éducation, à la formation des chercheurs et à la gestion de la recherche, à l'internationalisation et à la mise en valeur des systèmes nationaux de savoirs.

55. Le premier **Forum mondial sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des qualifications dans l'enseignement supérieur à l'échelle internationale** (Paris, 17-18 octobre 2002) a réuni un grand nombre de parties prenantes de l'enseignement supérieur pour étudier des questions brûlantes touchant la mondialisation et l'enseignement supérieur, telles que le commerce dans les services éducatifs et différentes formes d'enseignement supérieur sans frontières. Les participants au Forum s'accordaient à penser qu'assurer la qualité de nouvelles formes d'enseignement supérieur supposait un sérieux effort de renforcement des capacités aux niveaux national et régional et ils ont proposé un plan d'action au Directeur général. Une conférence visant à en assurer le suivi, sur le thème "L'enseignement supérieur et la mondialisation : incidences sur le dialogue Nord-Sud" (Oslo, 27-28 mai 2003), a réuni quelque 200 participants pour étudier la mise en oeuvre du Plan d'action du Forum mondial. En ce qui concerne la réforme et l'innovation dans l'enseignement supérieur, le programme de recherche de l'IIEP analyse les évolutions de l'enseignement supérieur pour aider les pays à élaborer leur politique institutionnelle. L'ITIE a contribué au renforcement des capacités nationales pour réformer les politiques en matière d'enseignement supérieur grâce à un séminaire à l'intention d'experts de haut niveau sur la formulation des politiques et l'utilisation pratique des TIC pour l'enseignement supérieur à distance dans les pays d'Afrique. L'IESALC a contribué au renforcement des capacités nationales de prise de décision dans la région par des études nationales qui ont contribué à une analyse de l'enseignement supérieur dans chaque pays. *Globalization and the Market in Higher Education: Quality, Accreditation and Qualifications* a été publié. Pour encourager et faciliter la mobilité internationale des étudiants, il est prévu de diffuser plus tard dans l'année la 32^e édition d'*Etudes à l'étranger*, avec des listages de quelque 3.000 institutions. Le nouveau logiciel mis au point pour la conception de la base de données d'*Etudes à l'étranger* comprend la base de données proprement dite ainsi qu'une interface Web pour permettre aux établissements et organismes d'entrer directement des données. Une étude de faisabilité, menée en coopération avec le Commonwealth of Learning et l'Université du Surrey, s'attache à décrire et analyser l'ampleur et l'impact de l'offre transnationale, privée et à but lucratif d'éducation du troisième degré, ainsi que les règles qui la régissent.

56. **L'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche**, grâce à de nouveaux partenariats au sein de la communauté intellectuelle, s'est renforcée à mesure que le Programme UNITWIN et chaires UNESCO a poursuivi son expansion avec en mai 2003 quelque 536 chaires UNESCO et réseaux UNITWIN établis dans les universités de 113 Etats membres, faisant intervenir plus de 1.000 établissements d'enseignement supérieur, hôtes et partenaires. Les participants au Forum mondial des chaires UNESCO (Paris, 13-15 novembre 2002), qui a coïncidé avec le dixième anniversaire du Programme UNITWIN et chaires UNESCO ont évalué les travaux accomplis par le programme et adopté une stratégie pour sa poursuite. Un programme de coopération UNITWIN pour l'eau a été établi pour la sous-région des Balkans. En vue de renforcer la solidarité des milieux universitaires, un mouvement international "Universités sans frontières" sera lancé en coopération avec d'autres Institutions et Programmes des Nations Unies.

01224**Axe d'action 4 :****Amélioration de la formation et de la condition des enseignants**

57. La formation des enseignants et leur nombre insuffisant, enjeu fondamental du développement, ont continué de constituer une priorité à l'échelle internationale. L'UNESCO a renforcé les capacités des Etats membres de l'Afrique subsaharienne, d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'augmenter le nombre d'enseignants qualifiés nécessaires pour atteindre les objectifs de l'EPT et a développé les instituts de formation des enseignants au moyen d'évaluations dynamiques des principaux d'entre eux et des plans qui en sont issus pour les renforcer ; en diffusant de nouveaux indicateurs orientés vers les politiques ; en mesurant la pénurie d'enseignants et les insuffisances de qualification, les taux d'abandon scolaire et les inégalités entre les sexes et en

sensibilisant l'opinion à l'importance du métier d'enseignant et au professionnalisme de ceux qui l'exercent. Au milieu de l'année 2003, des missions avaient été effectuées dans 39 des 46 pays de l'Afrique subsaharienne en étroite liaison avec les autorités nationales, représentant la phase liminaire de l'initiative lancée au titre de fonds reportés et qui vise le "renforcement au niveau national des capacités des principales institutions de formation des enseignants en Afrique". Le double thème phare "Enseignants et qualité", lancé par une réunion de travail sous-régionale en Asie du Sud-Est prévue pour août 2003, vise à instaurer un processus de dialogue entre les gouvernements et les associations d'enseignants axé sur la planification de réformes qui faisaient concorder la formation des enseignants avec les objectifs nationaux en matière d'EPT et de réduction de la pauvreté. La sous-région Pacifique a souscrit à la suggestion de l'OIT et de l'UNESCO visant à promouvoir des normes minimales d'accès à la profession enseignante par delà les frontières des Etats. Un travail préparatoire a été réalisé en 2003 par le Bureau de l'UNESCO à Apia. Une initiative analogue sera lancée en Amérique latine. L'étude commune OIT/UNESCO *Un profil statistique de la profession enseignante*, sortie à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants, le 5 octobre 2002, a appelé dans la presse l'attention de la communauté internationale sur la dégradation du statut et des conditions de travail des enseignants et les effets dévastateurs qu'aurait ultérieurement cette tendance, si elle n'est pas jugulée, sur la possibilité de réaliser l'objectif de développement du Millénaire visant l'universalisation de l'enseignement primaire d'ici à 2015.

58. L'IIRCA a contribué à l'amélioration des établissements de formation des enseignants dans un certain nombre d'Etats membres par des cycles d'études universitaires combinant l'enseignement à distance et de brèves sessions d'enseignement classique. Cet organisme a également fait un travail de fond en mettant au point des matériels d'enseignement et d'apprentissage à l'intention des formateurs d'enseignants et des professeurs en classe. Pour encourager l'utilisation des TIC et du téléenseignement, l'ITIE a mis au point et diffusé un ensemble de matériels pour former et perfectionner les enseignants aux applications de la technologie de l'information et de la communication à l'éducation.

01225 Axe d'action 5 :

Elaboration de règles et de normes nouvelles

59. Compte tenu de l'importance clé des fondements constitutionnels et législatifs du droit à l'éducation, l'UNESCO a entrepris des activités qui visent à fournir une **assistance technique** dans le cadre du processus d'élaboration et/ou de modernisation de la législation nationale sur l'éducation. Le Forum mondial sur l'assurance qualité (paragraphe 55) a jugé qu'un cadre et des principes directeurs analogues à ceux qui existent de plus en plus souvent dans le monde des affaires étaient des atouts importants. Pour promouvoir l'éthique et les valeurs de l'éducation ainsi que l'accès à un téléenseignement de qualité, l'ITIE a effectué des recherches internationales et distribué des matériels d'information.

60. Sous les auspices du **Réseau interinstitutions sur l'éducation dans les situations d'urgence** (INEE), un processus de consultation a été engagé pour établir des règles et des normes à l'intention des éducateurs et des gestionnaires de programmes qui s'occupent de populations déplacées et de pays en crise, en conflit ou en cours de reconstruction après un conflit.

61. L'UNESCO s'est attachée à promouvoir une action normative dans le domaine du droit à l'éducation en diffusant *Le Droit à l'éducation : analyse des instruments normatifs de l'UNESCO* et a collaboré avec des organes professionnels pour susciter un débat public sur le droit à l'éducation et encourager la réflexion sur des problèmes clés tels que l'accès universel à l'éducation. Une table ronde sur les fondements constitutionnels/juridiques du droit à l'éducation en tant que droit de l'homme fondamental, organisée dans le cadre de MINEDAF VIII, a abouti à un ensemble concret

de recommandations. Une assistance technique a été fournie à des Etats membres (la Lituanie et l'Indonésie) pour la modernisation de leur législation nationale. La participation active de l'UNESCO aux travaux du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) des Nations Unies a conduit à mettre en vedette le droit à l'éducation de base pour tous en en faisant une priorité de l'EPT. La première réunion du Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/ECOSOC (CESCR) sur le contrôle du droit à l'éducation, organisée au Siège de l'UNESCO à Paris le 19 mai 2003, a représenté un grand pas dans cette direction. Un *site Web sur le droit à l'éducation*, lancé par l'UNESCO à cette occasion, présente l'action de l'UNESCO dans le domaine du droit à l'éducation.

GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Evaluation globale du programme "Sciences exactes et naturelles"

62. Pendant la période considérée, les grandes tendances et l'évolution des différents programmes relatifs aux sciences exactes et naturelles ont été centrées sur les trois objectifs stratégiques assignés au Secteur des sciences exactes et naturelles et sur les axes stratégiques principaux définis dans la Stratégie à moyen terme. Les programmes concernant l'hydrologie et les sciences de l'eau, les sciences fondamentales et les sciences de l'ingénieur, les politiques scientifiques, les sciences écologiques, les sciences de la terre et le Projet pour les régions côtières et les petites îles ont tous une incidence directe ou indirecte sur la promotion de principes et de normes éthiques propres à orienter le progrès scientifique et technologique et les transformations sociales, l'amélioration de la sécurité humaine grâce à une gestion plus rationnelle de l'environnement et du changement social et le renforcement des capacités scientifiques, techniques et humaines nécessaires pour participer aux nouvelles sociétés du savoir. Tous comportent également d'importants volets relatifs à l'enseignement scientifique et technologique. Sur le plan des ressources humaines et financières, on a privilégié la priorité principale : les ressources en eau et les écosystèmes associés. On a continué d'assurer le suivi des grandes conférences, en se référant plus particulièrement à la Conférence mondiale sur la science de 1999, au Sommet mondial pour le développement durable de 2002 et, tout dernièrement, au troisième Forum mondial de l'eau tenu à Kyoto en mars 2003.

63. Nombre de ces activités se sont déroulées dans le contexte du renforcement de la coopération et des partenariats interdisciplinaires et intersectoriels. L'existence de partenariats solides avec les institutions et organisations gouvernementales, internationales et non gouvernementales étant indispensable aux travaux de l'UNESCO dans le domaine de la science et de la technologie, on a poursuivi et développé ce type de partenariat avec diverses organisations et programmes internationaux, notamment le Conseil international pour la science (CIUS), le Conseil international des sciences de l'ingénieur et de la technologie (ICET - regroupant la FMOI et l'UATI) et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). Les programmes intergouvernementaux en sciences - PICG, PHI, MAB et COI - sont tous restés fidèles à leur tradition de coopération et de partenariat internationaux. Parmi les huit objectifs de développement du Millénaire, ceux qui concernent la réduction de l'extrême pauvreté, l'égalité entre les sexes, l'environnement et le développement durable, ont des implications directes et importantes pour la science et la technique. Les autres objectifs - qui ont trait à l'enseignement primaire universel, à la mortalité infantile et postinfantile, à la mortalité maternelle et à la santé génésique - entretiennent des liens moins directs mais tout aussi importants avec les sciences naturelles. Les sciences fondamentales, les sciences de l'ingénieur et la technologie jouent un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté ; quant aux actions visant à promouvoir la participation des femmes et des groupes minoritaires, elles revêtiront une importance croissante pour le développement des ressources humaines en science et en technologie. Le Secteur des sciences exactes et naturelles compte qu'avec

le retour des Etats-Unis au sein de l'Organisation, les activités se poursuivront et s'intensifieront dans ces domaines.

64. Comme on l'a déjà indiqué dans de précédents rapports, le Sommet mondial pour le développement durable s'est tenu à Johannesburg en août-septembre 2002, dix ans après la Conférence historique des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les résultats de ce Sommet, ajoutés à ceux des Conférences de Monterrey et de Doha et aux objectifs de développement du Millénaire, définissent les enjeux internationaux essentiels du développement pour les années à venir.

65. Les principaux résultats du Sommet qui présentent un intérêt pour l'UNESCO sont les suivants :

- la réaffirmation des objectifs de développement du Millénaire, en particulier ceux qui ont trait à l'élimination de la pauvreté, à l'eau et à l'éducation ;
- la formulation de nouveaux engagements, objectifs et échéanciers en ce qui concerne l'eau, l'assainissement, les océans, la biodiversité, l'énergie, les petites îles, l'Afrique ;
- la recommandation invitant l'Assemblée générale des Nations Unies à lancer une décennie des Nations Unies sur l'éducation au service du développement durable (2005-2014), avec l'UNESCO comme chef de file (recommandation adoptée par la suite dans la résolution 57/254) ;
- l'approbation des partenariats "de type II" associant de multiples parties prenantes (notamment le secteur privé) dans de nouvelles initiatives pour mettre en oeuvre le programme Action 21 et le Plan d'application du Sommet de Johannesburg.

66. Après le Sommet, la communauté internationale a porté son attention sur la 11^e session de la Commission des Nations Unies pour le développement durable (New York, 28 avril - 9 mai 2003), chargée du suivi du Sommet et à laquelle l'UNESCO - et plus précisément le Secteur - participent activement. Cette session a été consacrée entièrement à la mise au point d'une nouvelle méthode et d'un nouveau programme de travail pour la "Décennie de Johannesburg". La Commission a décidé de travailler dorénavant selon un cycle biennal, la première année étant consacrée à l'examen des progrès et des obstacles, et la seconde année aux options de politique concrète négociées par les gouvernements. La Commission a également décidé que chaque cycle biennal serait consacré à un "groupe de questions thématiques". Le cycle 2004-2005 sera ainsi consacré à "l'eau, l'assainissement et les établissements humains", le cycle 2006-2007 à "l'énergie, le développement industriel, l'atmosphère et les changements climatiques" et le cycle 2008-2009 à "l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique". Les travaux de la Commission, comme auparavant, doivent être pris en compte par l'UNESCO dans son propre programme et budget. Pour le court terme, on relèvera l'accent mis en 2004-2005 sur la thématique de l'eau. L'UNESCO est particulièrement bien placée pour s'occuper de cette question, qui est finalement devenue le principal enjeu international du développement durable, non seulement à la faveur du Sommet de Johannesburg mais aussi en tant qu'objectif de développement du Millénaire.

67. Le début de l'exercice biennal 2002-2003 a été marqué par le démarrage de la sixième phase du Programme hydrologique international : *L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux* (2002-2007), qui offre l'instrument le plus important pour mettre en oeuvre les activités correspondant à la priorité principale "les ressources en eau et les écosystèmes associés". Le PHI-VI englobe les objectifs stratégiques définis dans le document 31 C/4 mais il est conçu de manière à pouvoir s'adapter en fonction de l'évolution des priorités. Par le canal des conseils

consultatifs thématiques du PHI-VI, qui se sont réunis pour la première fois en septembre 2002, le programme a été réexaminé à la lumière des objectifs de développement du Millénaire et du Plan d'application du Sommet de Johannesburg récemment adopté, ce qui a permis de le recentrer sur les aspects pertinents. Les nombreuses questions et séances dont l'Organisation avait la charge lors du troisième Forum mondial de l'eau (Kyoto, mars 2003) - les eaux souterraines et l'écohydrologie - l'eau et l'éducation - l'eau et la diversité culturelle, entre autres - ont offert une excellente occasion de mettre en évidence le vaste champ d'application du PHI. Le premier Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau a été présenté lors du Forum par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), initiative à l'échelle du système des Nations Unies pilotée et dirigée et hébergé par l'UNESCO. En outre, le PHI fonctionne sur la base d'une vaste gamme de partenariats, qui ne cesse de s'élargir, comme en témoigne l'établissement récent de partenariats de type II avec deux organismes : l'Agence spatiale européenne, pour l'application des technologies d'observation de la terre à l'évaluation des ressources en eau, en particulier en Afrique, et l'Association internationale d'hydrogéologues pour la gestion des aquifères communs à plusieurs pays ; on envisage également la mise en place d'une structure de coopération dans le domaine de l'eau conjointement avec le Conseil mondial de l'eau, la Cour permanente d'arbitrage et l'University Partnership for Transboundary Waters. L'UNESCO, de pair avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a été désignée chef de file du système des Nations Unies pour la célébration de l'Année internationale de l'eau douce en 2003.

68. Parmi la vaste palette d'activités entreprises au titre du suivi de la Conférence mondiale sur la science, l'une des principales a consisté à élaborer un avant-projet concernant la création d'un nouveau programme international relatif aux sciences fondamentales et à le soumettre au Conseil exécutif. S'il est approuvé, le lancement d'un tel programme constituerait une mesure de suivi majeure en sciences fondamentales qui contribuerait à la réalisation de l'objectif stratégique 6 défini dans le document 31 C/4. Dans le cadre des activités relatives au renforcement des capacités scientifiques et techniques, on s'est attaché surtout à favoriser la mise en réseau entre les institutions de recherche et les institutions universitaires aux plans tant régional qu'international et on a appuyé la recherche, l'éducation et la formation dans les sciences fondamentales et les sciences de l'ingénieur ainsi que dans les applications technologiques. A cet égard, la création d'un centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME), sous les auspices de l'UNESCO, a bien progressé. Inauguré en Jordanie par le Directeur général et le Roi Abdullah en janvier 2003, le projet SESAME a obtenu l'appui indispensable de nombreux Etats dans la région et au-delà. L'UNESCO a continué de jouer son rôle de facilitateur dans cette phase cruciale du démarrage. Un autre événement important a été la réunion tenue à Montevideo (Uruguay) le 12 mai 2003 pour relancer la coopération avec les réseaux scientifiques en Amérique latine. Entre autres résultats, la réunion a mis clairement en évidence la nécessité et la volonté de réactiver ces réseaux scientifiques et de resserrer leurs liens avec l'Organisation.

69. Soucieuse de retrouver le rôle de premier plan qui était le sien dans la prestation de services consultatifs et techniques en amont aux Etats membres pour la conception et la formulation de politiques, stratégies et plans nationaux concernant les sciences, l'Organisation a tenu des réunions avec toutes les entités travaillant dans ce domaine - organismes des Nations Unies, autres organisations régionales intergouvernementales, banques et fonds de développement, institutions nationales et universités - en vue d'harmoniser les méthodes utilisées pour les examens de pays et de renforcer la coopération en procédant à des examens conjoints. Le Secteur des sciences exactes et naturelles et l'Institut de statistique de l'UNESCO ont effectué un examen international des statistiques et indicateurs de la science et de la technologie en vue d'évaluer les besoins d'information stratégique dans le domaine de la science et de la technologie parmi les Etats membres et la communauté internationale. Des institutions comme la Banque mondiale, l'OCDE,

Eurostat, la NSF et l'ALECSO ont pris part à cet examen. L'Organisation a impulsé une coopération internationale dans le domaine de la législation relative aux sciences : une table ronde internationale sur le thème "Science, technique et innovation - une perspective parlementaire" s'est tenue à Helsinki en janvier 2003. Cette réunion a préparé le terrain pour la constitution d'un réseau interparlementaire sur la science et la technique. A l'invitation de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO et du Parlement canadien, une réunion de suivi a été organisée à Ottawa du 13 au 15 juin 2003, en coopération avec l'Union interparlementaire.

70. Depuis octobre 2001, le Réseau mondial de réserves de biosphère s'est accru de 36 nouveaux sites, y compris les sites de trois pays nouvellement rattachés au Réseau. Compte tenu des suppressions et des modifications de périmètre par suite du processus d'examen périodique, on dénombre maintenant un total de 440 réserves de biosphère, dans 97 pays. L'UNESCO a contribué à la célébration de trois années internationales : l'Année internationale de l'écotourisme, dans le cadre de laquelle un exposé a été fait lors du Sommet de l'écotourisme au Québec, l'Année internationale de la montagne, dans le cadre de laquelle un CD sur les écosystèmes des régions montagneuses a été réalisé, et l'Année internationale de l'eau douce, dans le cadre de laquelle des activités couplées avec celles relevant de la Convention de Ramsar ont été menées à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides. Le renforcement des capacités s'est poursuivi à un rythme soutenu, avec la sortie des premiers diplômés de l'Ecole régionale supérieure d'aménagement intégré des forêts tropicales à Kinshasa (République démocratique du Congo) et la tenue d'une table ronde des chaires UNESCO-Cousteau d'écotechnie pour favoriser une meilleure synergie entre ces chaires. Dans le domaine de la recherche, le projet d'élaboration d'une base scientifique pour le paradigme de l'écohydrologie s'est poursuivi avec le PIH et un nouveau projet, portant sur les écosystèmes émergents, a été mis en chantier avec le CIUS-SCOPE. Pendant la période à l'examen, le Conseil intergouvernemental du MAB s'est réuni une fois et son Bureau deux fois.

71. Les programmes relatifs aux sciences de la terre ont été poursuivis afin d'atteindre les objectifs stratégiques 4 à 6 définis dans le document 31 C/4. Les 53 projets du Programme international de corrélation géologique (PICG) ont fourni un cadre géoscientifique et politique mondial pour l'amélioration de la coopération dans le domaine de l'environnement terrestre et ont permis de mettre les résultats des recherches à la disposition de plus de 3.000 scientifiques. Les projets géologiques ont offert une plate-forme pour promouvoir la coopération et la communication interdisciplinaires, améliorer la sécurité humaine et gérer de façon plus rationnelle l'environnement abiotique, grâce à l'échange des résultats des recherches scientifiques lors d'une série de réunions, de séminaires et de visites de terrain ciblés. Les activités concernant les géodonnées et l'espace ont permis d'avancer sur la voie des objectifs relatifs à la viabilité de l'environnement et au partenariat mondial pour le développement. Avec le nouveau "Projet d'éducation spatiale", l'UNESCO a amplifié sa contribution dans le domaine de la télédétection et de l'espace. Le renforcement des capacités nationales et régionales de prévention des catastrophes naturelles s'est poursuivi à travers des projets de coopération au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine. Tous ces projets contribuent à la lutte contre la pauvreté, dont l'élimination est l'un des objectifs de développement du Millénaire. La participation de l'UNESCO à la Conférence asiatique sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe (Japon) en janvier 2003, a fourni à l'Organisation l'occasion de souligner toute l'importance qu'elle attache à la prévention des risques naturels dans cette zone géographique et au processus d'examen décennal de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour la prévention des catastrophes.

72. Au cours des 18 premiers mois de l'exercice biennal 2002-2003, l'échange de connaissances grâce à une coopération intersectorielle active a été l'élément marquant en ce qui concerne le Projet pour les régions côtières et les petites îles (CSI). Cette coopération a été favorisée à travers des projets de terrain, la création de chaires et le jumelage d'universités et le forum sur Internet pour la

promotion et le développement des "pratiques éclairées", toutes ces activités répondant à la priorité principale définie dans le 31 C/5, à savoir les ressources en eau et les écosystèmes associés. Le CSI s'attache à promouvoir une démarche locale pour répondre aux besoins par le biais des activités de terrain et des initiatives transversales "La Voix des petites îles" et "Savoirs locaux et autochtones à l'heure de la mondialisation" (LINKS). En outre, dans le cadre des travaux préparatoires à la réunion d'examen du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement (Barbade + 10), qui se tiendra en 2004, le CSI continue de coordonner les apports de l'UNESCO en étroite collaboration avec les programmes concernés dans les bureaux hors Siège et au Siège. Le CSI oeuvre au renforcement des capacités scientifiques, techniques et humaines dans les communautés côtières et insulaires en permettant un accès plus équitable à l'information. Le forum Internet trilingue sur "les pratiques éclairées pour un développement humain durable dans les régions côtières", qui rassemble plus de 13.000 participants, favorise l'échange et l'examen continuel de pratiques éclairées pour un mode de vie durable dans les régions côtières et les petites îles. En outre, les forums généralistes et à l'intention de la jeunesse lancés à la fin de 2002 par "La Voix des petites îles" élargissent l'échange d'information à la société civile et aux jeunes dans le contexte insulaire.

Evaluation globale de la Commission océanographique intergouvernementale

73. Les résultats obtenus par la Commission océanographique intergouvernementale ont été évalués sur deux points importants en ce qui concerne le programme approuvé par la Conférence générale : (a) la Conférence de partenariat du Processus africain, tenue en septembre 2002 à Johannesburg, a approuvé un *Programme d'intervention* qui constituera un apport à la phase opérationnelle du Processus africain, dans le cadre du volet Environnement du NEPAD ; (b) le Sommet mondial pour le développement durable, par le biais de son Plan d'application, lui a clairement assigné pour mandat d'intensifier les activités destinées à renforcer les capacités nationales et locales dans le domaine des sciences de la mer et de la gestion durable des océans et de leurs ressources.

74. Le Processus africain pour le développement et la protection du milieu marin et côtier en Afrique subsaharienne a réussi à mettre en place, avec la participation d'Etats membres africains, une démarche technique qui a abouti à une série de projets concrets destinés à lutter contre la dégradation importante du milieu côtier et marin que connaît l'Afrique subsaharienne. La Conférence de partenariat, qui réunissait les Etats d'Afrique et la communauté des bailleurs de fonds, a approuvé ce *Programme d'intervention* intégré et le premier portefeuille de propositions de projet en septembre 2002. En outre, le Processus africain a été inclus dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (paragraphe 56 (i)).

75. La COI a contribué activement à la promotion du programme Océans et côtes lors des préparatifs du Sommet de Johannesburg, conjuguant pour ce faire ses efforts à ceux d'un large éventail d'OIG, d'ONG et d'autres partenaires et s'associant notamment à une série de partenariats de type II. Le Plan d'application approuvé au Sommet (paragraphe 34 (d)) appelle les Etats membres à prendre des mesures pour "*renforcer la capacité de la Commission océanographique intergouvernementale, qui dépend de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes de mettre en place des capacités nationales et locales dans les domaines des sciences de la mer et de la gestion durable des océans et leurs ressources*".

76. Pendant la période de 18 mois considérée, la COI a participé à toutes les sessions du Processus de consultation officieux sur les océans et le droit de la mer, mis en place par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1999, au sein duquel elle joue un rôle important, faisant clairement

fonction de point focal des Nations Unies pour les sciences et services océaniques. En 2002, après avoir évalué les résultats du Processus, l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-septième session, a décidé d'en reconduire le mandat pour une nouvelle période de trois ans. C'est là un événement important qui devrait avoir une incidence positive sur la gouvernance des océans.

**Programme II.1 :
Science et technologie : renforcement des capacités et gestion**

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2003 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2003 %
Sous-programme II.1.1	1.869.095	1.106.128	59,2
Sous-programme II.1.2	4.440.742	3.031.815	68,2
Programme II.1	6.309.837	4.137.943	65,6

**II.1.1 : Suivi de la Conférence mondiale sur la science :
formulation de politiques et enseignement scientifique**

77. L'UNESCO a contribué activement au suivi de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999). Une aide a été fournie au Bahreïn, au Liban, au Nigéria, au Mozambique, au Sénégal, au Congo et à l'Ouganda pour la formulation de leurs **politiques nationales en matière de science et de technologie**. Des conseils techniques ont été prodigués au Réseau péruvien en science et en technologie et une assistance technique apportée à la Direction nationale uruguayenne de la science, de la technologie et de l'innovation (DINACYT).

78. **Des séminaires et des activités de formation** ont participé de cet effort. En particulier, un séminaire international sur "Les orientations futures des examens nationaux relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation dans les pays en développement" et une "Réunion consultative sur les partenariats internationaux au service de la promotion de politiques scientifiques en faveur du développement" ont été organisés à Paris en coopération avec le CRDI (Canada) en avril 2003, avec la participation d'autres institutions des Nations Unies, d'universités et d'associations internationales. Des progrès ont également été réalisés dans le domaine de la **législation scientifique**. Une table ronde internationale sur "La science, la technologie et l'innovation : point de vue des parlementaires" s'est tenue à Helsinki, en janvier 2003. Des représentants d'environ 50 commissions parlementaires nationales sur les sciences et la technologie y ont participé, ce qui représente le premier pas vers la constitution d'un réseau interparlementaire sur les sciences et la technologie.

79. L'Organisation a également apporté son concours à la mise en place de trois réseaux nationaux de **femmes scientifiques** : en Amérique latine, par le biais de la chaire UNESCO "Femmes, science et technologie" en Argentine ; en Afrique par l'intermédiaire d'une chaire UNESCO au Burkina Faso, avec le soutien du Gouvernement japonais et dans le cadre du réseau de femmes scientifiques arabes. Le réseau international sur "L'eau, les femmes et la prise de décisions" a été lancé en France en juin 2003.

80. Une réunion intitulée "**La science comme instrument de la paix au Moyen-Orient**" a été organisée à Naples, Italie, en juin 2003 en coopération avec l'Association européenne pour les salons et expositions scientifiques, industriels et technologiques (ECSITE), la ville de Naples, le gouverneur de la région de Campanie et des universités et autres institutions locales, afin de renforcer la coopération entre institutions scientifiques israéliennes et palestiniennes en vue de la

création d'un centre scientifique à l'Université Al Quds de Jérusalem en coopération avec le Musée Bloomfield des sciences de cette ville.

81. L'élaboration **d'indicateurs de qualité en science et en technologie** est une importante initiative de l'UNESCO. Le Secteur des sciences a réalisé, en coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, une étude internationale des statistiques et indicateurs de la science et de la technologie afin d'évaluer quels sont les besoins d'information des Etats membres et de la communauté internationale pour l'élaboration des politiques scientifiques et technologiques. Une première réunion, suivie d'une rencontre internationale consacrée à l'examen des statistiques et indicateurs de S&T s'est tenue à Montréal, Canada, du 2 au 5 avril 2002.

82. Les efforts ont également porté sur la **vulgarisation scientifique et technologique** en Amérique latine et dans les Caraïbes par le biais du Red-POP, ainsi que sur la diffusion de programmes éducatifs virtuels interactifs dans la région. Le Prix Kalinga de vulgarisation scientifique de l'UNESCO a été décerné à des scientifiques vénézuéliens. En novembre 2002, la première **Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement** a été célébrée dans le monde entier avec le concours de nombreux partenaires, organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, commissions nationales pour l'UNESCO, établissements scientifiques et de recherche, associations professionnelles, médias, enseignants en science et écoles.

83. Dans le cadre du Programme de **Partenariats université-industrie-sciences** (UNISPAR), une aide est fournie à Bahreïn et à l'Arabie saoudite en vue de la création de parcs technologiques liés à leurs systèmes universitaires. Une coopération a été engagée avec l'ALECSO en vue de promouvoir l'optimisation du transfert de technologie.

84. Un projet international intitulé "Campus virtuel d'Avicenne" a été lancé le 17 mars 2003. Approuvé en septembre 2002 par l'Union européenne, ce projet vise à réduire, en faisant appel aux TIC, les écarts en matière de sciences et de technologie existant entre les pays de la région méditerranéenne grâce à la création de 14 centres de production de didacticiels scientifiques et technologiques.

85. L'Encyclopédie des systèmes de soutien de la vie (EOLSS), plus important corpus de connaissances relatives au développement durable, a été lancée avec succès par le Directeur général lors du Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg (Afrique du Sud), le 3 septembre 2002.

Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur

86. En sa qualité de centre d'information sur le suivi de la Conférence mondiale sur la science, l'UNESCO a établi un rapport analytique intitulé "*Harnessing Science to Society*" qui peut être consulté à l'adresse suivante : (http://www.unesco.org/science/wcs/report_wcs.pdf). Il évalue un large éventail d'activités de suivi menées aux niveaux national, régional et international, et notamment celles réalisées dans le cadre des programmes de l'Organisation et de ses partenaires. Un nouvel accord-cadre, signé par l'UNESCO et le CIUS en juin 2002, désigne ce dernier comme principal partenaire de l'Organisation pour le patronage et la réalisation d'activités de suivi de la CMS. L'accord privilégie sept grandes lignes d'action à poursuivre conjointement. Jusqu'à présent, environ 70 % des activités conjointes CIUS/UNESCO prévues pour l'exercice ont été menées à bien ou amorcées. Le point sur de nombreuses autres activités concernant le renforcement des capacités et les sciences de l'environnement est fait dans les paragraphes pertinents du présent document. L'UNESCO a continué de publier le Bulletin d'information en ligne de la CMS à l'adresse suivante : (<http://www.unesco.org/science/wcs/newsletter>). A la suite de la réunion d'un Comité ad hoc

d'experts, les 19 et 20 mai 2003, le Directeur général a élaboré et soumis au Conseil exécutif une proposition visant à créer le Programme international relatif aux sciences fondamentales qui met en lumière une approche spécifique à chaque région et le rôle des centres d'excellence ou de référence nationaux, régionaux et internationaux pour les sciences fondamentales et l'enseignement scientifique.

II.1.2 : Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie

02121 Axe d'action 1 :

Renforcement des capacités en mathématiques, physique et chimie

87. Les activités de programme en mathématiques, physique et chimie ont été axées sur le **renforcement des capacités dans le domaine de la recherche et de l'enseignement de haut niveau**, en étroite collaboration avec des centres internationaux d'excellence et des réseaux régionaux. Une attention particulière a été accordée aux pays en développement, notamment d'Afrique, et aux femmes scientifiques. Le recours à des approches et techniques novatrices dans l'enseignement des mathématiques et des sciences a été encouragé. Les capacités de recherche ont augmenté grâce à la formation d'environ 4.000 scientifiques et spécialistes des pays en développement, notamment des femmes et de jeunes chercheurs, dans divers champs des mathématiques, de la physique et de la chimie (en particulier la chimie de l'environnement et de l'eau) par le biais de 90 cours, ateliers et stages. Des ateliers internationaux sur des expériences et matériels didactiques en microscience ont permis à des scientifiques de divers pays d'Afrique de continuer de perfectionner leurs connaissances. Les préparatifs de l'exposition internationale itinérante intitulée "Expérimenter les mathématiques", qui devrait améliorer la compréhension et l'appréciation des mathématiques par le public, sont en bonne voie. Proposée initialement pour faire mieux connaître et comprendre la physique au public, l'Année mondiale de la physique (2005) est en cours de préparation. De plus, des femmes se voient offrir les moyens de participer à des conférences internationales en physique par le Groupe de travail de l'UIPPA sur les femmes physiciennes.

02122 Axe d'action 2 :

Renforcement des capacités dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies

88. L'UNESCO a facilité la recherche et favorisé de nouveaux partenariats avec la communauté scientifique internationale afin d'améliorer et de renforcer les travaux déjà en cours avec des partenaires traditionnels dans le domaine des sciences de la vie. Quelque 500 jeunes scientifiques ont bénéficié de l'aide de l'Organisation qui a de surcroît appuyé des activités visant à développer leur savoir-faire, à les former à de nouvelles technologies, à les initier aux avancées scientifiques et à les faire participer à des réunions et ateliers sur les sciences biologiques et les biotechnologies. Les capacités nationales en matière de recherche et d'application des nouvelles technologies ont été renforcées grâce à des possibilités de formation, comme des ateliers, bénéficiant du soutien de l'UNESCO et élaborées en collaboration avec des établissements et organisations scientifiques dans les domaines de la biotechnologie microbienne, végétale et aquatique, de la biologie moléculaire et de la bio-informatique. Des bourses ont été décernées par l'UNESCO en partageant les coûts avec la *Société américaine de microbiologie (ASM)* et l'*Union internationale des sociétés de microbiologie (UISM)*. La mise au point de matériels numériques de référence et d'enseignement et leur diffusion, avec le concours de l'UNESCO et la collaboration de partenaires scientifiques, ont assuré à des scientifiques originaires de pays en développement et de pays moins avancés un meilleur accès aux sciences de la vie.

02123 **Axe d'action 3 :**
Renforcement des capacités de recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie et application de celles-ci aux questions de développement

89. Conformément aux recommandations de la Conférence mondiale sur la science tenue en 1999 et de la première Convention mondiale des ingénieurs réunie en 2000, le programme sur les sciences de l'ingénieur et la technologie a mis l'accent, dans la formation des ingénieurs, sur l'information, la sensibilisation, les matériels et méthodes pédagogiques, le perfectionnement, les modalités d'habilitation, l'égalité entre les sexes, les indicateurs, l'application des sciences de l'ingénieur et de la technologie au développement durable et à l'élimination de la pauvreté ainsi que sur l'échange de données d'expérience et les meilleures pratiques dans ces domaines. Des activités spécifiques ont été menées à bien, notamment la mise au point d'une série de matériels d'enseignement et d'apprentissage en sciences de l'ingénieur intitulée "Engineering A Better World" (Fabriquer un monde meilleur), le lancement d'une enquête internationale sur la formation et l'habilitation des ingénieurs ainsi que sur la garantie de qualité, et des réunions d'experts sur les thèmes suivants : "Les femmes et l'égalité entre les sexes dans l'ingénierie, les sciences et la technologie", "Habilitation, sciences de l'ingénieur et pratiques professionnelles" et "Les sciences de l'ingénieur et la technologie au service de l'élimination de la pauvreté".

Promouvoir les énergies durables et renouvelables par le biais du Programme solaire mondial (1996-2005)

90. L'Organisation a continué de contribuer à la promotion et à l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre du Programme solaire mondial 1996-2005, en mettant l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines, la sensibilisation accrue aux énergies durables et renouvelables et l'offre de services consultatifs dans ce domaine. Des efforts particuliers ont été fournis pour mettre en valeur les ressources humaines en assurant l'exécution sur le terrain du *Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables* (Programme GREET) afin d'améliorer l'exploitation, la maintenance et la gestion des projets sur les énergies renouvelables et de contribuer au transfert de compétences technologiques. Parallèlement, il a été conseillé aux pays de contribuer davantage à la définition de stratégies nationales en matière d'énergies renouvelables et à l'élaboration de projets pilotes de recherche et d'expérimentation axés sur certains objectifs de développement. Les réseaux régionaux ont été encouragés à promouvoir les partenariats régionaux et le transfert de compétences technologiques. Les activités régionales de formation mises en oeuvre dans le cadre du volet africain du Programme GREET ainsi que l'exposition de l'UNESCO sur les énergies renouvelables organisée en collaboration avec la Commission solaire mondiale et plusieurs partenaires nationaux et internationaux à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg, ont contribué à renforcer les capacités et à sensibiliser à l'importance de l'utilisation des énergies renouvelables.

**Programme II.2 :
Sciences, environnement et développement durable**

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2003 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2003 %
Sous-programme II.2.1	4.302.974	3.249.689	75,5
Sous-programme II.2.2	2.628.043	2.071.248	78,8
Sous-programme II.2.3	1.178.086	919.084	78,0
Sous-programme II.2.4	976.290	779.533	79,8
Sous-programme II.2.5	2.861.100	2.236.539	78,2
Programme II.2	11.946.493	9.256.095	77,5

II.2.1 : L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux

02211 **Axe d'action 1 :**

Ressources en eau et écosystèmes : évaluation et gestion durable à différentes échelles

91. Des progrès importants ont été accomplis dans la mise en oeuvre des différents éléments et synthèses des activités relevant de cet axe d'action. Des éléments d'information et de méthodologie intéressants ont été produits. Ainsi, un système de synthèse des données sur les ressources en eau à l'échelle panafricaine et un Manuel sur la mesure du bilan de masse des glaciers ont été achevés ; une stratégie utilisant les bassins expérimentaux existants pour étudier les processus qui déterminent la qualité de l'eau et les processus hydrologiques et écologiques liés aux phénomènes extrêmes (inondations, basses eaux) a été mise au point ; et le premier projet de Carte hydrogéologique du monde qui s'appuie sur une base de données a été présenté. Le WWAP a commencé à mettre au point des indicateurs et a réalisé sept études de cas dans le monde portant notamment sur les bassins fluviaux, les lacs et les cadres urbains afin d'utiliser des exemples concrets pour son évaluation globale. Le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau qui en est résulté a été présenté comme prévu au troisième Forum mondial de l'eau (Kyoto, Japon) et a illustré de façon remarquable le rôle de coordination joué par l'Organisation dans ce domaine. Le réseau international de centres de recherche et de renforcement des capacités a été encore renforcé, notamment par l'ouverture d'un centre régional de l'eau pour les régions arides et semi-arides d'Amérique latine et des Caraïbes, à La Serena (Chili), avec des fonds flamands, la mise en place d'un réseau mondial sur les ressources en eau dans les zones arides et semi-arides, et l'initiative prise en coopération avec les Pays-Bas visant à créer le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC). Un certain nombre d'autres propositions concernant la création de centres régionaux sont à l'étude. Dans le cadre du programme sur L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation des politiques (HELP), des études sont en cours dans 25 bassins pilotes sur la gestion intégrée des ressources en eau ; ce programme coopère avec de nombreux partenaires internationaux tels que le Réseau international des organismes de bassin et est en train de mettre en place des unités régionales de coordination. Dans le cadre du projet transversal FRIEND, une analyse sur les basses eaux, la sécheresse et les inondations a été réalisée dans plusieurs régions. Un programme international UNESCO-OMM sur les inondations est en cours d'élaboration compte tenu de l'urgence de ce problème.

02212 **Axe d'action 2 :**
Interactions relatives à l'eau et sécurité

92. Dans le cadre du projet "Des conflits potentiels liés à l'eau au potentiel de coopération" (PC→CP), une méthodologie intégrée de gestion des conflits liés à l'eau a été mise au point ; une grande conférence sur cette question s'est tenue à Delft, en novembre 2002. L'initiative visant à créer une structure de coopération dans le domaine de l'eau a été prise afin de faciliter la résolution des conflits dans ce domaine. Les connaissances sur les relations entre l'eau et l'éthique se sont améliorées. En ce qui concerne l'utilisation des TIC, le Portail de l'eau de l'UNESCO a été sensiblement développé et fournit des sources d'information à l'échelle mondiale ainsi qu'un accès à d'autres sources de données sur l'Internet ; le site de l'Année internationale de l'eau douce a été créé par l'UNESCO ainsi que le Portail de l'eau pour les Amériques, avec l'UNESCO comme principal intervenant. Les relations entre l'eau et la diversité culturelle constituent désormais un sujet de recherche et un problème bien clairement définis ; les concepts liés à l'eau virtuelle sont de plus en plus fréquemment utilisés dans l'évaluation des ressources en eau. L'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau est maintenant créé et la coopération dans ce domaine avec l'UNESCO-IHE et d'autres parties prenantes se met en place et se développe, y compris avec le Réseau GOUTTE qui contribue à ce processus.

02213 **Axe d'action 3 (commun PHI/MAB) :**
Pour une gestion durable des interactions terre-eau

93. Il s'agit du seul domaine qui regroupe les réseaux du PHI et du MAB pour la recherche et le renforcement des capacités. Un programme ambitieux visant à développer l'approche écohydrologique a été entrepris, y compris l'ouverture d'un site intégré de grande envergure en Pologne, en novembre 2002. De même, un important atelier conjoint PHI/MAB sur le thème "L'écohydrologie : de la théorie à l'action" tenu à Wierzba (Pologne) en mai 2003, a permis de préciser davantage les aspects théoriques de l'écohydrologie et de trouver des sites, principalement des réserves de biosphère, pour démontrer l'intérêt de cette approche pour les écosystèmes et la société. Un modèle innovant pour les eaux souterraines urbaines est en cours d'élaboration ; il inclut les caractéristiques du milieu urbain de façon originale. En ce qui concerne les centres de gestion des eaux urbaines, le Centre international de recherche et de formation sur le drainage urbain, installé à Belgrade, a été réactivé et le Centre régional sur la gestion de l'eau dans les zones urbaines a été créé à Téhéran, ce qui a renforcé le réseau régional et international de l'UNESCO consacré aux problèmes de gestion des eaux urbaines et a augmenté ses capacités d'action. Des méthodes permettant d'améliorer les stratégies de gestion des eaux urbaines, y compris, par exemple, des directives pour une gestion des eaux urbaines respectueuse de l'eau et de l'environnement, la prise en compte des effets anthropogéniques sur le cycle hydrologique urbain, et une meilleure compréhension des conflits liés aux eaux urbaines sont en cours d'élaboration ; les stratégies de lutte contre les inondations en zone urbaine ont été améliorées à Jakarta. L'adoption d'une approche écosystémique a été activement recherchée dans divers contextes et l'évaluation du rôle des eaux souterraines dans la régulation des systèmes des zones humides a été entreprise. Parmi les autres activités menées dans le cadre de cet axe d'action, il convient de signaler la coopération entre l'UNU et l'ICARDA pour l'étude et la promotion d'une gestion durable des terres arides marginales dans huit pays d'Afrique du Nord et d'Asie et la tenue, sur ce sujet, d'un séminaire international à Alexandrie (Egypte) en septembre 2002 ; la réalisation du projet interdisciplinaire "Vision de la Volga" pour le bassin de la Volga avec la participation du PICG, du PHI, de la COI, du MAB et de MOST ; la contribution conjointe du MAB et du PHI à l'Année internationale de la montagne (2002) lors du Sommet mondial sur la montagne de Bichkek (Kirghizistan, octobre-novembre 2002) ; un atelier PHI/MAB sur "Les montagnes et les ressources en eau douce" lors du troisième Forum mondial de l'eau à Kyoto (Japon), en mars 2003 ; et la collaboration à l'Initiative de recherche sur

la montagne", activité conjointe du PIGB, de l'IHDP et du GTOS, pour étudier et évaluer l'effet du changement planétaire sur les environnements de montagne dans toutes les régions du monde en utilisant les réserves de biosphère comme sites de surveillance.

II.2.2 : Les sciences de l'environnement

02221

Axe d'action 1 :

Réserves de biosphère : l'approche écosystémique en pratique

94. Pendant les 18 premiers mois de la mise en oeuvre du 31 C/5, ce sont le Conseil international de coordination du programme MAB et son Bureau, réunis respectivement en mars et novembre 2002, qui ont guidé la mise en place du Réseau mondial de réserves de biosphère. Il a été procédé à la désignation de 20 nouvelles réserves de biosphère, ce qui a porté le Réseau mondial à 440 réserves dans 97 pays. La quantité mais aussi la qualité des réserves de biosphère ont été améliorées grâce au processus d'examen périodique qui a évalué le fonctionnement d'une cinquantaine de réserves désignées il y a plus de dix ans. L'appui fourni à des ateliers nationaux ou locaux a favorisé ce processus qui a abouti, dans le cas de deux Etats membres, au retrait de la liste de sites qui ne répondaient pas aux critères applicables aux réserves de biosphère. Afin d'améliorer la gestion de ces réserves et les aider à mieux tenir compte de l'approche écosystémique, une enquête sur les mécanismes institutionnels a été entreprise et sera suivie par la réunion, fin 2003, d'une équipe spéciale d'experts des questions juridiques et institutionnelles qui sera constituée après consultation des Etats membres. Avec l'aide du Secrétariat, la première réserve de biosphère transfrontière en Afrique a été créée par le Bénin, le Burkina Faso et le Niger (la réserve de biosphère du "W") conformément aux *Recommandations concernant la création et le fonctionnement des réserves transfrontières* approuvées par le Conseil du MAB en 2000. Dans le cadre du BRIM, des recherches méthodologiques sur la surveillance de la situation socio-économique ont été effectuées lors d'un atelier qui s'est tenu en Allemagne ; des méthodologies de surveillance des milieux biotiques et abiotiques ont également été élaborées.

95. Les **réseaux régionaux** ont continué de se développer avec, notamment, une importante réunion d'EuroMAB organisée à l'invitation des autorités italiennes en 2002, la VIIe réunion du réseau IbéroMAB en juin 2002, à Rio de Janeiro (Brésil), et la réunion du réseau REDBIOS qui inclut l'Espagne, le Cap-Vert, la Mauritanie, le Maroc et le Sénégal, en décembre 2002, en Mauritanie. Le projet ASPACO pour l'Asie et le Pacifique, qui encourage la conservation et le développement et est financé par le Japon, est entré dans sa troisième année. Enfin, un nouveau réseau régional du MAB a été créé, le SACAM (Réseau du MAB pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale) qui regroupe huit pays : le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, la République islamique d'Iran, les Maldives, le Népal, le Pakistan et Sri Lanka.

96. Le projet régional UNESCO-MAB/PNUE-FEM sur le renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion efficace et une exploitation durable de la diversité biologique dans les réserves de biosphère des terres arides de l'Afrique de l'Ouest a été approuvé par le Conseil du FEM en mai 2003. Ce projet concerne six réserves de biosphère : Pendjari (Bénin), la Mare aux Hippopotames (Burkina Faso), la Comoé (Côte d'Ivoire), la Boucle de Baoulé (Mali), la région du "W" (Niger) et Niokola Koba (Sénégal). Le projet, qui s'élève à 6,5 millions de dollars et fait l'objet d'un financement conjoint à hauteur de 4 millions de dollars, est mis en oeuvre par l'UNESCO-MAB pour la période 2003-2007.

97. Comme prévu, une importance particulière a été accordée en 2002 à l'écotourisme et aux activités dans les zones de montagne ; 2002 a été **l'Année internationale de l'écotourisme** pour laquelle le MAB a produit une brochure spéciale destinée à être diffusée au Sommet mondial de l'écotourisme, tenu à Québec en mai 2002. La participation de l'UNESCO à cette manifestation a

souligné que les réserves de biosphère étaient des sites pilotes pour l'utilisation de bonnes pratiques en matière d'écotourisme. A cet égard, des études comparatives sur la mise en oeuvre de politiques saines en la matière sont en train d'être réalisées dans plusieurs réserves de biosphère. Le programme MAB a également contribué de diverses manières à l'**Année internationale de la montagne (2002)** et a apporté sa contribution au Sommet mondial sur la montagne de Bishkek, (Kirghizstan) tenu du 29 octobre au 1er novembre 2002. Un des prolongements de ce Sommet est l'"Initiative de recherche sur la montagne", activité conjointe du Programme international sur la géosphère et la biosphère (PIGB), du Programme international sur les dimensions humaines des changements de l'environnement planétaire (IHDP) et du Système global d'observation terrestre (GTOS), qui doit être menée à bien avec l'UNESCO-MAB et dont l'objet est d'étudier l'effet du changement planétaire sur les environnements et les communautés de montagne en utilisant les réserves de biosphère dans les zones de montagne de toutes les régions du monde.

02222**Axe d'action 2 :****Renforcement des capacités en matière de science et de gestion des écosystèmes**

98. Pour atteindre les résultats escomptés dans le domaine de l'éducation à la biodiversité, l'UNESCO a continué à mettre en oeuvre, en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique, une initiative mondiale consistant dans la mise en place de réseaux de connaissances et la réalisation de projets pilotes. En coopération avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), la mallette pédagogique sur la désertification de l'UNESCO-MAB a été testée dans 18 pays touchés par la sécheresse en 2002. Grâce à des fonds fournis par l'Italie et Monaco, la mallette sera réimprimée en anglais, espagnol et français et elle sera traduite en arabe, chinois et russe.

99. Vingt-cinq bourses pour jeunes scientifiques ont été décernées pendant l'exercice biennal, la majorité dans des pays en développement. L'*Ecole régionale supérieure d'aménagement intégré des forêts tropicales (ERAIFT)*, située dans la République démocratique du Congo, a continué à se développer de manière satisfaisante, recevant un nouveau soutien extrabudgétaire substantiel de l'Union européenne et d'un fonds d'affectation spéciale belge. L'année universitaire 2002-2003 a été marquée par la réussite des 41 premiers diplômés de la République démocratique du Congo et du Congo/Brazzaville ayant obtenu le DESS.

100. Une réunion de toutes les chaires UNESCO-Cousteau d'écotechnie a été organisée en mars 2002 à l'UNESCO afin de faire le point de l'expérience acquise dans la promotion de l'enseignement interdisciplinaire dans le domaine de l'environnement et du développement durable. La plupart des chaires d'écotechnie, ainsi que les universités rattachées au réseau d'écotechnie de la région arabe, ont participé activement au Forum mondial des chaires UNESCO (novembre 2002). Les préparatifs sont en cours pour désigner de nouvelles chaires d'écotechnie, notamment dans des universités renommées aux Etats-Unis.

II.2.3 : Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels

02231**Axe d'action 1 :****Coopération en sciences de la terre**

101. Le **Programme international de corrélation géologique (PICG)** a réuni deux fois son Conseil scientifique qui a procédé à l'évaluation de 36 nouvelles propositions de projet, dont trois dans le cadre nouveau du "Projet pour jeunes scientifiques". Pour 53 projets portant sur des problèmes d'ampleur planétaire on a pu faire état d'un transfert satisfaisant des géo-informations, de découvertes et d'échanges de données d'expérience, en particulier entre chercheurs de pays en développement et de pays développés. Les projets touchaient, entre autres, à la gestion géo-

écologique, aux processus hydrogéologiques, aux risques naturels, à la modélisation et à la prévision des changements environnementaux et climatiques et au renforcement des capacités. A sa dernière session, en février 2003, le Conseil du PICG a décidé d'étendre le champ de ses compétences en s'adjoignant un nouveau groupe de travail sur l'hydrogéologie.

102. Dans le cadre du **renforcement des capacités**, la participation de 50 ressortissants de pays en développement (dont 19 femmes) a été prise en charge pour qu'ils puissent se perfectionner dans le domaine des sciences de la terre en suivant des cours et des ateliers en Allemagne, en Grèce, en Turquie, en République tchèque, aux Pays-Bas et en Espagne. Les services de quatre intervenants ont été pris en charge pour assurer des cours internationaux de formation aux méthodes géochimiques d'exploration géothermique (Yémen) et à l'application de paramètres géologiques pour la protection de l'environnement (Oman). Les travaux réalisés en coopération avec la Commission de la carte géologique du monde (CCGM) ont porté notamment sur la Carte structurale de l'océan Indien, la version numérique/SIG de la Carte métallogénique de l'Amérique du Sud et la Carte géodynamique de la Méditerranée.

103. Le **Programme de modélisation des gîtes minéraux** a contribué aux travaux du Sommet mondial pour le développement durable et son nouveau nom de "Programme pour la durabilité des ressources minérales" reflète la nouvelle orientation de ses activités. Dans le cadre de ses réseaux de traitement des données en Afrique, **PANGIS** (Réseau panafricain pour un système d'information géologique), et en Asie du Sud-Est, **SANGIS** (Réseau d'Asie du Sud-Est pour un système d'information géologique), l'UNESCO a financé la formation de géoscientifiques aux méthodes de transformation des données géoscientifiques en informations utilisables par les décideurs.

104. Au cours des 18 derniers mois, l'UNESCO a coprésidé le partenariat pour l'IGOS (Stratégie d'observation mondiale intégrée) avec l'ASE (Agence spatiale européenne) et la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration des Etats-Unis). L'IGOS a mené à bien en coopération avec le programme Applications géologiques de la télédétection (GARS) l'étude thématique sur les géorisques. L'UNESCO a encore resserré sa coopération avec les agences spatiales après avoir été élue en 2002 Membre associé du CEOS (Comité sur les satellites d'observation de la terre) et elle fait partie des participants au premier Sommet sur l'observation de la Terre, devant se dérouler en juillet 2003 à Washington.

105. L'UNESCO a organisé début 2002, dans le cadre du nouveau "**Projet d'éducation spatiale**", un concours international de dissertations sur le thème "L'espace et la vie quotidienne", en coopération avec l'Agence spatiale européenne et un groupe d'experts qui s'est réuni en mars 2003 pour réfléchir à l'introduction de l'éducation spatiale à l'école. L'objectif premier de cette initiative était d'identifier et de sélectionner des projets spatiaux. Une session d'information sur les meilleures méthodes pédagogiques qui pourraient être utilisées par les établissements scolaires dans les pays en développement sera organisée pendant la 32e session de la Conférence générale.

02232**Axe d'action 2 :****Prévention des catastrophes naturelles et capacité d'y faire face**

106. Les capacités nationales et régionales en matière d'**atténuation des catastrophes naturelles** ont été renforcées grâce au programme de coopération entre le Service géologique des Etats-Unis (United States Geological Survey), l'Union européenne et l'UNESCO sur la réduction des pertes causées par les tremblements de terre dans la région de la Méditerranée orientale (RELEMR) et au Programme d'évaluation et d'atténuation des risques sismiques dans la région arabe (PAMERAR). Des scientifiques marocains ont été formés dans le domaine de l'évaluation des risques sismiques. Deux ateliers ont été organisés : l'un sur les épisodes sismiques de référence sur le rift de la mer Morte et à sa proximité (Paris, France) et l'autre sur l'analyse sismique et l'évaluation des risques de

tremblements de terre dans la région de la Méditerranée (Antalya, Turquie). Le Programme sur la réduction des pertes causées par les tremblements de terre dans la région de l'Asie du Sud (RELSAR) a été développé avec un nouvel atelier consacré à la réduction de ces pertes dans la région (Katmandou, Népal). En outre, le projet libyen de réseau national sismique a poursuivi le renforcement de ses capacités grâce à la formation de techniciens en Jordanie, en Egypte et au Maroc. En Amérique centrale, on a organisé un séminaire sur le développement du projet de "zonation des risques naturels dans le bassin du fleuve Samala et analyse des risques dans la région de San Sebastian", ainsi que d'autres projets pilotes nationaux menés au Guatemala. Des projets pilotes ont été entrepris au Costa Rica, au Guatemala, au Salvador, au Honduras et en République dominicaine. Ils seront achevés en juin 2003. Le Bureau de l'UNESCO à Jakarta a collaboré avec d'autres institutions en vue de l'organisation du troisième atelier international sur les tremblements de terre et les mégapoles ayant pour thème "réduire la vulnérabilité et veiller à une meilleure viabilité à long terme des mégapoles du monde", à Shanghai (Chine), en octobre-novembre 2002.

II.2.4 : Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles

02241

Axe d'action 1 :

Promouvoir des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles : associer approches intégrées et coopération intersectorielle

107. Les paramètres de la gestion équitable et durable des ressources des régions côtières et des petites îles ont été analysés, affinés et, dans certains cas, redéfinis à l'occasion d'une série de manifestations et d'activités de projets de terrain. On a organisé des ateliers pour élaborer des stratégies permettant de faire progresser le développement durable des régions côtières et des petites îles. Des membres du personnel des Bureaux d'Apia, de Dar es-Salaam et de Kingston ont collaboré avec des fonctionnaires du Siège pour organiser l'atelier interrégional "Voix des petites îles" aux Palaos, en novembre 2002. Un deuxième atelier, organisé en Thaïlande en novembre 2002 à l'intention du réseau UNITWIN Asie-Pacifique et portant sur les "pratiques éclairées relatives à la prévention et à la gestion des conflits liés aux ressources et aux valeurs côtières" a bénéficié du soutien de membres du personnel de tous les secteurs des Bureaux de Bangkok, Jakarta, New Delhi et Apia. Ces deux ateliers ont permis de tendre vers la réalisation de l'objectif stratégique consistant à promouvoir les principes et les règles éthiques qui guident le progrès scientifique et technologique et les transformations sociales. Ces réunions intersectorielles ont rassemblé des acteurs et des hauts responsables venant de milieux divers, qu'il s'agisse d'établissements d'enseignement, d'associations, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, d'entreprises commerciales ou des commissions nationales et des bureaux régionaux compétents de l'UNESCO. Un cadre conceptuel pour la gestion équitable et durable des ressources - qui incorporent les éléments d'un code de pratique déontologique - a été mis en place grâce à des projets réalisés en Inde, en Indonésie, en Jordanie, en Lettonie, au Mozambique, au Nigéria, aux Philippines, en Russie, au Sénégal, en Afrique du Sud, en Thaïlande et en Uruguay.

108. De nombreuses petites îles et régions côtières sont toujours dépourvues des infrastructures nécessaires pour utiliser des technologies de l'information et de la communication perfectionnées. Compte tenu de ce facteur, les pratiques, lignes directrices et principes éclairés destinés à sensibiliser les populations et à promouvoir un développement durable dans les régions côtières et les petites îles - qui sont largement applicables dans d'autres régions - ont été diffusés par le biais de différents moyens d'information. On a publié un ouvrage traitant de la gestion des ressources côtières, où sont clairement exposés les enseignements concrets qui ont pu être tirés de la gestion de la baie d'Ulugan (Philippines) ; la publication du CSI "*Indigenous Parks and People*" a été traduite en thaï ; et le forum Internet trilingue "Pratiques éclairées pour un développement humain durable dans les régions côtières" (www.csiwisepractices.org), dont la conception a été revue pour qu'il soit

plus aisément accessible aux utilisateurs, continue à encourager le dialogue sur les questions posées par le développement durable des régions côtières et des petites îles. En outre, des projets menés sur le terrain et la formation d'étudiants dans le cadre du réseau de chaires UNESCO/UNITWIN ont renforcé la capacité des petites îles et des régions côtières à participer à la nouvelle société du savoir et à promouvoir des conditions d'existence viables. Un réseau UNITWIN regroupant cinq universités européennes avec l'objectif de promouvoir les pratiques côtières éclairées a été mis en place à l'Université de Cadix (Espagne) en septembre et un atelier de planification, auquel participaient les Universités de Bologne (Italie), Riga (Lettonie), Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) et Aveiro (Portugal), a été organisé à Cervia (Italie) en novembre 2002 avec un soutien du Bureau de l'UNESCO à Venise.

02242 Axe d'action 2 :

Promouvoir l'action dans les domaines prioritaires des petits Etats insulaires en développement et contribuer efficacement à la mise en oeuvre de Barbade + 5 et d'autres accords et plans d'action multilatéraux

109. La capacité de développement durable des petites îles a été encore renforcée par les activités de terrain menées dans le cadre de projets intersectoriels dans une douzaine d'îles des Caraïbes orientales ainsi qu'à Cuba, en Haïti, à la Jamaïque, en Papouasie-Nouvelle-Guinée (Motu Koita, Port Moresby et les îles Trobriand) et au Samoa. Ces efforts s'ajoutent au développement d'activités locales régionales et interrégionales dans le cadre de l'initiative la Voix des petites îles, comme il en a été rendu compte au titre des projets relatifs aux thèmes transversaux.

110. L'échange des connaissances sur la gestion des conflits côtiers par le biais de discussions régulières dans le cadre de forums et de deux rapports d'ateliers décisifs a fait progresser l'étude de concepts tels que la "gestion côtière" et les "contrats sociaux" en tant que moyens pratiques de désamorcer les conflits. Afin que l'information atteigne bien le public visé, une version abrégée d'un recueil des lois haïtiennes sur l'environnement côtier et la pêche a été établie en créole et en français (<http://www.unesco.org/csi/pub/info/haiti.htm>) pour faire comprendre aux pêcheurs locaux la législation qui régit leur activité. Une étude sur l'évolution de la gestion villageoise des ressources à Vanuatu entre 1993 et 2001 a été menée à bien et le site Web sur les petites îles (www.unesco.org/csi/smis/smallislands.htm) a été développé de manière à aider les petites îles à définir et classer par ordre de priorité les actions nationales, régionales et mondiales destinées à préparer Barbade + 10 en 2004. En outre, une série de fascicules intitulée "Pratiques éclairées pour la gestion de l'érosion des plages" et conçue en fonction des besoins particuliers de 10 îles sélectionnées des Caraïbes orientales a été établie (www.unesco.org/csi/wise2b.htm) et des exemplaires sur papier envoyés pour distribution gratuite aux îles concernées.

II.2.5 : Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

02251 Axe d'action 1 :

Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux processus océaniques dans les zones côtières et à l'échelle mondiale, dans le contexte des écosystèmes marins

111. Le texte sur le thème des Observations intégrées du carbone dans le monde, qui doit contribuer à la mise du point du **Système actuel d'observation du cycle du carbone** et s'inscrit dans le cadre du partenariat avec l'IGOS, est dans sa phase de révision finale et devait être publié vers le milieu de l'année 2003. Une note d'observation élaborée par la COI est consultable sur le site Web du Groupe consultatif sur le CO₂. Mise à jour tous les mois, cette note présente des informations d'actualité et des recensions d'articles scientifiques évalués par des spécialistes. Un

colloque international sur le piégeage du carbone océanique se tiendra en 2004 sous les auspices de la COI et du SCOR.

112. Dans le cadre de l'effort de **recherche, surveillance et évaluation pour une meilleure compréhension des réactions de l'écosystème marin aux changements planétaires**, des progrès ont été faits dans l'examen approfondi de la COI/GLOBEC et l'élaboration d'un cadre scientifique en vue de l'emploi d'indices environnementaux pour faciliter les simulations rétrospectives, les analyses immédiates et les prévisions relatives aux variations de volume et de répartition des stocks de poissons pélagiques dans certaines zones. Un site Web donnant accès à une base de données sur le benthos marin et les conditions écologiques dans certaines zones côtières du monde est en préparation et sera accessible en 2004. Le plan de mise en oeuvre de GEOHAB sera achevé en 2003. Le Groupe de travail sur les apports en nutriments dans les écosystèmes marins côtiers a tenu sa première réunion et publiera ses conclusions en 2004.

113. **Les capacités des Etats membres en matière de gestion intégrée des zones côtières (ICAM)** ont été renforcées grâce à des études sur les interactions entre les communautés humaines et les écosystèmes. En particulier, le Guide de la COI n° 42, qui traite des approches méthodologiques de l'ICAM, a été publié en français et a fait l'objet d'une large diffusion au cours de l'année 2001. Les versions anglaise et espagnole ont été publiées en 2002. Un guide sur les résurgences sous-marines d'eaux souterraines dans les zones côtières sera publié au début de 2003 en collaboration avec le PHI. Une nouvelle série axée surtout sur les différents aspects de la gestion des zones côtières est en cours de création sous le titre les Dossiers de l'ICAM. La première livraison, qui traite du rôle des indicateurs pour l'ICAM, a été publiée en juin 2003.

02252**Axe d'action 2 :**

Poursuivre, dans le cadre des systèmes mondiaux d'observation des océans et du climat (GOOS et SMOC), le développement des capacités de surveillance continue et de prévision nécessaires à la gestion et à la mise en valeur durable de la haute mer et des mers bordières

114. Les nouveaux serveurs Internet pour **l'Expérience mondiale d'assimilation des données océaniques (GODAE)** fournis par les Etats-Unis d'Amérique et la France fonctionnent bien, assurant l'accès aux données et aux produits. Les plans stratégiques et de mise en oeuvre de GODAE ont été publiés sur le Web et le Bureau de GODAE à Melbourne est maintenant bien installé et est opérationnel. Huit cents flotteurs Argo ont déjà été mis à l'eau dans les différents océans du monde et des organismes de financement ont pris des engagements en vue de permettre d'atteindre le total prévu de 3.000 flotteurs entre 2003 et 2005. Des fonds ont été obtenus pour financer les services du Coordonnateur Argo, employé par la COI, qui travaille maintenant au centre COI/OMM de soutien pour les plates-formes d'observation *in situ* (JCOMMOPS) à Toulouse. L'équipe scientifique d'Argo pilote le projet.

115. Les éléments du projet de mise en place d'un **système d'observation du carbone océanique** ont été publiés sur le site Web du GOOS ainsi que dans la Série des rapports du GOOS. Des navires effectuent actuellement des observations sur le carbone le long de certaines routes. Des plans ont été approuvés en vue de la constitution d'un réseau de stations de mesures chronologiques du carbone sur de longues périodes (décennies), à partir de bouées ou de navires.

116. Le **Plan intégré du GOOS côtier destiné à guider les Etats membres dans la mise en oeuvre du GOOS** a été achevé en septembre 2002. Il a été publié dans sa forme initiale sur le site Web du GOOS en février 2003, et sur support papier à temps pour l'Assemblée de la COI (24 juin 2003). Un consultant en poste à l'Université du Delaware (Etats-Unis) a poursuivi les travaux visant au catalogue des contributions nationales au GOOS.

117. Dans le domaine du **renforcement de la capacité des pays en développement de participer au GOOS et d'en tirer profit**, la proposition du GOOS-Afrique concernant le Processus africain a visé entre autres à développer l'accès aux données obtenues par télédétection et la formation à leur utilisation. Le Groupe du GOOS sur le renforcement des capacités a fait de l'accès aux données de la télédétection ainsi que de la formation à leur utilisation un des éléments essentiels de sa stratégie. L'Assemblée de la COI a décidé en juin 2003 d'arrêter une stratégie concernant l'utilisation de la télédétection pour renforcer les capacités à l'appui du développement durable et a adopté une résolution à cet effet. Le programme Bilko de l'UNESCO constituera un élément clé de ses programmes de renforcement des capacités (y compris pour le GOOS) s'agissant d'apprendre comment interpréter les données de la télédétection. Une visite du Coordonnateur de Bilko au Mozambique dont le but sera d'examiner les besoins en matière de renforcement des capacités est à l'étude. La COI et le GOOS, en tant qu'adhérents du CEOS et membres du partenariat pour l'IGOS, collaborent avec les agences spatiales afin d'améliorer l'accès et la formation dans ce domaine. Une réunion placée sous la direction du CEOS est prévue les 2 et 3 octobre 2003 à Stellenbosch (Afrique du Sud) en vue de l'élaboration des plans de renforcement des capacités en Afrique.

118. Des efforts soutenus ont été déployés pour améliorer le **fonctionnement des organes régionaux du GOOS nouvellement constitués**. Certains de ces organes, par exemple ceux d'Europe et des Etats-Unis, sont très en avance par rapport aux autres et ne nécessitent que peu d'attention. Les efforts se sont surtout concentrés sur le renforcement du GOOS dans les Caraïbes, la Méditerranée, la mer Noire, l'océan Indien, la région des Îles du Pacifique et l'Asie du Sud-Est. Le Forum régional du GOOS tenu à Athènes en décembre 2002 a préparé le terrain pour la bonne élaboration d'une proposition à financer par la Commission européenne. Un nouveau Mémoire d'entente entre la COI et la CPPS a posé les fondements d'une alliance régionale pour le GOOS dans le Pacifique du Sud-Est. Un nouvel organe du GOOS a été constitué lors d'une réunion à Cartagena (Colombie) à la fin de mai 2003.

119. Le Bureau de la COI pour le GOOS, à Perth, a contribué de manière décisive à la collaboration entre les pays du **GOOS océan Indien** en tirant parti des réunions déjà tenues avec succès à Perth et Delhi. L'événement majeur du deuxième semestre de 2002 a été l'organisation de la première conférence du GOOS océan Indien, qui s'est déroulée à Maurice (4-9 novembre 2002) et où le Mémoire d'accord sur le GOOS océan Indien (IOGOOS) a été signé par neuf nations. Une conférence sur le climat de l'océan Indien dont le but sera d'élaborer un système d'observation du climat dans cette région est maintenant en préparation.

02253 **Axe d'action 3 :**
Continuer à développer et à renforcer le système de l'IODE (Echange international des données et de l'information océanographiques), mécanisme mondial permettant à tous d'accéder librement à des données océanographiques et de gérer l'information correspondante

120. L'UNESCO a poursuivi ses efforts pour améliorer l'application de nouveaux systèmes et technologies visant à faciliter la **soumission de données et d'information océanographiques et l'accès à celles-ci**. L'IODE participe à deux projets dont l'objectif est de mettre au point un langage XML pour les données marines qui aidera à localiser les données depuis leur collecte jusqu'à la production d'ensembles mondiaux et régionaux intégrés de données : le Groupe d'étude CIEM/COI sur le développement de systèmes d'échange de données marines utilisant le langage XML (SGXML) et le projet de langage XML pour les données marines, financé par l'Union européenne, qui prévoit l'établissement d'une prénormalisation permettant l'interopérabilité des données marines à l'aide d'un langage XML. La deuxième session du SGXML s'est tenue à Göteborg (Suède) les 26 et 27 mai 2002. Le Groupe y a défini sa conception du SGXML : "le SGXML du CIEM/COI

utilisera ou établira des normes internationales afin de favoriser la fluidité des échanges de données issues de sources réparties en ayant recours à un seul dictionnaire de paramètres, à des métadonnées bien définies et explicitement marquées, une structure de données XML commune, en conditionnant le contenu et en fournissant aux clients des ensembles de données et des outils logiciels utilisables sur toutes les plates-formes ou sur le Web". Le projet de langage XML marin financé par l'Union européenne a démarré en février 2003 pour une durée de deux ans.

121. La 17e session du Comité de la COI sur l'Echange international des données et de l'information océanographiques (IODE) s'est tenue au Siège de l'UNESCO du 3 au 7 mars 2003. Le Comité a entre autres pris note des progrès considérables accomplis dans les domaines de la coopération avec le GOOS et la JCOMM, de la création du nouveau Groupe d'experts de l'IODE sur les pratiques en matière d'échange et de gestion des données biologiques et chimiques (GE-BCDMEP), du nouveau programme sur les données relatives à la surface de l'océan mondial recueillies en cours de route (GOSUD), de la mise au point d'un langage XML pour les données marines, de l'inventaire des données sur le milieu marin (MEDI), du système de formation OceanTeacher, du système dynamique de gestion des contenus - Beebox et des réseaux régionaux ODINAFRICA et ODINCARSA. Le Comité a vigoureusement approuvé la création d'un Bureau des projets de l'IODE et recommandé que l'offre du Gouvernement des Flandres et de la ville d'Ostende (Belgique) d'accueillir le Bureau dans celle-ci, soit acceptée. A sa vingt-deuxième session (24 juin - 2 juillet 2003) l'Assemblée de la COI a, par sa résolution 6, adopté sa nouvelle politique en matière d'échange de données et d'information océanographiques qui offre un nouveau cadre pour l'échange libre, gratuit et en temps voulu de données océanographiques, indispensable pour acquérir, intégrer et utiliser efficacement les observations océanographiques recueillies par les pays du monde à des fins très diverses.

122. Au titre des efforts de l'UNESCO pour permettre **à tous d'accéder à des données océanographiques et de renforcer leurs capacités en matière d'information**, trois nouveaux centres de données ont été créés en 2002 dans le cadre du "Réseau d'échange de données et d'information océanographiques pour l'Afrique (ODINAFRICA). Le projet de "Réseau d'échange de données et d'information océanographiques pour les régions des Caraïbes et d'Amérique du Sud (ODINCARSA)" a démarré. Quatre cours de formation ont eu lieu en Afrique, deux dans les Caraïbes et en Amérique du Sud et un en Iran. L'accès Internet à des centres de données et d'information océanographiques situés dans des pays en développement a été assuré dans le contexte du projet ODINAFRICA. Le développement d'OceanTeachers s'est poursuivi, rencontrant un grand succès. Dans le cadre d'ODINAFRICA, le soutien apporté à 20 institutions partenaires africaines a été maintenu en 2003. Au titre d'ODINCARSA, une aide a été fournie en vue de la production et de la diffusion par courrier électronique d'un bulletin et de la mise en place d'un site Web bilingue anglais/espagnol, pour l'étude et l'établissement d'un catalogue régional collectif des bibliothèques et la constitution d'une base régionale de métadonnées sur les spécialistes en sciences de la mer (Ocean Expert).

123. Les efforts pour développer **un système mondial de référence pour les données et les informations océanographiques** se sont poursuivis. Le portail Océan comptait 3.500 sites en décembre 2002. Il deviendra l'un des principaux outils de référence Web de l'IAMSLIC en 2003, année où le GEMIM en révisera le système de catégories. Le programme IODE a mis au point le système auteur des métadonnées du MEDI afin d'encourager les collecteurs de données et les scientifiques à produire des métadonnées décrivant leurs ensembles de données. Cet outil se prête à la navigation sur l'Internet et fonctionne dans une configuration client-serveur. Les clients peuvent accéder à MEDI sur un réseau local ou par l'Internet. Le MEDI utilise le Format d'échange de répertoires (Directory Interchange Format - DIF) créé par la NASA pour le Répertoire sur les changements à l'échelle planétaire (Global Change Master Directory - GCMD). L'IODE est en train

d'établir, parallèlement au projet ODINAFRICA, un répertoire des métadonnées concernant les ensembles de données marines possédés par des institutions africaines.

124. La mise en place de **portails océan communautaires** a également progressé en Afrique et dans les régions des Caraïbes et d'Amérique du Sud pour leur permettre de collecter, d'éditer et de publier des informations pertinentes sur les deux portails (<http://www.africanoceans.net> et <http://www.portaloceanico.net>), ainsi que de publier un bulletin imprimé. Les deux portails Internet ont été lancés en avril 2003 et le nombre de personnes qui les consultent augmente rapidement.

OCMAP : cartes bathymétriques régionales

125. Le Groupe consultatif sur la cartographie de l'océan à sa 9e session et le Comité directeur de la GEBCO à sa 19e session, en avril 2003, ont vigoureusement appuyé les efforts nationaux déployés par les Etats membres de la COI pour mettre en oeuvre le programme GEBCO et celui de cartographie de l'océan. La Conférence du centenaire de la GEBCO intitulée "Cartographier le monde secret des fonds océaniques : le projet GEBCO 1903-2003" a eu lieu à Monaco en avril 2003. Plus de 180 personnes venues de 28 pays y ont participé.

126. La session 2003 du Bureau du Groupe international de coordination du **Système d'alerte aux tsunamis** dans le Pacifique s'est tenue à Honolulu, Etats-Unis d'Amérique, du 10 au 13 février 2003. Deux numéros du Bulletin sur les tsunamis ont été publiés et la conception du site Web de l'ITSU a été revue.

GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Evaluation globale

127. Plusieurs grandes tendances se dégagent dans l'exécution du programme du Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) sur les 18 premiers mois de l'exercice biennal en cours. En particulier, trois évolutions importantes sont à signaler. En premier lieu, la consolidation de la structure du Secteur. Ensuite, le processus consultatif rigoureux, qui a accompagné la restructuration du Secteur, et l'institutionnalisation du processus de consultation qui en résulte. Troisième aspect, et non le moindre, l'effort concerté de tout le personnel pour analyser de manière critique l'énoncé de la mission du Secteur et remplacer les activités de SHS dans le contexte plus large de la vision et de la mission de l'Organisation.

Restructuration du Secteur

128. Au cours de la période considérée, l'application des réformes lancées par le Directeur général a beaucoup changé le paysage de SHS - qui se caractérisait par des activités ambitieuses et sans limites - grâce à un recentrage sur un nombre limité de domaines judicieusement choisis : éthique des sciences et des technologies (priorité principale du Secteur), les autres priorités étant la promotion des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination, l'anticipation, la philosophie, les sciences humaines et la sécurité humaine, et la gestion des transformations sociales. Ce réalignement assure une masse critique dans ces domaines, concentrant le personnel et les ressources budgétaires disponibles sur quelques activités, au lieu d'un éparpillement de petites activités aux budgets relativement modestes.

129. La nouvelle structure de SHS, qui a été appliquée progressivement pendant la période considérée, a permis d'atteindre les résultats escomptés comme indiqué ci-après sous les différents axes d'action.

130. L'application de la réforme de SHS s'est faite à l'issue d'un processus consultatif interne et externe rigoureux, qui a fait intervenir non seulement le personnel du Secteur, tant au Siège que dans les bureaux hors Siège, et des unités pertinentes d'autres secteurs de programme, mais aussi les partenaires et interlocuteurs traditionnels du Secteur. Quatre consultations du personnel, y compris deux retraites, ont eu lieu jusqu'à maintenant - en juillet 2001, mai 2002, octobre 2002 et juin-juillet 2003. Ces consultations périodiques, y compris les retraites du personnel, qui ont touché tous les membres du cadre organique du Secteur, aussi bien au Siège que dans les bureaux hors Siège, y compris les directeurs et chefs de certains bureaux hors Siège, ont permis de consolider les réformes et d'assurer une compréhension commune de l'orientation future du Secteur. Des consultations avec les partenaires et interlocuteurs du Secteur - décideurs, universités, centres de recherche spécialisés, groupes de réflexion, réseaux et associations professionnelles, organisations gouvernementales et non gouvernementales pertinentes, y compris les commissions nationales pour l'UNESCO et les organisations de la société civile - ont aussi permis de mieux faire participer ces partenaires à divers aspects de l'exécution du programme : c'est là un caractère intrinsèque de l'action de l'UNESCO.

131. Des consultations à divers niveaux ont contribué à définir les priorités émergentes du Secteur tant au niveau international que régional dans chacun de ses domaines de travail. A cet égard, l'élaboration de stratégies du Secteur dans les domaines prioritaires a uni le personnel et les services de SHS aussi bien au Siège que dans les bureaux hors Siège au cours de la période considérée, et a renforcé la coopération de SHS avec les autres Secteurs de programme et avec certains bureaux du Réseau des bureaux hors Siège de l'UNESCO.

132. Au niveau international, des consultations ont permis de clarifier ou de développer encore les démarches stratégiques de l'Organisation dans des domaines tels que l'éthique des sciences et des technologies, la promotion des droits de l'homme, la lutte contre le racisme et la discrimination, la promotion des femmes et l'égalité des sexes, les droits des migrants, le rôle de l'UNESCO dans la promotion du régime démocratique, et le rôle de la philosophie dans l'action de l'UNESCO. Cette démarche a aussi permis de placer en position centrale les **transformations sociales** souhaitables en tant que thème fondamental dans toutes les activités du Secteur.

133. Toutefois, l'élaboration de ces stratégies dans les divers domaines d'action du Secteur doit être considérée comme un travail en cours ayant un degré variable d'urgence et d'importance. Certains de ces projets de stratégies, par exemple sur les droits de l'homme, ont déjà été présentés au Conseil exécutif (à ses 165^e et 166^e sessions) ou lui seront présentés dans un proche avenir, par exemple en ce qui concerne la lutte contre le racisme et la discrimination (à la 167^e session) et pour ce qui est de la promotion de la femme et de l'égalité des sexes (lors d'une prochaine session).

134. Au niveau régional, l'élaboration de projets de **stratégies régionales** pour les activités de SHS est achevée ou en bonne voie, suite à des consultations intenses, y compris de tous les interlocuteurs traditionnels du Secteur. La consultation régionale pour l'Asie et le Pacifique a eu lieu à Bangkok (Thaïlande) du 10 au 12 décembre 2001 ; pour les Etats arabes, à Beyrouth (Liban) les 14 et 15 mai 2002 ; pour l'Afrique, à Nairobi (Kenya), du 26 au 29 août 2002 ; et pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à San José (Costa Rica) du 9 au 11 septembre 2002. La dernière des consultations régionales - pour l'Europe centrale et orientale - a eu lieu à Moscou (Fédération de Russie) du 23 au 25 avril 2003. Les participants à toutes ces consultations régionales étaient des experts de haut niveau dans les domaines relevant du mandat du Secteur, des représentants des organisations de la société civile, des responsables des commissions nationales, et un échantillon de décideurs originaires des pays des régions concernées. La réussite de ce processus de consultation est à mettre au compte du Secteur. Les résultats de ce processus permettront de renforcer la pertinence et la légitimité de l'action de l'Organisation.

135. Néanmoins, il faut aussi noter que les stratégies du Secteur, tant au niveau international que dans les régions, sont conçues comme des instruments souples qui doivent tenir compte des exigences de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, et s'adapter rapidement à l'évolution des situations régionale et mondiale.

136. Dans le cadre du processus de réforme au sein du Secteur SHS, on s'est efforcé en permanence, au cours de la période considérée, de replacer systématiquement les activités du Secteur dans le contexte plus large **de la vision et de la mission de l'Organisation**. Comme indiqué dans le projet de document 32 C/5, SHS peut contribuer au mieux à leur réalisation en faisant "progresser les connaissances, les normes et la coopération intellectuelle afin de faciliter les transformations sociales en faisant prévaloir les valeurs universelles de justice, de liberté et de dignité humaine"¹ - en explorant et fournissant des outils fondés sur des données factuelles pour définir les politiques dans les domaines prioritaires.

137. Ce faisant, le Secteur a été en mesure d'identifier des éléments clés de ses stratégies internationales et régionales et de mieux apprécier la nécessité d'aborder de manière réaliste les questions et problèmes opérationnels, en particulier lorsqu'il s'agit d'être efficace, de privilégier l'exécution du programme, d'atteindre les résultats escomptés et de fournir des indicateurs pour la mesure de ces résultats.

138. Le processus de réflexion s'est poursuivi tout au long des 18 mois écoulés et a été ponctué par les questions épineuses liées à l'orientation future par rapport à une évaluation objective des réalisations présentes et passées.

139. Le processus de réforme de SHS, et la culture de la consultation qui le structure, devraient renforcer les résultats structurels du Secteur ainsi que sa pertinence, sa légitimité et sa spécificité.

140. Il convient aussi de mentionner que le processus de réflexion a contribué à l'exécution du programme dans plusieurs de ses aspects essentiels - en définissant l'identité ou le rôle spécifique du Secteur, en cernant la pertinence de son activité par rapport à d'autres secteurs de programme ou organismes du système des Nations Unies, et en servant de guide pour une répartition plus cohérente des ressources - tous éléments qui sont fondamentaux pour l'action durable du Secteur et la pertinence de ses propositions de programme.

141. Néanmoins, il convient aussi de noter que le Secteur a besoin de renforcer ses efforts pour plus d'efficacité, un meilleur centrage dans l'exécution du programme et la réalisation des résultats souhaités, en particulier en garantissant un niveau élevé de compétence professionnelle et de détermination.

¹ Voir grand programme III - Sciences sociales et humaines dans le *Projet de programme et de budget pour 2004-2005* (document 32 C/5 p. 137, par. 03003).

Programme III.1 :
Ethique des sciences et des technologies

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2003 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2003 %
Programme III.1	2.212.600	1.644.658	74,3

03101 **Axe d'action 1 :**
Ethique des sciences et des technologies et bioéthique

142. Le Prix SIBI 2002 que le Comité scientifique de la Société internationale de bioéthique (SIBI) a octroyé à l'UNESCO (Gijón, Espagne, 4 octobre 2002), "*en reconnaissance de son travail soutenu et méritoire dans le domaine de la bioéthique*" a encouragé l'UNESCO à poursuivre son action en matière de bioéthique. L'UNESCO a, en particulier, poursuivi la promotion d'une réflexion éthique au niveau international sur les sciences de la vie et de la santé, par le biais notamment de l'action du Comité international de bioéthique de l'UNESCO (CIB) et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB). Le CIB a tout particulièrement finalisé et rendu publics ses rapports sur "Ethique, propriété intellectuelle et génomique", "Données génétiques humaines : étude préparatoire du CIB sur leur collecte, leur traitement, leur stockage et leur utilisation", "Le diagnostic génétique pré-implantatoire et les interventions sur la lignée germinale" et a tenu ses neuvième et dixième sessions (Montréal, Canada, 26-28 novembre 2002 et Paris, 12-14 mai 2003). Le CIGB a également tenu sa troisième session (Paris, 23-24 juin 2003) au cours de laquelle il a adopté des recommandations.

143. Dans le cadre de la promotion de principes et de normes éthiques pour guider les progrès dans les sciences de la vie et de la santé, l'UNESCO a développé son action suivant plusieurs axes :

- (a) élaboration d'une déclaration internationale sur les données génétiques humaines ;
- (b) possibilité d'élaborer un texte universel sur la bioéthique. A la demande du Directeur général, le CIB a entrepris une étude approfondie sur la faisabilité d'un instrument sur la bioéthique, sur les objectifs qu'il devrait poursuivre et sur les domaines qu'il pourrait couvrir. Les résultats, reflétés dans son "Rapport du CIB sur la possibilité d'élaborer un instrument universel sur la bioéthique" (13 juin 2003) et auxquels le CIGB a souscrit, montrent à quel point l'élaboration d'un instrument international sur la bioéthique s'avérerait opportune et reflètent la préférence du CIB pour la rédaction d'un instrument de nature non contraignante tel qu'une déclaration, réaffirmant les grands principes de base de la bioéthique ;
- (c) l'UNESCO a poursuivi son action en faveur de la mise en oeuvre de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, en promouvant la diffusion de la Déclaration (avec le concours des membres du CIB et par le soutien, par exemple, à des initiatives nationales et/ou régionales) et en poursuivant sa collaboration avec les Nations Unies dans le cadre du Comité *ad hoc* concernant l'élaboration d'une convention internationale contre le clonage humain à des fins de reproduction. Par ailleurs, conformément au souhait de la Conférence générale, l'Organisation a lancé l'évaluation de la Déclaration (voir le Rapport du Directeur général - document

166 EX/5), dont les premiers résultats ont été portés à la connaissance du CIB et du CIGB.

144. Le Directeur général a convoqué, en mars 2003, la première réunion d'un Comité interinstitutions sur la bioéthique, constitué des organisations du système des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales concernées, dont les tâches principales sont d'éviter les duplications, de favoriser le débat et l'échange d'information ainsi que d'améliorer la coordination entre les différentes activités et organes dont se sont dotées les organisations internationales.

145. La mise en place de ce Comité interinstitutions sur la bioéthique, la constitution d'un réseau latino-américain de bioéthique, la mise à jour de la base de données sur les comités et/ou instances de bioéthique déjà existants, la publication d'ouvrages sur la bioéthique (notamment *Bioéthique et droits des femmes* et les Actes de la Table ronde des ministres de la science sur la bioéthique, ainsi que les Actes des sessions du CIB) et leur diffusion, la mise à jour du site Internet, le suivi de la Conférence internationale sur la bioéthique pour les pays de l'Europe centrale et orientale (Vilnius, Lituanie, 11-12 novembre 2002) et de la Table ronde des ministres de la science sur la bioéthique (Paris, 22-23 octobre 2003) sont autant d'activités entreprises, propres à favoriser la coopération internationale, le renforcement des capacités nationales en matière de bioéthique et la promotion de la bioéthique.

146. La primauté a été accordée aux activités concernant la priorité essentielle du Secteur des sciences sociales et humaines pour le 31 C/5, à savoir **l'éthique des sciences et des technologies** - conformément à l'objectif stratégique 4 de la Stratégie à moyen terme approuvée (31 C/4) : *"Promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales"*.

147. L'UNESCO a privilégié la réflexion éthique et a renforcé son rôle de forum intellectuel international dans le cadre de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) pour se pencher sur les problèmes cruciaux que pose le progrès des sciences et technologies, ainsi qu'il ressort en particulier de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, Hongrie, 1999).

148. Dans le sillage de la Conférence mondiale sur la science, qui a donné un rang de priorité aux dimensions éthiques des progrès scientifiques, l'UNESCO et la COMEST ont intensifié leurs initiatives et redoublé d'efforts pour promouvoir la réflexion éthique sur les connaissances scientifiques et les technologies au niveau international. La COMEST, à travers le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS), a poursuivi sa coopération avec le Secteur des sciences exactes et naturelles (SC), notamment en ce qui concerne l'éthique de l'espace extra-atmosphérique et de l'eau douce, par le biais du Programme hydrologique international (PHI) et du Réseau mondial de recherche et d'éducation sur l'éthique de l'eau (RENEW). Dans le cadre du projet d'enseignement de l'éthique géré par le groupe de travail de la COMEST sur l'éthique dans la formation à la recherche, une coopération avec SC et le Secteur de l'éducation (ED) a également été engagée en ce qui concerne l'éthique comme élément du programme d'enseignement scientifique. L'UNESCO et la COMEST ont aussi renforcé leurs relations de travail avec le Conseil international pour la science (CIUS) en ce qui concerne les problèmes éthiques de la science et de la technologie au service du développement durable, et avec le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) des Nations Unies sur l'éthique des activités spatiales.

149. La COMEST a aussi participé, notamment, au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, 2002), à la Conférence internationale sur les responsabilités éthiques et sociales en science et technologie (Alexandrie, Egypte, 2002), à la Conférence internationale sur le thème "Du conflit à la coopération dans le domaine de la gestion internationale

des ressources en eau : défis et opportunités" (Delft, Pays-Bas, novembre 2002), et au troisième Forum mondial de l'eau (Kyoto, Japon, mars 2003).

150. Les principales réunions de la COMEST ont eu lieu à la Bibliotheca Alexandrina (Alexandrie, Egypte, octobre 2002), au Siège de l'UNESCO (Paris, décembre 2002) et au Palais de la découverte (Forum des jeunes sur la foi en la science, Paris, décembre 2002), où ont été présentées des initiatives nouvelles sur l'éthique de la société de l'information, l'éthique de l'éducation, et l'éthique de l'environnement et du développement durable en vue d'un "nouveau contrat liant la science et la technologie à la société". A cet égard, la COMEST a entrepris une étude sur le "principe de précaution" et travaille à l'élaboration d'un plan d'action sur l'éthique de la science et de la technologie au service de la durabilité. Cependant, le principe de précaution et ses applications à divers domaines sont contestés ici et là dans le monde. Le projet vise à réduire les divergences dans la conception de ce principe et, si tout va bien, à parvenir à un certain consensus. En outre, les recommandations de la COMEST sur l'éthique de l'espace extra-atmosphérique, de l'eau douce et de l'énergie ont été présentées au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 165^e session (octobre 2002). Les Etats membres et organismes internationaux compétents seront consultés sur la mise en oeuvre de ces recommandations aux niveaux international et national.

151. L'UNESCO poursuit son action sur les aspects éthiques des activités dans l'espace ainsi que sur la gestion et l'utilisation de l'eau douce. La coopération continue entre le COPUOS, l'UNESCO, la COMEST et le monde de la recherche spatiale s'est renforcée. La Sous-Commission de la COMEST sur l'éthique de l'espace extra-atmosphérique s'est réunie à Jaén (Espagne) en juin 2003 et un atelier sur l'éthique des activités spatiales sera organisé au cours du Congrès international d'astronautique qui se tiendra à Brême (Allemagne) le 2 octobre 2003. La COMEST a participé activement à l'Année internationale de l'eau douce (2003), intervenant lors du troisième Forum mondial de l'eau (Kyoto, Japon, mars 2003) et s'associant aux activités des centres RENEW ainsi qu'à diverses autres initiatives. Le troisième centre RENEW d'Egypte a été inauguré par le Ministre égyptien des ressources en eau et de l'irrigation en 2002. L'UNESCO travaille actuellement à une nouvelle édition mise à jour de l'opuscule de la COMEST sur l'éthique de l'utilisation de l'eau douce, première publication illustrant la nouvelle présentation conforme à la stratégie de communication de la COMEST arrêtée en 2003.

152. Après le Sommet mondial pour le développement durable, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé pour 2005 une Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. Contribueront au plan d'action à préparer par l'UNESCO la "Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique" et l'"Agenda pour la science - Cadre d'action" que la Conférence mondiale sur la science a adoptés et qui confient à la COMEST un rôle important dans l'enseignement de l'éthique scientifique, en particulier s'agissant des jeunes scientifiques. Après deux réunions d'un groupe de travail de la COMEST sur ce sujet (janvier et mai 2003), un rapport sur l'enseignement de l'éthique a été publié.

153. A l'initiative de la République islamique d'Iran, le Conseil exécutif à ses 165^e et 166^e sessions a créé le Prix Avicenne d'éthique scientifique. Le jury international chargé de décerner en 2003 le premier prix est composé de trois membres de la COMEST et s'est réuni au Siège de l'UNESCO du 1^{er} au 3 septembre 2003. La République islamique d'Iran a proposé de financer le premier prix décerné pendant l'exercice en cours.

154. Les activités de la COMEST ont bien fait ressortir le rôle de premier plan qui revient à l'Organisation dans le débat international concernant les responsabilités éthiques et sociales de la science et de la technologie, compte tenu de l'importance du secteur privé en tant que partenaire essentiel dans ce nouveau système ainsi que dans le dialogue continu entre ONG, OIG et gouvernements.

03102 **Axe d'action 2 :**
Sciences humaines et philosophie

155. L'existence même de l'UNESCO, sa mission fondatrice, ses idéaux de culture et de paix sont liés à la quête d'universel de l'esprit philosophique. Ainsi, l'idée d'universalisme anime la célébration de la **Journée de la philosophie** à l'UNESCO, tous les troisièmes jeudis du mois de novembre, un moment clé dans les animations culturelles annuelles. La première édition de cette Journée de la philosophie à l'UNESCO, le 21 novembre 2002, fut couronnée de succès tant au sein de la Maison de l'UNESCO que dans le monde entier, où plus de 50 pays ont célébré au même moment cette fête de la sagesse et de la réflexion. Au Siège de l'UNESCO, une soixantaine d'éminents philosophes venus d'horizons, de langues et de cultures diverses ont été conviés afin de dialoguer avec un public nombreux. Les grandes institutions de la discipline ont largement soutenu cette nouvelle initiative du programme de la philosophie à l'UNESCO, telles que la Fédération internationale des sociétés de philosophie (FISP), le Collège international de philosophie, l'Agence intergouvernementale de la francophonie, ainsi que les diverses chaires UNESCO de philosophie à travers le monde.

156. Les éléments nécessaires à l'édification d'une société démocratique fondée sur le savoir figurent au rang des priorités principales du programme interdisciplinaire de l'UNESCO "**Chemins de la pensée**" en philosophie et sciences humaines. Après le colloque international "Société, connaissance et savoir-faire" organisé à Naples (Italie) en décembre 2001, un grand effort a été entrepris pour accroître dans le monde la participation à cette réflexion. En septembre 2002, des partenariats nationaux, régionaux et internationaux bénéficiant en outre de contributions extrabudgétaires ont permis de réunir à Rio de Janeiro (Brésil) et à Porto-Novo (Bénin) quelque 150 universitaires de 40 pays différents de toutes les régions géographiques dans le cadre de deux colloques respectivement intitulés "*Horizons de la mémoire*" et "*La rencontre des rationalités*". Chacun de ces colloques a été consacré à des aspects cognitifs complémentaires de la transformation universelle qui est en cours en présentant les dilemmes philosophiques qu'ils posent entre universalité et diversité, tradition et modernité, liberté et justice.

157. Chacun de ces trois colloques a fait l'objet d'un numéro spécial de la revue trimestrielle internationale *Diogène*. En mars 2002, les résultats du colloque de Naples ont été publiés dans le numéro 197 : "*Quels savoirs pour quelles sociétés ?*" (version anglaise : mars 2003, les autres versions linguistiques étant en préparation). Le numéro 201, "*Horizons de la mémoire*", est d'ores et déjà disponible en français. Le numéro 202, "*La rencontre des rationalités*", est sous presse.

158. Les initiatives des intellectuels du monde entier en matière de philosophie demeurent très vives, et cela se traduit notamment par l'ambitieux programme du **Centre international des sciences de l'homme de Byblos**, au Liban. Les objectifs généraux du Centre se proposent d'étudier les relations entre l'être humain et son environnement naturel et social, sous ses divers aspects, la coexistence entre peuples et cultures, de langue, de confessions et de systèmes sociaux différents, la rencontre des civilisations, la sauvegarde et la promotion de la paix et de la sécurité aux plans international, régional et national, en prêtant une attention particulière au monde méditerranéen. La concentration des activités du Centre sur un vaste programme de recherches concernant "Démocratie et Culture" fait l'objet d'un document séparé (167 EX/9).

159. Le **Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH)** a renforcé ses liens intellectuels avec l'UNESCO, en particulier par le biais du programme des Chemins de la pensée et de la Journée mondiale de la philosophie, ce qui a permis d'améliorer la concentration et la synergie du programme. Le Conseil a aussi mis en oeuvre la première tranche de l'accord-cadre de stratégie à moyen terme qu'il a signé avec l'UNESCO en mai 2002, aidant, ainsi qu'il était prévu,

(a) les organisations membres spécialisées et d'autres partenaires dans le domaine de la philosophie et des sciences humaines à préparer, actualiser et numériser des informations scientifiques et outils de recherche (annuaires universitaires, résumés et index bibliographiques et, récemment, ressources numérisées ...), (b) à organiser diverses réunions spécialisées, en particulier dans des pays en transition et entre pays en transition, (c) à diffuser dans le monde entier des informations et outils scientifiques en accordant une attention particulière aux régions situées à l'est et au sud du globe.

160. De surcroît, le CIPSH a constitué un nouveau partenariat avec l'Union européenne, où il sert de passerelle avec le monde en développement dans le cadre de projets de type "hyper-apprentissage" axés sur la numérisation des informations scientifiques.

161. Il convient de noter aussi que, lors de la dernière session de l'Assemblée générale biennale qui s'est tenue à Porto-Novo (Bénin) en septembre 2002, le CIPSH a accueilli un nouveau membre, l'Union internationale d'histoire et de philosophie des sciences. Revue internationale publiée par le CIPSH avec l'aide de l'UNESCO, *Diogène* a célébré sa cinquantième année de parution consécutive le 21 janvier 2003. Ce fut l'occasion d'un bilan commémoratif rassemblant de nombreuses personnalités internationales au Siège de l'UNESCO. Ont été présentés, à cette occasion, le volume spécial de la revue sur les "Chamanismes" et son numéro 200, proposant quant à lui une juxtaposition de différentes perspectives disciplinaires et culturelles sur la question du "Dialogue des civilisations".

Programme III.2 :

Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2003 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2003 %
Programme III.2	2.325.649	2.121.225	91,2

03201 Axe d'action 1 :

Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination

162. Pour sensibiliser l'opinion et diffuser des informations sur les normes et procédures en matière de droits de l'homme, plusieurs ouvrages ont été publiés ou sont en cours de mise au point : (a) le troisième volume du manuel sur les droits de l'homme pour les universités intitulé *Human Rights: International protection, Monitoring, Enforcement* ; (b) l'édition mise à jour et révisée du *Guide des droits de l'homme* est en cours d'achèvement ; (c) l'édition actualisée et révisée de *Les droits de l'homme : questions et réponses* est au dernier stade de la préparation ; (d) la publication *Droits de l'homme : les principaux instruments internationaux, état au 31 mai 2003* a été établie pour le dixième anniversaire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, Autriche, juin 1993) et publiée pour la première fois en trois langues (anglais/espagnol/français) ; (e) une version mise à jour et révisée du *Répertoire mondial des institutions de recherche et de formation sur les droits de l'homme* (sixième édition) a été préparée.

163. L'élaboration d'un projet de stratégie générale de l'UNESCO en matière de droits de l'homme a bénéficié des consultations avec les partenaires au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur de ce système, notamment avec des représentants du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT). En mars 2003, une réunion avec des représentants d'ONG dotée du statut consultatif auprès de

L'UNESCO a également eu lieu et, les 22 et 23 mai 2003, une consultation avec les grandes ONG internationales actives dans le domaine des droits de l'homme a été organisée en coopération avec la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH). L'objectif de ces réunions était d'examiner les axes d'action du projet de stratégie et d'envisager les possibilités de coopération pour sa mise en oeuvre. Une consultation des représentants des principales institutions de recherche et de formation de toutes les régions du monde a été organisée à Maastricht (Pays-Bas) les 13 et 14 juin 2003, elle aussi axée sur l'élaboration du programme de recherche de l'UNESCO en vue de promouvoir les droits de l'homme.

164. L'UNESCO a mis en train les préparatifs du Forum mondial des droits de l'homme qui sera organisé à Nantes (France) en coopération avec la municipalité de Nantes en février 2004. En rassemblant sur un pied d'égalité toutes les catégories d'acteurs dans le domaine des droits de l'homme, le Forum donnera l'occasion de procéder à des échanges de connaissances, à une réflexion de nature générale, à des débats intenses et à des mises en commun de "bonnes pratiques".

165. L'UNESCO a considérablement renforcé sa coopération et son interaction avec les organismes, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Un mémorandum d'accord entre l'UNESCO et le HCDH a été signé le 5 février 2003 ; il définit les domaines et les modalités de renforcement de la coopération. L'Organisation a participé à la 59e session de la Commission des droits de l'homme ainsi qu'à la 30e session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR).

166. L'UNESCO poursuit activement le suivi de la Conférence mondiale contre le racisme de Durban, Afrique du Sud (31 août - 8 septembre 2001).

167. L'UNESCO a lancé une série d'études pour mieux comprendre **l'évolution des phénomènes du racisme et de la discrimination, de la xénophobie et de l'intolérance** qui y est associée dans les différentes sociétés. Ces études visent en particulier à proposer des cadres conceptuels pour la formulation de politiques anti-discriminatoires. Une série de consultations régionales ont été organisées pour discuter des résultats de ces études et définir les spécificités des différentes régions ainsi que les priorités à prendre en considération, notamment à Bangkok, Thaïlande (2-3 décembre 2002), à Moscou, Fédération de Russie (20-21 mars 2003) et à Dakar (13-15 février 2003).

168. Conformément à la décision 164 EX/3.4.2, l'UNESCO a renforcé sa coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et la Commission des droits de l'homme. Un partenariat fructueux a été établi avec la nouvelle Unité antidiscrimination créée par le HCDH pour assurer le suivi de la Conférence de Durban. Un atelier sur la *"Mise en oeuvre de la troisième Décennie pour combattre le racisme et la discrimination raciale : élaboration d'un guide pour combattre le racisme et promouvoir la tolérance"* a été organisé, conjointement au Siège de l'UNESCO, du 19 au 20 février 2003. Cette rencontre a permis de définir de nouvelles orientations pour le développement de matériels pédagogiques répondant au nouveau contexte international.

169. L'UNESCO a également développé un étroit partenariat avec l'ONUSIDA dans le cadre du projet extrabudgétaire *"Promouvoir les droits de l'homme et réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/sida dans les associations de jeunesse"*. Une série d'activités ont été réalisées ou sont en cours de réalisation : traduction et diffusion en anglais, français, espagnol et russe de la publication *"VIH/sida et droits de l'homme : jeunes en action"* ; développement d'un site Internet pour les jeunes sur les droits de la personne et le VIH/sida et d'un *"guide des ressources"* pour les formateurs dans ce domaine ; organisation d'une série d'ateliers régionaux sur le VIH/sida et les droits de la personne pour les jeunes et les organisations de jeunesse ; création d'un fonds

(*small grants fund*), en collaboration avec l'ONUSIDA, pour le financement des plans d'action locaux/nationaux élaborés par les organisations de jeunesse pendant les ateliers régionaux.

170. Dans le cadre de la recherche de nouveaux partenariats, l'UNESCO a établi des relations de coopération avec certaines municipalités européennes engagées dans la lutte contre le racisme et les discriminations. L'UNESCO a participé à la troisième Conférence pour la charte européenne des droits de l'homme dans la ville, qui a eu lieu à Venise, Italie, du 9 au 10 décembre 2002. Certaines villes signataires, comme Nuremberg, Allemagne, ont exprimé leur intérêt pour la formation, sous l'égide de l'UNESCO, d'une coalition internationale contre le racisme et la discrimination.

171. L'UNESCO a célébré de manière exceptionnelle, le 21 mars 2003, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en organisant diverses activités de sensibilisation (rencontres avec des jeunes des clubs UNESCO, débats sur les processus et mécanismes de discrimination, projection de documentaires, spectacles, théâtre, exposition de posters et affiches contre le racisme, etc.). Une réunion internationale d'experts "*Renouveler le combat contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée*" a également été organisée par l'UNESCO en coopération avec *Asia-Pacific Human Rights Information Centre (HURIGHTS OSAKA)* et *International Movement Against Discrimination and Racism (IMADR)*, à Osaka, Japon, du 4 au 5 juin 2003 pour discuter les résultats des consultations régionales et ceux des études entreprises afin de finaliser le projet de stratégie intégrée de l'UNESCO.

172. Enfin, le Prix UNESCO/Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence a été décerné en octobre 2002 à la Birmane Aung San Suu Kyi.

173. Pour constituer, dans le domaine des sciences sociales et humaines, un programme de promotion de la femme qui réponde aux besoins des Etats membres, des consultations ont été organisées avec les parties compétentes (chercheurs, ONG et représentants de diverses institutions des Nations Unies) en Afrique, en Amérique latine et en Asie. **L'égalité entre les sexes et la violence à l'égard des femmes** sont au centre de l'attention.

174. La coopération internationale a été renforcée par la participation et la contribution à différentes réunions dans ce domaine sur des thèmes tels que la "Violence à l'égard des femmes" (Université de Sydney, Australie, 18-22 février 2002), la "Réunion sur la dimension humaine supplémentaire pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et la lutte contre celle-ci" (Vienne, Autriche, 18-19 mars 2002), le Forum international de l'AWID sur les droits de la femme et le développement (Guadalajara, Mexique, 3-6 octobre 2002), la cinquième Conférence ministérielle européenne sur l'égalité des hommes et des femmes (Skopje, Macédoine, 22-23 janvier 2003) sur le thème "Démocratisation, prévention des conflits et édification de la paix : les points de vue et les rôles des femmes".

175. Les capacités nationales ont été renforcées en recherche, éducation et formation, ainsi qu'en ce qui concerne la participation accrue des femmes aux processus démocratiques en apportant un soutien : (a) à l'Atelier de Nairobi (Kenya) sur le dialogue intercongolais dans la région des Grands Lacs (Nairobi, 15-19 février 2002), (b) au troisième Colloque international de la recherche féministe francophone (Toulouse, France, 17-22 septembre 2002), (c) à la création d'une chaire UNESCO d'études sur les relations entre les sexes à la Faculté de sciences sociales de l'Université du Chili (Santiago, mars 2003), (d) à un atelier de renforcement des capacités pour les juristes et magistrats ougandais en matière d'application des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans les affaires de violence à l'égard des femmes, juillet 2003.

176. La sensibilisation à l'importance de l'égalité entre les sexes a été renforcée par des publications telles que les versions anglaise et française de *Les femmes et la violence en Afrique : études de cas sur les pratiques traditionnelles de règlement des conflits* publiées pour la Conférence générale (2003), *Rôles des hommes et des masculinités* publié pour la Conférence générale (2003), et la version espagnole de *Education for a Culture of Peace in a Gender Perspective*, et de *Promoting women's participation in conflict resolution to build a culture of peace*.

03202 Axe d'action 2 :

Promotion de la paix et des principes démocratiques

177. Dans le cadre du suivi du plan d'action de la première réunion internationale des directeurs d'institutions de recherche et de formation sur la paix (novembre 2000 - www.unesco.org/secure/pax/whatagenda.pdf), l'élaboration de cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine et de la prévention des conflits à la source a été entamée en collaboration avec des experts régionaux de haut niveau, des centres de formation et de recherche et des universités, tels que : la *Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales* du Costa Rica (FLASCO). FLACSO-Chili pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; *Institute for Security Studies* (ISS, Afrique du Sud) et Futurs Africains (AFCEN-PNUD) pour l'Afrique, et avec la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO et l'Université de Corée pour l'Asie de l'Est. Dans l'élaboration de ces cadres, on a pris soin d'assurer une meilleure articulation avec les initiatives régionales dans le domaine et une attention particulière a été portée à la promotion du respect des droits humains, des politiques mises en oeuvre en matière de promotion du développement durable et de la lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté. La validation de ces cadres a déjà été accomplie à Séoul (République de Corée) pour l'Asie de l'Est les 16 et 17 juin 2003, à l'occasion de la Conférence internationale sur la sécurité humaine en Asie de l'Est. Cette même validation sera effectuée lors de réunions régionales d'experts, prévues à Santiago (Chili) pour l'Amérique latine et les Caraïbes au mois d'août 2003 et à Addis-Abeba (Ethiopie) pour l'Afrique au mois de novembre 2003.

178. Une série d'ouvrages a été publiée et largement diffusée auprès de tous les Etats membres ainsi qu'auprès des réseaux et institutions oeuvrant dans le domaine. Ces publications sont également disponibles en format électronique sur le site <http://www.unesco.org/secure/pax/>.

179. Une réflexion renouvelée sur les formes contemporaines de la violence (y compris le terrorisme) et de leur impact a été lancée en vue de sensibiliser le public sur les facteurs historiques, socio-économiques et culturels dans lesquels s'inscrit ce phénomène et sur ses conséquences.

180. Le **Prix UNESCO de l'éducation pour la paix** 2002 a été décerné à la City Montessori School, Lucknow (Inde), en reconnaissance de ses efforts en faveur de la promotion des valeurs universelles de l'éducation à la paix et la tolérance à un moment où ces valeurs sont sérieusement contestées. Le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2003 a été attribué au Père Emile Shoufani (Israël) en reconnaissance de son attitude personnelle et son action toujours imprégnées de dialogue, de paix et de tolérance, ainsi que de son constant effort de rapprocher les Arabes et les Juifs. Une mention d'honneur du Prix a été attribuée à Mme Yolande Mukagasana (Rwanda/Belgique) en reconnaissance de ses combats courageux et lucides pour contribuer à une culture de paix en tant que victime et témoin du génocide au Rwanda en 1994.

181. En ce qui concerne **la réconciliation et la reconstruction au Proche-Orient**, l'UNESCO, de par son rôle éthique et intellectuel, a été appelée à élaborer une approche stratégique intégrée afin de contribuer à la réconciliation et à la promotion de la paix au Proche-Orient, et notamment de : (a) reconstruire et installer durablement la confiance entre les Palestiniens et les Israéliens ; (b) renforcer les capacités humaines et institutionnelles des populations concernées ; (c) soutenir la femme palestinienne dans son rôle crucial dans l'amélioration de la situation actuelle. Une série de

rencontres restreintes avec les partenaires (intellectuels, ONG, femmes, jeunes, médias, agents de développement, etc.) palestiniens, d'un côté, et israéliens, d'un autre, a déjà eu lieu. Ce début de dialogue a permis d'identifier les besoins exprimés par la société civile en vue d'entamer une réflexion de fond sur l'agenda de la paix et de la situation postconflit au Proche-Orient. Parallèlement, des activités sont prévues en vue d'apporter un large soutien à la femme palestinienne qui a un rôle crucial dans l'amélioration de la situation, et ce, dans toutes les dimensions sociales, économiques et politiques.

Programme III.3 :

Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail	Dépenses effectives au 30.06.2003	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2003
	\$	\$	%
Programme III.3	3.793.420	3.061.893	80,7

03301

Axe d'action 1 :

Transformations sociales et développement

182. Au titre de cet axe d'action, le travail a essentiellement porté sur l'évaluation statutaire à intervalles de huit années qui, en 2002, a visé la première phase du programme MOST (1994-2001). Les résultats de l'évaluation sont pris en compte dans l'ensemble de recommandations adopté à la sixième session du Conseil intergouvernemental du programme MOST (Siège de l'UNESCO, 19-21 février 2003) et présenté au Conseil exécutif à sa 166e session. Au cours de la deuxième phase (2002-2009), MOST mettra l'accent sur l'amélioration de la relation entre l'élaboration des politiques et la recherche en sciences sociales. Cela suppose que soient renforcés les organes directeurs et structures fonctionnelles de MOST ainsi que les mécanismes qui assurent la visibilité du programme.

183. Les activités sur le thème de la **migration internationale** ont porté en particulier sur le développement de l'adhésion à la *Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*, et ce par des travaux scientifiques, par l'étude de l'exercice de leurs droits par les migrants et des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux en vigueur ainsi que par des activités coordonnées aux niveaux interinstitutions, international et national pour encourager la ratification et la mise en application de la Convention. Des réseaux régionaux de recherche sur les migrations ont également été créés ou relancés, ce qui a permis de réaliser une série d'études à vocation pratique sur les droits des migrants. Une trentaine de rapports de pays sur les droits des migrants en Afrique, dans les Etats arabes, dans la région Asie-Pacifique ainsi qu'en Europe centrale et orientale auront été établis à la fin de 2003. Ils déboucheront sur des recommandations spécifiques sur les mesures relatives à la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies.

184. En ce qui concerne le **développement urbain et la gouvernance**, deux réseaux de recherche comparée et internationale sur "Les mots de la ville" et "Villes, environnement et relations hommes-femmes" ont poursuivi leur analyse ; chaque réseau a publié un ouvrage et un séminaire a été organisé autour du second réseau. Le projet "Grandir en ville" s'est poursuivi, avec notamment la publication d'un manuel intitulé "Creating better cities with children and youth".

03302 **Axe d'action 2 :**
Recherche, formation et partage des connaissances en sciences sociales

185. Cet axe d'action a pour objectifs d'améliorer la mise en commun des connaissances, d'élargir l'accès au savoir et de renforcer les capacités. Les progrès dans ce sens ont été réalisés en s'appuyant sur les partenariats institutionnels - notamment avec le Conseil international des sciences sociales (CISS) et avec des partenaires clés dans le domaine de l'urbanisme ainsi qu'avec le Programme interdisciplinaire de chaires UNITWIN/UNESCO en sciences sociales et d'importants instruments de diffusion tels que la Revue internationale des sciences sociales.

186. Un nouvel accord-cadre a été signé entre l'UNESCO et le Conseil international des sciences sociales pour la Stratégie à moyen terme 2002-2007. Celui-ci est désigné comme premier partenaire pour l'exécution de projets de l'UNESCO en sciences sociales et humaines. En décembre 2002, le CISS a organisé à Vienne (Autriche) la Conférence mondiale sur les sciences sociales et la politique sociale au XXI^e siècle pour célébrer son 50^e anniversaire, conjointement avec l'UNESCO, le Ministère autrichien de l'éducation, de la science et de la culture et la Commission autrichienne pour l'UNESCO. Dans la "Déclaration de Vienne" adoptée à cette Conférence, les participants insistent sur la nécessité du dialogue entre chercheurs en sciences sociales et autres parties prenantes, qui doivent insister pour que les résultats de leurs recherches soient pris en compte et appliqués dans le processus politique. Un certain nombre d'interventions faites lors de la Conférence seront publiées dans le n° 177 de la Revue internationale des sciences sociales.

187. Le renforcement des capacités au Nord et au Sud s'est accru, les institutions étant désormais mieux préparées à répondre aux besoins complexes dans ce domaine de la société du savoir en renforçant et en élargissant les chaires interdisciplinaires UNESCO et les réseaux UNITWIN en sciences sociales et en matière de développement durable.

188. La Revue internationale des sciences sociales a publié six numéros (n° 171-176) au cours des 18 premiers mois de l'exercice. Les responsables de la rédaction se sont efforcés en particulier de mieux faire connaître la revue et de l'intégrer davantage dans l'ensemble des initiatives prises au sein du Secrétariat.

189. Dans le domaine de l'urbanisme, la coopération avec des organismes professionnels tels que l'Union internationale des architectes (UIA), l'Association internationale des urbanistes (AIU) et la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP) s'est poursuivie. Au Mexique, la chaire UNESCO-ITESO a poursuivi ses activités dans le cadre d'un séminaire international sur la pertinence des programmes de formation, les besoins sociaux et l'évolution des fonctions professionnelles.

03303 **Axe d'action 3 :**
Promotion de la fonction de forum d'anticipation et de débat prospectif

190. Tout au long du biennium 2002-2003, l'UNESCO a continué de promouvoir le dialogue et le débat prospectifs dans ses domaines de compétence, grâce notamment au cycle des *Entretiens du XXI^e siècle*. Deux séances d'*Entretiens du XXI^e siècle* ont ainsi été organisées au cours de la première année de l'exercice. La première, qui s'est tenue au Siège le 18 juin 2002, sur le thème "L'éducation pour tous : toujours pour demain ?" s'inscrivait dans le cadre des manifestations destinées à promouvoir l'éducation pour tous et à mobiliser la communauté internationale et les partenaires de l'UNESCO autour des engagements pris au Forum de Dakar en avril 2000 et a été présidée par le Directeur général. Une deuxième séance d'*Entretiens* s'est tenue à Barcelone (Espagne) le 7 juillet 2002, à l'occasion de la XIV^e Conférence mondiale sur le VIH/sida. Organisée avec l'aide du Centre UNESCO de Catalogne et inaugurée par M. Antonio Campos Muñoz,

directeur de l'Institut de santé Carlos III du Ministère espagnol de la santé et de la consommation, cette séance a porté sur le thème "Vingt ans après : quel avenir pour la lutte contre le sida ?". Au cours du premier semestre 2003, une séance spéciale d'*Entretiens du XXIe siècle* s'est tenue au Siège de l'UNESCO, le 28 janvier dernier, sur le thème : "Quel avenir pour l'eau ?". Cet *Entretien* a permis de réunir, à l'occasion de l'Année internationale de l'eau douce, et en amont du troisième Forum mondial de l'eau de Kyoto, quatre experts de renommée internationale : M. Mahmoud Abu-Zeid, ministre des ressources en eau et de l'irrigation de l'Egypte et président du Conseil mondial de l'eau (WWC), M. Claude Allègre, membre de l'Académie des sciences (France) et ancien ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, M. Michel Camdessus, président du Panel international sur le financement de l'eau et ancien directeur général du FMI, et le scientifique et prospectiviste Charles Vörösmarty.

191. Ces rencontres ont toutes trois bénéficié d'une couverture médiatique exceptionnelle, et donné lieu à de nombreuses publications dans les médias de référence des différentes régions du monde. Ainsi un article intitulé "Gagner la guerre contre le sida", qui résume l'essentiel des pistes au coeur de l'*Entretien* consacré à ce thème, a été publié par plus de 40 journaux de référence des différentes régions du monde. Deux autres articles, intitulés respectivement "L'éducation pour tous : toujours pour demain ?" et "L'eau ne coule plus de source", qui synthétisent les interventions du Directeur général à l'ouverture des deux *Entretiens* portant sur l'éducation et sur l'eau, ont chacun paru dans plus de 70 journaux de référence, tels que l'*International Herald Tribune* (Paris), *Al Hayat* (Londres), *A Folha de São Paulo* (Brésil), *South China Morning Post*, *Frankfurter Rundschau* (Allemagne), *The Hindustan Times* (Inde), *Ha'Aretz* (Israël), *La Stampa* (Italie), *Le Figaro* (France), *Asahi Shimbun* (Japon), *Al-Ahram Weekly* (Egypte), *The Guardian* (Nigéria), *La Tribune de Genève* (Suisse), *Danas* (Serbie-et-Monténégro), ou encore *Le Devoir* (Canada), *La Vanguardia* et *El País* (Espagne).

192. Par ailleurs, la sensibilisation du public et des décideurs aux grands enjeux du futur a été renforcée par la publication de nouvelles versions linguistiques des *Clés du XXIe siècle* en espagnol, en arabe, ainsi qu'en portugais. Le Rapport mondial de l'UNESCO *The World Ahead: Our Future in the Making*, qui avait déjà été publié en français, en anglais, en espagnol, en polonais et en catalan, est en outre paru, au cours de l'exercice, en vietnamien et en arabe.

193. En ce qui concerne le *Rapport mondial de l'UNESCO*, il convient de se reporter au thème transversal 2, au paragraphe 375 du présent document.

GRAND PROGRAMME IV - CULTURE

Evaluation globale

194. Tout en s'employant à poursuivre les trois objectifs stratégiques de la Stratégie à moyen terme (31 C/4) qui l'intéressent directement, à savoir les objectifs 7, 8 et 9, le Secteur de la culture a dû faire face de toute urgence à des besoins nés des conflits qu'ont connus l'Afghanistan et l'Iraq, ce qui lui a singulièrement compliqué la tâche. Il n'a été possible de réagir à la destruction et au pillage de biens culturels qui ont ravagé ces pays que par des interventions d'urgence dans les cas où l'UNESCO a réussi à forger des partenariats jusque-là inédits, associant des gouvernements, des organisations privées et les milieux scientifiques spécialisés dans le domaine du patrimoine culturel.

195. Le Secteur a poursuivi l'**objectif stratégique 7**, promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel, par les travaux consacrés à la préparation de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. En juin 2003, l'avant-projet de

convention a été adopté par consensus à la réunion des experts intergouvernementaux, pour examen à la Conférence générale à sa 32e session.

196. Conformément à la résolution 31 C/26, les experts convoqués à titre personnel ont élaboré un projet de déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel. Ce document est soumis au Conseil exécutif à sa 167e session et le sera ensuite à la Conférence générale à sa 32e session.

197. L'action normative menée à l'échelle internationale pour protéger ce patrimoine a enregistré des progrès considérables. L'adhésion de nouveaux Etats parties à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels marque une avancée majeure de la coopération internationale en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel, et la Convention de l'UNESCO de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique a fait l'objet d'une première ratification. Des mesures novatrices ont aussi été prises dans le cadre de la coopération entre l'UNESCO et l'Organisation mondiale des douanes en vue de la mise au point d'un projet de certificat d'exportation spécial pour les biens culturels, dans le souci d'harmoniser les critères exigés pour ce certificat pour améliorer la Convention de 1970 et la Convention d'UNIDROIT de 1995.

198. A propos de **l'objectif stratégique 8**, qui est de protéger la diversité culturelle et d'encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations, il importe de noter que l'Assemblée générale, s'est félicitée, dans sa résolution A/RES/57/249, de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée par la Conférence générale à sa 31e session, ainsi que des lignes essentielles d'un plan d'action pour la mise en oeuvre de cette déclaration, et qu'elle a proclamé le 21 mai "Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement".

199. A la demande d'un certain nombre d'Etats membres, le Secrétariat a avancé dans la réflexion sur la possibilité d'élaborer un instrument juridique international relatif à la diversité culturelle, ce qui est l'objectif du premier paragraphe du Plan d'action. A sa 166e session, le Conseil exécutif a analysé l'étude préliminaire des aspects techniques et juridiques de l'opportunité d'un tel instrument et a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de la 32e session de la Conférence générale.

200. Pour donner suite à la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies de 2004 Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition, le Secrétariat a élaboré un programme d'activités transdisciplinaire, auquel tous les secteurs du programme sont associés.

201. *L'Alliance mondiale pour la diversité culturelle* est une nouvelle formule, expérimentale et évolutive, reposant sur un système de partenariats souples entre les secteurs public et privé et la société civile, que l'UNESCO a lancée, en coopération avec d'autres organisations internationales intéressées. L'Alliance a favorisé la diversité en renforçant les industries culturelles locales et en prévenant la piraterie dans le cadre des 20 projets pilotes en partenariat qu'elle a mis en route dans toutes les régions.

202. L'impulsion donnée par la Déclaration universelle sur la diversité culturelle a été déterminante pour amener les Etats membres à faire encore davantage de place aux questions culturelles dans la conception de leurs stratégies nationales de développement suivant **l'objectif stratégique 9** et pour renforcer les liens entre culture et développement. Non contente d'aider les autorités des Etats membres à définir leurs politiques culturelles nationales dans ce sens, l'UNESCO a aussi été en mesure d'appeler l'attention sur ces liens dans diverses enceintes internationales, dont la plus

importante aura été le Sommet mondial pour le développement durable, tenu en 2002 à Johannesburg.

203. L'action de l'UNESCO en matière de conservation du patrimoine, avec l'intervention des communautés locales et la définition d'une stratégie de gestion intégrée du tourisme pour certains sites, a connu un grand succès et s'est attiré des fonds extrabudgétaires de la part de très nombreux donateurs. Les multiples activités lancées par les Etats membres en 2002, Année des Nations Unies pour le patrimoine mondial, prouvant, si besoin était, que le patrimoine culturel joue réellement un rôle dans les processus de développement.

204. Qui plus est, le succès du programme consacré à l'artisanat - dans le cadre duquel l'UNESCO a pris part à diverses foires d'artisanat régionales et décerné le très convoité Prix UNESCO de l'artisanat - montre bien que l'artisanat occupe une place de plus en plus importante dans les plans nationaux de développement. Il s'est immédiatement traduit par une augmentation des demandes d'assistance pour le renforcement des capacités de conception, production et commercialisation, en vue surtout d'améliorer l'accès des artisans et des stylistes au marché international.

Programme IV.1

Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2003 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2003 %
Sous-programme IV.1.1	1.068.900	1.014.794	95
Sous-programme IV.1.2	1.253.219	1.013.632	81
Programme IV.1	2.322.119	2.028.426	87

IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

04110 205. Le Comité du patrimoine mondial a adopté (à sa 26e session, tenue en juin 2002 à Budapest) les objectifs stratégiques suivants : renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial ; assurer la conservation efficace des biens du patrimoine mondial ; promouvoir la mise en place de mesures efficaces assurant le développement des capacités dans les Etats parties ; développer la communication pour sensibiliser le public et encourager sa participation et son appui au patrimoine mondial. Le Comité a aussi révisé son Règlement intérieur et ses méthodes de travail et d'établissement des rapports pour faire une place beaucoup plus importante aux décisions qu'il prend. Le Comité a aussi révisé les Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial, dont la nouvelle version entrera en application en mars 2004.

206. La Convention du patrimoine mondial compte à présent¹ un total de 176 Etats parties, dont 12 y ont adhéré depuis octobre 2001. Au 5 juillet 2003, la Liste du patrimoine mondial comprend 754 biens au total (582 culturels, 149 naturels et 23 mixtes), qui sont situés dans 128 Etats parties (les 48 autres Etats parties n'ayant pas de biens inscrits sur la Liste) et se répartissent entre les différentes régions comme suit : Afrique - 60 biens, Etats arabes - 56, Asie-Pacifique - 149, Europe et Amérique du Nord - 382 et Amérique latine et Caraïbes - 107. Il faut y ajouter les listes indicatives, présentées par 132 Etats parties, de biens qu'ils pourraient décider de proposer pour

¹ Au 20 juin 2003.

inscription dans les années à venir. D'autre part, 35 biens au total (18 culturels et 17 naturels) figurent sur la Liste du patrimoine mondial en péril au 5 juillet 2003.

207. En ce qui concerne la conservation effective des sites du patrimoine mondial, 329 rapports sur l'état de conservation des biens qui en font partie (tant ceux de la Liste du patrimoine mondial que ceux de la Liste du patrimoine mondial en péril) ont été examinés par le Comité depuis octobre 2001. Pour faciliter encore aux Etats parties la conservation de leurs biens du patrimoine mondial, le Comité a alloué (à 97 Etats parties) un montant total de 6.993.021 dollars des Etats-Unis² à titre d'aide internationale. Il a adopté deux rapports périodiques, l'un pour les Etats d'Afrique, l'autre pour ceux de la région Asie/Pacifique, ainsi que leurs plans d'action respectifs, qui présentent de nouveaux programmes régionaux au titre du suivi des rapports périodiques.

208. Le Congrès international organisé (en novembre 2002 à Venise) sur le thème "Patrimoine mondial 2002 : Héritage partagé, responsabilité commune" pour célébrer le 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial et les neuf ateliers tenus à cette occasion ont réuni plus de 600 spécialistes de toutes les parties du monde pour appeler l'attention sur la Convention et discuter de son évolution et de son rôle dans l'avenir. Au cours du Congrès de Venise, de nouveaux partenariats ont été annoncés dans le cadre de l'Initiative des partenariats du patrimoine mondial, qui a été lancée à titre d'essai pour la période 2002-2007.

209. Le dossier éducatif "Le patrimoine mondial aux mains des jeunes" est à présent traduit en plus de 20 langues, et une deuxième édition a été publiée et mise sur le marché. Pour lui assurer un maximum d'utilisation, huit séminaires de formation des enseignants ont été organisés. En février 2002 à Assouan/Le Caire (Egypte), une Conférence internationale s'est tenue sur le thème "Le patrimoine mondial aux mains des jeunes - un dialogue entre les civilisations".

IV.1.2 : Répondre aux exigences nouvelles dans le domaine normatif

04121 **Axe d'action 1 :** **Projet de convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique**

210. A la suite de l'adoption par la Conférence générale à sa 31e session de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, une pochette d'information destinée à faire connaître et apprécier la nouvelle Convention a été très largement distribuée en trois langues. Le premier instrument de ratification a été déposé auprès du Directeur général le 20 mai 2003 par le Panama, la Convention entrera en vigueur trois mois après le dépôt du vingtième. Deux ateliers régionaux ont été organisés sur le sujet, en collaboration avec les Bureaux de l'UNESCO à Kingston (en juin 2002) et à Maputo (en mai 2003), respectivement, et avec l'aide du Comité international de l'ICOMOS pour le patrimoine culturel subaquatique. Un troisième atelier, pour l'Asie et l'Asie du Sud-Est, aura lieu à la mi-novembre 2003.

04122 **Axe d'action 2 :** **Travaux préparatoires pour l'application du deuxième Protocole de la Convention de La Haye et suivi de l'application des Conventions UNESCO et UNIDROIT**

211. Le nombre des Etats parties à la **Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et à ses deux Protocoles (de 1954 et 1999)** atteint 105, 87 et 16, respectivement, en chaque cas. Pour que le deuxième Protocole entre en vigueur, il faudra quatre acceptations, adhésions, approbations ou ratifications supplémentaires. En vue d'en faciliter

² Au 20 juin 2003.

l'application en droit interne, le Secrétariat a demandé une série d'études des aspects institutionnels, militaires et pénaux de cet accord.

212. A la suite de la recommandation adoptée par *le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale* à sa dixième session (janvier 1999, Paris), le Secrétariat a organisé une réunion d'experts consacrée à l'élaboration de principes applicables au règlement des différends concernant les objets culturels déplacés à l'occasion de la deuxième guerre mondiale (décembre 2002, Paris). Les conclusions de cette réunion ont été présentées au Comité, pour examen et adoption, à sa douzième session (mars 2003, Paris), où il a décidé de demander des observations complémentaires aux Etats membres de l'UNESCO.

213. Dans le cadre de la Convention de l'UNESCO sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels de 1970, et de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, de 1995, plusieurs conférences régionales ont été organisées (au Liban, dans la Fédération de Russie et en République de Corée) sur le retour à leur pays d'origine et la lutte contre le trafic des biens culturels. Deux ateliers de formation ont été consacrés à la norme documentaire "Object ID" (en Jordanie et en Erythrée). Des pochettes d'information sur le sujet ont été mises au point et diffusées. Le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale a tenu sa douzième session en mars 2003 au Siège de l'UNESCO.

04123 **Axe d'action 3 :**
Etablissement d'un cadre conceptuel et juridique en vue
d'un instrument normatif pour le patrimoine immatériel

214. Une réunion d'experts avait eu lieu en janvier 2002 à Rio de Janeiro, en vue d'élaborer une définition opérationnelle du "patrimoine culturel immatériel" et des objectifs d'un instrument normatif. Elle fut suivie en mars et en juin 2002, de deux réunions d'un "groupe de rédaction restreint" composé de juristes spécialisés, ainsi que d'une réunion d'experts sur la terminologie du patrimoine culturel immatériel, qui devait établir un glossaire. Les documents élaborés à ces réunions ont servi de base aux travaux des trois réunions intergouvernementales d'experts tenues en septembre 2002, février-mars 2003 et juin 2003, qui avaient pour mandat de définir le champ d'un avant-projet de convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et d'en avancer l'élaboration, pour permettre de progresser dans sa rédaction. En conséquence, le projet de Convention adopté par consensus est prêt à être présenté à la Conférence générale à sa 32e session.

04124 **Axe d'action 4 :**
Conventions et recommandations de l'UNESCO dans le domaine du droit d'auteur
et des droits voisins, suivies de l'application de l'Accord de Florence et adaptation
de la notion d'"usage loyal" à l'environnement numérique

215. L'UNESCO a continué à promouvoir le droit d'auteur, en particulier par l'élaboration de projets de législation et le renforcement des modalités d'exercice effectif des droits. Elle a soutenu la formation endogène de l'expertise nationale, par le biais des huit chaires UNESCO existantes et du réseau *UNITWIN/RAMLEDA* qui en comporte quatre-vingts, en renforçant ainsi l'expertise nationale dans les différentes régions du monde et en produisant de nouveaux supports pédagogiques. Une assistance technique a été fournie pour la mise en oeuvre des normes de protection des expressions du folklore aux îles du Pacifique, ainsi que pour l'élaboration d'un cadre juridique pour la protection de la créativité, le développement de la gestion collective, et la lutte

contre la piraterie, en Palestine. La publication de la version électronique du Bulletin du droit d'auteur, en anglais, français et espagnol, et la publication des versions imprimées en russe et chinois ont largement contribué à assurer l'information des spécialistes et du public sur des sujets d'actualité.

216. Dans le cadre du renforcement de mise en oeuvre de la *Recommandation de 1980 sur la condition de l'artiste*, un appui a été fourni à l'élaboration de principes directeurs pour des conventions sociales et des dispositions types pour les législations nationales encadrant les rapports entre artistes et employeurs (publics et privés). Des travaux auxquels participent les ONG spécialisées dans les arts ont par ailleurs été entrepris pour la création d'un *Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste*. En novembre 2002, Santiago du Chili a accueilli une réunion sous-régionale sur les droits sociaux des artistes organisée à l'intention des pays du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili.

217. Les efforts pour susciter de nouvelles adhésions à l'*Accord de Florence* et au *Protocole de Nairobi* se sont concrétisés par l'achèvement de la version en langue arabe du guide pratique qui existait déjà en anglais, français et espagnol et par la réalisation d'une évaluation de leur portée et de leur adéquation au niveau global. Enfin, la réaffirmation d'un juste équilibre entre les droits des titulaires et les intérêts du public dans l'environnement numérique a porté essentiellement sur le recensement des pratiques et des besoins des milieux concernés.

Programme IV.2 :
Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel
et le dialogue interculturel

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail	Dépenses effectives au 30.06.2003	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2003
	\$	\$	%
Sous-programme IV.2.1	2.618.026	1.924.921	74
Sous-programme IV.2.2	2.616.700	2.017.170	77
Programme IV.2	5.234.726	3.942.091	75

IV.2.1 : Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel

04211 **Axe d'action 1 :**
Sauvegarde du patrimoine culturel matériel

218. L'aggravation des tensions internationales au cours de l'exercice a amené l'Organisation à accroître considérablement ses efforts pour la sauvegarde du patrimoine en situation de pré- et surtout de postconflits. En **Afghanistan** tout d'abord, où, grâce aux fonds du "carry-over" et à l'occasion du séminaire international de Kaboul (mai 2002), l'UNESCO a pu mobiliser plus de 7 millions de dollars pour les sites de Jam, Herat, Bamiyan, le Musée de Kaboul et la protection de l'habitat traditionnel. A sa 165e session, le Conseil exécutif a créé un Comité international de coordination des activités pour la protection du patrimoine d'Afghanistan, dont la première session plénière s'est tenue au Siège du 16 au 18 juin 2003. Des groupes de travail techniques et scientifiques avaient été organisés au préalable sur des projets de restauration spécifiques.

219. En **Iraq**, le Secteur est intervenu dès avant et immédiatement après le conflit pour tenter de sauvegarder le patrimoine. Avant le pillage en avril 2003 du Musée national de Bagdad, l'UNESCO

avait déjà multiplié les initiatives pour avertir la communauté internationale de la nécessité de protéger le patrimoine culturel iraquien et du risque auquel il était exposé de subir des dommages en cas de conflit armé. L'UNESCO a pris plusieurs mesures en apprenant le pillage de ce musée, et immédiatement alerté les gouvernements des pays voisins de l'Iraq et les autorités américaines et britanniques, auxquels elle a demandé leur concours pour empêcher le trafic de biens culturels irakiens en renforçant les contrôles aux frontières.

220. L'UNESCO a organisé trois réunions d'experts sur le patrimoine culturel iraquien (en avril et en juillet/août 2003) pour prendre la mesure de la situation et définir les grands axes de sa coordination et de son plan d'action d'urgence. La première réunion a été convoquée par le Directeur général le 17 avril 2003, une semaine seulement après le pillage du Musée de Bagdad. Une trentaine d'experts internationaux, ainsi que les représentants d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales compétentes comme l'ICCROM, l'ICOM, l'ICOMOS et l'ALECSO y participaient. La deuxième, tenue le 29 avril 2003 à Londres, fut organisée en collaboration avec le British Museum et centrée sur les besoins immédiats de remise en état du Musée de Bagdad.

221. Ces deux premières réunions ont abouti à un certain nombre de recommandations prévoyant des mesures d'urgence pour protéger le patrimoine culturel iraquien en général, combattre le trafic de biens culturels, interdire l'exportation hors d'Iraq de tous les objets possédant une valeur historique et prohiber le commerce international des objets faisant partie du patrimoine culturel de l'Iraq. Un compte spécial a aussi été ouvert pour la réhabilitation des institutions culturelles, bâtiments historiques et sites irakiens.

222. En mai 2003, par ailleurs, l'UNESCO a été invitée à coprésider une réunion tenue au Siège d'INTERPOL à Lyon. Elle a insisté sur la nécessité d'une coopération mondiale pour retrouver la trace des biens culturels volés et constaté la nécessité de mettre en place d'urgence une base de données les concernant. La constitution de cette base de données, réalisée en étroite consultation avec INTERPOL et sous la direction scientifique de l'UNESCO, a été lancée à la suite de la signature, le 8 juillet 2003, à Paris d'un accord spécial entre les deux institutions dans le cadre de l'accord-cadre qui les liait déjà. Cette collaboration visera aussi, à long terme, à l'établissement de normes internationales de catalogage des collections.

223. Deux missions d'experts coordonnées par l'UNESCO se sont rendues en Iraq en mai et en juin pour procéder à une première évaluation de l'étendue des dommages et pertes subis par le patrimoine culturel de l'Iraq pour dresser un état des lieux très complet des principaux monuments, sites archéologiques et institutions culturelles à travers le pays, afin d'assurer une coordination internationale des actions de restauration du patrimoine culturel de l'Iraq. Ainsi a été évalué l'état des musées, bâtiments historiques, archives et bibliothèques et sites archéologiques du Nord et du Sud du pays. Les évaluations ont été effectuées, en particulier, en compagnie du Directeur du Musée national, du Directeur des recherches et du Directeur général du Département des antiquités nationales et sous la supervision de M. Piero Cordone, ambassadeur, désigné par l'Autorité provisoire de la coalition comme conseiller pour la culture.

224. Le 23 mai 2003, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1483, dans laquelle, au paragraphe 7, il appelle l'UNESCO à faciliter l'adoption des "mesures voulues pour faciliter la restitution, en bon état, aux institutions irakiennes des biens culturels irakiens et des autres objets ayant une valeur archéologique, historique, culturelle, scientifique ou religieuse, qui ont été enlevés illégalement du Musée national iraquien, de la bibliothèque nationale et d'autres sites en Iraq, notamment en frappant d'interdiction le commerce ou le transfert de ces objets et des objets dont il y a de bonnes raisons de croire qu'ils ont été enlevés illégalement".

225. Un spécialiste des *liaisons* a récemment été nommé à Bagdad par le Directeur général de l'UNESCO pour assurer la coordination entre l'Organisation, l'Autorité provisoire de la Coalition et les autorités chargées du patrimoine culturel iraquien, et en particulier le Département des antiquités nationales.

226. Enfin, le 2 juillet 2003, le site d'Ashur a été inscrit à la fois sur la Liste du patrimoine mondial et sur celle du patrimoine mondial en péril. C'est le deuxième site d'Iraq, après Hatra (1985), à être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

227. Forte de sa longue expérience de la coordination des efforts internationaux en faveur de la protection et de la restauration de patrimoine culturel à l'issue de conflits, l'UNESCO a convoqué le 16 juillet une réunion de coordination d'Etats membres pour canaliser les offres d'aide et pouvoir mener une stratégie globale de réhabilitation et préservation du patrimoine culturel iraquien. L'Italie, le Japon, la Suisse, la Flandre et la Turquie ont généreusement offert leur concours financier pour la mise en oeuvre de projets sur le terrain. L'Italie avait en outre contribué à la préparation de la première réunion d'experts tenue en avril 2003 à Paris, et le Japon a financé la deuxième mission d'experts de l'UNESCO en Iraq ainsi que la troisième réunion d'experts de l'UNESCO, tenue du 31 juillet au 2 août 2003 à Tokyo. L'appui de la Suisse a permis à l'Organisation de mettre en route la constitution de la base internationale UNESCO-INTERPOL de données sur les biens culturels irakiens volés. A ce jour, un certain nombre d'autres Etats membres - Danemark, Allemagne, Grèce, Hongrie, Lettonie, Pays-Bas, Belgique, France, Norvège, Pologne, Espagne, République tchèque et Royaume-Uni, notamment - se sont aussi déclarés disposés à participer à la protection du patrimoine culturel iraquien et ont offert à cet effet leur appui financier et/ou leur assistance technique.

228. La troisième réunion d'experts de l'UNESCO a été organisée conjointement par l'UNESCO et l'Agence japonaise des affaires culturelles, du 31 juillet au 2 août 2003, à Tokyo, où 30 experts internationaux ont travaillé surtout sur les conclusions des deux missions d'évaluation de l'UNESCO en Iraq, et tout spécialement sur les problèmes concernant le Musée de Bagdad. Ils ont en particulier recommandé au Directeur général la création d'un *Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel iraquien*, placé sous l'égide de l'UNESCO, étant donné la longue expérience que celle-ci a acquise en intervenant au Cambodge, en Bosnie et tout récemment en Afghanistan. La constitution de ce *Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel iraquien* est proposée au Conseil exécutif à sa 167e session.

229. En **Palestine**, grâce notamment à des fonds extrabudgétaires, le Département des antiquités a été renforcé, notamment par l'envoi d'un architecte restaurateur sur place, et des activités de sauvegarde pour Naplouse, Hébron, Bethléem et Jéricho ont pu être poursuivies dans un contexte difficile, tandis que des bourses étaient créées pour des étudiants palestiniens. En **Bosnie-Herzégovine**, le petit pont et le vieux Hammam de Mostar auront été restaurés tandis que la reconstruction du Vieux Pont, en partenariat avec la Banque mondiale, sera achevée début 2004. Au **Kosovo**, le Musée de Pristina a été restauré et une mission d'experts de haut niveau envoyée sur place en mars 2003 pour préparer des projets de restauration. D'autres actions du même type ont été organisées entre les deux **Corée**, à **Chypre**, à **Timor-Leste** avec la Banque mondiale, ainsi que dans plusieurs pays éprouvés par la guerre en **Afrique occidentale et centrale**.

230. De nombreux autres projets de sauvegarde financés par les Etats membres ont été conduits ailleurs dans le monde dans d'autres situations de pré- ou de postconflits, en insistant sur la reprise du dialogue interculturel, la préservation des sites à identités culturelles multiples ou représentatifs du patrimoine des minorités, en particulier dans plusieurs pays d'Asie centrale et du Caucase, à l'Ile de Pâques, au Bénin, à Gorée, en Ethiopie, au Mozambique, en Tunisie, en Mauritanie et à Tyr en coopération avec la Banque mondiale, en Egypte (Musée de la civilisation égyptienne et Vallée des

Rois), en Iran, au Pakistan, en Indonésie, en Chine et au Cambodge. Le dixième anniversaire de la reprise des activités internationales de sauvegarde d'Angkor sera célébré en novembre prochain à Paris en présence du Président de la république française.

231. Tous ces projets opérationnels se sont accompagnés d'actions de formation en faveur des spécialistes locaux directement ou avec le soutien de réseaux régionaux de spécialistes comme le CENCREM, dans les Caraïbes, les écoles du patrimoine africain et les réseaux de spécialistes et de conservateurs de musées. A ce titre, la nouvelle initiative *Gestión Integral del Patrimonio Cultural* est actuellement mise en oeuvre par le Bureau régional pour la culture à La Havane en coopération avec l'Organisation des Etats ibéro-américains. Huit numéros de *Museum International* ont été publiés, deux d'entre eux spécialement consacrés aux nouvelles approches de la protection du patrimoine dans la société de l'information et un effort particulier a été consenti pour le renforcement des sites Web.

04212**Axe d'action 2 :****Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel immatériel**

232. A titre de suivi de la première **Proclamation des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité**, 14 plans d'action pour la sauvegarde et la mise en valeur de ces chefs-d'oeuvre sont actuellement mis en oeuvre par les Etats membres concernés, avec l'aide de l'UNESCO et le soutien financier du fonds-en-dépôt UNESCO-Japon pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel immatériel. Cinq ateliers régionaux et sous-régionaux pour la promotion de la Proclamation des chefs-d'oeuvre ont été organisés par l'UNESCO au Japon (Tokyo, mars 2002), à Qatar (Doha, septembre 2002), au Gabon (Libreville, mars 2003), en Tanzanie (Zanzibar, juin 2003) et au Malawi (Salima, juin 2003). Quatre autres ateliers auront lieu dans d'autres régions dans le courant du second semestre de 2003.

233. Pour la deuxième Proclamation des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, qui aura lieu en novembre 2003 au Siège de l'UNESCO, 65 dossiers de candidature (61 nationaux et quatre multinationaux) ont été enregistrés. Auparavant, une assistance préparatoire a été fournie à plus de 50 Etats membres pour l'établissement des dossiers de candidature, qui leur a permis de prendre la mesure de l'état de leur patrimoine culturel immatériel, de procéder à un premier inventaire du patrimoine menacé de disparition et d'élaborer des plans d'action nationaux pour en assurer la sauvegarde. Les enseignements tirés de la mise en oeuvre des activités ainsi menées dans le contexte de la Proclamation ont eu une influence considérable sur la définition des politiques nationales dans les Etats membres.

234. En mars 2003, plusieurs dizaines de spécialistes, de linguistique descriptive, notamment, ont débattu de l'étendue possible des actions futures de l'UNESCO en faveur des **langues en péril**. Une version en ligne revue et augmentée de l'Atlas mondial des langues en péril a été lancée en 2002, en collaboration avec la Division de la société de l'information (CI/INF), à l'occasion de la Journée de la langue maternelle. En 2002, neuf courts métrages consacrés à des langues en voie de disparition ont été produits en partenariat avec Discovery Communications Ltd et le programme "L'ONU travaille pour vous" et ils ont été diffusés à l'échelle internationale en 2003 par Discovery Network. Six disques ont été publiés dans la **Collection UNESCO des Musiques traditionnelles du monde**. Parallèlement, cette collection est actuellement revue dans ses orientations, en consultation avec les ONG et les éditeurs intéressés, le but étant d'en accroître l'audience internationale.

235. Le projet **Les femmes, le patrimoine culturel immatériel et le développement** est actuellement en cours d'exécution en Iran et au Cameroun, et une réunion d'experts aura lieu en décembre 2003 au Siège. Pour la deuxième fois, le **Prix Sharjah de la culture arabe** doit être attribué en septembre 2003. Avec le concours de la Commission nationale coréenne pour

l'UNESCO, une version mise à jour du guide pour l'établissement d'un **réseau de trésors humains vivants** a été publié. A La Havane, le Bureau régional de l'UNESCO pour la culture a publié deux numéros du magazine *Oralidad*. Le Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh a prêté son appui à la revitalisation de quatre formes du théâtre traditionnel, presque entièrement perdues durant les décennies de conflit que le Cambodge a connues.

IV.2.2 : Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel

04221 Axe d'action 1 :

Construction du pluralisme culturel et renforcement de l'action en faveur des populations autochtones

236. L'adoption par la Conférence générale, à sa 31^e session, de la **Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle** a scellé un nouvel engagement de l'Organisation en faveur de la défense de la "féconde diversité des cultures", mission inscrite dans son Acte constitutif. Cette Déclaration, adaptée aux défis de la mondialisation, a permis de poser en termes d'urgence le problème des rapports entre culture et développement. C'est à ce titre qu'elle a été évoquée au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, août/septembre 2002) et que l'Assemblée générale des Nations Unies a invité tous les Etats membres, les organes intergouvernementaux, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales compétentes à assurer, en coopération avec l'UNESCO, la mise en œuvre de son Plan d'action dans le cadre de sa résolution "Culture et développement" (A/RES/57/249, 20 décembre 2002). La sensibilisation aux principes de la Déclaration s'est appuyée sur une politique de large diffusion dans toutes les langues officielles des Nations Unies et dans de nombreuses langues nationales. Par ailleurs, en coopération avec l'UNESCO, le Parlement international des jeunes a ouvert dix ateliers régionaux en vue de recueillir les commentaires de la jeunesse du monde entier pour aboutir à une "version jeunes" de cette Déclaration. Une série de publications a été réalisée afin de clarifier les notions fondamentales de la Déclaration (n° 1 de la série : *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle - une vision - une plate-forme conceptuelle - une boîte à idées - un nouveau paradigme* et n° 2 : *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle - commentaires et propositions*).

237. L'UNESCO a été régulièrement sollicitée dans toutes les régions du monde pour alimenter un débat nécessaire en vue de mieux définir des politiques culturelles basées sur une reconnaissance mutuelle des valeurs de la diversité et des vertus du dialogue (citons, à titre d'exemple, le Sommet de la francophonie sur le dialogue des cultures, Beyrouth, octobre 2002 ; la réunion annuelle des ministres de la culture du Réseau international sur les politiques culturelles [RIPC], Le Cap, octobre 2002 ; le Colloque des ministres européens responsables des affaires culturelles du Conseil de l'Europe, Strasbourg, janvier 2003 ; le Forum social mondial, Porto Allegre, janvier 2003 le Séminaire international UNESCO/NEPAD, Ouagadougou, mars 2003 ; la réunion d'experts "Stockholm + 5", Stockholm, mai 2003 ; le Forum des ministres de la culture du MERCOSUR, Asunción, mai 2003 ; le troisième Congrès international "Culture et développement", La Havane, juin 2003).

238. Instituée par la résolution A/RES/57/249 (20 décembre 2002) de l'Assemblée générale des Nations Unies, la **Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement**, a été célébrée au Siège le 21 mai en association avec la Commission programmatique mixte ONG-UNESCO pour une rencontre sur "Dialogue des cultures pour la paix" et avec le Groupe francophone de l'UNESCO pour une séance de réflexion sur le thème "Diversité culturelle, ses enjeux et l'opportunité d'une convention". Grâce à une étroite interaction avec les bureaux hors Siège, un large public a pu être sensibilisé dans de nombreux Etats membres aux valeurs

découlant de la synergie entre diversité, dialogue et développement lors de conférences et colloques organisés pour célébrer cette Journée.

239. En réponse au Plan d'action de la Déclaration et à la demande du Conseil exécutif, une réflexion a été entreprise en vue d'examiner l'opportunité d'un instrument contraignant qui ferait suite à cette Déclaration. Une **étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques relatifs à l'opportunité d'un instrument normatif sur la diversité culturelle** a été soumise à la 166e session du Conseil exécutif (166 EX/28). Par sa décision 166 EX/3.4.3, le Conseil exécutif a invité le Directeur général à soumettre à la Conférence générale, à sa 32e session, un rapport sur cette étude préliminaire ainsi que les observations formulées et les décisions prises à ce sujet par le Conseil (voir document 32 C/52).

240. Le projet "Vers une identité culturelle plurielle dans une zone de tension inter-communautaire", mis en oeuvre grâce à une contribution de l'Italie, s'attache à créer les conditions d'une acceptation de la pluralité des apports culturels et d'un rapport apaisé entre les communautés. Des jeunes d'horizons divers ont été mobilisés autour de plusieurs activités : ateliers de formation (**médiation interculturelle**/gestion de projets culturels) ; édition d'un manuel pédagogique ; publication et promotion de brochures didactiques contribuant à l'éveil d'une sensibilité interculturelle, film sur la jeunesse des Balkans ; mise en valeur de l'apport multiculturel dans le tissu urbain à travers des panneaux placés dans les quartiers.

241. Dans le cadre du **Programme en faveur des peuples autochtones**, l'UNESCO a appuyé des projets pilotes et des études de cas dans le domaine de la cartographie et de la revitalisation des ressources culturelles - en Afrique du Sud (San), au Gabon (Pygmées), aux Philippines (Lumad), en Colombie (Ticuna), à Samoa (Mélanésien venus des îles Salomon), à Fidji (Banaban), en Argentine (Mapuche), en Bolivie (Uru de Iruitu) et au Mexique -, dont les activités, qui concernent neuf communautés autochtones, sont financées par des fonds extrabudgétaires japonais. Le Secrétariat a participé aux travaux de l'Organisation des Nations Unies menés dans le cadre de la Décennie internationale des populations autochtones du monde, notamment en apportant en mai 2002 et 2003 des contributions de fonds aux sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones et au programme de Bourses destinées aux autochtones. Un atelier interinstitutions de consultation, "Peuples pygmées, droits de l'homme, développement et diversité culturelle", a été organisé par le Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies en coopération avec le BIT et l'UNESCO (Yaoundé/Mékas, Cameroun, novembre 2002). Cet atelier sous-régional a réuni des organisations pygmées de sept Etats de la région (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République démocratique du Congo et Rwanda) et a permis la définition d'une stratégie pour les projets à mener en faveur de ces communautés.

04222

Axe d'action 2 :

Encourager le dialogue interculturel pour promouvoir les valeurs universelles

242. L'Organisation a poursuivi ses efforts pour l'achèvement des Histoires générales et régionales : *Histoire générale de l'Amérique latine* - volumes IV et V publiés (mai 2002 et avril 2003), volume VI sous presse, volumes VII, VIII et IX en préparation avancée ; *Histoire des civilisations de l'Asie centrale* - volume V publié (avril 2003) et préparation avancée pour le dernier volume (VI). *Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité* - publication du volume VI prévue pour la fin 2003 et préparation avancée du dernier volume (VII). *Ouvrage sur les différents aspects de la culture islamique* - publication du volume V prévue en octobre 2003 et du volume VI en 2004.

243. Dans le cadre du programme sur le dialogue interreligieux, un colloque a été organisé sur le thème "Sciences et spiritualité le long des Routes de la soie" (septembre 2002) ; il aura pour résultat tangible la création à Almaty (Kazakhstan) d'une chaire UNESCO sur le même thème, qui rejoindra le réseau des chaires UNITWIN/UNESCO sur le dialogue interculturel et interreligieux qui est en train de se créer. Une réunion des chaires européennes a eu lieu à Graz en juillet 2003 dans le cadre de "Un projet interreligieux pour l'Europe" de la ville de Graz, capitale européenne. Le Jamboree mondial qui eut lieu en Thaïlande a choisi comme thème principal le dialogue interreligieux. Un atelier organisé et animé par l'UNESCO a été mis sur pied pour les jeunes venus de tous les continents. Cette manifestation s'est clôturée par une cérémonie réunissant des chefs spirituels qui ont adressé des messages aux jeunes. Une exposition sur Auroville (Inde) à l'occasion du 35e anniversaire de la création de "Auroville Universal Township in Tamil Nadu", a eu lieu au Siège en avril 2003, en même temps qu'un Colloque sur "Auroville, un exemple de diversité culturelle". Ces manifestations ont été conjointement organisées par la délégation de l'Inde et la Fondation "Auroville" avec l'appui de l'UNESCO. Le colloque international "Une école spirituelle dans le monde : la voie soufie des Shâdhilis", a eu lieu en avril 2003 à la Bibliothèque d'Alexandrie (Alexandrie, Egypte). L'idée de ce colloque était de montrer une autre manière de concevoir le dialogue interreligieux et il fait suite aux initiatives de même genre qui eurent lieu à Boukhara et à Kaboul. Le colloque "Dialogue Islam-Bouddhisme", organisé conjointement par des ONG et une chaire UNESCO de dialogue interreligieux avec l'appui du Secrétariat en mai 2003 au Siège, a réuni d'importantes personnalités de l'Asie du Sud-Est. Le rapport de cette réunion est disponible en anglais.

244. Dans le cadre du **Plan Arabia**, les préparatifs pour la production du film documentaire sur le patrimoine culturel arabe se sont poursuivis en vue de sa présentation lors de la 32e session de la Conférence générale avant une large diffusion régionale et internationale. Une exposition sur "Le monde arabe : patrimoine et civilisation" a par ailleurs été organisée en avril 2003. Dans le cadre du projet "**La navigation du savoir, réseau des arsenaux historiques de la Méditerranée**" qui bénéficie d'une importante subvention de la Commission européenne, les premières activités ont porté, notamment, sur la création du portail Internet par les différents pôles multimédia coordonnés par le consortium Pise Ricerche (Italie). Les "Premières journées internationales du patrimoine maritime méditerranéen" se sont déroulées en mars 2003 à Villefranche-sur-Mer avec la participation de tous les partenaires (Alger, Barcelone, Chypre, Malte, Pise, Tunis, Villefranche). Le réseau des partenaires a pu être élargi grâce à la participation des arsenaux de Dubrovnik, Marseille, Palerme et Venise. Le lancement du **Réseau des jardins, des parcs et des zones protégées**, organisé par le Bureau de Rabat, est prévu à la fin de l'année 2003 à Marrakech.

245. Trois réunions de *l'équipe spéciale sur les activités de l'UNESCO relatives à l'étude de la traite négrière et de ses implications* ont permis de mieux coordonner, dans une approche intersectorielle, le projet **La Route de l'esclave**, les initiatives pour **Gorée** et la **célébration en 2004, de l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition**. Une exposition a présenté les acquis du projet "*La Route de l'esclave*" en octobre 2002 lors de la 166e session du Conseil exécutif. Les ouvrages "*Déraison, esclavage et droit : les fondements idéologiques et juridiques de la traite négrière et de l'esclavage*" et "*Montesquieu, Rousseau, Diderot : du genre humain au bois d'ébène*" ont été publiés aux éditions UNESCO. Dans le cadre du volet sur le tourisme culturel, des inventaires des sites et lieux de mémoire ont été réalisés en Afrique et dans les Caraïbes. Le programme de collecte de la tradition orale se poursuit dans l'océan Indien, et un ouvrage "*Les sources orales de la traite négrière en Guinée et en Sénégal*" vient de paraître. Plusieurs sites Internet ont été lancés en coopération avec l'UNESCO. Un concert du groupe afro-péruvien "*Sol Negro*" et un séminaire sur "*l'héritage de l'esclavage dans les Caraïbes*" ont permis de mieux mettre en lumière les interactions culturelles issues de la traite négrière et de l'esclavage.

246. Conformément à la résolution 31 C/28, un rapport comprenant un projet de programme pour la célébration de l'année 2004, rédigé sur la base des consultations avec les membres du Comité scientifique du projet et les Etats membres, sera soumis à la 32e session de la Conférence générale de l'UNESCO (document 32 C/14). Le projet de Mémorial de Gorée s'oriente vers la création, en étroite coopération avec les autorités sénégalaises, d'un centre de recherche, de documentation et d'information sur l'esclavage, maillon d'un réseau de centres du même type. La création de ce centre, en synergie éventuellement avec les actuels projets présidentiels, permettrait à la fois de respecter le contenu du projet initial, de bâtir des liens avec le projet "*La Route de l'esclave*", la célébration de l'Année 2004 et le programme de restauration de l'île de Gorée.

247. Dans le cadre du **Projet sur le dialogue interculturel en Asie centrale**, l'UNESCO a apporté sa contribution à la Conférence scientifique internationale organisée en septembre 2002, à Samarkand, par l'Institut international d'études sur l'Asie centrale, sur le thème "Les civilisations sédentaires et nomades d'Asie centrale. Traditions et innovation". Le champ géographique et les bases de données des programmes de recherche sur les pétroglyphes et les caravansérails d'Asie centrale ont été élargis, et des réseaux de spécialistes de l'Asie centrale se sont mis en place. Pour commémorer l'achèvement du Programme de bourses Hirayama de l'UNESCO, un colloque international sur les routes de la soie a été organisé en novembre 2002 à Xi'an (Chine). En janvier 2003 a été produit, à usage interne, un CD-ROM interactif sur "La diversité culturelle le long des routes de la soie", dont une section est spécialement consacrée aux pays d'Asie centrale, y compris l'Afghanistan ; il repose essentiellement sur des documents photographiques et cinématographiques rapportés des expéditions organisées par l'UNESCO le long des anciennes routes de la soie. "La Semaine de l'Afghanistan", organisée en avril 2003 au Siège de l'UNESCO avec l'Association Open Asia France, aura été l'occasion d'une série de manifestations culturelles, dont une exposition de photographies, un spectacle culturel de solidarité intitulé "Caravane de la paix : destination Afghanistan", la présentation de deux publications, "La caravane des poèmes" et "La caravane de lumière", anthologie de poèmes et recueil de textes dont l'un est destiné aux jeunes Afghans, publiés dans le cadre du projet "Caravansérail : mille et un poèmes pour la paix et la démocratie en Afghanistan", avec le concours d'écrivains et poètes de plus de 45 nationalités qui s'intéressent à l'avenir de l'Afghanistan. Ces recueils ont été publiés à Kaboul et distribués en Afghanistan.

248. Le Conseil académique et l'Assemblée générale de l'Institut international d'études des civilisations nomades se sont réunis en mai 2003 à Almaty, dans le cadre de la Conférence internationale organisée par l'Institut kazakh des études orientales sur le thème "***Urbanisation et nomadisme en Asie centrale : histoire et enjeux***". En juin 2003, une conférence internationale intitulée "Le rôle des femmes dans le dialogue interculturel en Asie centrale" a été organisée conjointement avec le Bureau de l'UNESCO à Almaty, grâce à des ressources provenant du fonds-en-dépôt UNESCO/Japon. Les participantes, originaires de 12 pays, ont échangé des informations, notamment sur les meilleures pratiques, discuté d'une réflexion positive sur le rôle actif des femmes dans la mise en place et l'entretien d'un dialogue et d'une paix interculturels durables en Asie centrale et insisté sur l'apport des femmes à la culture et au développement durable dans un monde globalisé. Entre autres conclusions, la conférence a mis en évidence la nécessité de formuler des recommandations sur les moyens d'entretenir le dialogue entre les organisations de femmes par la création du Réseau culturel des femmes d'Asie centrale, en faisant une place particulière parmi elles aux artistes, aux artisanes et aux journalistes.

249. Une semaine de dialogue interculturel entre les pays Baltes et le Caucase a été organisée en juin 2003 par la Commission nationale de Lituanie, à Vilnius en étroite coopération avec le Bureau UNESCO de Moscou ainsi que les ministères de la culture et les commissions nationales des pays concernés et le Conseil de l'Europe. Cette semaine, placée dans le cadre du **Projet Caucase**, a

permis non seulement de lancer des échanges culturels formels et informels entre artistes et spécialistes de la culture, de développer une coopération culturelle entre les pays Baltes et les pays du Caucase du Sud, mais avant tout d'élaborer une importante série de recommandations en vue de la mise en oeuvre du projet. Le Secrétariat a apporté son concours à l'organisation d'une table ronde "Sauvegarde du patrimoine culturel, écologie des montagnes et développement durable : le cas de l'Ossétie du Nord-Alania qui s'est tenue à l'occasion des journées de l'Ossétie du Nord-Alania le 1er avril 2003.

04223

Axe d'action 3 :

Promotion de la diversité culturelle dans les biens et services culturels

250. L'action de l'UNESCO visant au **renforcement des capacités relatives aux industries culturelles**, notamment celle du livre et de l'édition, s'est poursuivie en Afrique, en Asie et en Amérique latine et les Caraïbes, en coopération avec les organisations régionales, notamment le *CERLALC*, l'*ACCU* et le réseau *APNET*. Elle a aussi comporté le parrainage de foires et de marchés régionaux du livre et de festivals de cinéma comme le *Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou* (FESPACO, Burkina Faso).

251. **L'attribution d'identificateurs ISBN** à tous les organismes internationaux demandeurs qui remplissent les conditions nécessaires a été poursuivie. En outre, l'UNESCO a assisté à la sixième réunion du Groupe de travail créé par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour réviser le système de numérotation internationale normalisée du livre (ISBN). Ayant été représenté au Groupe de travail, le Secrétariat a pris dès le départ une part active au processus de révision, qui est destiné à mettre à jour le système et à l'adopter aux exigences de l'édition numérique.

252. Dans le domaine de la traduction, l'une des innovations principales a été la publication en ligne de la base de données de **l'Index Translationum**, avec l'installation d'un outil informatique permettant l'exploitation des statistiques de traductions en tant qu'indicateurs culturels, la publication de la 9e édition cumulative sur CD-ROM et la préparation en cours de la 10e édition avec l'intégration d'environ 80.000 nouvelles notices bibliographiques. D'autre part, un **Centre d'échange d'information sur la traduction** a été rendu opérationnel sous la forme d'un portail Web auquel plus de 400 centres de recherche et de traduction, institutions de support et éditeurs sont reliés ; son but est de collecter et diffuser des renseignements utiles au développement de l'action des traducteurs et des éditeurs, de constituer un forum de débat et de dialogue entre les différents acteurs de la traduction littéraire et de diffuser le portfolio des droits disponibles, notamment dans le domaine de la littérature internationale.

253. S'agissant de la *Connaissance des oeuvres représentatives de la littérature mondiale*, plusieurs listes d'orientation concernant la littérature à traduire - y compris en écriture en braille - ont été établies et mises en ligne en collaboration avec des organismes professionnels ou académiques et une consultation des commissions nationales a été engagée. En outre, 22 ouvrages supplémentaires de la littérature mondiale ont été intégrés à la liste historique de la *Collection d'oeuvres représentatives*. Dans le même esprit, l'élaboration d'une liste des oeuvres représentatives du cinéma mondial est en cours avec le concours du *Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle (CICT)*.

254. Le dispositif de mise en place de la **Journée mondiale du livre et du droit d'auteur** a été renforcé par la rénovation du site Web de cette Journée célébrée régulièrement dans une centaine de pays tandis que le projet de *Capitale mondiale du livre* réalisé par les organisations professionnelles avec l'appui de l'UNESCO, commencé avec la ville de Madrid (2001), s'est poursuivi avec Alexandrie (2002) et New Delhi (2003). Le développement de l'accès à la littérature arabe a

également été continué à travers le projet *Kitab fi Jarida*, que l'UNESCO a contribué à soutenir financièrement jusqu'en décembre 2002.

255. Lancée en 2002, l'**Alliance mondiale pour la diversité culturelle** est aujourd'hui forte de 140 membres, qui vont de petites et micro-entreprises aux sociétés multinationales, en passant par les créateurs et les gestionnaires des arts du spectacle, et des fondations aux particuliers, en passant par les ONG et les organismes publics, spécialisés dans les diverses industries de la création culturelle. De plus, elle entretient une correspondance étendue et exploite ses contacts avec des organismes des Nations Unies comme la *CNUCED*, le *BIT* et l'*OMPI*. Un plan d'action a été établi pour ses interventions à court et moyen terme. Des formules originales de partenariat ont été créées, notamment une base de données sur l'Internet et la publication des *Outils de l'Alliance mondiale*, conçus pour aider les partenaires à mettre en place dans de bonnes conditions leurs entreprises et leurs projets dans le secteur des industries culturelles. Vingt projets pilotes en partenariat actuellement en cours sont centrés sur la formation professionnelle et la préparation aux affaires. Ces projets sont de trois sortes, entre des peuples, entre des institutions et de grande portée (comportant un examen et/ou une mise à jour très importants des orientations de l'action). Ils sont mis en place dans les différentes industries culturelles - livre, édition, musique, cinéma, métiers du multimédia et design -, accompagnés d'actions pour prévenir la piraterie, dans les pays suivants : Algérie, pays d'Amérique centrale, Argentine, Chine, Colombie, Cuba, Etats-Unis, Fédération de Russie, Jamaïque, Liban, Lituanie, Pérou, Sénégal et Zimbabwe.

Programme IV.3 :

Renforcer les liens entre culture et développement

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail	Dépenses effectives au 30.06.2003	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2003
	\$	\$	%
Sous-programme IV.3	2.343.513	1.946.496	83
Programme IV.3	2.343.513	1.946.496	83

04301 Axe d'action 1 :

Assistance aux Etats membres dans l'élaboration de leurs politiques culturelles

256. L'UNESCO a continué d'apporter son **soutien aux Etats membres dans le domaine des politiques culturelles** et à promouvoir l'intégration de la culture dans les processus de développement. A ce titre, elle a fourni, en Afrique, une assistance technique au Libéria, au Malawi et à la République centrafricaine. Elle a aussi apporté son soutien à la mise en place du Plan national pour la culture au Botswana, ainsi qu'à la création de micro-entreprises culturelles au Togo. En Amérique latine, des missions d'assistance technique ont été réalisées au Pérou, en République dominicaine et au Honduras, en vue d'évaluer la politique culturelle de ces pays et de l'insérer dans une stratégie nationale du développement. Au Guatemala, l'UNESCO a participé au Congrès national des autorités culturelles sur l'approche culture et développement. En Asie, des actions de politique culturelle ont été menées aux Philippines et au Timor-Leste. En Afghanistan, le programme d'appui à la musique traditionnelle a été lancé en mai 2003, avec l'ambition d'en faire le pilier de la politique culturelle de ce pays. Toujours soucieuse d'encourager la réflexion sur "culture et développement" au plus haut niveau, l'UNESCO a organisé, à l'occasion de la réunion du Conseil économique et social en juin 2003 à Genève, une table ronde de niveau ministériel sur le "rôle de la culture et des traditions dans le développement rural".

257. **L'Observatoire des politiques culturelles** en Afrique (OCPA), créé en avril 2002, a participé, dans le cadre du suivi du Plan d'action de Stockholm, à la préparation du Congrès culturel panafricain (prévu fin 2003), organisé par l'Union africaine avec le soutien de la Fondation Ford. L'Observatoire sur les politiques culturelles locales de Montevideo a réalisé une étude sur "les politiques culturelles urbaines" à partir de l'étude d'une douzaine de villes d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Europe de l'Est et d'Asie/Pacifique, qui montre les bienfaits des politiques culturelles pour le développement local.

258. Le Collège itinérant africain pour la culture et le développement, soutenu par l'UNESCO en 2002, a publié trois ouvrages : *Manual for the Teaching of African Culture and Development*, *Proceedings of an International Conference on the Cultural Approach to Development in Africa*, et *Directory of African Experts in Culture and Development*, destinés aux **promoteurs culturels** (édités en coopération avec le Centre de recherches pour le développement international [CRDI] du Canada). En coopération avec l'Université catholique du Paraguay et la Fondation allemande Konrad Adenauer, l'UNESCO a publié le livre *Pensar la Mundialización desde el Sur*, qui rassemble en deux volumes 70 contributions de spécialistes ibéro-américains et européens réfléchissant à l'impact de la mondialisation sur **le développement et la diversité culturelle**. Quelques-unes des activités prévues n'ont pas pu être réalisées. Ainsi, des actions de politique culturelle ont été entamées en Afrique mais n'ont pu aboutir étant donné la situation conflictuelle des pays concernés.

259. A la suite des recommandations issues de la réunion d'experts sur le thème "**Politiques culturelles : formation et coopération internationale**" (Paris, novembre 2000), l'UNESCO a lancé plusieurs études pour faire le point de la situation en analysant les services fournis en matière d'éducation, de formation et de renforcement des capacités dans le secteur de la politique culturelle et de la gestion de la culture. Il s'agissait principalement, quantitativement et qualitativement, la formation dispensée, en renforçant les échanges et la coopération entre professionnels à travers les différentes régions comme au sein de chacune d'elles. L'étude portant sur l'Europe, la Fédération de Russie, le Caucase et l'Asie centrale a déjà été publiée et très largement diffusée. Celles qui concernent l'Afrique, la région arabe et le Sud-Est asiatique seront publiées avant la fin de l'année, et une autre, consacrée à l'Amérique latine et aux Caraïbes, est en cours. Deux réunions sous-régionales sur l'éducation et la formation en matière de politique et de gestion culturelles ont été organisées en Afrique (au Kenya, en décembre 2002) et dans la région Asie-Pacifique (Académie asiatique UNESCO/ICCROM de gestion du patrimoine). Une étude des nouveaux besoins de formation et profils professionnels du personnel du développement culturel en Amérique latine et aux Caraïbes a été achevée et elle est actuellement sous presse. La coopération avec les chaires UNESCO, les ONG internationales, les fondations et les réseaux existants a été renforcée par notre participation à des projets de recherche et à des conférences et par la mise en place de plusieurs projets de formation mettant au premier plan les questions dont s'occupe l'UNESCO (Académie du Sud-Est européen pour la formation de formateurs, séminaire sur le thème "La culture, moteur du développement local", tenu en juin 2003 en Bulgarie, et "Conférence internationale sur la gestion des ressources culturelles et l'éducation et la formation dans le domaine de la culture", également tenue en juin 2003, en Italie). Deux "journées d'information" ont été organisées au Siège de l'UNESCO à l'intention des étudiants des chaires UNESCO d'Espagne et du Togo.

260. Le colloque international "**Les statistiques face aux défis de la diversité culturelle dans un contexte de globalisation**", organisé par l'Institut de statistique de l'UNESCO, s'est tenu à Montréal en octobre 2002. Ce colloque, qui regroupait plus d'une soixantaine de chercheurs en données statistiques nationales et internationales et d'utilisateurs, avait pour but de définir un nouveau cadre pour les statistiques culturelles, approprié aux réalités des pays en développement. Dans ce but, une réunion d'experts sur les "indicateurs culturels : leur contribution à l'étude de

l'économie et de la culture" a eu lieu en mai 2003 au Mexique, avec la participation d'une centaine d'experts et d'autorités publiques.

261. L'UNESCO a continué l'action des Etats membres en faveur de stratégies et politiques touristiques qui contribuent à la préservation de la diversité culturelle et au développement local. A la suite du séminaire sur "Culture, tourisme et développement en Afrique de l'Ouest", quatre études ont été réalisées sur le Burkina Faso, le Ghana, le Mali et le Niger, définissant chacune un projet spécifique à soumettre à des institutions de coopération. Avec le soutien de l'UNESCO, les Commissions nationales des trois Etats Baltes : Estonie, Lettonie, Lituanie, ont organisé simultanément un séminaire national afin d'élaborer des stratégies nationales de tourisme culturel. Un groupe de travail a été constitué et s'est réuni à Pärnu (Estonie) en décembre 2002, afin d'étudier un projet de stratégie régionale intégrant les principes de la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

262. A La Havane, le Bureau régional de l'UNESCO pour la culture a préparé deux réunions du secrétariat pro tempore, en collaboration avec le Forum des ministres de la culture d'Amérique latine et des Caraïbes, et prêté son concours pour l'organisation du treizième Forum des ministres à Cuenca (Equateur). Le *Portail de la culture en Amérique latine et aux Caraïbes* est devenu, pour les ministres de la culture et des institutions culturelles de la région, un outil de travail essentiel pour leur assurer une action plus systématique, plus durable, plus dynamique et plus cohérente. En outre, le Bureau a appuyé la tenue du troisième Congrès international de la culture et du développement, qui s'est déroulé en juin 2003 à La Havane.

04302 Axe d'action 2 :

Promotion des arts et de l'artisanat

263. Dans le domaine de l'éducation artistique (i) un portail de référence sur l'éducation artistique en milieu scolaire et extrascolaire appelé *LEA International* a été mis en place - il présente des pratiques d'excellence des différents arts en milieu scolaire, notamment dans les Etats arabes, d'Amérique latine et des Caraïbes et du Pacifique, où des réunions régionales d'experts se sont aussi tenues, ainsi qu'un réseau de spécialistes internationaux des bibliographies sélectives et des travaux d'experts ; en outre, le site *Annuaire mondial de l'éducation musicale et des perspectives professionnelles* contient actuellement plus d'un millier d'entrées, réparties entre 80 Etats membres ; (ii) trois ateliers de formation de longue durée dans le domaine de la poésie et du théâtre et de la musique en milieu scolaire ont été organisés au Pérou, au Sénégal et au Togo - plus de 300 jeunes enfants/adolescents ont suivi cet enseignement pendant près de six mois ; l'impact de ces ateliers sur le développement cognitif des enfants et adolescents sera évalué en 2004-2005 ; (iii) une réunion régionale d'écoles de théâtre a été organisée à Quito (Equateur) en juillet 2003.

264. Un **soutien à différentes manifestations culturelles et artistiques** importantes a pu être apporté, notamment aux festivals africains de musique et des arts du spectacle, le FESPAM et le MASA. Le *Prix UNESCO pour la promotion des arts* a été attribué à cinq jeunes artistes dans le cadre de la *Biennale de Cétinié* (Monténégro). En outre, une dizaine de bourses d'étude et de perfectionnement dans différents domaines des arts ont été attribuées à de jeunes artistes en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'à des professionnels des arts africains, afin de leur permettre de présenter leur travail dans les principaux congrès et colloques internationaux. Dans le cadre des activités visant la sensibilisation des Etats membres à la *Journée mondiale de la poésie*, le site Web a été mis à jour. Au titre de l'accord-cadre avec l'UNESCO, le *PEN International* a publié des textes poétiques de jeunes auteurs de pays en développement en particulier d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Afrique. UNESCO Venise a coopéré avec la Biennale pour accueillir le pavillon de la Bosnie-Herzégovine à la biennale 2003.

265. Grâce au soutien de l'UNESCO, les ONG **ayant des accords cadre avec l'UNESCO** (*Conseil international de la musique (CIM), PEN International et Institut international du théâtre (ITI)*), ont accueilli de nouveaux membres dans les pays en développement, renforçant ainsi leur vocation de réseaux, et contribué à l'organisation de séminaires et de rencontres professionnelles (Égypte, Mexique, Sénégal, ex-République yougoslave de Macédoine, Tunisie, Liban, République démocratique du Congo, Jordanie, etc.). En outre le *CIM* a entrepris des activités de promotion des musiques contemporaines, telles que la diffusion radiophonique d'une dizaine d'oeuvres musicales contemporaines d'une dizaine de régions géoculturelles sélectionnées dans les tribunes musicales du *CIM*. Une action majeure de l'*ITI* a porté sur la formation des comédiens aux techniques spécifiques des arts de la scène, en coopération notamment avec la chaire *UNESCO/ITI* de théâtre (Roumanie), auquel une trentaine d'écoles de théâtre, essentiellement européennes et asiatiques ont pris part.

266. S'agissant de **l'artisanat**, une assistance technique pour la mise en oeuvre de programmes de développement a été apportée respectivement à la Bolivie, à l'occasion de la première *Foire internationale de l'artisanat* à La Paz (FIPAZ, mai 2002), au Liban (juin 2002), pour la création d'un centre sous-régional de formation aux métiers artisanaux, au Pérou (mars 2003), dans le cadre du projet *Camino de los Incas*, et à la Colombie (avril 2003), au titre du programme financé par la *Ford Foundation*. L'amélioration de l'accès des artisans créateurs et des jeunes designers au marché international a été réalisée à travers l'attribution du **Prix UNESCO de l'artisanat**, remis pour l'Afrique (SIAO, octobre 2002), les États arabes (septembre 2002), l'Amérique latine (FIDAR, Mexique, novembre 2002) et l'Asie-Pacifique (mars 2003), ainsi que l'exposition de l'ensemble des *Prix UNESCO de l'artisanat* depuis 1992 au Salon de l'artisanat à Florence (avril 2002) et l'exposition au Siège des 64 lauréats du concours *Design 21* (30 septembre - 25 octobre 2002). En matière de formation des formateurs, 17 artisans de cinq pays d'Asie centrale ont bénéficié d'un atelier sur les matériaux renouvelables et le design de produits nouveaux (Almaty, novembre 2002) et 10 artisans d'Afrique centrale, d'un atelier sur le thème *Parures et accessoires de mode* (Douala, juin 2003). Des études diagnostiques du secteur ont été réalisées dans les pays de la région de l'Amérique centrale.

04303 Axe d'action 3 :

Contribution de la culture à la mise en oeuvre du Plan d'action de Dakar : promotion de la lecture et de l'éducation artistique

267. Le **Prix UNESCO de la littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance** a été décerné en 2003 au Chilien Antonio Skármeta, dans la catégorie fiction pour enfants, pour *La Composición*, et à la Sud-Africaine Jenny Robson, dans la catégorie ouvrages pour la jeunesse, pour son roman *Because Pula Means Rain*. S'agissant du suivi des programmes **Livres pour tous** et **Bibliobus para Centroamérica**, un bibliobus doté d'un fond bibliographique propre a été fourni à chacun des réseaux nationaux des bibliothèques du Guatemala, de El Salvador, du Honduras et du Panama. D'autre part, la mise en place d'une stratégie de partenariat global pour la donation de livres et de bibliothèques ambulantes et la négociation d'un protocole d'action entre différents partenaires dans le domaine de la donation de livres et de bibliothèques ambulantes ont été engagées en vue de continuer les actions entreprises en faisant bénéficier de la méthode d'autres régions du monde. Grâce à des partenariats avec des ONG européennes ou nord-américaines dotées de capacités opérationnelles sur le terrain, plusieurs initiatives de donation d'ouvrages édités en Afrique ou ailleurs ont été mises en place en faveur de bibliothèques africaines.

GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION

Evaluation globale

268. En prélude à l'évaluation globale du programme relatif à la communication et l'information, il convient de noter que l'exécution de ce programme au cours du biennium 2002-2003 s'est déroulée sur un arrière-fond d'évolutions et de faits nouveaux importants sur la scène internationale. Au premier rang de ces faits nouveaux, figure le déploiement, apparemment sans répit, d'un processus de mondialisation caractérisé par une croissance et une extension phénoménales des technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier l'Internet et les progrès des logiciels et des applications multimédias. Parallèlement à ces évolutions, on a pu constater au sein de la communauté internationale une préoccupation croissante devant l'élargissement du fossé numérique - non seulement entre pays développés et pays en développement mais aussi entre les sexes, entre différentes zones géographiques au sein d'un même pays et en fonction de facteurs qui tiennent à la langue, à la génération, etc. Un autre fait nouveau qui a pesé sur l'exécution du programme relatif à la communication et l'information au cours des 18 derniers mois tient à la série de préparatifs internationaux et régionaux du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), dont le premier volet se tiendra à Genève (Suisse) du 10 au 13 décembre 2003.

269. Le processus de mondialisation, conjugué au développement et à la propagation rapide des TIC, exige une compréhension et une connaissance des possibilités que ces nouvelles technologies recèlent pour le développement, une prise de conscience à l'échelle mondiale des enjeux de la société de l'information et une meilleure compréhension par tous des défis moraux, juridiques et socioculturels qu'elle pose. De ce point de vue, la participation active de l'UNESCO aux préparatifs du SMSI, dans le cadre de conférences, de réunions et de consultations avec des entités gouvernementales, des organisations non gouvernementales et des groupes représentant la société civile dans différentes régions du monde, notamment les première et deuxième réunions du Comité préparatoire (PrepCom I et PrepCom II) tenues à Genève en juillet 2002 et février 2003, et la tenue sous l'égide de l'Organisation, à Paris (juillet 2003), des réunions intersessions du même comité pour peaufiner les documents de travail relatifs au projet de Déclaration de principes et au projet de Plan d'action, ont contribué à l'émergence d'une vision et de principes communs concernant la société de l'information. Les travaux de l'Observatoire de la société de l'information de l'UNESCO, qui a, depuis le début du biennium, élargi sa portée linguistique et régionale à toutes les régions du monde, constituent aussi d'importantes contributions à une meilleure compréhension à l'échelle mondiale des enjeux moraux, juridiques et socioculturels de la société de l'information.

270. Cela étant, les caractéristiques dominantes de cette société de l'information qui est en train de voir le jour - à savoir l'exclusion, les inégalités et les risques de voir la technologie et l'infrastructure prendre le pas sur le contenu, la diversité, l'ouverture et d'autres facteurs socioculturels et politiques - ont donné à l'UNESCO des raisons supplémentaires d'engager au plan international un débat et une réflexion sur la notion multidimensionnelle de "sociétés du savoir", caractérisées par la diversité culturelle et linguistique, l'égalité d'accès à l'éducation, l'accès universel à l'information et la liberté d'expression. La question de l'"édification de sociétés du savoir" constitue le principal thème de l'exposition générale qui aura lieu au cours de la 32e session de la Conférence générale et dont la responsabilité première a été conférée au programme relatif à la communication et l'information. Cette exposition sera également montée à Genève au cours du SMSI. "Vers des sociétés du savoir" sera également le thème d'une table ronde ministérielle de la Commission V au cours de la Conférence générale et d'un colloque de haut niveau que l'UNESCO organisera à Genève le 9 décembre à la veille du premier Sommet mondial. Par ailleurs, le projet de *Recommandations sur la promotion et l'utilisation du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace*, qui doit être présenté à la Conférence générale à sa 32e session, pour examen et

adoption, devrait contribuer à l'édification de ces sociétés du savoir. Ce projet de recommandation a fait l'objet d'intenses discussions et consultations au cours des derniers 18 mois du biennium et il prend la forme d'un instrument juridique sur l'accès équitable à l'information et le développement de sociétés du savoir multiculturelles, assorti de lignes directrices sur la préservation de la diversité culturelle et linguistique. Redoublant d'efforts pour stimuler la diversité culturelle et améliorer la qualité de la production et de la diffusion télévisuelles endogènes dans les pays en développement, l'Organisation a créé (en septembre 2002) le programme de l'UNESCO pour un contenu créatif. Ce programme, qui est mis en oeuvre en étroite collaboration avec celui relatif à l'Alliance mondiale pour la diversité culturelle au sein du programme relatif à la culture, vise à promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique par le biais de la radio, de la télévision et des nouveaux médias.

271. Un autre fait nouveau qui a servi dans une certaine mesure de toile de fond aux travaux du programme relatif à la communication et l'information au cours des 18 mois à l'examen a trait aux préoccupations croissantes concernant la liberté de la presse, la sécurité des journalistes, l'indépendance et le pluralisme des médias après les attaques terroristes et les mesures prises pour éviter qu'elles se renouvellent. Certaines de ces mesures ont de graves répercussions sur ce droit humain fondamental qu'est la liberté d'expression ainsi que sur la liberté de la presse et la sécurité des professionnels des médias dans l'exercice de leurs fonctions. Elles affectent aussi l'indépendance et le pluralisme des médias en tant que fournisseurs et diffuseurs de nouvelles et d'information. A cet égard, en 2002 et en 2003, l'UNESCO a profité de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai) pour organiser une Conférence internationale, à Manille, aux Philippines (mai 2002), et une autre à Kingston, en Jamaïque (mai 2003), ainsi que pour soutenir plusieurs manifestations spéciales axées sur la sensibilisation internationale à certains des facteurs contemporains d'entraves à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Etant donné le grand retentissement de ces activités dans la presse mondiale, la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse et la remise annuelle du Prix mondial UNESCO/Guillermo CANO de la liberté de la presse offrent une occasion unique d'accroître la visibilité planétaire de l'UNESCO en tant que principale organisation internationale qui s'emploie à promouvoir les principes de la liberté d'expression et de la liberté de la presse et les droits des journalistes.

272. L'on constate également, à l'échelle mondiale, une tendance croissante à concevoir des stratégies, des mécanismes et des mesures visant à mettre les TIC au service du développement et des programmes de lutte contre la pauvreté. L'UNESCO s'est aussi engagée dans ce processus en appuyant constamment le développement de centres multimédias communautaires et de télécentres polyvalents dans un certain nombre de pays d'Afrique, des Caraïbes et de la région Asie-Pacifique, le but étant d'améliorer l'accès et la participation des communautés et groupes pauvres et marginalisés à la société du savoir. Dans le même ordre d'idée, il subsiste un besoin d'améliorer la formation professionnelle ainsi que les capacités des formateurs dans le Secteur de la communication et de l'information, pour ce qui est en particulier de l'utilisation des TIC dans leur activité professionnelle. Au cours de la période à l'examen, l'UNESCO s'est employée à pourvoir à ces besoins en soutenant un certain nombre de programmes de formation divers dans différentes régions.

273. Sur le plan de l'organisation, il convient de signaler deux faits nouveaux importants concernant l'application du programme relatif à la communication et l'information survenus au cours des 18 mois à l'examen. En premier lieu, le programme "Information pour tous" est devenu pleinement opérationnel en tant que mécanisme de développement de la coopération internationale pour l'édification d'une société de l'information pour tous, par des mesures propres à réduire la fracture numérique. En second lieu, le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) a fait l'objet de réformes visant à en accroître l'efficacité et la transparence

et à lui conférer un rôle accru de catalyseur pour le renforcement des capacités de communication dans les Etats membres. Des efforts sont faits continuellement pour susciter des synergies entre ces deux programmes intergouvernementaux au sein du Secteur tout en maintenant les caractéristiques et les rôles propres à chacun.

274. Globalement, comme on peut le voir dans la présentation succincte par principaux axes d'action, les résultats des diverses actions entreprises dans le cadre du programme relatif à la communication et à l'information permettent de dire que, de manière générale, au cours des 18 mois d'exécution du 31 C/5, des progrès notables ont été enregistrés en ce qui concerne les trois principaux objectifs que la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4) assigne au programme, à savoir (i) promouvoir la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information ; (ii) promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux mondiaux d'information ; et (iii) promouvoir l'accès de tous aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public.

275. Pour la mise en oeuvre du programme relatif à la communication et l'information, l'UNESCO a pratiqué une collaboration active avec un certain nombre d'ONG internationales, régionales et nationales, d'institutions professionnelles et de groupes représentant la société civile intervenant dans les domaines couverts par le grand programme V. L'Organisation a aussi renforcé ses partenariats avec plusieurs organisations intergouvernementales, spécialement l'UIT, le PNUD, la FAO et la Commission européenne. S'agissant de sa contribution aux objectifs de développement du Millénaire, il convient de signaler que deux des objectifs de l'Organisation concernent au plus haut point le mandat du grand programme V, à savoir réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015 et faire des progrès vers l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes d'ici à 2005. L'accès à l'information et aux connaissances pertinentes, les possibilités d'exprimer librement ses vues et opinions et une meilleure participation de toutes les couches de la société à la prise des décisions relatives aux programmes de développement, en ce qui concerne plus particulièrement les femmes et les jeunes, tels sont quelques-uns des éléments les plus nécessaires pour atteindre ces objectifs. En conséquence, les mesures prises par le Secteur pour soutenir les centres multimédias communautaires, les centres communautaires polyvalents, la radiodiffusion de service public, les bibliothèques, les archives, les services d'information et les réseaux, ainsi que pour mettre en valeur les ressources humaines et développer l'aptitude à utiliser les TIC, ont pour objectif général d'accroître l'accès à l'information et aux connaissances nécessaires au développement. Dans le même ordre d'idée, les mesures visant à promouvoir la liberté d'expression, la démocratie et la paix et à renforcer les capacités de communication et d'information ont pour finalité d'améliorer la participation sociale aux programmes de développement et d'accroître la contribution de la communication et de l'information aux programmes de changement social, de développement économique et de réduction de la pauvreté extrême.

276. Une difficulté majeure rencontrée par le Secteur de la communication et de l'information, à l'instar d'autres secteurs de l'UNESCO, consiste à trouver les moyens d'exploiter les potentialités et possibilités offertes par les TIC pour améliorer et étendre la portée ainsi que l'efficacité de ses programmes dans les Etats membres. A cet égard, au cours de la période à l'examen, le Secteur a engagé des discussions, tant internes que dans le reste de l'Organisation, à propos de la nécessité d'une analyse approfondie et d'un réexamen des modalités actuelles d'exécution des programmes. Le projet de 32 C/5 montre bien que le Secteur de la communication et de l'information compte prendre la tête de ce mouvement et recourir à certaines modalités nouvelles dans l'exécution de ses programmes.

**Programme V.1 :
Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir,
en particulier dans le domaine public**

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2003 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2003 %
Sous-programme V.1.1	1.563.590	1.160.961	74
Sous-programme V.1.2	3.345.072	2.260.677	68
Programme V.1	4.908.662	3.421.638	70

**V.1.1 : Formuler des principes, des politiques et des stratégies
propres à élargir l'accès à l'information et au savoir**

05111 **Axe d'action 1 :
Etablissement d'un cadre international propre à réduire la fracture numérique
par le biais du programme "Information pour tous"**

277. Pendant la période à l'étude, le Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous (IFAP) est devenu pleinement opérationnel. Il a tenu deux sessions à l'UNESCO, à Paris (avril 2000 et avril 2003), au cours desquelles il a élu son Président et son Bureau et s'est exprimé en faveur de la participation de l'UNESCO, ainsi que d'autres organisations internationales, à l'élaboration d'une approche commune pour s'attaquer à la fracture numérique. Le Bureau de l'IFAP, qui a été élu en avril 2002, s'est réuni trois fois (avril 2002, septembre 2002 et avril 2003) au Siège de l'UNESCO à Paris. Le Conseil a adopté des principes directeurs pour la tenue de ses réunions virtuelles et de celles de son Bureau, ainsi que les conditions et critères d'admission des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales à ses réunions. Il a également défini des critères applicables à la conception et à l'exécution des projets extrabudgétaires ainsi que des principes directeurs concernant la gestion, la promotion et le renforcement du Fonds spécial du programme. Enfin, il a adopté des lignes directrices en vue de la création de cadres ou mécanismes nationaux de coordination du programme Information pour tous.

278. Le Conseil a également examiné les deux textes suivants : (a) le projet de *Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace* qui vise à assurer un accès équitable à l'information et à édifier des sociétés du savoir multiculturelles et qui renferme des principes directeurs sur la conservation de la diversité culturelle et linguistique ; une version révisée du projet de recommandation sera soumise à la Conférence générale à sa 32e session pour adoption ; et (ii) le projet de *Charte de l'UNESCO sur la conservation du patrimoine numérique* qui est une déclaration de principes portant sur des activités de sensibilisation et des questions d'ordre public, dont l'objet est d'aider à élaborer des politiques nationales et de favoriser l'adoption de mesures tenant compte de la nécessité de préserver le patrimoine numérique et d'en assurer l'accès. Ces initiatives prises par le Conseil de l'IFAP visent à consolider la coopération internationale en vue de mettre en place une société de l'information pour tous et à instituer des mesures d'élimination ou de réduction de la fracture numérique.

05112 **Axe d'action 2 :**
Relever les défis éthiques et sociétaux de la société de l'information

279. Au cours des 18 derniers mois, l'UNESCO a activement participé aux préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui doit se tenir à Genève (Suisse) du 10 au 13 décembre 2003. L'UNESCO a organisé et participé à un certain nombre de réunions à l'échelon gouvernemental et non gouvernemental dans différentes régions, dont la Conférence régionale panarabe pour le SMSI qui s'est tenue au Caire (Egypte) en juin 2003. Au mois de juillet de la même année, l'UNESCO a accueilli à Paris la réunion intersessions du SMSI qui a rassemblé 600 participants environ (des représentants gouvernementaux, des observateurs d'organisations intergouvernementales et d'organisations internationales non gouvernementales, ainsi que des membres de la société civile et du secteur privé). Cette réunion avait pour but d'élaborer plus à fond les documents de travail concernant le projet de Déclaration de principes et le projet de Plan d'action. Dans le cadre des activités visant à apporter une contribution intellectuelle au Sommet, l'UNESCO a lancé une série de publications (disponibles en anglais et en français, en ligne et hors ligne), dont l'objet est de fournir des données de base pour débattre des questions concernant la société de l'information qui intéressent l'Organisation. L'UNESCO a été nommée membre du Groupe consultatif international (IAP) de la plate-forme "ICT4D", dispositif parallèle important du SMSI, chargé en particulier du thème prioritaire "Mise en valeur des capacités humaines et renforcement des capacités" (Renforcement des capacités, éducation formelle et non formelle, développement des compétences et apprentissage électronique). Ces activités ont contribué à l'obtention du résultat escompté, à savoir élaborer une vision et des principes communs pour la société de l'information en vue de les intégrer dans la Déclaration de principes et le Plan d'action du SMSI. Elles ont également contribué à mieux faire comprendre globalement les défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information.

280. L'Observatoire sur la société de l'information, autre mécanisme de sensibilisation aux questions touchant la société de l'information à l'échelle mondiale, qui est accessible au public, a élargi la portée de ses services à toutes les régions du monde. Des services en arabe, russe et portugais ont été mis en place pour compléter les services existant en anglais et en français, grâce à la création de portails régionaux sur des questions concernant la société de l'information à l'attention de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, des Etats arabes et de l'Europe orientale. La section de la revue de presse en espagnol accessible en ligne, qui est gérée par le Bureau de l'UNESCO à Montevideo, a publié 95 numéros destinés à 300 abonnés environ. En étendant la portée linguistique et régionale de l'Observatoire, l'UNESCO contribue à élargir l'accès à la documentation concernant la société de l'information à l'échelon mondial et local et, ce faisant, permet aux sociétés d'exploiter, de partager et d'utiliser les informations et les connaissances existantes.

05113 **Axe d'action 3 :**
Portails mondiaux et outils méthodologiques

281. A ce titre, il est prévu que les activités entreprises permettront de promouvoir et d'élargir l'accès interactif à l'information et d'échanger des connaissances. A cet égard, la diffusion sur le Web des logiciels de l'UNESCO IDAMS et CDS/ISIS s'est accélérée pendant la période à l'étude ; 38 % des demandes correspondantes émanaient de pays en développement où le nombre de stages de formation à l'emploi de ces logiciels était également à la hausse. S'agissant d'IDAMS, un matériel d'autoformation sur le Web a été réalisé et il devrait être accessible à compter de juillet 2003 sur le site Web de l'Université d'Angers (France). Par ailleurs, la version 1.1 d'IDAMS et de nouveaux outils pour CDS/ISIS ont été élaborés et diffusés ; GenISIS, logiciel en accès libre pour la publication des bases de données CDS/ISIS (Web et CD-ROM), et IsisMARC, interface pour l'entrée de données en accès libre, qui est spécialement adaptée aux formats bibliographiques

standard comme Marc21 et Unimarc, ont été finalisés et distribués par "Webworld", le site Web du Secteur de la communication et de l'information. Les portails Web ont connu un développement constant pendant la période à l'étude. Le portail des bibliothèques a augmenté le volume de la documentation disponible en alphabets non latins en ajoutant des contenus en arabe et en russe et il est prévu d'étendre les services et le contenu à d'autres langues au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Le portail des logiciels libres donne désormais directement accès à un certain nombre de ressources libres et ouvertes intéressant les domaines de compétence de l'UNESCO. Le stockage en miroir du Free Software Directory, projet conjoint de la Free Software Foundation (FSF) et de l'UNESCO à été mené à bien et l'Organisation est désormais plus visible dans ce domaine grâce à sa participation à des conférences sur les normes ouvertes et les sources ouvertes aux fins des programmes gouvernementaux. Des mécanismes régionaux comme le portail Pacificforum (www.pacificforum.com/) et le site Web pour les établissements de formation des enseignants (<http://www.eastafricateachers.net>), ont été mis au point pour offrir, entre autres services, des liens à des modules de formation et à des logiciels éducatifs en ligne.

282. La formulation de principes et de politiques propres à encourager la diversité linguistique sur l'Internet de même que l'élaboration d'outils multilingues sont des éléments clés pour assurer un accès équitable à la société de l'information en ce sens qu'ils renforcent la capacité de générer des savoirs à l'échelon local. Ainsi, l'UNESCO encourage-t-elle le développement d'applications dans les langues locales pour favoriser la production de contenus locaux et élargir l'accès aux connaissances autochtones. Les logiciels et les polices de caractères correspondantes qui sont nécessaires à l'utilisation de langues/d'alphabets non latins dans certains environnements numériques, sont en cours d'élaboration de même que la documentation pour les utilisateurs et les concepteurs et les mécanismes de transmission par le Web qui doivent promouvoir la diffusion et la collecte de ces ressources à l'échelle mondiale. L'Organisation définit également des principes directeurs pour aider à élaborer des mesures et à prendre des décisions en faveur de la diversité linguistique dans le cadre des politiques nationales d'information et d'éducation. Pour offrir une plate-forme numérique aux créateurs de contenus indépendants dans les pays en développement et leur permettre ainsi de commercialiser leurs produits et d'atteindre un public international, l'UNESCO a mis en place une plate-forme multimédia très sécurisée dont l'accès est réservé aux professionnels. Cette plate-forme a été conçue pour favoriser la circulation de l'information et l'échange de connaissances au niveau local et du niveau local à l'échelle mondiale.

V.1.2 : Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir

05121 **Axe d'action 1 :****Élargir l'accès à l'information du domaine public et Mémoire du monde**

283. Pour élargir l'accès à l'information du domaine public, l'UNESCO a publié et diffusé des principes directeurs sur les stratégies nationales d'information du domaine public ainsi que cinq CD-ROM renfermant des informations et des applications informatiques sur les questions de développement, qui sont librement accessibles dans la collection Public@. Ces CD-ROM comprennent trois applications pilotes des TIC pour le développement en Afrique, l'ensemble d'outils informatiques pour les laboratoires virtuels de l'UNESCO et l'anthologie "Construire le cyberspace" sur les politiques et les stratégies adoptées dans le domaine de la télématique. L'Organisation a également formulé des recommandations sur la science et la société de l'information lors d'un Colloque international sur l'accès ouvert et le domaine public au service de la science et d'un Atelier sur la science dans la société de l'information, tous deux organisés en mars 2003 en coopération avec le Conseil international pour la science (CIUS) et le Comité des données destinées à la science et à la technique (CODATA). Toujours dans le but d'élargir l'accès à

l'information du domaine public, l'Organisation a publié la version d'un CD-ROM trilingue contenant le logiciel de la bibliothèque numérique Greenstone, organisé le premier séminaire régional de formation à Greenstone pour l'Asie à Bangalore (Inde, août 2003) et mis en place, en collaboration avec la FAO, un module électronique de formation adapté au rythme de chacun et portant sur la numérisation et les bibliothèques numériques. De même, un forum international sur les ressources pédagogiques accessibles à tous a été organisé à Paris en juillet 2002 avec des fonds extrabudgétaires, et une étude a été réalisée pour évaluer l'utilisation des outils multimédias et interactifs dans le cadre d'applications de formation visuellement interactives consacrées à l'apprentissage et au développement communautaire en Afrique. Les résultats obtenus au titre de cet axe d'action ont été à la mesure de ce qui était attendu et l'on a désormais davantage conscience de la nécessité de renforcer l'accès aux informations du domaine public dans le cadre des politiques pertinentes. Un appui extrabudgétaire et la coopération interinstitutions ont contribué à améliorer l'efficacité et l'impact des activités.

284. S'agissant des mesures visant à renforcer la sauvegarde du patrimoine documentaire, l'UNESCO a reçu de 28 Etats membres 40 propositions d'inscription de collections du patrimoine documentaire au Registre de la "Mémoire du monde", propositions qui seront examinées par le Comité consultatif international à sa sixième réunion à Gdansk (Pologne, août 2003). L'Organisation a lancé un projet pilote sur la numérisation de la Bibliotheca Corviniana en coopération avec la Bibliothèque nationale Széchényi, de Hongrie et a signé, avec le Gouvernement luxembourgeois, un mémorandum d'accord, concernant un financement extrabudgétaire affecté à la préservation des manuscrits de Tombouctou au Mali. En outre, dans le cadre du projet sur les archives de la traite des esclaves, des activités de numérisation et de préservation ont été réalisées en Argentine, à la Barbade, en Colombie, au Brésil, à Cuba, au Bénin, au Cap-Vert, en Gambie, au Ghana et au Sénégal.

05122**Axe d'action 2 :****Renforcement de la radiotélévision de service public**

285. L'UNESCO a concentré son travail sur (i) les activités favorisant au plan international la réflexion et le débat sur le rôle de la radiotélévision de service public, en particulier dans ses dimensions éducatives et culturelles, en tant que passerelle vers la société du savoir et (ii) le renforcement de la coopération régionale et interrégionale dans l'objectif d'élargir l'accès à l'information et au savoir. C'est dans ce contexte qu'elle a soutenu différents ateliers de formation, réunions et conférences auxquels ont assisté plus de 400 opérateurs de radiotélédiffusion d'environ 70 pays. Elle a prêté un soutien financier et consultatif à la première Conférence des ministres responsables de l'information et de la radiotélévision en Asie et dans le Pacifique organisée à Bangkok (Thaïlande) en mai 2003, à l'occasion de laquelle a été adoptée la Déclaration de Bangkok, contenant les grands principes reconnus internationalement relatifs à l'indépendance éditoriale de la radiotélévision de service public. L'UNESCO a également apporté son soutien à l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion (AIBD) en vue de l'organisation d'une série de séminaires sur les aspects juridiques, financiers et administratifs de la radiotélévision de service public dans les républiques d'Asie centrale, à Bichkek (Kirghizistan) en juillet 2002 et à Almaty (Kazakhstan) en février 2003 ; à la réunion sur la mise en place d'un système de radiotélévision de service public en Afghanistan organisée par le Baltic Media Center à Copenhague (Danemark) en avril 2002 ; au séminaire sur les médias, la violence et la responsabilité sociale à Kuala Lumpur (Malaisie) en novembre 2002 et à un atelier sur la radiotélévision de service public et la société civile dans les Etats arabes, qui s'est déroulé à Amman (Jordanie) en juillet 2003.

286. Tous ces ateliers, conférences et réunions ont contribué à sensibiliser sur la vocation de la radiotélévision de service public, sur ses fonctions et sur la nécessité d'avoir un tel service. Ils ont également donné lieu à des débats et à des recommandations visant à améliorer l'indépendance éditoriale des services radiophoniques et télévisuels étatiques. Ont contribué à ces résultats une étude sur les meilleures pratiques en matière d'émissions sur la vie parlementaire et les élections publiée et distribuée par l'UNESCO en coopération avec l'Association de radiodiffusion du Commonwealth (CBA) ainsi que la traduction en langue russe et la distribution de l'ouvrage *Public Service Broadcasting: A Comparative Legal Survey* (Etude juridique comparative sur la radio-télédiffusion de service public), destiné à servir de manuel de référence pour analyser les législations et les systèmes réglementaires en matière de radiotélévision en Asie centrale. Pour contribuer à améliorer la créativité et la visibilité de la production audiovisuelle, l'UNESCO a réalisé une série de didacticiels vidéo en ligne et de manuels de formation aux bases de la production vidéo à l'usage des réalisateurs indépendants ou travaillant pour des services publics de radiotélévision, en collaboration avec la société indienne de radiotélédiffusion de service public, la Public Service Broadcasting Trust. Elle a également apporté un soutien à la Bhutan Broadcasting Service Corporation (services de radiotélédiffusion du Bhoutan) afin de faciliter l'accès à ses documents en ligne et archives et d'améliorer la qualité de ses programmes audiovisuels.

05123

Axe d'action 3 :

Renforcer le rôle des bibliothèques et archives, des services et réseaux d'information et des centres communautaires multimédias

287. Afin de mettre en valeur et d'améliorer le rôle de points d'accès des centres d'information et des centres communautaires multimédias, l'UNESCO a engagé un projet pilote consistant à ouvrir des télécentres pour les réfugiés de la zone de Lukole (Ngara) en Tanzanie, en coopération avec l'UIT, le HCR et la Fondation Worldspace, ainsi qu'un cours pilote de formation à distance sur la mise sur pied de télécentres grâce à la radio numérique, et elle a apporté son soutien à l'ouverture d'un centre éducatif assisté par les TIC à l'Université de Kaboul (Afghanistan). On a publié et distribué (sous formats électronique et papier) un manuel intitulé "Ten Steps" (dix étapes) destiné à orienter et informer sur les conditions élémentaires à respecter pour mettre sur pied des télécentres communautaires polyvalents (TCP) pérennes. Cette publication, qui a pour objectif de doter des membres de communautés des connaissances et de l'information nécessaires pour monter et gérer des télécentres, est actuellement présentée comme exemple des leçons tirées de la construction des TCP. En ce qui concerne les télécentres communautaires, les résultats obtenus au cours de la période étudiée sont d'une manière générale à la mesure des attentes. L'arrivée à son terme de l'Accord de coopération en matière de programmes entre l'UNESCO et DANIDA a privé le projet de TCP des fonds extrabudgétaires escomptés et contraint, entre autres facteurs, à réduire à trois le nombre de projets d'ouverture de nouveaux télécentres communautaires susceptibles d'un soutien, alors qu'on en prévoyait initialement six (document 31 C/5).

288. Au titre de ses activités dans le domaine des bibliothèques, des archives et des réseaux, l'UNESCO est en train de créer un site Web pour son Réseau de bibliothèques associées (UNAL) et de mettre au point un bulletin en ligne du Réseau destiné aux bibliothèques membres dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest. Elle a engagé des activités d'automatisation et de développement du Réseau en Argentine et en Uruguay au profit d'une cinquantaine de bibliothèques et elle a également apporté son soutien à la construction du Réseau de la Bibliothèque nationale du Swaziland et à l'établissement d'une liaison informatisée entre les deux bibliothèques publiques du pays. Dans la région Asie-Pacifique, la consultation d'experts Pacific Pathways (les voies du Pacifique) sous les auspices de la Commission nationale néo-zélandaise pour l'UNESCO, a été conçue pour renforcer le rôle de passerelles pour l'information et le savoir des bibliothèques et archives. Dans le cadre du projet de Réseau virtuel de bibliothèques en Méditerranée (MEDLIB), on

a instauré une coopération entre bibliothèques en Albanie, Algérie, Egypte, France, Liban, Palestine, Tunisie et Turquie en vue de constituer un répertoire multilingue d'ouvrages imprimés et manuscrits de référence sur la région méditerranéenne. L'Organisation a également prêté son soutien à la formation à distance au profit de l'ensemble des bibliothèques participantes et à la coordination du groupe de travail virtuel constitué pour le projet.

289. L'inauguration officielle du complexe de la Bibliothèque d'Alexandrie a eu lieu le 16 octobre 2002. L'UNESCO a financé un livre inaugural intitulé *Bibliotheca Alexandrina: The Rebirth of the Library of Alexandria* (la renaissance de la Bibliothèque d'Alexandrie) et prêté son soutien technique pour réaliser un DVD multimédia sur la bibliothèque utilisant les technologies les plus récentes. Grâce à ses contributions à la Bibliotheca Alexandrina, l'Organisation s'est hissée au rang de pôle technologique de pointe en matière de transfert de connaissances dans la région. Dans leur ensemble, les bibliothèques et les archives souffrent d'une médiocre visibilité et d'un manque de conscience, chez les décideurs, de leur importance dans l'éducation et le développement durable ainsi que de leur place dans les sociétés du savoir naissantes. A cet égard, l'UNESCO contribue, par ses activités, à mettre en valeur leur visibilité et leur important rôle de point d'accès à l'information et au savoir.

05124 Axe d'action 4 :

Mise en valeur des ressources humaines et développement des capacités

290. Conformément aux résultats escomptés du recours novateur aux TIC en faveur des ressources humaines et du renforcement des capacités, l'UNESCO a apporté un soutien à la formation de 18 enseignants d'universités et de centres d'enseignement supérieur en Afrique australe à l'occasion d'un atelier régional sur la conception de contenus didactiques assistée par les TIC organisé au South African College for Teacher Education (établissement sud-africain de formation des enseignants). Elle a publié et distribué à des institutions et des partenaires du monde entier travaillant dans le domaine de la formation un module de formation multimédia sur CD-ROM relatif à la production de programmes de "radio surf" ("radio browsing"). A l'aide d'une vidéo en anglais, espagnol et français qui indique pas à pas la marche à suivre, les présentateurs de radio apprennent comment partager des ressources en ligne avec leurs auditeurs. L'UNESCO a également apporté son soutien à la Bibliothèque nationale de Malaisie en vue de la publication et distribution en avril 2003 d'un jeu d'éléments didactiques à l'usage du lecteur en bibliothèque dont l'objectif est de vaincre l'inaptitude du plus grand nombre à explorer et à manier de manière utile les bibliothèques et les ouvrages de référence. L'Organisation a entamé une étude sur les établissements d'enseignement des sciences de l'information et bibliothéconomie dans la région de l'Asie pour recenser et verser dans une base de données l'information qui existe sur les programmes d'enseignement dans ce domaine et définir des indicateurs communs pour les écoles et elle a lancé, grâce à des fonds extrabudgétaires, six modules du "kit de formation sur les TIC au service des professionnels des bibliothèques et de l'information dans les pays en développement".

291. Afin d'élargir l'accès à l'information grâce aux moyens de communication électroniques à l'usage des professionnels et des usagers, l'UNESCO a organisé un atelier (qui a réuni 20 participants de 13 pays) pour cerner les besoins en matière de formation à distance en Afrique, en Amérique latine et dans les pays arabes, en collaboration avec les ministères français des affaires étrangères et de l'éducation et le Fonds francophone des Inforoutes. Cet atelier a donné lieu à la création d'un modèle de campus électronique, destiné à être testé au Mexique, et d'un cours de formation au Maroc à l'intention des ingénieurs et portant sur la gestion de réseau et la création de sites portails d'apprentissage électronique. L'UNESCO a en outre inauguré un projet de formation à distance et campus électroniques en Amérique latine avec le Laboratorio Nacional de Informática Avanzada (LANIA) pour recenser les principaux besoins en matière de formation à distance,

élaborer des principes, des méthodes et des directives applicables aux campus électroniques dans la région et coordonner la mise en place d'une plate-forme régionale de formation à distance. En collaboration avec la République de Corée, l'UNESCO a ouvert en 2002 un pivot de l'apprentissage électronique intitulé "Centre d'apprentissage en ligne pour les femmes" pour créer des contenus sexospécifiques et favoriser la constitution, en Asie, de groupes d'utilisatrices des TIC.

292. Dans le cadre du projet sur les Routes numériques de la soie, l'Organisation a constitué une base de données d'images numériques d'objets d'art culturels en Eurasie et organisé des ateliers de formation à l'intention de 30 experts et enseignants spécialistes de la restauration d'images culturelles, de l'archivage et des images numériques multimédias. Un réseau numérique régional (ADTACARA-net) auquel participent des centres et institutions du domaine des technologies de l'information a été mis en place à titre de mécanisme de partenariat pour apporter une synergie dans la mise en oeuvre de ce projet. Une plate-forme en ligne internationale, le site portail scientifique avancé de coopération internationale sur les Routes numériques de la soie, a également été mise sur pied pour fournir une base de connaissances générales sur les technologies numériques nouvellement apparues et favoriser des idées novatrices et des projets s'agissant de paver les Routes numériques de la soie. Ces mécanismes et activités de formation sont conçus pour garantir une meilleure protection et transmission des données, condition cruciale pour satisfaire les besoins régionaux de sauvegarde du patrimoine culturel assistée par les TIC. Sur la question de l'aptitude à utiliser les médias, l'UNESCO a organisé deux séminaires : le premier, à Séville (Espagne) en février 2002, a donné lieu à des recommandations sur les priorités régionales dans les programmes d'initiation au maniement des médias ; la seconde réunion, à Thessalonique (Grèce) en mars 2003, a défini un programme d'enseignement régional à l'intention des enseignants, ébauché des guides pédagogiques et proposé l'ouverture d'un site Web consacré à l'apprentissage dans cinq langues. Les recommandations formulées au cours de ces deux réunions ont été publiées et distribuées sur CD-ROM. Avec l'appui de la Commission européenne, une structure a été mise en place pour coordonner et opérer le suivi du travail des partenaires régionaux, dans l'objectif de préparer et de présenter des modules de formation sur l'enseignement des médias destinés aux instituts de formation des enseignants de la région méditerranéenne.

Programme V.2 :

Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail	Dépenses effectives au 30.06.2003	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2003
	\$	\$	%
Sous-programme V.2.1	1.357.622	1.133.865	84
Sous-programme V.2.2	2.643.101	1.879.937	71
Programme V.2	4.000.723	3.013.802	75

V.2.1 : Liberté d'expression, démocratie et paix

05211 Axe d'action 1 :

Liberté d'expression, médias et démocratie

293. A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai), en 2002 et en 2003, l'UNESCO a appuyé des manifestations spéciales - conférences, séminaires, forums, débats radiophoniques - qui se sont déroulées partout dans le monde. Sous l'égide d'organisations internationales, régionales et nationales de professionnels des médias et de groupes

de défense des droits de l'homme, ces manifestations ont contribué à sensibiliser davantage l'opinion publique à la liberté d'expression en tant que droit humain fondamental et aux liens entre ce droit et la démocratie, ce qui est l'un des résultats escomptés au titre de cet axe d'action. Au premier rang de ces manifestations, il convient de mentionner la remise du Prix mondial UNESCO/Guillermo CANO de la liberté de la presse, en 2002, au journaliste zimbabwéen Geoffrey Nyarota et, en 2003, à la journaliste israélienne Amira Hass, qui a passé les dix dernières années dans les territoires palestiniens, d'où elle écrit pour le quotidien israélien *Ha'aretz*.

294. Toujours dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, en mai 2002, l'UNESCO, avec des organisations de professionnels des médias et des organisations non gouvernementales de défense des droits civiques, a organisé à Manille (Philippines) un séminaire international sur le thème "Médias et terrorisme". Les participants à ce séminaire ont adopté une résolution proclamant que les journalistes ont le droit et le devoir d'enquêter sur le terrorisme et de rendre compte des résultats de leurs enquêtes, et que leur droit de travailler dans la sécurité doit être respecté. A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse en 2003, l'UNESCO a organisé à Kingston (Jamaïque), les 2 et 3 mai 2003, une conférence internationale sur le thème "Liberté d'expression : premiers défis du nouveau millénaire", au cours de laquelle de graves préoccupations ont été exprimées quant au climat d'impunité qui subsiste dans de nombreux pays et quant au fait que la plupart des personnes responsables d'actes de torture ou d'assassinat de journalistes n'ont jamais fait l'objet d'enquêtes ni de poursuites. La Conférence de Kingston visait particulièrement à renforcer l'action de sensibilisation concernant la résolution 29 adoptée par la Conférence générale à sa 29e session et relative à la lutte contre les actes de violence impunis dont sont victimes les journalistes et les médias, ce qui constitue un autre résultat expressément escompté au titre de cet axe d'action.

295. Un autre moyen d'assurer une meilleure protection de la liberté de la presse et des droits des journalistes consistait pour l'UNESCO à établir des liens étroits avec des organisations régionales et internationales de médias et des groupes de défense de la liberté de la presse, notamment dans le cadre du Réseau d'échange international pour la liberté d'expression (IFEX). Avec le soutien de l'UNESCO, l'IFEX a créé un site Web qui affiche des messages d'alerte et transmet l'information relative aux atteintes à la liberté de la presse et aux droits des journalistes, quel que soit le moment ou le lieu où elles se produisent. Des conseils ont été donnés à l'Alliance de la presse de l'Asie du Sud-Est (SEAPA) à propos de la restructuration de son site Web et de l'amélioration de la protection de la liberté de la presse dans la région. Au Pakistan, un appui a été accordé à la Fondation de la presse pakistanaise pour un atelier de formation destiné à apprendre aux journalistes des zones rurales à mettre en place un réseau de surveillance des violations de la liberté de la presse (Karachi, septembre 2002) et pour la production d'un manuel de sécurité en urdu sur l'utilisation des TIC pour surveiller les atteintes à la liberté de la presse. Afin d'appeler l'attention tant nationale qu'internationale sur le sort des membres de la presse confrontés aux assassinats et aux enlèvements, l'UNESCO a collaboré avec des organisations internationales de professionnels des médias pour organiser des conférences en Colombie et au Pays basque espagnol et pour produire un guide pratique à l'intention des journalistes opérant dans des situations dangereuses, rédigé en espagnol et s'adressant aux journalistes et rédacteurs colombiens. Dans le même ordre d'idées, l'Organisation a étoffé son réseau de chaires de la liberté d'expression, dont le but est d'accroître l'importance accordée à la liberté d'expression dans l'enseignement universitaire, et ce par la création de chaires au Guyana et en Papouasie-Nouvelle-Guinée qui viennent s'ajouter à celles qui existent déjà en Argentine et en Palestine, les démarches en vue de la création de chaires au Kenya et en El Salvador étant bien avancées.

296. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour promouvoir et renforcer l'environnement démocratique des médias et favoriser l'indépendance de ceux-ci par une aide aux autorités nationales désireuses d'adapter leur législation médiatique aux normes internationalement reconnues, l'UNESCO a fourni des services consultatifs à la Bulgarie et à El Salvador. Elle a aussi apporté un appui à un séminaire régional sur les médias et la société civile, à Téhéran (Iran, janvier 2002) ; à un séminaire sur la liberté d'expression et les médias, à Beyrouth (Liban, mars 2002) ; et à une réunion sur la législation des médias et l'accès à l'information, en Argentine. Toutes ces activités ont contribué à conférer à l'UNESCO une plus grande stature en tant que principal promoteur des principes fondamentaux de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et des droits des journalistes.

05212 **Axe d'action 2 :**
Médias pour la paix et la tolérance

297. Au cours de la période à l'examen, l'UNESCO a poursuivi son soutien aux médias dans certaines zones de conflit et pays en transition, le but étant de soutenir les efforts tendant à rétablir ou consolider la paix et à propager les valeurs de la non-violence et de la tolérance. Dans ce cadre, l'Organisation a joué un rôle essentiel dans la réparation du *Kabul Weekly*, première publication indépendante à paraître dans le pays après la chute du régime des talibans. Pour veiller à la libre circulation des nouvelles et de l'information dans l'ensemble du pays, l'UNESCO et l'Association mondiale des journaux (AMPJ) ont fourni une assistance technique et des services consultatifs visant à rétablir les réseaux de distribution de cet hebdomadaire. L'Organisation a aussi dispensé une formation à des journalistes afghans, parmi lesquels figurait le premier groupe de femmes journalistes de télévision, ainsi qu'à des agents techniques, dont ceux de l'Office national de télévision et de l'Agence de presse afghane. L'Organisation a appuyé la création à Kaboul, en collaboration avec l'ONG de médias française AINA, d'un centre des médias et de la culture où les journalistes peuvent trouver des cours de formation, des services consultatifs et des informations ainsi que du matériel, des équipements de communication et un espace où des médias indépendants peuvent fonctionner.

298. En Europe du Sud-Est, l'UNESCO est en train de créer en Serbie une imprimerie (qui doit devenir une entreprise commerciale financièrement viable à l'été 2003) qui permettra aux journaux indépendants de disposer de services d'impression de qualité à des tarifs équitables et raisonnables. Par ailleurs, des progrès considérables ont été enregistrés en ce qui concerne le résultat escompté en matière de mise en place et de renforcement de banques de programmes à l'usage des chaînes de télévision indépendantes par le soutien que l'UNESCO accorde à l'ERNO, organisme d'échange de nouvelles pour les télédifuseurs de service public en Europe du Sud-Est, qui fait office de réseau de mise en valeur des ressources humaines et techniques en vue de faciliter la production, la transmission et la réception de programmes d'information dans la région. L'UNESCO a poursuivi son appui à la production télévisuelle locale en Serbie en aidant les maisons de production indépendantes à produire des documentaires, des programmes culturels et des émissions de débats et elle a lancé, avec l'AMJ, un projet sur les médias dans l'enseignement. Ce projet a pour objet de promouvoir les valeurs universelles de liberté d'expression, de citoyenneté démocratique et de culture de la paix par la promotion de contenus éducatifs améliorés dans les médias. En Somalie, l'UNESCO a consolidé et étendu les initiatives de paix à base communautaire grâce à un financement extrabudgétaire fourni par la Commission européenne. Ce projet permet à près de 200 communautés de participer à des initiatives de paix par le biais, notamment, de programmes de radio, de magazines imprimés et de cours d'initiation des communautés de base à l'établissement de la paix, à la réconciliation et à la bonne gouvernance.

299. Afin de promouvoir la coopération, la compréhension mutuelle et la tolérance parmi les professionnels des médias dans les situations de conflit et immédiatement après, l'Organisation a pris l'initiative d'une coproduction associant la télévision israélienne et la télévision palestinienne, avec le soutien de la chaîne allemande ARD. En Afrique, l'Organisation a continué de soutenir les maisons de la presse qui, au Rwanda et au Burundi, permettent à des journalistes appartenant à des groupes ethniques différents de coopérer sur un certain nombre de questions. Ainsi, au Burundi, 40 jeunes journalistes ont été initiés aux bases du métier et 100 journalistes professionnels appartenant à des médias tant publics que privés ont appris à utiliser l'Internet pour rassembler et diffuser les nouvelles et informations. L'UNESCO et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) ont organisé à Stockholm (Suède, mai 2003) un séminaire international sur le thème "L'assistance aux médias dans les situations de tension et de conflit violent", qui a rassemblé les représentants d'ONG, de donateurs et d'organismes des Nations Unies intéressés par le sujet. Les recommandations issues de ce séminaire serviront à établir un document de synthèse qui servira de cadre aux travaux de planification de la Journée mondiale de la liberté de la presse en 2004 ainsi qu'à un programme conjoint UNESCO/ASDI à financement extrabudgétaire pour des projets de soutien aux médias indépendants dans les situations de conflit et immédiatement après.

V.2.2 : Renforcer les capacités de communication

05221

Axe d'action 1 :

Stratégies et projets de développement de la communication et de l'information et promotion d'une production endogène

300. Afin de renforcer le rôle du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) en tant qu'agent de renforcement des capacités de communication dans les Etats membres, le Conseil du PIDC, à sa 22e session, tenue à Paris (France, avril 2002), a examiné et approuvé les réformes à apporter aux méthodes de travail du Programme pour accroître l'efficacité et la transparence et encourager les donateurs de fonds extrabudgétaires à accroître leur contribution financière. Les membres du Conseil sont convenus d'appliquer des procédures plus rigoureuses de tri et d'approbation des nouvelles propositions de projets et de s'en tenir à un nombre limité de projets novateurs, préparés de manière professionnelle, qui contribuent clairement à la promotion de la liberté d'expression et du pluralisme des médias, qui portent essentiellement sur le développement de médias communautaires et la mise en valeur des ressources humaines et qui favorisent l'instauration de partenariats internationaux. S'agissant du résultat escompté en matière de renforcement des capacités de communication des Etats membres et de soutien dans ce domaine, le Bureau du PIDC, à sa réunion de décembre 2002, a approuvé une enveloppe d'un million de dollars des Etats-Unis pour 40 projets nationaux, régionaux et interrégionaux ; 39 autres projets ont été approuvés à titre préliminaire par le Conseil du PIDC à sa 23e session (mars 2003). L'approbation définitive de ces nouveaux projets et des allocations financières correspondantes devraient intervenir lors de la réunion de décembre 2003 du Bureau du PIDC, et ce en fonction du montant des contributions volontaires reçues par le Programme au cours de l'exercice financier 2003. Toujours dans le cadre du PIDC, un certain nombre de cours de formation ont été organisés pour renforcer les capacités du personnel des médias dans les pays en développement et les pays en transition. Il s'agit, notamment, d'un cours de trois semaines sur la production télévisuelle organisé à Séoul (octobre 2002) par la télévision coréenne KBS et l'Agence coréenne de coopération internationale à l'intention des producteurs de télévision de 18 pays, ainsi que d'un autre cours de trois semaines sur les nouvelles techniques des médias organisé par l'Agence de presse ITAR-TASS et l'Université de Moscou (décembre 2002) à l'intention de 20 professionnels des médias venus de 11 pays d'Asie centrale.

301. Afin d'obtenir le résultat escompté en matière d'amélioration de la qualité de la production et de la diffusion de programmes de télévision endogènes dans les pays en développement, l'UNESCO a lancé (septembre 2002) un nouveau programme dit "pour un contenu créatif" qui vise à favoriser l'expression de la diversité culturelle et linguistique par le biais de la radio, de la télévision et des nouveaux médias. Dans le cadre de ce programme, qui est mis en oeuvre en étroite collaboration avec l'Alliance mondiale pour la diversité culturelle de l'UNESCO, un nouveau projet, intitulé "Intensifier le dialogue entre les communautés, les cultures et les civilisations", a été lancé en coopération avec les écoles de cinéma et de télévision du Burkina Faso, de l'Égypte, de l'Inde, d'Israël, du Mexique et de la Roumanie. Grâce à ce projet, l'UNESCO, avec le soutien du Centre international de liaison des écoles de cinéma et de télévision (CILECT), a produit et diffusé six courts métrages qui s'adressent à la jeunesse et visent à approfondir la coopération interculturelle et à sensibiliser les jeunes à la nécessité de la tolérance, du dialogue et de la paix. Ces films suscitent une réflexion sur les problèmes qui sont à l'origine de conflits entre les communautés dans telle ou telle région ou sous-région et sur les solutions non violentes qui peuvent être trouvées, de manière individuelle ou à l'échelon communautaire.

302. Considérant l'insuffisance d'ouvrages cinématographiques sur la guerre et le processus de paix à Sri Lanka, l'UNESCO a appuyé la production de courts métrages écrits et réalisés localement, dans le pays. L'objectif était de promouvoir la créativité et d'intégrer les producteurs de films tamouls marginalisés dans le cadre plus large de l'industrie télévisuelle et cinématographique. L'UNESCO a apporté son concours au titre d'un projet de développement de plus grande ampleur, "*Reel Peace*", exécuté par ScriptNet en collaboration avec l'Institut sri lankais de formation aux médias et l'Université de Jaffna, et avec le soutien du British Council et du Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni. L'objectif de *Reel Peace* est de favoriser la mise en place de médias tamouls et cingalais intégrés grâce à la formation de réalisateurs, de producteurs et de scénaristes, afin de renforcer les capacités techniques de l'industrie télévisuelle et cinématographique sri-lankaise.

303. Dans le but également d'améliorer les productions télévisées et programmes de radiodiffusion endogènes dans les pays en développement et d'assurer une meilleure diffusion sur le plan international et régional, l'UNESCO, en collaboration avec l'Institut Panos, a appuyé la réalisation et la diffusion de 12 documentaires radiodiffusés dans huit pays de l'Afrique de l'Ouest. L'Organisation a également apporté son concours à un atelier sur les documentaires télévisés organisé par l'Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (ABU) et accueilli par la Radiotélédiffusion coréenne (Korean Broadcasting System) à Suwon et Séoul en Corée du Sud (juin 2003). Trente réalisateurs des pays suivants : Bhoutan, Brunéi, Cambodge, Chine, Corée, Égypte, Hong Kong, Iran, Japon, Malaisie, Pakistan, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam, ont participé à cet atelier, qui a contribué à améliorer l'échange de productions télévisées entre les pays d'Asie concernés et offert aux participants une possibilité de formation en ce sens qu'ils ont pu analyser leur propre travail de même que le travail d'autres professionnels du monde entier. Pour encourager la production de contenus créatifs culturellement différents dans les pays en développement, l'UNESCO a coopéré à la réalisation de documentaires tels que *La lutte contre les pauvres* (Mali) ; *Le dilemme d'Eya* (Togo), auxquels deux prix ont été attribués à l'occasion du festival FESPACO (mars 2003) ; "Traditional Music of Nigeria" ; *Afro@digital* (République démocratique du Congo) ; "S21, La machine de mort Khmère rouge" (Cambodge), qui a été sélectionnée pour le Festival de Cannes 2003 et pour le grand prix de l'Université radiophonique et télévisuelle internationale (URTI) ; et "A story of people in war and peace" (Arménie). L'Organisation a également appuyé la diffusion de programmes de télévision culturellement diversifiés en Afghanistan, au Gabon, en Inde et dans les îles du Pacifique grâce à la fourniture de "mallettes" audiovisuelles.

304. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour améliorer l'accès et la participation des collectivités et groupes défavorisés et marginalisés à la société du savoir, l'UNESCO a continué de soutenir le développement des centres multimédias communautaires (CMC) dans un certain nombre de pays d'Afrique, des Caraïbes ainsi que de l'Asie et du Pacifique. Ce soutien a pour objet de créer des CMC, de renforcer les capacités et d'élaborer des contenus et des matériels de formation. Un colloque panafricain intitulé "Opportunités numériques pour l'Afrique - Centres multimédias communautaires" s'est tenu à Dakar (Sénégal, juin 2003) avec le concours de 45 participants venus de 17 pays d'Afrique ; il a été suivi d'une table ronde de deux jours qui a regroupé 22 organismes partenaires internationaux. La réunion a énergiquement appuyé le concept des CMC qui offre un moyen de diffuser les TIC au service du développement local et elle a élaboré une stratégie pour promouvoir l'expansion des CMC en Afrique. Afin d'améliorer l'accès et la participation des jeunes à la société du savoir, le programme INFOJEUNESSE a apporté son soutien à la production de contenus en ligne et hors ligne à l'échelon national et international ainsi qu'à la mise en place de structures de l'information dans différentes régions. Dans les Balkans, l'UNESCO a contribué à la création d'un réseau régional d'information qui participe à la lutte contre le terrorisme dans le cadre d'un projet conjoint "You have a say against terrorism" (Les jeunes ont leur mot à dire contre le terrorisme). En Afrique, l'Organisation élabore un module de formation à l'informatique et à la télématique dans le cadre d'un enseignement non formel destiné aux jeunes. Cet enseignement est dispensé par l'intermédiaire des services nationaux de bibliothèques au Malawi, en Zambie et au Zimbabwe dans le cadre du projet "Conception d'un modèle de formation à l'utilisation des médias électroniques par les jeunes". En favorisant un accès universel à l'information, en particulier en faveur des jeunes défavorisés, l'UNESCO contribue à la réalisation de ses objectifs de participation et de cohésion sociales et d'autonomisation économique et culturelle des jeunes.

05222**Axe d'action 2 :****Améliorer la formation professionnelle dans le domaine des technologies de la communication et de l'information**

305. Un certain nombre d'activités ont été réalisées pour améliorer la formation professionnelle dans différentes régions et renforcer les capacités des formateurs en matière de communication et d'information. Dans ce contexte, un appui a été apporté à des programmes de formation, notamment : (i) un atelier organisé par le Centre d'information des médias de Tachkent (Ouzbékistan, octobre 2002) à l'intention de 24 journalistes de la rédaction de la presse écrite pour la collecte des nouvelles et de l'information à partir de ressources en ligne afin d'améliorer la qualité de production des médias ; (ii) un atelier organisé par l'AMIC (Asian Media Information and Communication Center) à Chennai (Inde, octobre 2002) pour former 37 journalistes de 19 petits journaux en langues anglaise et locales à l'utilisation des TIC afin d'améliorer la qualité et la diversité des reportages ; (iii) un atelier organisé à Erevan (Arménie, septembre 2002) à l'intention de journalistes, sur les dispositions juridiques et les règles déontologiques des médias, la gestion et la commercialisation dans les entreprises de médias, la conception et la mise en page des médias imprimés ainsi que l'utilisation et l'incidence des TIC ; et (iv) un atelier organisé à Alger (décembre 2002) par Algérie Presse Service à l'intention de documentalistes des cinq agences de presse du Maghreb pour les former à l'utilisation des TIC dans les services de documentation des agences de presse.

306. Un appui analogue a été apporté (i) à un atelier sous-régional qui a rassemblé plus d'une vingtaine de femmes journalistes du Maroc, de Tunisie, de Mauritanie, d'Algérie et du Liban et qui s'est tenu à Rabat (Maroc, mai 2003) sur la gestion des entreprises de presse de petite et de moyenne taille ; (ii) à un atelier sur les techniques avancées de publication assistée par ordinateur, organisé à Amman (Jordanie, mai 2003) à l'intention de 20 femmes journalistes d'Égypte, de Jordanie, du Liban, du Yémen et de Syrie afin de les aider à acquérir les connaissances et les compétences

nécessaires pour utiliser les TIC dans le cadre de leurs activités ; (iii) à un atelier organisé à Kampala (Ouganda, avril 2003) à l'intention de 16 journalistes africaines d'Ethiopie, du Kenya, du Malawi, d'Ouganda, de Tanzanie et de Zambie sur la manière d'utiliser les TIC pour s'informer des progrès scientifiques dans le domaine du VIH/sida et en rendre compte, et (iv) à la formation à la recherche de l'information sur l'Internet, à l'intention de 25 spécialistes des médias au Cambodge. L'UNESCO a également piloté la coordination des efforts d'organismes partenaires s'occupant de la formation de prestataires de services communautaires d'information et de communication, en vue de créer un jeu complet de matériels de formation multimédia en accès libre. Huit organismes partenaires, organisations intergouvernementales, bilatérales et non gouvernementales ont adhéré à un comité de rédaction, mis en commun leurs matériels de formation et élaboré un programme d'études global et ils mettent actuellement au point les modules de formation. Cette activité a bénéficié d'un financement extrabudgétaire de quelque 250.000 dollars des Etats-Unis. L'UNESCO, en collaboration avec le PNUD et le Gouvernement mauricien, a planifié la création à Maurice d'un centre de formation aux médias pour l'océan Indien afin de dispenser une formation à des réalisateurs de dessins animés, des scénaristes et d'autres professionnels travaillant dans des secteurs artistiques apparentés en vue de produire des programmes d'animation assistés par ordinateur pour les enfants de la région de l'océan Indien.

307. Enfin, les mesures visant à mieux faire comprendre l'importance d'une "culture de la maintenance" ont notamment consisté à apporter une aide, d'une part, à l'Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (ABU) en vue d'organiser un atelier sur la maintenance technique et les opérations des émetteurs de télévision à l'intention de techniciens de la télédiffusion en République démocratique populaire lao (novembre 2002), avec la participation de 20 techniciens de stations de télédiffusion provinciales et, d'autre part, au Centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs à Tunis en vue d'organiser un séminaire de formation intitulé "Système électronique de gestion des actualités" et destiné à des journalistes, des coordonnateurs et des techniciens chargés des actualités télévisées dans les cinq pays du Maghreb (novembre 2002). Dans le cadre d'un projet PNUD/UNESCO, l'Académie régionale pour la gouvernance de réseaux et l'administration de systèmes en ligne (RAONGSA) a été créée à Bakou (Azerbaïdjan) et 120 administrateurs de systèmes et experts en systèmes, dont des chercheurs - visiteurs du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, ont reçu une formation dans le domaine de l'administration et de la conception des réseaux. La première réunion internationale de spécialistes sur les nouvelles synergies nécessaires pour assurer le recyclage du matériel informatique a été organisée à Paris (France, mars 2003) afin de passer en revue une stratégie globale et de faire des propositions à cet égard pour parvenir à une utilisation plus efficace du matériel informatique recyclé dans la perspective du développement durable et de l'intégration au monde numérique.

INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO

06012 308. Un "Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) sur les activités de l'Institut" (document 167 EX/46) est présenté au Conseil exécutif à sa 167e session. Un rapport du Conseil d'administration de l'ISU sur les activités de l'Institut en 2001-2002 (document 32 C/REP/20) sera également présenté à la Conférence générale à sa 32e session.

PROJETS RELATIFS AUX THEMES TRANSVERSEAUX

(i) L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2003 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2003 %
Total, Elimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	6.434.582	3.890.440	60,5

01411 *Enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles : les établissements scolaires, catalyseurs locaux de l'autonomisation des filles et de la réduction de la pauvreté*

309. Ce projet vise à autonomiser les filles pauvres et marginalisées en les aidant à acquérir les connaissances et compétences scientifiques et technologiques appropriées pour leur permettre de satisfaire leurs besoins fondamentaux, d'accéder à un plus grand nombre d'emplois et, enfin, d'accroître leur niveau de vie et leur position dans la société. Des activités de formation pilotes à l'intention des filles pauvres sont conduites dans le cadre de sept sites de projets répartis dans trois pays d'Asie : le Cambodge, l'Indonésie et le Népal. Une vaste consultation a été menée avec différents partenaires locaux (Ministère de l'éducation, autorités et notables locaux, ONG, établissements scolaires et centres d'apprentissage locaux, parents et filles) pour arrêter l'orientation de ces activités pilotes. Un atelier de formation national axé sur l'élaboration de stratégies permettant d'atteindre les filles pauvres et d'adapter la formation technique et professionnelle aux besoins de celles qui sont exclues du système scolaire a été organisé en octobre 2002 en Indonésie. Au nombre des participants, figuraient des représentants des organismes de planification de district, des directeurs d'école et des enseignants. Une analyse de la situation, comprenant un bilan des besoins des communautés et des filles concernées, ainsi que de leurs familles, a été effectuée au titre de chacun des sites de projets.

01412 *Rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud*

310. Afin de rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes en Asie du Sud, un vaste programme de renforcement des capacités visant à autonomiser les adolescentes marginalisées et défavorisées a été établi dans le cadre de ce projet. Il est mené dans quatre pays, à savoir le Bangladesh, l'Inde, le Népal et le Pakistan et s'ordonne autour des principales composantes suivantes : éducation, science, technologie de base et technologie de l'information et de la communication.

311. Dans le domaine de l'éducation, les participants au projet ont mis au point un programme d'éducation obligatoire de base de 18 mois ouvert à toutes les adolescentes qui y participent et qui comporte alphabétisation, postalphabétisation, éducation juridique et sanitaire, et acquisition des aptitudes utiles pour la vie. En outre, une formation à des activités rémunératrices et un accès au microfinancement sont assurés aux filles de plus de 14 ans. Parallèlement au programme d'éducation, des forums de jeunes sont organisés pour les filles et les garçons afin de leur permettre de débattre des problèmes liés à leur épanouissement personnel et à leurs droits et responsabilités dans la société. En ce qui concerne la science et la technologie de base, des activités ont été mises en oeuvre suivant les orientations indiquées par le réseau sous-régional de scientifiques, créé en juin 2002, pour définir des principes directeurs visant à promouvoir l'éducation scientifique non formelle et sa vulgarisation. Un programme de science et de technologie de base destiné aux filles complète

l'éducation de base et leur donne la possibilité de continuer d'apprendre. Au titre de la technologie de l'information et de la communication, les activités portant sur les TIC étaient avant tout conçues pour étayer le programme d'éducation et de science. Sept centres communautaires polyvalents au total ont été créés et on est en train de les équiper de matériels propres à renforcer les interventions pédagogiques. Les activités menées à l'heure actuelle font appel à des technologies médiatiques traditionnelles aussi bien que nouvelles comme instruments de communication et d'apprentissage.

312. Afin de partager les résultats des initiatives pilotes conduites dans quatre pays, un atelier sous-régional est organisé au Bangladesh pour servir de cadre à un débat d'orientation.

02411 *Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée*

313. Le projet LINKS vise à promouvoir les connaissances et les visions du monde locales en vue d'affiner et d'atteindre les objectifs d'élimination de la pauvreté et de durabilité de l'environnement définis dans la Déclaration du Millénaire. Des projets sur le terrain pour favoriser des modes de vie tributaires des ressources locales et renforcer l'équité dans la gestion des ressources sont en cours : au Bangladesh, mené en coopération avec une ONG locale et l'Université de Durham (Royaume-Uni), le projet est centré sur un nouveau recensement des savoirs locaux concernant l'importance des ressources et une optimisation de l'utilisation de celles-ci ; au Nicaragua le projet en est au stade de la planification (Mayanga de la Réserve de biosphère de Bosawas) ; au Canada (Premières Nations Cree des Chisasibi et des Whamagoostui, un projet est conduit en coopération avec le Gouvernement québécois, Hydro-Quebec, le CNRS et le Grand Conseil des Crees) ; dans le Pacifique, en collaboration avec le Centre culturel du Vanuatu, le Gouvernement vanuatuan, le PNUD/FEM et l'Université de Bergen ; dans la Fédération de Russie (Kamchatka), le projet réalisé en coopération avec l'Institut Max Planck (Allemagne), l'Institut de protection de l'environnement du Kamchatka et le PNUD/FEM est axé sur les modes de vie tributaires des ressources locales et la gestion de la biodiversité ; et au Viet Nam (Delta du Song Hong), mené en collaboration avec le CNRS (France), le projet étudie la manière dont un changement dans l'accès aux savoirs traditionnels, des femmes en particulier, a transformé les systèmes de riziculture.

314. Pour redynamiser la transmission des savoirs des anciens aux jeunes, on achève de mettre au point une deuxième contribution à la série de CD-ROM LINKS qui porte sur les savoirs traditionnels des insulaires du Pacifique en matière de navigation. Une encyclopédie révisée des savoirs des îles Salomon concernant les environnements terrestre et maritime est en cours de préparation, ainsi que d'autres publications clés faisant suite à des manifestations destinées à sensibiliser le public. LINKS a pris part au troisième Forum mondial de l'eau (Kyoto, Japon, mars 2003) coorganisé, sur le thème "L'eau et la diversité culturelle", avec l'Académie française de l'eau et le Musée japonais d'ethnologie. Dans le cadre de ce projet, un séminaire international sur "Les ONG, les populations indigènes et les savoirs locaux" a également été organisé. Ces manifestations ont servi à lancer le rapport UNESCO-CIUS consacré à "La science, les savoirs traditionnels et le développement durable". De même, LINKS prépare actuellement un atelier d'experts à Nairobi, en coopération avec la Commission nationale kényenne pour l'UNESCO.

02412 *Lutte contre les catastrophes naturelles en Asie et dans les Caraïbes*

315. L'objectif général de ce projet consiste à promouvoir le développement durable en s'attachant à limiter l'impact des catastrophes naturelles, à sauver des vies et réduire les dommages par l'intégration de la gestion des risques dans les politiques gouvernementales et les processus de développement de certaines zones défavorisées vulnérables. L'objectif immédiat est de contribuer à

l'élaboration de scénarios de catastrophes et de promouvoir des actions bénéficiant d'un appui local pour réduire les risques à des niveaux acceptables.

316. Pour renforcer l'impact du projet, il a été décidé de tirer parti des résultats d'initiatives antérieures, à savoir le projet mené de 1997 à 2000 sous l'égide de l'ONU dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN). Ainsi, la plupart des villes retenues pour le projet pilote faisaient partie du réseau de villes choisies dans le cadre des Outils pour l'évaluation et le diagnostic des risques sismiques en zones urbaines (RADIUS), mis en oeuvre entre 1997 et 2000 sous l'égide de l'ONU au titre de la DIPCN. Il s'agit de Tijuana au Mexique, Antofagasta au Chili, Katmandou au Népal et Dehradun en Inde. En outre, une assistance a été fournie pour déterminer les risques dans la région du Bassin du fleuve Quiroz au Pérou et une stratégie de communication médiatique sur les catastrophes a été lancée aux Caraïbes.

317. Le projet a eu pour premier résultat essentiel de contribuer à la mobilisation des groupements locaux dans chacune des quatre villes et dans la région du Pérou concernées. L'UNESCO a envoyé des missions dans les villes retenues pour les aider à constituer des groupes de travail à l'échelon local, organiser un bref séminaire de formation sur l'utilisation de l'outil, et donner le coup d'envoi au projet par la tenue d'une réunion sur place.

318. L'UNESCO a prêté son concours à un atelier international sur les tremblements de terre et les mégapoles ayant pour thème "*Réduire la vulnérabilité et veiller à une meilleure viabilité à long terme des mégapoles du monde*", organisé par l'Initiative séismes et mégapoles (EMI) les 31 octobre, 1er et 2 novembre 2002 à Shanghai, Chine, qui a marqué le début du projet. Les participants à cet atelier ont étudié les expériences actuelles d'élaboration et d'application de stratégies et d'initiatives visant à réduire la vulnérabilité, les rôles des institutions gouvernementales et non gouvernementales, notamment les universités, des associations professionnelles et de la société civile, la nécessité d'une collaboration entre chercheurs, spécialistes et agents de l'Etat, la mise au point de mécanismes pour promouvoir l'établissement de cadres institutionnels locaux de réduction des risques, les publics cibles clés qui permettraient aux efforts d'éducation en la matière de s'étendre aux décideurs, aux urbanistes, aux éducateurs et aux médias. Les activités menées au titre du projet ont jusqu'ici tiré parti des connaissances scientifiques et des savoir-faire technologiques pour permettre l'établissement de principes et instruments de prévention des catastrophes, privilégiant l'éducation des populations défavorisées exposées, la sensibilisation du public et la promotion dans la société d'une crainte des risques. Au nombre de celles-ci, figurait le renforcement des capacités en matière de sensibilisation et de préparation des populations. Elles ont été conduites en collaboration avec cinq bureaux hors Siège : Kingston, Lima, Santiago du Chili, Mexico, New Delhi et Katmandou.

02414 *Extraction minière et développement durable en Amérique latine*

319. En Amérique latine, les activités minières artisanales et à petite échelle se situent généralement dans des écosystèmes fragiles qui se caractérisent souvent par une économie déprimée, primaire et sous-développée, une structure sociale de classes et de "caste", et par la diversité culturelle et biologique. Dans bien des cas le facteur commun est la prédominance de groupes sociaux vulnérables et d'une pauvreté généralisée. Les activités minières artisanales et à petite échelle sont dans une large mesure tributaires des liens économiques locaux et sous-régionaux. Convenablement gérées, elles peuvent stimuler efficacement la lutte contre la pauvreté et un développement socio-économique durable au niveau local. Les principaux partenaires du projet sont le Bureau de l'UNESCO à Montevideo (Bureau régional pour la science en Amérique latine et dans

les Caraïbes) et l'Initiative de recherche sur les politiques minières (programme du Centre canadien de recherches pour le développement international - CRDI, axé sur l'Amérique latine).

320. Le réseau de personnes et d'institutions participant au projet comprend des représentants des pays intervenants clés (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou), ainsi que de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de Cuba, de la République dominicaine, du Guatemala, de la Jamaïque, de Panama, de l'Uruguay, du Venezuela, et de pays extérieurs à la région (l'Autriche, le Canada, l'Espagne et les Etats-Unis). Ont aussi collaboré au projet des représentants des associations de mineurs et des chefs d'entreprises d'extraction minière à petite échelle, des organismes publics nationaux et locaux, des ONG, des universités et des organisations internationales, dans différentes perspectives et des domaines d'expertise particuliers.

321. Une vision stratégique a été définie pour le sous-secteur et aux thèmes et lignes d'action qui pourraient à court terme conduire à une "atténuation" de la pauvreté ont été dégagés et hiérarchisés. La réalisation d'études spécifiques sur le sous-secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle, perçue par de nombreuses parties prenantes comme la plus urgente des priorités et une contribution à l'établissement de programmes nationaux et régionaux est en cours en Bolivie, en Colombie, en Equateur et au Pérou. Le premier atelier international sur l'extraction minière et les zones protégées de la région sera organisé en coopération avec d'autres organisations au cours du second semestre de l'année 2003.

02415 *Alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté*

322. Le projet Technologie et élimination de la pauvreté (TAPE) combiné au projet UNISOL (Solidarité des universités avec les défavorisés) dans le domaine des sciences sociales et humaines forment ensemble l'alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté. La pauvreté c'est avant tout pour ceux qui la subissent l'accès limité aux connaissances et aux ressources grâce auxquelles faire face à leurs besoins essentiels et s'assurer des moyens d'existence et de développement durables dans des domaines comme l'approvisionnement en eau et l'hygiène, la production et la transformation des aliments, le logement, l'énergie, les transports, la communication, la création de revenus et d'emplois. Il est indispensable de promouvoir l'ingénierie et la technologie si l'on veut faire face aux besoins essentiels de ces régions pour ce qui est des conditions sociales, économiques, éducatives et cognitives des personnes défavorisées.

323. Au nombre des activités spécifiques de TAPE figurent l'organisation d'un "Atelier régional sur les technologies et l'élimination de la pauvreté" au Ghana, organisé avec le Réseau africain d'études d'orientation technologique (ATPS), en liaison avec les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), et la production d'un film vidéo et d'une brochure sur la technologie au service de la réduction de la pauvreté - "Pour que ça marche, faisons petit". Un "Atelier sur la technologie, les petites entreprises et l'éradication de la pauvreté" se tiendra à Arusha (Tanzanie) du 9 au 11 septembre.

324. UNISOL mobilise les universités africaines pour qu'elles se postent en première ligne de la lutte contre la pauvreté. Dans le cadre de la Solidarité des universités pour la santé des défavorisés, après un atelier pour renforcer la responsabilité sociale des écoles de médecine (7-12 septembre 2002, Moi University, Eldoret, Kenya) et la réunion du Comité directeur d'UNISOL pour l'Afrique le 13 septembre 2002 à Nairobi (Kenya), une opération d'évaluation de la situation visant à recenser et mobiliser les contributions des partenaires africains a été lancée. En s'appuyant sur une base de données de plus de 100 universités, dont il était avéré qu'elles avaient travaillé avec des communautés défavorisées, le Secrétariat d'UNISOL à l'Institut tropical de santé publique (TICH) (Nairobi) a coordonné la mise au point d'une proposition interuniversités en faveur

d'une action conjointe universités-collectivités locales. Une évaluation multipays rapide des meilleures pratiques de santé publique et de développement à l'échelon local a été réalisée. Cette étude a été menée dans sept pays (l'Éthiopie, le Soudan du Sud, le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Swaziland et l'Afrique du Sud), pour recenser les meilleures pratiques, les réussites et les technologies sanitaires efficaces du point de vue de la santé et du développement à l'échelon local.

325. Parallèlement à cette initiative un programme de formation régionale est mené sur "les politiques visant un autre développement". Après avoir défini le thème prioritaire de la section africaine d'UNISOL en septembre 2002 ("Pauvreté, santé et conflits : conséquences et solutions"), l'Institut tropical de santé publique en collaboration avec d'autres institutions de la région des Grands Lacs s'emploie à élaborer un programme de maîtrise pratique sur Un autre développement, l'analyse et la gestion des conflits, axé sur les problèmes clés qui ont influencé et aggravé les conflits et le sous-développement dans la région au cours des dernières décennies. Le Réseau des Universités des Grands Lacs bénéficie en l'occurrence du concours de l'Institut d'études sociales (Pays-Bas). En outre, une Conférence internationale sur le thème "Femmes, savoirs, sciences et développement durable" a été organisée du 18 au 21 mars 2003, à Dakar (Sénégal), pour réaliser des synergies entre UNISOL et le programme UNITWIN/chaires UNESCO "PRELUDE" (Programme de recherche et de liaison universitaire pour le développement), qui est un réseau international de 42 établissements de recherche et institutions attachés au codéveloppement durable, coordonné par la chaire UNESCO/PRELUDE dans le cadre des "Facultés Notre-Dame-de-la-Paix", Belgique.

03411 *Éliminer la pauvreté par l'insertion sociale des jeunes marginalisés sans abri en milieu urbain dans la Communauté d'Etats indépendants*

326. Pour aider le Gouvernement de la République kirghize à renforcer les capacités des agents affectés à la lutte contre la délinquance, des éducateurs et des travailleurs sociaux chargés des enfants exclus, négligés et à la rue dans le pays, l'ONG kirghize "Centre de prévention des conflits en Asie centrale" a organisé quatre séminaires de formation dans le pays (deux près de Bichkek du 5 au 9 et du 10 au 14 août 2003 et deux à Osh du 17 au 20 et du 22 au 25 septembre 2003) à l'intention de 150 spécialistes, y compris des agents de lutte contre la délinquance et des travailleurs sociaux de toutes les régions du pays. Les séminaires ont été organisés en coopération avec l'administration du Président, le Ministère du travail, du développement social, le Ministère de l'éducation et de la culture et le programme d'Etat "Nouvelle génération". Parmi les formateurs on comptait des experts et des militants de la cause des enfants des rues au Kirghizistan. Ces séminaires visaient à développer les capacités et à faire progresser les connaissances sur des questions telles que la protection juridique des droits des enfants, les modes d'identification et les mesures d'assistance d'urgence. Des matériels de formation ont été élaborés comme outils d'enseignement.

327. Pour mettre en commun et partager l'information, sensibiliser l'opinion et collecter des données sur les techniques sociales novatrices et les bonnes pratiques, un portail d'information interactif sur l'intégration sociale des enfants des rues et des jeunes à risque dans les zones urbaines de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) a été lancé par l'ONG russe "Société civile - Au service des enfants de Russie". Afin d'aider les jeunes défavorisés dans les régions en situation de postconflit, le projet pilote visant à aider les enfants des rues a été repris par le Ministère du travail et du développement social de la République d'Ossétie du Nord - Alania (Fédération de Russie) à partir du Centre de réinsertion sociale de la République à Vladikavkaz.

03412 *Campagne de mobilisation
pour l'élimination de la pauvreté*

328. Pour donner corps à ce concept, le projet vise à clarifier les problèmes théoriques que pose la définition de la pauvreté comme violation des droits de l'homme affirmée dans diverses déclarations et documents internationaux. Un dialogue entre universitaires, experts et responsables aux niveaux local, national et international permet d'étudier la notion de pauvreté dans sa relation avec les droits de l'homme et de considérer la pauvreté comme une violation de droits fondamentaux.

329. Les buts du projet sont triples : (i) remettre en cause la conception actuelle de la pauvreté ainsi que la justification et la méthode qui inspirent diverses initiatives de lutte contre la pauvreté ; (ii) encourager des spécialistes de la philosophie, des sciences sociales et humaines ainsi que du droit international à mener des recherches nouvelles et à échanger des idées dans ce domaine ; (iii) par des conférences nationales et internationales, promouvoir auprès d'un plus grand nombre de responsables politiques et d'une plus grande partie de la société civile la compréhension et, de surcroît, la reconnaissance de l'idée de "pauvreté comme violation des droits fondamentaux".

330. S'il y a lieu, les résultats de ces efforts seront mis au service de la campagne du Millénaire de l'ONU conçue pour sensibiliser les décideurs et l'ensemble de l'opinion, en particulier dans les pays développés, à l'idée qu'il est urgent, et que c'est un devoir, de prendre des mesures concrètes pour lutter contre la pauvreté et faire en sorte que la solidarité humaine ne soit pas un vain mot. Des séminaires rassemblant philosophes, juristes et décideurs ont été organisés à Oxford (Royaume-Uni), Sao Paulo et Brasilia (Brésil). D'autres séminaires sont prévus à New Delhi (Inde), au Caire (Egypte), à Kuala Lumpur (Malaisie), à Dakar (Sénégal), au Cap (Afrique du Sud) et à Santiago (Chili).

03413 *Briser le cercle de la pauvreté
chez les jeunes marginalisés*

331. Le projet a pour objectifs de renforcer les capacités locales pour aider les jeunes marginalisés à sortir de la pauvreté et à mieux pouvoir contribuer au développement de leur société par des programmes de participation à la vie de la communauté, de renforcement des capacités et d'autonomisation, et d'enrichir les informations propres à une région spécifique pour aider à élaborer des programmes de lutte contre la pauvreté, ainsi que renforcer les efforts dans ce sens au niveau national par la recherche, la mise en commun du savoir et les activités de mobilisation.

332. La mise en oeuvre du volet Renforcement des capacités a commencé au début de 2003. Environ 90 jeunes, essentiellement issus de communautés rurales agricoles, bénéficient d'une formation dans des domaines liés à l'environnement local ainsi qu'en matière de direction d'opérations, de responsabilité civique, de santé génésique et de compétences de base en informatique et en utilisation de l'Internet.

333. Des organismes de soutien au projet rassemblant des parties prenantes nationales de première importance (ministères compétents, commissions nationales, services chargés de la jeunesse, ONG de jeunes, banques de développement, institutions de formation) ont été créés pour travailler avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et les commissions nationales pour l'UNESCO en vue d'assurer la durabilité du projet, de le suivre et d'apporter une assistance à ses bénéficiaires, surtout quand le projet aura officiellement pris fin.

03415 *Contribution à l'élimination de la pauvreté et au renforcement de la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali et au Niger*

334. Dans le cadre de ce projet, un ouvrage intitulé "*La pauvreté : une fatalité ? Promouvoir l'autonomie et la sécurité humaine des groupes défavorisés - Bénin, Burkina Faso, Mali et Niger*", a été publié par l'UNESCO en collaboration avec Futurs Africains (et avec le soutien du PNUD) à partir de quatre études que des consultants de ces pays avaient établies. Largement diffusée, cette publication offre une analyse critique du cadre de la lutte contre la pauvreté en présentant le rôle des différents acteurs, notamment des couches les plus pauvres de la population. Elle a servi de point de départ à des séminaires nationaux (Niger, 17-20 février 2003, Mali, 24-27 février 2003, Burkina Faso, 27-29 juin 2003), au cours duquel des sites ont été définis à l'intérieur de chaque pays, ainsi que les populations cibles et leurs besoins respectifs. Les participants à ces séminaires ont également discuté d'une stratégie visant à considérer la pauvreté comme violation des droits de l'homme et des moyens de mettre cette conception en pratique.

03416 *Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les jeunes migrants en Asie de l'Est : Chine, République démocratique populaire lao, Cambodge*

335. Ce projet vise à réduire la pauvreté en apportant des services de soutien et d'information à de jeunes migrants, en organisant des campagnes de sensibilisation aux problèmes des migrations et, surtout, en appuyant l'élaboration de politiques. Les activités réalisées intègrent compétences nécessaires dans la vie courante, prévention sanitaire, droit et droits de l'homme ainsi que formation professionnelle et activités socioculturelles. Elles s'adressent spécifiquement aux jeunes migrants vulnérables et leur objectif essentiel est de réduire la pauvreté et d'aborder le problème de l'exclusion sociale et économique que connaissent les jeunes migrants pauvres, en particulier les femmes.

336. Des études de faisabilité ont été menées à bien sur huit sites pilotes de Chine (Beijing, Chifeng, Chengdu, Jintang-Houjie, Dalian, Shanghai, Yunnan Kunming, Yunnan Diqing), deux sites pilotes du Cambodge (Phnom Penh et Sihanoukville) et un site pilote du Laos (Vientiane). Ces études de faisabilité ont été menées à bien en juillet-août 2002 et le premier atelier de planification stratégique sous-régional portant sur l'ensemble du projet a eu lieu à Beijing en juillet 2002.

337. En Chine, les activités suivantes sont en cours : atelier national de Shanghai rassemblant les partenaires des huit sites pilotes pour mettre en commun les difficultés et leçons tirées ; conférence coorganisée avec le Bureau de l'UNESCO à Beijing en juillet 2003 sur le thème "Aider les jeunes migrants à trouver du travail à Shanghai", avec la participation du Ministère du travail et de la sécurité sociale et de la municipalité de Shanghai. Plusieurs activités de promotion (expositions, publications, affiches, etc.) sont en cours.

338. Au Laos, plusieurs projets ont été mis en route : activités sociales, formation professionnelle et microcrédit au profit de la population cible de Vientiane. Au Cambodge, le deuxième atelier sous-régional de planification stratégique de Phnom Penh sera organisé avec des représentants de la Chine, du Laos et du Cambodge en présence d'un évaluateur du Siège de l'UNESCO pour procéder à des échanges sur les progrès accomplis et les leçons tirées.

339. Le projet a réussi à associer de nombreux partenaires locaux : en Chine, l'Institut de sociologie, l'Académie chinoise des sciences sociales, la Fédération chinoise des femmes, l'Université normale de Chine de l'Est, l'Institut de philosophie, l'Académie de sciences sociales du Yunnan, les autorités locales (municipalité de Dalian, autorités du Jintang (2002), la préfecture autonome du Tibet de Diqing au Yunnan) et la Commission nationale chinoise pour l'UNESCO. Au Cambodge, le projet est réalisé en collaboration avec l'ONG Mith Samlanh/Friends, la Catholic

Child Bureau Organization (CCBO), OIT/IPEC, la municipalité de Phnom Penh et la Commission nationale du Cambodge pour l'UNESCO. Au Laos, le projet est réalisé en collaboration avec l'Union des femmes lao, le PNUD, le Centre national de l'éducation non formelle du Ministère de l'éducation et la Commission nationale lao pour l'UNESCO.

03417 *Renforcer les capacités d'action contre la pauvreté*

340. Ce projet est étroitement lié au projet 03412 "Campagne de mobilisation pour l'élimination de la pauvreté". Un consultant a été recruté pour examiner de plus près les problèmes théoriques liés au concept de pauvreté en tant que violation des droits de l'homme. A cet égard, SHS a organisé une réunion consultative en coordination avec l'Université de Bergen (Norvège). Des universitaires et représentants d'importantes ONG y ont participé. Il s'agissait d'examiner le document d'orientation sur la pauvreté comme violation des droits de l'homme élaboré par SHS. Un évaluateur externe a également été recruté pour faire le bilan des projets transversaux relatifs à l'élimination de la pauvreté et en évaluer l'impact et la méthode.

04411 *Développement de l'écotourisme culturel dans des régions montagneuses de certains pays en développement*

341. Ce projet a pour objectif de déterminer des zones éventuellement favorables à un tourisme culturellement et écologiquement durable dans des zones montagneuses et rurales d'Asie centrale et de l'Himalaya riches tant du point de vue des cultures traditionnelles et minoritaires que de celui de la biodiversité, de promouvoir les meilleures pratiques dans les régions concernées, d'étudier des modalités de tourisme durable qui suscitent des activités rémunératrices de façon à contribuer à la lutte contre la pauvreté chez les populations montagnardes.

342. Des "pratiques éclairées" ont été recensées pour la gestion du tourisme dans des zones montagneuses comparables ; des jumelages ont été opérés entre ces zones et des zones nouvelles ; des recommandations ont été faites et diffusées sur le développement de l'écotourisme culturel compte tenu de la situation écologique et d'aspects culturels correspondants ; des recherches participatives ont été menées à bien et des informations ont été rassemblées au sein des communautés montagnardes ; les capacités en matière de gestion du tourisme de montagne ont été renforcées et un site Web a été créé sur l'écotourisme culturel en Asie centrale et dans l'Himalaya.

343. Des projets, menés par des ONG locales et internationales à l'oeuvre dans six pays - Inde (Ladakh), Kazakhstan, Kirghizistan, Népal (Humla), Pakistan (Chitral et vallées Kalash) et Tadjikistan -, ont été lancés en 2002, prévoyant notamment la formation de guides locaux (surtout des jeunes gens et jeunes filles), le développement de l'hébergement chez l'habitant et la formation dans le domaine de la production et de la vente d'objets artisanaux de bonne qualité. Des activités ont également été mises en train au Bhoutan et en République islamique d'Iran en 2003. Chaque partenaire local a élaboré et mis en oeuvre un programme d'activités dans le cadre du projet d'ensemble, chacune de ces activités étant profondément enracinée dans la communauté locale et dans la somme d'expériences propres à la région concernée.

344. Des ateliers ont été organisés dans le cadre du projet, qui ont permis de dégager des "bonnes pratiques" pour le développement de l'écotourisme et du tourisme culturel et de les diffuser auprès des partenaires du projet dans huit pays de la région. Des recherches participatives au sein des communautés locales et auprès des parties prenantes ont été menées à bien, et les résultats en ont été incorporés dans les activités du projet. Des recommandations ont été rédigées à l'attention des dirigeants des pays concernés. Le renforcement des capacités en matière de gestion des activités d'écotourisme dans les zones de montagnes s'est fait par le biais de stages de formation et d'ateliers.

Un site Web du projet fournissant des informations sur l'écotourisme dans les régions montagneuses d'Asie du Centre et de l'Est et sur les activités dans les huit pays participant au projet peut être consulté en ligne à l'adresse : www.unesco.org/culture/ecotourism. Le projet a porté spécifiquement sur des activités pratiques et concrètes d'aide à la lutte contre la pauvreté rurale dans ses domaines d'activité, faisant du développement d'un écotourisme communautaire le moteur d'un renforcement des compétences, du marché de l'emploi et des possibilités de revenir pour les plus pauvres habitants de zones montagneuses déjà éloignées et sous-développées.

345. Ce projet a particulièrement bien réussi à tirer parti des fonds extrabudgétaires, à savoir une allocation de deux ans versée par le Gouvernement norvégien et une allocation moins importante versée par le Gouvernement d'Andorre, pour que, conformément aux objectifs du projet, on parvienne à des synergies avec des partenaires extérieurs et à une conception ciblée de la mobilisation de ressources extrabudgétaires. Les résultats servent à formuler des politiques dans les huit Etats membres concernés, où les projets sont réalisés en relation étroite avec les commissions nationales pour l'UNESCO ainsi qu'avec les autorités locales et nationales chargées du tourisme.

04412 *Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara*

346. L'objectif de ce projet est de recommander aux Etats membres qui ont en commun le désert du Sahara d'adopter une approche interdisciplinaire pour lutter contre la pauvreté en associant la population locale à des activités visant à préserver le patrimoine culturel et à en augmenter l'attrait aux yeux des touristes. Lors d'un séminaire international qui s'est tenu à Ghardaïa (Algérie) en avril 2003, les participants ont discuté d'un document d'orientation servant de référence pour les responsables politiques. Les principaux partenaires sont le PNUD, qui apporte un soutien financier au projet "La route des Ksour", le PNUE, la fondation "Déserts du monde", l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et d'autres centres qui mènent des recherches sur le Sahara.

04413 *Gestion durable des sites du patrimoine mondial en vue de la réduction de la pauvreté : conduite d'activités pilotes sur trois sites*

347. Dans de nombreux pays en développement, la protection du patrimoine dans les centres historiques se heurte au problème de la pauvreté de la population locale, qui est souvent incapable de faire face au coût de la remise en état. La marginalisation économique et culturelle des pauvres est aggravée par le développement exponentiel du tourisme, qui s'accompagne d'une hausse des prix des propriétés, biens et services. Du point de vue du développement, l'objectif du projet est donc de permettre aux habitants pauvres de conserver leur habitat traditionnel, et ce en rendant possible une amélioration des logements et l'accès à des emplois bien rémunérés. Ces emplois sont financés par des systèmes de microcrédits fondés sur un fonds autorenouvelable alimenté par une taxe sur le tourisme. Au travers d'études sur le terrain et d'activités opérationnelles à petite échelle, le projet vise à mobiliser des partenaires internationaux pour lutter contre la pauvreté et promouvoir une conception qui intègre protection du patrimoine et développement durable.

348. Cinq sites pilotes - Saint Louis (Sénégal), Porto-Novo (Bénin), les Six villes canaux (Chine), Luang Prabang (Laos), Georgetown (Guyana) - ont été retenus sur la Liste du patrimoine mondial et la Liste indicative pour tester le projet. Des contrats ont été conclus avec des parties prenantes locales. La première phase du projet, qui consiste en études socio-économiques et juridiques, a été menée à bien. A partir de ces études sur le terrain, les parties prenantes locales lanceront en septembre 2003 des initiatives pilotes limitées (communication, rénovation à petite échelle).

349. Pour encourager la diffusion des meilleures pratiques et dans le prolongement des activités entreprises sur chaque site par les parties prenantes locales, une mission transversale d'assistance technique a été prévue en vue d'aider les parties prenantes locales (1) à étudier la faisabilité d'un fonds d'aide à la population locale pour moderniser les logements et les installations d'assainissement ainsi qu'améliorer la qualité de vie, (2) à examiner le droit foncier en vigueur pour mieux protéger les populations pauvres.

350. Des descriptifs de projets locaux ont été établis et seront introduits dans la base de données sur les problèmes de préservation thématiques qui est en cours de préparation dans le cadre des activités du système de gestion de l'information sur le patrimoine mondial du Centre. Une série de cinq documentaires est en cours de préparation sur les stratégies de développement mises en oeuvre sur les cinq sites pilotes ; une publication sera établie pour faire le bilan des leçons à tirer de ce projet.

04414 *L'artisanat traditionnel, promesse d'emploi pour les jeunes les plus pauvres*

351. L'objectif général du projet est de proposer aux décideurs une stratégie de lutte contre la pauvreté qui passe par des petites entreprises employant des jeunes marginalisés. Des ateliers d'apprentissage d'un métier artisanal et des stages non formels d'alphabétisation, d'initiation à l'arithmétique et d'apprentissage des compétences nécessaires dans la vie courante donnent aux marginalisés des débouchés sur un emploi ou un travail indépendant. Ce projet a permis d'établir des liens avec les autorités locales, les pouvoirs publics et la société civile dans les pays les moins avancés (PMA) visés.

352. Le premier objectif du projet est de contribuer à créer de petites entreprises artisanales ainsi que de mobiliser un capital social par une formation approfondie aux métiers artisanaux, associant ainsi production et commercialisation. Y participent les Bureaux de l'UNESCO de six Etats membres : Congo, Zimbabwe, Cambodge, Kazakhstan, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Haïti. Le Congo a créé un centre de formation permanent en étroite collaboration avec le Ministère de la culture et la Mairie de Brazzaville dans le quartier le plus peuplé de Brazzaville. Au Cambodge, en raison de problèmes administratifs, les activités ont commencé en retard (juin 2003). Le Kazakhstan a achevé sa phase préparatoire en février 2003, qui a permis d'arrêter une méthode, de définir les communautés cibles et de trouver une ONG s'intéressant à la promotion d'une société démocratique et aux programmes d'éducation économique. Soixante-dix stagiaires ont participé à la Foire-Exposition des jeunes entrepreneurs du Kazakhstan. Des visites de jeunes entreprises et rencontres d'entrepreneurs ont été organisées. Un manuel sur l'artisanat a été publié pour informer le public et sensibiliser les responsables politiques. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a étendu ses activités aux îles Salomon et à Vanuatu. Le projet, qui ne porte que sur un petit nombre (9) de jeunes squatteurs autochtones au chômage, a permis d'organiser deux stages de formation artistique suivis d'une exposition. Haïti a pris beaucoup de retard du fait que les fonds extrabudgétaires n'ont été dégagés que tardivement.

353. Le second objectif du projet (initiation en ateliers d'artisanat des élèves qui vont achever leurs études primaires) implique les Bureaux de l'UNESCO de quatre pays : Bangladesh, Egypte, Mozambique et Viet Nam. Le Mozambique a relié ses activités à un important programme éducatif mozambicain qui consiste à instituer en 2004 un nouveau programme d'enseignement primaire qui prévoit des cours d'art et d'artisanat. Au Bangladesh, des ateliers d'artisanat ont été organisés dans trois établissements au profit de 110 élèves, dont 25 avaient abandonné leurs études. Ce projet répond à une demande réelle de tissus indigènes typiques, laquelle n'est pas seulement régionale et nationale mais passe par les réseaux de distribution internationaux (Indonésie, Philippines et Japon).

Au Viet Nam, en raison de difficultés administratives, la réalisation du projet a été retardée. Cependant, une méthodologie prometteuse a été élaborée. L'Egypte en est au stade de l'évaluation.

04415 *Formation des jeunes et réduction de la pauvreté
dans le cadre d'un développement touristique local durable*

354. Le projet "YouthPATH" (Réduction de la pauvreté parmi les jeunes par le tourisme et la protection du patrimoine) a été lancé dans cinq pays des Caraïbes - Bahamas, Barbade, Jamaïque, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines. Il s'agit en l'occurrence de mobiliser les énergies créatrices de jeunes marginalisés (essentiellement dans les zones rurales) âgés de 15 à 25 ans en vue de préserver le patrimoine culturel et naturel de leurs communautés et de faire de celles-ci des centres de tourisme communautaire durables présents sur le marché interne comme sur le marché international. Les jeunes apprennent en particulier à connaître la nature et la valeur de leur patrimoine culturel et reçoivent une formation sur les moyens de créer de petites entreprises. Le projet a permis d'approfondir les contacts avec les partenaires locaux tant du secteur privé que du secteur public, d'obtenir des fonds pour la formation relative au patrimoine culturel local et pour aider le groupe cible de jeunes à créer des entreprises. Les activités touristiques conçues pour employer les jeunes consistent notamment à créer des sentiers de randonnées et à constituer des groupes locaux d'observation des oiseaux ; ce sont là des activités susceptibles d'être inscrites dans les programmes touristiques du secteur privé.

05411 *Autonomiser les défavorisés grâce aux technologies
de l'information et de la communication*

355. Les études sur la pauvreté font constamment ressortir l'importance de l'information et de la communication. En collaboration avec un large éventail de partenaires, dont des organismes de développement, des universités et des services ministériels, ce projet applique une méthode novatrice de lutte contre la pauvreté par le recours aux TIC. Jusqu'à présent, ces efforts ont notamment porté sur le microfinancement et les activités productrices de revenus, sur l'entreprise et l'emploi pour les femmes et les jeunes, l'amélioration des capacités d'organisation des pauvres et de leurs atouts dans la négociation, l'accès aux marchés, à l'éducation et aux services de santé, l'information sur divers droits civils et politiques et la possibilité pour les pauvres de disposer d'un espace d'innovation et de communication. Le projet a créé sept sites d'innovation et de recherche conçus pour supprimer les obstacles que les défavorisés rencontrent lorsqu'ils veulent utiliser les TIC à leur profit.

356. Des initiatives spécifiques lancées dans le cadre du projet ont d'ores et déjà démontré que le processus de recherche, axé sur des structures locales précises de pauvreté, pouvait aboutir à des stratégies de réduction de la pauvreté plus novatrices et efficaces en insérant les TIC dans les processus et réseaux sociaux au niveau local à partir d'une connaissance précise des besoins d'information, des structures des ménages, des capacités et aspirations économiques ainsi que des compétences des pauvres dans le domaine de la communication.

357. Le projet a abouti à la constitution de partenariats étendus associant cinq organismes nationaux, deux universités d'Etat, trois collectivités territoriales, trois médias locaux, quatre sociétés privées, quatre ONG et trois mouvements associatifs. En tout, 4.200 femmes et jeunes filles pauvres utilisent les TIC, de façon directe et indirecte dans le cadre de modèles de projets (ce chiffre passera à au moins 15.000 à la fin de la première phase du projet (2003), sans compter les 3.000 hommes et garçons pauvres). D'autres résultats ont été atteints, notamment la formation de 20 chercheurs dans le domaine de la méthodologie, la recherche sur neuf sites à partir d'un ensemble d'outils de recherche qualitative participatifs, un site Web de recherche (<http://cirac.qut.edu.au>). De surcroît, une application informatique eNRICH a été mise en

application (voir la démonstration en ligne sur <http://enrich.nic.in>), et un ouvrage intitulé Putting ICTs in the Hands of the Poor a été publié.

06411 *Observatoire de l'éducation pour tous : aider les Etats membres à suivre et mener à bien la mise en oeuvre des objectifs d'EPT*

358. L'objectif d'ensemble du projet est de s'interroger sur le fondement statistique du lien entre pauvreté et éducation pour fixer un ensemble d'indicateurs qui puisse refléter la relation qu'elles entretiennent. On pourra ainsi obtenir de nouvelles informations permettant à l'UNESCO de mesurer la contribution qu'elle apporte à la lutte contre la pauvreté. A cette fin, le projet prévoit un ensemble d'études de champ portant sur les problèmes de fond communs à ces deux domaines d'activité et deux projets de plus grande ampleur portant sur le travail sur le terrain et les liens statistiques.

359. Les résultats obtenus couvrent un large éventail de thèmes :

- Langues : l'UNESCO part du principe que les enfants ont le droit de recevoir une éducation dans leur langue maternelle. On peut considérer que l'absence d'un enseignement dans une langue appropriée est une violation du droit à l'éducation ; c'est un problème que rencontrent souvent les minorités, auquel s'ajoutent la pauvreté et l'indigence. L'ISU a collecté un grand nombre d'informations sur les langues d'enseignement. Il a aussi recruté un spécialiste des langues africaines pour entreprendre une synthèse de cette question en Afrique et a examiné les pays d'Afrique francophone dans sa série récente d'ateliers régionaux.
- Parité : le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003 se concentrera sur la parité dans l'éducation pour tous. Seront notamment abordés sous l'angle de la parité les six objectifs d'EPT, et pas seulement l'Objectif 5, qui porte spécifiquement sur la parité hommes/femmes. L'ISU a engagé un spécialiste de renommée mondiale qu'il a chargé d'examiner les problèmes de parité dans tous les aspects des activités de l'Institut. Cet expert a recommandé que l'ISU envisage de présenter des données ventilées par sexe sur les finances publiques, les mesures compensatoires adoptées par les gouvernements (par exemple, gratuité des repas scolaires), les domaines d'étude et l'emploi. Il a également été recommandé, entre autres, de renforcer les capacités des pays en matière de supervision des politiques sous l'angle des différences entre les sexes.
- VIH/sida : cette épidémie a eu un impact considérable sur l'éducation dans le monde en développement ; or, en raison du sentiment de gêne ressenti par les individus comme par les gouvernements, il est très difficile d'obtenir de bonnes informations statistiques. L'ISU collabore étroitement avec l'IIEP et le Secteur de l'éducation de l'UNESCO ainsi que d'autres partenaires pour trouver le moyen de faire évoluer les choses à ce sujet. L'expert a recommandé que l'UNESCO se concentre sur le suivi de l'impact de la maladie plutôt que sur son incidence et sa propagation. L'ISU s'emploie actuellement à préciser les recommandations de l'expert ainsi qu'à se pencher sur la façon dont les personnes atteintes du sida se voient mises dans l'impossibilité d'exercer leur droit à l'éducation et à d'autres services.
- Planification : une étude est en cours, qui porte sur la relation entre les Plans stratégiques de réduction de la pauvreté (PSRP) et les Plans d'action pour l'éducation pour tous, dans le but de définir des indicateurs statistiques communs et de recenser les lacunes du suivi des politiques.

360. D'importantes études sont également en cours dans deux domaines clés de la recherche :

- Compétences fonctionnelles : l'enseignement des compétences fonctionnelles est probablement le meilleur chemin didactique à emprunter pour atteindre les groupes exclus : pauvres, minorités, enfants des rues et autres démunis. Dans un premier temps, les activités de l'ISU en matière de compétences fonctionnelles ont consisté à bien distinguer l'OCDE et les pays développés, d'une part, qui insistent sur les compétences "clés" ou "génériques", et les pays en développement qui insistent sur des compétences plus pratiques liées à la "survie" ou "aux métiers". Des discussions plus approfondies au sein de l'UNESCO et avec l'UNICEF ont permis de dégager une conception théorique et intellectuelle commune dans ce domaine. Pour donner corps à ce développement conceptuel, l'ISU procède à une étude des programmes actuels de compétences fonctionnelles en Asie du Sud et de l'Est, avec la coopération des ministères de l'éducation de ces pays et du Bureau de l'UNESCO à Bangkok. L'ISU prépare également un rapport montrant comment l'objectif d'EPT en matière de compétences fonctionnelles peut être contrôlé au niveau international.
- Pauvreté et dynamique de la famille, de la communauté et de la scolarisation : ce projet aborde la question de la pauvreté et des modes de participation scolaire sous l'angle du foyer, de l'établissement scolaire et des ressources de la communauté. Le but est de mieux comprendre comment l'éducation est menacée, et qui en est la victime, ainsi que de rechercher des leçons utiles pour l'action dans les ménages pauvres et les communautés de façon à encourager la scolarisation dans le primaire, les progrès et les résultats scolaires. De surcroît, ce projet évalue l'utilisation qui est faite des indicateurs existants et recommande un ensemble d'indicateurs comparatifs pour étudier ces phénomènes. Un rapport final sur le projet sera établi à la fin de l'année ; il récapitulera les résultats obtenus dans les différents éléments.

(ii) La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2003 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2003 %
Total, Technologies de l'information et de la communication	5.660.262	2.970.747	52,5

01421 *Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique*

361. Au cours des 18 derniers mois, plusieurs activités ont été réalisées autour des trois principaux volets du projet, à savoir : (i) la recherche, l'éducation et la formation ; (ii) la mise en place de chaires et de réseaux UNESCO et de centres spécialisés dans la télédétection ; (iii) l'encouragement à l'élargissement. Au titre du premier volet, des ateliers nationaux ont été organisés en 2002 dans neuf pays d'Afrique (Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée équatoriale, Mozambique, Niger et Sénégal) pour déterminer les capacités, priorités et besoins nationaux et mettre en place des réseaux et programmes de travail nationaux. En 2003, deux autres pays - le Niger et le Zimbabwe - ont été retenus pour participer à ce projet. L'UNESCO a apporté un soutien

à 11 pays d'Afrique pour les aider à réaliser leurs projets nationaux à partir de données de télédétection et d'imagerie satellitaire appliquées aux écosystèmes et ressources en eau. Un soutien a également été apporté pour mettre au point le module du programme Bilko de l'UNESCO de formation à distance à l'utilisation et à l'interprétation de l'imagerie satellitaire en coopération avec l'Equipe internationale de direction de Bilko et le Laboratoire d'océanographie satellitaire du Southampton Oceanographic Center. Ces activités ont permis de mieux connaître et décrire la situation de la télédétection appliquée aux écosystèmes et ressources en eau aux niveaux national et régional en Afrique, d'améliorer la coopération et la coordination nationales et régionales dans le domaine étudié et de créer des réseaux et programmes de travail nationaux. La mise en oeuvre des projets pilotes nationaux en matière de télédétection permet de disposer d'instruments de prise de décision pour la gestion durable de l'eau et des écosystèmes ; c'est là une des principales applications des sciences et de l'éducation à la télédétection, conformément aux recommandations du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD).

362. En ce qui concerne le deuxième volet, le Réseau UNESCO-Afrique pour l'application de la télédétection au développement durable a été créé en 2002. Il rassemble des organismes de recherche et d'enseignement et des ONG des 11 pays intéressés par le sujet, le Bureau régional d'éducation pour l'Afrique (BREDA) de Dakar (Sénégal), le Bureau régional de science et de technologie pour l'Afrique (ROSTA) de Nairobi (Kenya) et plusieurs organismes associés régionaux et internationaux spécialisés en recherche spatiale, télédétection, cartographie et relevé. En 2003, un Comité consultatif international a été constitué pour aider les Etats membres à réaliser les activités du projet. Un site Web sur le projet a été créé et des CD-ROM ont été produits sur les activités à ce titre dans certains des pays participants.

01423 *Base de connaissances destinées aux décideurs
concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance*

363. Les activités régionales ont été menées à bien par les Bureaux de l'UNESCO à Dakar, Harare et Bangkok et, pour la CEI et les pays Baltes, par l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), l'objectif étant de définir les publics cibles, les priorités en matière de contenu de l'information régionale et des sources de savoir, et de mettre en place une stratégie de collecte de données ainsi que des liens avec des initiatives en cours telles que le Réseau mondial pour le développement (GDENET) de la Banque mondiale et les sources disponibles d'information dans les régions. Le Réseau européen d'enseignement à distance (EDEN) a produit un prototype de base de connaissances à partir du thème central : l'assurance qualité de l'enseignement supérieur ouvert et à distance. Le South African Institute for Distance Education (SAIDE) développera cet outil en Afrique.

364. Pour aider les responsables des pays en développement et pays en transition à prendre des décisions relatives aux implications de l'enseignement ouvert et à distance, une base de données sur l'enseignement supérieur ouvert et à distance a été créée avec la participation des Bureaux de l'UNESCO à Dakar, Harare et Bangkok, ainsi que de l'ITIE et de l'IPE. Un prototype de système expert a été créé pour aider à prendre des décisions et à constituer une base d'information dans chacune des régions cibles à partir d'évaluations des besoins. Des ateliers ont été ou seront organisés pour présenter, tester et évaluer les résultats dans l'un et l'autre cas.

01424 *Utilisation des TIC pour la formation de prestataires de services d'éducation de base en vue du développement social*

365. Dans le cadre du suivi du Forum mondial sur l'éducation de Dakar (2000), ce projet vise à améliorer l'accès à une éducation de base de qualité en renforçant les ressources humaines et les capacités locales pour promouvoir le développement social. En élaborant et en appliquant une formation appropriée faisant appel aux TIC, le projet s'efforce d'améliorer les capacités des enseignants et autres agents de l'éducation de base pour qu'ils donnent une éducation de qualité aux enfants, jeunes, femmes et hommes d'Asie et d'Afrique. Les volets thématiques du programme sont les suivants : (i) autonomisation des agricultrices, (ii) gouvernance éducative au niveau local : autonomisation des communautés, (iii) lecture pour tous (ciblage des enfants scolarisés), (iv) introduction des questions de parité dans l'éducation familiale.

366. Au titre du volet autonomisation des agricultrices, un atelier national a été organisé à Harare (Zimbabwe) en novembre 2002, qui a abouti à la production de 15 manuels illustrés de postalphabétisation pour les agricultrices, et un soutien a été apporté à l'Université normale du Yunnan pour organiser un atelier à l'intention des agents de vulgarisation et des paysans, notamment des femmes, en vue de produire des matériels didactiques sur des questions intéressant la vie dans les communautés rurales. Les matériels produits sont transformés en modules de formation utilisant les TIC. En ce qui concerne la gouvernance éducative au niveau local, les modules internationaux et modules adaptés à chaque pays ont été mis au point dans leurs grandes lignes et les activités de rédaction de ces modules et de transformation de ceux-ci en CD-ROM ont commencé. Au titre du volet Lecture pour tous, après l'atelier sur la "Lecture pour tous" organisé à Bangkok en novembre 2002, l'avant-projet de module de formation a été achevé en mars 2003. Un instrument de développement a été retenu pour transformer le projet en cours multimédia d'enseignement électronique. Une version bêta du cours électronique a été mise au point ; les pays participants ont présenté leur plan d'adaptation/de formation. Les modules relatifs au volet Introduction de la parité dans l'éducation familiale ont été mis au point et distribués aux pays pilotes (Cambodge, Chine et Kirghizistan) pour adaptation au niveau local.

02421 *La Voix des petites îles (2004)*

367. Pour oeuvrer directement aux objectifs de développement du Millénaire, la Voix des petites îles s'efforce de répondre aux besoins des petits Etats insulaires en développement et des îles dotées d'un autre statut en vue d'encourager la participation effective de la société civile, notamment des jeunes, au développement durable des îles (Objectif 7) et au bilan, en 2004, du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires (Barbade + 10) (Objectif 8). Le projet a été lancé en janvier 2002 dans quatre pays (Saint-Kitts-et-Nevis, Seychelles, Palaos et îles Cook). Saint-Vincent-et-les Grenadines et l'archipel de San Andrés ont adhéré au projet à la fin 2002, les Fidji, les Maldives et Maurice prévoyant d'y adhérer en 2003. Des comités nationaux - pouvoirs publics, organisations non gouvernementales et communautaires, médias, représentants de la jeunesse, secteur privé et société civile - stimulent et facilitent les activités au niveau local. Des enquêtes pour déterminer les principaux problèmes de développement et d'environnement ont été entreprises dans les premiers pays.

368. Un autre des objectifs stratégiques - à savoir renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines pour permettre la participation aux nouvelles sociétés du savoir - est traité par une association des technologies de l'information et de la communication nouvelles et traditionnelles. Un forum Internet de la jeunesse a été mis en place en septembre 2002 à titre d'essai pour permettre à des élèves du secondaire de six établissements des trois régions d'échanger des idées et des

informations sur des questions qui les intéressent. Au début de 2003, ce forum - auquel participent dorénavant 30 établissements - est entré dans une phase importante puisqu'il s'agit maintenant, objectif à long terme, de passer du débat à l'action sur le terrain sur divers sujets, depuis les pratiques traditionnelles de pêche à la baleine jusqu'à la pollution et à l'exode des compétences des îles. Dans le cadre de cette initiative, du matériel informatique est fourni aux établissements de certaines des îles. Plusieurs pays, dont les îles Cook, ont étudié des méthodes nouvelles permettant d'associer des établissements isolés d'îles éloignées sans liaison Internet. Un deuxième forum Internet mondial a été lancé en octobre 2002, avec plus de 7.000 destinataires. Comme le forum expérimental avait suscité de nombreuses contributions du monde entier, il a été maintenu en 2003, avec maintenant plus de 10.000 destinataires. Des journaux des îles Vierges britanniques, des îles Cook, des Palaos, des Seychelles et du Samoa ont publié certains des articles et récits correspondants, qui apparaissent également sur des sites Web nationaux tels que www.seynews.com.

369. Un site Web Voix des petites îles a été créé (www.smallislandsvoice.org), et 10.000 exemplaires d'une brochure de promotion ont été produits et diffusés. Une étude intitulée "Civil society's perspective on environment and development issues" a été présentée à la Conférence Islands of the World VII qui s'est tenue sur l'île-du-Prince Edouard (Canada) en juin 2002. Des représentants de gouvernements, organisations non gouvernementales et groupes de jeunesse des pays associés au projet ont participé à l'atelier interrégional Voix des petites îles qui s'est tenu aux Palaos en novembre 2002. Il s'agissait d'encourager une interaction directe entre pays insulaires des trois régions et d'encourager les activités propres à la Voix des petites îles aux niveaux national, régional et interrégional. Le rapport de cet atelier et un enregistrement vidéo ont été mis au point et distribués.

02422

Laboratoire virtuel sur les lacs en voie d'assèchement en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale

370. L'objectif général du projet est de démontrer qu'il est possible d'encourager la collaboration scientifique et technique entre chercheurs qui s'intéressent aux grands lacs ou mers intérieures en voie d'assèchement tels que la mer Morte, la mer d'Aral ou le lac Tchad, en leur permettant, grâce aux matériels de laboratoire virtuel, de mettre en commun des données, informations et expériences et de collaborer avec d'autres laboratoires d'Europe à des travaux et problèmes similaires. Le projet vise aussi à créer et à développer des services d'information et de communication ainsi que des structures de travail en collaboration pour les scientifiques, et d'assurer la formation des personnels chargés de faire fonctionner le réseau du laboratoire virtuel et d'en assurer la maintenance.

371. Après la réunion de coup d'envoi et l'étude de faisabilité effectuée pour définir le profil des chercheurs aux niveaux national, régional et international ainsi que leurs besoins en services de laboratoire virtuel, matériel et connectivité, les premiers éléments de la politique et le cadre stratégique ont été déterminés. En particulier, un système virtuel a été installé et la mise en réseau des équipes de chercheurs des trois régions a été achevée ; des thèmes de recherche ont été définis et élaborés, le personnel technique et administratif ainsi que des chercheurs ont été formés et l'on a procédé à des échanges d'informations et de résultats de recherche.

372. Tous les sites du projet ont été équipés. En novembre 2002, les organismes de recherche/centres de liaison ont été désignés. M. R. al-Weshah, hydrologue régional au Bureau de l'UNESCO au Caire, a été nommé coordinateur du groupe. L'Afrique est représentée par quatre institutions de trois pays : Université de Maiduguri (Nigéria), Université de Ngaoundéré (Cameroun), Institut de recherche sur le lac Tchad (Nigéria) et Commission du bassin du lac Tchad (Tchad), le Moyen-Orient par quatre institutions de Jordanie : Université de Jordanie, Université de Philadelphie, Ministère de l'eau et de l'irrigation Autorité de la vallée du Jourdain, Société arabe de

potasse, et l'Asie centrale par trois institutions de trois pays : Institut d'hydrogéologie et d'hydrophysique du Ministère de la science et de l'éducation du Kazakhstan, Université d'Etat d'Ourgentch (Ouzbékistan), Centre de recherche-développement d'Ourgentch (Ouzbékistan) et ZEF Bonn (Allemagne) (site Web : <http://www.unesco.kz/ubb/viewtopic.php?t=45>).

373. Des activités de formation ont été mises en place pour le personnel et des chercheurs. C'est ainsi qu'en novembre 2002 une formation aux techniques Jabber et P2P a été assurée par une équipe de perfectionnement informatique pour 20 participants à une réunion qui s'est tenue à Amman (Jordanie) ; en juin 2003, un atelier régional de cinq jours prévoyant entre autres une formation à la création d'un laboratoire virtuel à l'intention de chercheurs a été organisé à N'Djamena (Tchad). Une vingtaine de participants du Niger, du Nigéria, du Cameroun, du Tchad, de la République centrafricaine et du Kazakhstan y ont assisté. Des scientifiques d'Asie centrale y ont participé virtuellement. En juillet 2003, un atelier technique de deux jours, avec notamment formation à l'utilisation des instruments de laboratoire virtuel, a été organisé à l'Académie des sciences du Kazakhstan. Des scientifiques d'Afrique et du Moyen-Orient y ont participé virtuellement. Des scientifiques d'Ouzbékistan et du Kazakhstan se sont réunis pour discuter du bilan hydrique de la mer d'Aral et d'autres thèmes de recherche.

374. Les priorités régionales et nationales des recherches sur les lacs en voie d'assèchement devraient être examinées et présentées de façon globale. A partir de l'expérience acquise et des rapports des ateliers, des instruments de laboratoire virtuel devraient être élaborés pour être utilisés dans la pratique compte tenu des limites actuelles des capacités et de la connectivité. Un rôle spécial devrait être accordé aux portails avec des styles à orientation communautaire où chaque scientifique peut s'inscrire en ligne. Les bibliothèques virtuelles de type Greenstone devraient être utilisées car elles offrent un instrument simple et puissant pour les échanges plein texte d'articles multilingues.

03422 *Rapport mondial de l'UNESCO
sur "la construction de sociétés du savoir"*

375. Afin de renforcer les capacités de veille intellectuelle, stratégique et éthique de l'Organisation, s'est également poursuivie l'élaboration du premier *Rapport mondial de l'UNESCO* sur le thème : "Construire des sociétés du savoir". A cet égard, il convient de souligner l'importance, pour l'orientation de ce Rapport, du débat thématique que le Conseil exécutif a consacré à ce thème essentiel lors de sa 164^e session, à l'initiative de sa Présidente et avec le concours de la Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines.

376. Le débat a permis aux représentants des Etats membres du Conseil exécutif de procéder à un échange d'idées sur le thème retenu pour le Rapport mondial et d'esquisser à ce propos des pistes de réflexion précieuses. Un document d'information sur la construction de sociétés du savoir a été préparé, en vue de ce débat, par la Présidente du Conseil, avec le concours de la Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines. Un certain nombre de documents de travail préparatoires ont ensuite été élaborés, et un important travail d'analyse effectué, notamment sur la base des discussions et conclusions du débat thématique, ce qui a permis par la suite d'établir une base documentaire ainsi qu'une liste de thèmes d'étude prioritaires. Les différentes pistes de réflexion identifiées ont en outre pu être approfondies. Au cours de la période considérée, l'élaboration du Rapport mondial est entrée dans sa phase finale de préparation, la rédaction du Rapport lui-même étant prévue pour le deuxième semestre de 2003.

05421 *Initiative
B@bel*

377. Les principales activités menées au titre de ce projet, qui vise à promouvoir le multilinguisme dans le cyberspace, au cours des 18 derniers mois ont abouti aux résultats suivants : élaboration de contenus locaux ; collecte d'enregistrements de langues en péril ; création d'archives sonores numériques en ligne pour préserver les langues en péril et faciliter les recherches des linguistes ; et directives concernant des systèmes d'écriture informatisés et divers modèles de partage des droits de propriété intellectuelle. Une plate-forme d'administration de contenus multilingues fournissant des données et un soutien terminologique, des adaptations linguistiques et une capacité de recherche en ligne basée sur CDS/ISI a été mise au point. Des polices de caractères pour les langues africaines et sud-asiatiques, des logiciels de navigation sur le Web dans des alphabets non latins, des outils d'entrée de données et des dictionnaires sont élaborés et seront distribués gratuitement.

05422 *Préserver
notre patrimoine numérique*

378. La campagne de l'UNESCO pour la préservation du patrimoine numérique mondial a permis de mettre au point des principes directeurs techniques, de sensibiliser l'opinion et de préparer un projet de charte sur la conservation du patrimoine numérique, qui sera présenté à la Conférence générale à sa 32e session. Plusieurs réunions régionales d'experts ont été organisées pour examiner les problèmes de conservation numérique dans chaque région, pour en débattre et préparer des observations sur l'avant-projet de charte et des directives techniques précises sur la conservation du patrimoine numérique. Ces réunions régionales d'experts ont eu lieu pour l'Asie et le Pacifique à Canberra (Australie) en novembre 2002, pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Managua (Nicaragua) en novembre 2002, pour l'Afrique à Addis-Abeba (Ethiopie) en décembre 2002, pour les pays Baltes à Riga (Lettonie) en décembre 2002 et pour l'Europe centrale à Budapest (Hongrie) en mars 2003. Sur la base du Programme d'archive Internet à la Bibliotheca Alexandrina, le Bureau de l'UNESCO au Caire a préparé un projet pilote pour classer, indexer et préserver les contenus numériques en arabe ; un cours régional sur la préservation du patrimoine numérique en Amérique latine et dans les Caraïbes aura lieu à Rio de Janeiro (Brésil) en décembre 2003. Les partenaires du projet sont notamment les commissions nationales pour l'UNESCO, la National Library of Australia et la Commission européenne pour la conservation et l'accès, qui ont participé à l'élaboration du schéma conceptuel de conservation numérique.

05423 *Universités virtuelles : essais et principes directeurs
relatifs à leur mise en place*

379. Le projet vise à mettre en place des universités virtuelles en Afrique et en Asie dans le cadre d'une coopération régionale pour l'échange de contenus, de compétences et de formations, en procédant à des évaluations des besoins du téléenseignement, à l'élaboration de matériels de l'enseignement, à la mise en place d'un campus électronique et à des activités de diffusion, d'évaluation et éventuellement de vulgarisation. Une étude panafricaine sur le développement des campus électroniques est menée en collaboration avec l'Université d'Afrique du Sud (UNISA). Une application pilote du projet est en cours à l'Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INPFHB) de Côte d'Ivoire et à l'Université Cheik Anta Diop (Sénégal). L'objectif est de constituer des catalogues et des contenus numérisés sur les matériels didactiques ouverts produits par des établissements d'enseignement supérieur dans ces deux pays ainsi que d'autres de la sous-région en utilisant le logiciel areenstone. L'Université virtuelle de la sous-région du Grand Mékong (GMSVU) se met en place en coopération avec plusieurs universités d'Europe. Une plate-forme a été lancée par l'Institut asiatique de technologie (AIT) en Thaïlande qui prévoit la formation de formateurs

dans tous les pays de la sous-région du Grand Mékong ; cette formation est financée conjointement par l'UNESCO, l'AIT et l'ambassade de France en Thaïlande. Du matériel pour les essais d'université virtuelle est à l'étude et sera examiné lors d'une réunion conjointe en décembre 2003.

05424 *Programme*
Mémoires et thèses électroniques

380. Le projet vise à promouvoir la production, la consultation et l'archivage de mémoires et de thèses en utilisant les possibilités offertes par les TIC. Le projet a d'ores et déjà atteint le principal résultat escompté, à savoir sensibiliser les universités aux procédures concernant les mémoires et thèses électroniques en fournissant et testant les meilleures pratiques dans ce domaine et en formant des directeurs de projets. Sur la base du "Guide UNESCO des mémoires et thèses électroniques", qui propose un ensemble de bonnes pratiques, de procédures et de séquences-types des tâches pour des programmes nationaux de mémoires et thèses électroniques, des modèles de cours de formation ont été élaborés dans différentes régions. Un programme de formation a été organisé à Berlin (Allemagne) en mai 2003 pour une vingtaine de futurs directeurs de projets issus de toutes les régions. L'UNESCO a lancé un projet pilote pour créer des programmes durables de mémoires et thèses électroniques en Afrique, en faisant intervenir en particulier l'Université du Witwatersrand (Afrique du Sud) et l'Université d'Addis-Abeba (Ethiopie), appelées à être centres d'excellence. Un projet similaire pour l'Europe orientale est en préparation avec l'Université de technologie de Kaunas (Lituanie). Un soutien a également été apporté à la création d'une plate-forme Internet pour la mise en commun d'informations sur les projets de mémoires et thèses électroniques et sur les initiatives internationales dans ce domaine.

05425 *Portail UNESCO de la connaissance :*
projet Digi-arts

381. S'appuyant sur un réseau international de spécialistes, artistes, chercheurs de différentes régions géoculturelles et aussi en collaboration avec le Bureau de La Havane et celui de Bangkok, le projet Digi-arts a connu plusieurs initiatives multilatérales, telles que la création/mise en service du portail et la mise en carte de ressources des arts numériques sur la base de recherches régionales (Afrique, Etats arabes, Asie-Pacifique, Amérique latine/Caraïbes) dans le domaine des arts médiatiques et des musiques technologiques. Les statistiques indiquent que le portail est le troisième site Web le plus fréquenté parmi tous ceux qui existent dans le secteur de la culture. Un autre segment du portail, le programme des Jeunes créateurs d'oeuvres numériques, qui encourage la diversité culturelle et la créativité par les nouveaux moyens technologiques en faveur des jeunes, a commencé à élaborer trois grands programmes interdisciplinaires, *Our sounds of our water [Les bruits de l'eau chez nous]*, *Sounds and scenes of my city [Les bruits et les scènes de ma ville]*, et *Youth creating and communicating on HIV/AIDS [Les jeunes créent et communiquent autour du VIH/sida]*, qui associent les sciences sociales et naturelles et les arts et technologies. Le Prix UNESCO pour les arts numériques de 2003, comme le *Prix UNESCO pour la promotion des arts*, a été lancé en association avec l'Institut des arts et des sciences médiatiques au Japon et a lancé l'appel à candidature en mai 2003. La préparation de séminaires de téléapprentissage (e-learning) et la recherche de logiciels créatifs ont également commencé.

Coordination de l'action en faveur de l'Afrique

10008 382. Dans le cadre de la **coopération avec les Etats membres**, le Directeur général a effectué des visites officielles dans plusieurs pays africains et reçu à Paris plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement ainsi qu'un nombre important de ministres, d'ambassadeurs et d'officiels. La préparation, l'organisation et le suivi de ces activités ont permis le renforcement de la coopération

avec les Etats membres particulièrement dans les domaines prioritaires suivants : formation des maîtres et renforcement/réhabilitation de centres d'excellence ; élaboration de plans nationaux d'EPT ; lutte contre le VIH/sida et la pauvreté ; préservation du patrimoine culturel ; accès aux TIC. Toutes ces priorités ont pu faire l'objet de soutiens techniques et financiers supplémentaires par le biais des carry-over-funds (1.135.000 dollars des Etats-Unis), du Programme de participation (5.774.750 dollars des Etats-Unis) et l'aide d'urgence (392.000 dollars des Etats-Unis) et de fonds-en-dépôt.

383. La **coopération avec les organisations et les partenaires au développement de l'Afrique** a été repensée afin de l'adapter au nouveau contexte né de la triptyque : NEPAD, Union africaine, bureaux multipays avec, entre autres résultats notables : le renforcement de la coopération avec la nouvelle Union africaine et ses commissions en charge des domaines de compétence de l'Organisation ; la création d'un Forum des organisations régionales et sous-régionales pour le soutien de la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD ; la désignation de l'UNESCO comme chef de file du "sous-cluster" Education du "luster" ressources humaines, emploi et VIH/sida créé par la consultation régionale des agences des Nations Unies oeuvrant en Afrique ; la désignation de l'UNESCO pour mener le processus de consultation sur la prise en compte de la science et de la technologie dans le NEPAD et pour aider à celle de la culture ; l'élaboration, en relation avec ERC/RIO, d'une stratégie régionale des ONG d'Afrique (Malawi) ; la visite à l'UNESCO de plusieurs "chief officers" de programmes de coopération internationale, d'agences et d'organisations régionales et sous-régionales dont ceux de l'OUA, de la CEDEAO, de la Commission de l'océan Indien, du CEN-SAD, du COMESA, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, de la TICAD, des PMA (Nations Unies).

384. Des efforts soutenus ont été accomplis afin de rendre plus efficiente la **coordination intersectorielle et transversale** du programme afin de mieux traduire la priorité accordée à l'Afrique. L'UNESCO a ainsi participé à la préparation et/ou la tenue des grandes rencontres internationales dont le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) (Johannesburg), MINEDAF VIII (Dar es-Salaam), la 12e Conférence ministérielle des PMA (Cotonou), et le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Il a organisé des missions intersectorielles, notamment en République démocratique du Congo (Goma) et en Côte d'Ivoire, ainsi que des tables rondes, notamment sur les programmes de reconstruction et de réhabilitation de l'UNESCO. Il a pris part aux travaux de plusieurs groupes *ad hoc* intersectoriels, notamment sur la traite négrière transatlantique et ses implications et sur la lutte contre le VIH/sida. Il a également entretenu, en relation avec ERC/NCP, une concertation étroite avec les commissions nationales d'Afrique dont il a participé aux réunions de consultation régionale (32 C/5, stratégie régionale - 2002-2007 - et 10e Conférence quadriennale et statutaire). Ces activités ont donné lieu, entre autres résultats, à : l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Cotonou sur les PMA ; la prise en compte des besoins spéciaux de l'Afrique dans le plan d'action du SMDD dont le chapitre VIII est consacré à l'Afrique ; la prise en compte des recommandations de l'"Initiative africaine" et de la consultation régionale africaine de Bamako, à l'intention du SMSI ; l'élaboration de programmes d'urgence et de réhabilitation soutenus par l'octroi d'aides financières dont 113.000 dollars des Etats-Unis pour Goma et 349.000 dollars des Etats-Unis pour la Côte d'Ivoire.

385. Par ailleurs, l'UNESCO a poursuivi ses activités de mobilisation de fonds extrabudgétaires en faveur de projets prioritaires pour l'Afrique, avec notamment pour résultats : la signature d'un accord de financement avec la GIFCA et la mise à disposition de 250.000 dollars des Etats-Unis destinés à soutenir l'enseignement scientifique dans 22 pays africains ; l'ouverture d'une ligne de crédit de 1.000.000 dollars des Etats-Unis du PNUD pour la création de villages solaires au Malawi ; l'organisation, à Ouagadougou, en relation avec BSP, BFC et ERC/CFS, d'une table ronde destinée

à recueillir et analyser des projets en vue de leur soumission à des sources de financement extrabudgétaire.

386. Dans le cadre du programme de **prospective** du Département Afrique et du plan de communication de l'Organisation, il a été poursuivi des activités de promotion et de visibilité qui ont donné lieu à plusieurs études et/ou publications parmi lesquelles : "L'Afrique au miroir de l'UNESCO", recueil, préfacé par le Président de la République fédérale du Nigéria, des allocutions du Directeur général en Afrique ou sur l'Afrique et ses priorités ; "A l'écoute de l'Afrique", bulletin bilingue ; "La Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour l'Afrique (2002-2007)" ; "Le Programme de participation (2000-2001) dans les activités des Etats membres d'Afrique" ; "L'UNESCO et le NEPAD : de la vision à l'action" rapport final du Séminaire de Ouagadougou, 5-8 mars 2003 ; "L'UNESCO en Afrique, 2002-2003" - bilan des réalisations de l'Organisation en Afrique - ; "L'inventaire critique des manuels scolaires d'histoire en usage dans les pays d'Afrique noire francophone : le cas de l'enseignement primaire et secondaire" ; "Enjeux et modalités de l'action citoyenne pour l'intégration régionale en Afrique" : étude comparée des expériences d'organisations sous-régionales en Afrique ; "La société civile africaine : définition et rôle dans le processus du NEPAD" ; "Rôle de la dimension culturelle dans le processus du NEPAD" ; "The contribution of UNESCO to United Nations Initiatives Programmes and Actions in Africa (January 2000 to May 2002)" ; "L'Afrique et l'UNESCO" (CD-ROM) ; "Articulating our goals, programmes and strategies in Africa".

387. Il a été également créé : "Le portail Afrique" régulièrement mis à jour, et des sites dédiés aux séminaires susmentionnés.

388. En outre, l'Organisation a entamé et/ou poursuivi, en les renforçant, ses activités d'accompagnement du NEPAD et du processus d'intégration régionale et sous-régionale. C'est ainsi qu'elle a organisé deux séminaires internationaux (novembre 2001 et mars 2003), le premier, "Approches prospectives et stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXI^e siècle", pour définir la vision et la philosophie devant sous-tendre cet accompagnement et le second, "L'UNESCO et le NEPAD : de la vision à l'action", pour en arrêter les actions et les moyens. Ces deux initiatives majeures et le suivi auquel elles ont donné lieu tant auprès des services du Secrétariat et des organes directeurs qu'auprès des instances du NEPAD et des partenaires institutionnels, ont reçu l'appui du Conseil exécutif (décisions 164 EX/8.6, 165 EX/8.9 et 166 EX/4.1) et ont abouti, entre autres résultats, à : la mise en place par le Directeur général du Comité consultatif de l'UNESCO pour le NEPAD ; la prise en compte des recommandations des séminaires susvisés dans l'élaboration de la stratégie régionale pour l'Afrique (2003-2007) ainsi que des plans de travail dans les secteurs ; la contribution de l'UNESCO à l'élaboration du plan d'action des ressources humaines du NEPAD et à la mise en oeuvre d'activités relatives à cette composante, notamment à travers l'octroi d'une assistance financière de 50.000 dollars destinés à soutenir une étude sur l'état des lieux du secteur éducatif africain ; la contribution de l'Organisation à l'étude des formes et modalités de prise en compte de la culture d'une part, de la science et de la technologie d'autre part, dans le NEPAD ; l'intervention du Président Wade sur le NEPAD devant la 166^e session du Conseil exécutif ; l'invitation adressée par le Président Obasanjo, président du Comité de mise en oeuvre du NEPAD, au Directeur général, pour une intervention à l'une des sessions de ce comité, siégeant au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement.

Information du public

389. La nouvelle stratégie d'information du public et de communication, approuvée par la Conférence générale à sa 31^e session, a commencé à être mise en pratique en janvier 2002. Cette stratégie met l'accent en particulier sur les relations avec la presse et les médias électroniques dans tous les Etats membres de l'UNESCO et accorde donc moins d'importance à la fabrication de produits dans l'Organisation tels que magazines, films de long métrage et vidéos. Alors que l'essentiel des ressources humaines et financières consacrées à l'information du public allait auparavant à la production et à la diffusion des magazines *Le Courrier* et *Sources* et à des vidéos ou des films promotionnels, les efforts aujourd'hui visent surtout à influencer les médias qui informent et contribuent à façonner les opinions publiques du monde entier.

390. Au cours des 18 premiers mois de l'exercice biennal 2002-2003, BPI a publié au total 148 communiqués de presse, 116 avis aux médias et 27 articles de fond. Tous les communiqués de presse et articles de fond sont produits et distribués en anglais et en français et, pour la première fois à l'UNESCO, également en espagnol. Certains communiqués de presse, avis aux médias et articles de fond sont aussi distribués en arabe et en russe. Des séquences vidéos (B-rolls) ont été diffusées à 23 occasions distinctes pour illustrer le contenu des communiqués de presse particulièrement importants et ont été distribués simultanément aux chaînes de télévision dans le monde entier, en coopération avec des agences comme l'Union européenne de radiotélévision (UER), l'Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (ABU), ASIAVISION, Reuters, Associated Press TV et autres. Au total, 63 communiqués de presse et avis aux médias concernaient des activités dans le secteur culturel, 54 l'éducation, 48 les sciences exactes et naturelles, 21 les sciences sociales et humaines et 36 la communication. Certains de ces communiqués ont eu beaucoup d'écho dans les médias. Le lancement du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, en mars 2003, a atteint de nouveaux records à cet égard : plus de 700 articles publiés dans 70 pays ont été rassemblés par BPI, qui a également été informé d'un nombre impressionnant d'émissions radiotélévisées. Le lancement du Rapport mondial de suivi de l'EPT (novembre 2002) a aussi été particulièrement réussi, avec plus de 250 articles dans 38 pays. Les informations sur le patrimoine culturel en Iraq ont mobilisé l'attention dans le monde à la suite du pillage du Musée de Bagdad en mai 2003. D'autres événements/initiatives de l'UNESCO ont été très bien accueillis dans la presse : la célébration à Manille en 2002 de la Journée mondiale de la liberté de la presse ; l'annonce à Budapest (juin 2002) de nouveaux sites du patrimoine mondial ; la célébration à Venise (novembre 2002) du 30^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial ; l'annonce, par le Président George Bush, du retour des Etats-Unis à l'UNESCO ; le Forum mondial de l'eau à Kyoto (mars 2003) et la réunion à Abuja du Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous.

391. Une écoute rigoureuse des programmes télévisés en France, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne pendant 24 heures le 17 avril 2003 a fait apparaître que les informations fournies par l'UNESCO sur le patrimoine culturel iraquien avaient été reproduites dans 68 séquences télévisées distinctes au cours de cette journée, dont 35 sur dix chaînes différentes en France, six au Royaume-Uni et 27 sur 18 chaînes aux Etats-Unis. Le même jour, l'écoute des programmes radio a révélé que ce thème avait fait l'objet de 75 articles sur 13 stations de radio différentes en France, dix articles sur neuf radios aux Etats-Unis et six articles sur six radios distinctes au Royaume-Uni. Ce genre d'exercice est coûteux et n'est que rarement organisé.

392. Le volume important de coupures de presse reflète la très grande attention accordée à l'UNESCO par les médias à ces occasions. Cela montre à nouveau qu'à quelques exceptions près, le meilleur moyen d'attirer l'attention des médias est de préparer des rapports sérieux et à jour contenant si possible des statistiques comparatives.

393. En mai 2002, un numéro pilote - N° 0 - du *Nouveau Courrier de l'UNESCO* a été publié en anglais et en français, puis en espagnol, arabe, russe et chinois les semaines suivantes. Les N°1 - avec un dossier central sur l'Afghanistan - et N° 2 - dossier sur l'alphabétisation - ont été publiés respectivement en octobre 2002 et avril 2003. Distribué par l'intermédiaire des commissions nationales et de différents partenaires de l'UNESCO, le *Nouveau Courrier de l'UNESCO* s'adresse avant tout aux membres des réseaux UNESCO.

394. En juin 2002, l'UNESCO et Discovery Channel ont signé un accord pour la production d'une série de miniprogrammes sur les langues en péril du monde. Les dix premiers programmes ont été produits les mois suivants et diffusés dans 155 pays. Une nouvelle série, qui comprendra dix autres programmes, est en cours de tournage. Pendant les 18 mois considérés, BPI a préparé des séquences hebdomadaires pour CNN World Report. Un court métrage a aussi été coproduit par BPI pour le 300e anniversaire de Saint-Pétersbourg.

395. Une section chargée de la coordination éditoriale du Web de l'UNESCO a été créée au sein de BPI. Cette fonction nouvelle au sein de l'Organisation a permis d'engager une démarche de profonde refonte des 70 sous-sites de l'Organisation dont la partie la plus visible émergera au moment de la Conférence générale. Le Web se présente de plus en plus non seulement comme un puissant outil d'information du public, mais aussi comme un instrument de mise en oeuvre du programme permettant aux secteurs de programme d'interagir rapidement et en profondeur avec un très grand nombre d'acteurs de différents niveaux. Une politique éditoriale comportant quatre axes d'action a été mise en place : la réorganisation des contenus en fonction de thèmes compréhensibles par un public large, la mise à disposition des ressources pertinentes dans les contextes thématiques (documents, livres, instruments normatifs, projets, photos, etc.), le développement d'une cohérence graphique et ergonomique entre toutes les parties et la mise au point de services Web tels que des Newsletters ou des possibilités d'échange via des forums. Tous les secteurs, les services centraux et un nombre croissant de bureaux hors Siège ont participé à cet effort collectif qui ne constitue qu'une étape vers la transformation du site Web de l'Organisation en un portail, prolongement et développement logique de l'expérience du Portail de la connaissance menée dans le cadre des projets transversaux.

396. De janvier 2002 au 30 juin 2003, les Editions de l'UNESCO ont publié 10 DVD, 11 CD-ROM, 103 livres (46 en anglais, 34 en français, 17 en espagnol, quatre en russe, un bilingue arabe/français et 1 trilingue anglais/espagnol/français), dont 57 sous le seul nom de l'UNESCO et 46 dans le cadre d'accords de copublication. Au cours de cette période, 73 contrats de copublication ont été signés dont 25 en anglais, 18 en français, 11 en espagnol, sept en russe, six en arabe et cinq en chinois. Au total, 90 accords de licence ont aussi été signés, y compris 55 dans des langues autres que les six mentionnées ci-dessus. Cela reflète une politique privilégiant l'externalisation et la diversification des partenaires de production, d'où une nette réduction des coûts de production.

397. La promotion et les ventes des publications de l'Organisation se sont poursuivies grâce à la distribution de 36.000 catalogues en anglais, espagnol et français, à des campagnes promotionnelles, à des publipostages, y compris 20.000 exemplaires de Vient de paraître 1-2 et 3-4 comme numéros doubles, ainsi que le nouveau *UNESCO Publishing News 1*, trois brochures du *Club des lecteurs* et des feuillets d'information sur certains titres et une participation à une cinquantaine d'expositions et de foires du livre dans toutes les régions du monde. On a constaté une amélioration sensible de la promotion dans la presse et de nombreux titres ont fait l'objet d'articles et d'hyperliens sur les sites Web des ONG et d'autres organisations.

398. Les résultats des dépositaires dans divers pays ont été étudiés et plusieurs contrats de distribution ont été annulés au vu de résultats insuffisants y compris en France, où quatre nouveaux dépositaires ont été récemment désignés. Un nouveau logiciel de contrôle des stocks et de facturation a été créé afin d'améliorer les services des commandes et des réclamations. Si l'on compare les 18 premiers mois de l'exercice 2002-2003 à ceux de l'exercice 2000-2001, on constate une chute des recettes de vente de 47,76 %. Cette chute des résultats des ventes est due à un ensemble de facteurs dont la réduction générale du nombre de titres destinés à la vente dans les divers secteurs, en particulier celui de l'éducation, la réduction sévère du nombre de titres publiés dans la collection des Oeuvres représentatives de l'UNESCO et l'interruption des Rapports mondiaux et de l'Annuaire statistique de l'UNESCO comme indiqué précédemment.

Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme

12005 399. Le Bureau de planification stratégique (BSP) a coordonné la préparation des éléments du **Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (32 C/5)** qui ont trait aux programmes, en consultation étroite avec tous les secteurs, services centraux et unités du Secrétariat. Des efforts particuliers ont été déployés pour parvenir à une concentration accrue et un meilleur ciblage des programmes de l'Organisation : un changement marqué a été opéré dans l'allocation des ressources du programme aux cinq priorités principales. Un grand effort a été fait pour affiner et renforcer l'approche axée sur les résultats (notamment en donnant une définition plus précise des résultats à atteindre et en formulant un ensemble d'indicateurs de performance permettant d'évaluer et de mesurer l'obtention des résultats). Cela facilitera à l'avenir le suivi et l'évaluation, ainsi que la présentation de rapports aux organes directeurs. A sa 166e session, le Conseil exécutif a examiné le Projet de programme et de budget pour 2004-2005 et adopté une décision pour soumission à la Conférence générale renfermant des recommandations au sujet du plafond budgétaire ainsi que des amendements au document 32 C/5. Ces recommandations figurent dans le document 32 C/6. BSP établit également et communique régulièrement à la direction des rapports trimestriels sur l'application du programme par secteur, et fournit notamment des renseignements détaillés sur l'ampleur de la décentralisation et la mise en oeuvre des domaines à intégrer (à savoir Afrique, pays les moins avancés, femmes et jeunes).

400. En 2002 et 2003, une assistance a également été fournie à plusieurs bureaux hors Siège aux fins de la programmation axée sur les résultats et de la gestion des plans de travail. Dans ce contexte, une formation aux méthodes participatives de formulation des résultats à l'aide d'outils comme Logframe a déjà été dispensée à plus de 300 membres du personnel du cadre organique. En juin 2003, le Bureau a lancé un programme intensif de formation et d'aide à la **programmation et la budgétisation axées sur les résultats (RBM)** qui est destiné à tous les administrateurs de programmes au Siège et hors Siège. Ce programme, financé par des fonds provenant du budget de formation interne au titre du 31 C/5, sera renforcé pendant les derniers mois de 2003 afin d'instaurer au sein du Secrétariat une "culture du résultat" et d'aider à améliorer, selon les besoins, les résultats et les indicateurs de performance énoncés dans le projet 32 C/5 et dans les plans de travail visant la mise en oeuvre du 32 C/5.

401. BSP a continué de gérer et de développer **SISTER**, le principal outil utilisé pour assurer une programmation axée sur les résultats, qui comprend désormais des plans de travail pour tous les projets financés par des ressources du budget ordinaire et de nouvelles ressources extrabudgétaires. L'arriéré des projets extrabudgétaires qui ne sont pas encore intégrés dans **SISTER** a été sensiblement réduit. Actuellement, **SISTER** est pleinement utilisé pour le Programme de participation, les projets relevant des thèmes transversaux et les fonds reportés. Des procédures et des instructions ont été établies de concert avec BB, BFC, HRM, DIT et DCO pour faire en sorte que **SISTER** soit utilisé au maximum de ses capacités durant l'exercice biennal 2004-2005. **SISTER**

dessert désormais le Siège et les bureaux hors Siège. Un vaste programme de formation du personnel a été réalisé, comme en témoignent l'organisation de deux ateliers régionaux de formation, la formation du personnel de cinq instituts de la catégorie I et la formation de plus de 2.000 fonctionnaires à l'utilisation de logiciels. En outre, plus d'une dizaine de délégations permanentes et deux commissions nationales ont bénéficié, à leur demande, d'une formation.

402. Globalement, le système SISTER, son infrastructure et sa portée sont sans cesse améliorés et consolidés, de même que sa complémentarité avec FABS. Toutes les interfaces prévues entre SISTER et FABS ont été établies et mises en service et trois nouvelles interfaces devraient être opérationnelles d'ici à la fin 2003. Au cours de la période à l'étude, plus d'une cinquantaine d'évolutions majeures ont été intégrées à SISTER pour le rendre plus convivial. Par ailleurs, la connectivité a été améliorée avec les bureaux hors Siège/bureaux de liaison/instituts en étroite coopération avec ADM/DIT et le système SISTER a été pleinement sécurisé et consolidé. Enfin, une étude visant à remanier entièrement SISTER sur le plan fonctionnel et technique a été achevée.

403. BSP s'est également employé à intégrer la **gestion et la mise en réseau des savoirs** dans les activités organiques de l'UNESCO. A cette fin, un débat a été engagé à l'échelle de l'Organisation via l'Internet sur le concept et le sens de biens publics mondiaux et sur les incidences pour les activités de l'UNESCO.

404. Durant la période considérée, le Bureau a également assuré la participation de l'UNESCO aux activités de programmation du **Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)** et de ses organes subsidiaires - en particulier en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire, l'UNDAF et les documents concernant la stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) - et du **Comité de haut niveau du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) sur les programmes**. Ces deux organismes se sont également occupés du suivi du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD). BSP a par ailleurs organisé une réunion interinstitutions sur le thème "Promouvoir la paix et la sécurité par l'éducation et la science : éléments d'une stratégie des Nations Unies contre le terrorisme" (Paris, 26 février 2003), en coopération avec le Département des affaires politiques de l'ONU et conjointement avec les Secteurs de l'éducation et des sciences. La note théorique établie par le Bureau peut être consultée en ligne (http://www.unesco.org/bsp/eng/peace_security.pdf) de même que le rapport de la réunion.

405. Un certain nombre d'activités ont été entreprises par BSP dans le cadre du **Dialogue entre les civilisations**, notamment : établissement d'un réseau électronique mondial sur l'Internet, qui relie les organisations et les institutions de recherche compétentes ainsi que les chercheurs, les philosophes et les intellectuels ; la publication de communication et interventions de caractère scientifique ou politique dans la collection UNESCO "Dialogue entre les civilisations" ; présentation d'exposés à des conférences et réunions internationales sur le rôle de l'UNESCO dans le dialogue entre les civilisations ; participation à l'organisation et parrainage de conférences, réunions et manifestations internationales ayant trait au dialogue entre les civilisations (voir le document 166 EX/5, Partie I ; décision 164 EX/7.1.3 - *Rapport du Directeur général sur la contribution de l'UNESCO à la mise en oeuvre du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations*). Parmi ces activités, on citera principalement : (a) la Conférence internationale sur le thème "**Dialogue entre les civilisations - Quête de nouvelles perspectives**" tenue les 9 et 10 juillet 2003 à New Delhi (Inde). Cette conférence a débouché sur l'adoption de la Déclaration de New Delhi sur le dialogue entre les civilisations qui a mis en évidence de nouvelles pistes d'activités et de nouvelles orientations, en particulier en ce qui concerne l'éducation, la science et la technologie, et les valeurs (voir <http://www.unesco.org/dialogue2001/delhi/index.html>) ; (b) la Conférence conjointe UNESCO/UNU sur le thème "**Mondialisation à visage humain - pour le bénéfice de tous**" tenue au siège

de l'Université des Nations Unies à Tokyo les 30 et 31 juillet 2003 (voir <http://www.unesco.org/dialogue2001/tokyo/index.html>) ; et (c) le deuxième Colloque organisé conjointement par l'UNESCO et l'Ecole pratique des hautes études (EPHE) à Paris, sur le thème "**Les civilisations dans le regard de l'autre**", tenu au Siège, le 30 janvier 2003. BSP s'est également occupé, sur le plan technique et organisationnel des préparatifs d'autres conférences consacrées au dialogue entre les civilisations, ainsi : le Forum régional sur le dialogue entre les civilisations à Ohrid (ex-République yougoslave de Macédoine), du 28 au 30 août 2003 (voir <http://www.unesco.org/dialogue2001/ohrid/index.html>), le Colloque sur le dialogue entre les civilisations, prévu à Sanaa (Yémen) les 25 et 26 octobre 2003 ; et le Colloque international d'experts sur le thème "La culture de l'innovation et l'édification de sociétés du savoir", prévu à Moscou (Fédération de Russie) du 3 au 5 novembre 2003. BSP a par ailleurs contribué aux réunions de la "Task Force" des commissions nationales pour la stratégie euro-arabe, tenues au Caire (Egypte) les 18 et 19 juin 2003 ; à la Conférence de la Fondation caritative internationale AMAR organisée sur le thème "Dialogue Between Civilizations: Women's Empowerment", à Bruxelles (Belgique) en mars 2003 ; et à un atelier sur l'avenir de l'ordre mondial organisé à Tripoli (Libye) en mai 2003. Des consultations ont eu lieu avec l'ISESCO et l'ALESCO pour définir des thèmes et des projets qui pourraient donner lieu à des activités communes dans le cadre du dialogue entre les civilisations en 2004 et 2005.

406. BSP a également finalisé les arrangements concernant un partenariat public-privé novateur entre l'UNESCO et Daimler-Chrysler, qui, avec le soutien de la Commission nationale de l'Allemagne, doit appuyer des activités pratiques en faveur du dialogue et des échanges interculturels. Intitulé *Mondialogo Intercultural Dialogue and Exchange* (Mondialogo - dialogue et échanges interculturels), ce partenariat a pour objet de contribuer au dialogue entre les civilisations et les cultures grâce à un concours scolaire organisé avec le réseau du Système des écoles associées (ASPnet) de l'UNESCO, à un prix d'ingénierie, organisé par le Secteur des sciences et à la mise en place d'un portail Internet pour appuyer les activités prévues. Le partenariat sera officiellement lancé en octobre 2003.

407. S'agissant des questions à intégrer dans les programmes de l'Organisation conformément aux dispositions de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), BSP a achevé la publication de brochures spéciales intitulées "L'UNESCO s'engage à répondre aux attentes de ...", qui ont pour thème les femmes, les jeunes et les pays les moins avancés ainsi que la culture de la paix (en anglais et français).

408. S'agissant de l'intégration d'une perspective de genre dans tous les programmes de l'UNESCO, la section pour les femmes et l'égalité des sexes du Bureau de planification stratégique (BSP/WGE) a accompli, pendant la période à l'étude, six grandes tâches :

- (a) elle a consolidé son réseau de points focaux genre au Siège, hors Siège et dans les commissions nationales pour l'UNESCO. A ce jour, les réseaux comptent dix points focaux au Siège, 33 dans les bureaux hors Siège et 83 dans les commissions nationales. A l'appui des points focaux genre oeuvrant dans les commissions nationales, un manuel sera élaboré et imprimé en 2004, en anglais, espagnol et français. Une version en portugais sera également imprimée grâce au concours de la Commission nationale du Portugal ;
- (b) elle a défini un schéma général pour assurer la mise en oeuvre du paragraphe 32 du document 31 C/4 moyennant la publication du *Cadre pour la prise en compte systématique des questions de genre pour 2002-2007* de l'UNESCO ; ce document, qui sert de feuille de route à l'Organisation, doit permettre à son personnel d'intégrer effectivement une perspective de genre dans la planification, la programmation et

l'exécution des politiques et dans les activités d'évaluation, et ce dans tous les domaines de compétences de l'UNESCO. Il est imprimé en anglais, espagnol et français pour distribution à la 32e session de la Conférence générale ;

- (c) elle a lancé les préparatifs d'un programme global de formation à l'intégration du genre à l'échelle de l'UNESCO ; BSP/WGE a commencé à préparer, avec HRM et le réseau des points focaux genre, le premier de deux ateliers de formation à l'intégration d'une perspective de genre à l'intention des points focaux genre au Siège et hors Siège. BSP/WGE a également participé à plusieurs séances de formation destinées aux fonctionnaires hors Siège dans le but de les sensibiliser à l'intégration d'une perspective de genre dans leurs activités ;
- (d) elle a assemblé et élaborer un ensemble d'outils fondamental sur l'intégration d'une perspective de genre : des principes directeurs, des données et des "optiques de genre" ont été regroupés dans un recueil de l'UNESCO, disponible sous forme imprimée et accessible en ligne. La brochure *L'UNESCO s'engage à répondre aux attentes des femmes*, collection de quatre brochures de BSP en anglais et en français sur le thème de l'intégration, a été établie et largement diffusée. La quatrième version de *Passeport pour l'égalité*, qui renferme la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, a été largement distribuée dans les Etats membres comme outil de sensibilisation aux droits des femmes. BSP/WGE a en outre participé à la publication d'un dossier d'information sur l'égalité des genres et le VIH/sida, et contribue actuellement aux préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information prévu en 2003 à Genève. Le document intitulé *La parité et la société de l'information* a été finalisé en collaboration avec CI/FED, et l'UNESCO est devenue, avec l'UIT et la FAO, coresponsable du groupe d'études sur les TIC du Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité des sexes ;
- (e) elle a suivi l'intégration d'une perspective de genre dans l'ensemble des programmes de l'UNESCO en faisant le point de l'application des plans de travail pour le 31 C/5 (des rapports pertinents ont été élaborés pour la direction) et en passant en revue les dispositions prévues dans le projet 32 C/5 ;
- (f) elle a organisé chaque année diverses manifestations pour célébrer la Journée internationale de la femme (8 mars) : en 2002, un débat général sur la violence contre les femmes s'est tenu au Siège en collaboration avec l'Université américaine de Paris, et un Forum d'ONG qui a exposé les activités menées par ces dernières en faveur des femmes et des filles a été organisé. Le 8 mars 2003, plusieurs activités ont eu lieu au Siège : (a) une exposition de photos *Intimités afghanes*, de Roshanak Bahramlou, peintre et photographe iranienne ; (b) une exposition d'art contemporain *De ce côté du ciel, l'UNESCO salue les femmes dans l'art* pour honorer les femmes artistes de tous les continents ; (c) un forum de discussion *Vaincre la peur, gagner la bataille contre le cancer du sein*, organisé en collaboration avec Paris Match pour mettre en lumière les récents progrès scientifiques et les conseils en matière de prévention ; (d) une conférence-débat et une exposition sur le thème *Lever le voile, femmes artistes en terre d'Islam*, organisée avec la participation de S. M. la Reine Rania de Jordanie ; (e) la projection du documentaire *Portraits de femmes du monde* produit en collaboration avec TV5 et l'Agence internationale de la francophonie, à l'occasion de laquelle M. Titouan Lamazou, navigateur et artiste français, a été désigné Artiste de l'UNESCO pour la paix.

409. Des partenariats avec le secteur privé - Paris Match, TV5, Hollenberg, le Groupe STAR, le Centre international d'information et d'archives du mouvement des femmes, etc. - ont été lancés avec succès. La collaboration avec les OIG et les organismes des Nations Unies s'est approfondie, essentiellement sous la forme d'une participation plus active au Réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes (IANGWE). La Section a également contribué à la poursuite de l'évolution des activités relatives au Prix l'Oréal-UNESCO pour "Les femmes et la science", comme suite à la décision du Conseil exécutif, à sa 165e session, d'approuver les statuts dudit prix. Afin d'accroître la visibilité de ce partenariat, l'Oréal a récemment décidé d'augmenter le montant du prix pour le porter à 100.000 dollars par lauréat et de porter de 10 à 15 le nombre des bourses et de 10.000 à 20.000 dollars le montant de chacune d'elles. Le programme de ce prix, qui privilégiait au départ les sciences de la vie, s'étendra désormais aux sciences de la matière. Un troisième projet visant à développer et améliorer l'éducation scientifique et technique, concernant les jeunes filles en particulier, est en préparation. Ce projet, auquel seront associés les réseaux UNESCO concernés (notamment celui des écoles associées et celui des chaires UNESCO sur "Les femmes et la science"), s'emploiera à éveiller les jeunes, les jeunes filles en particulier, aux défis scientifiques à venir et à les encourager à poursuivre des carrières scientifiques.

410. La section de la jeunesse du BSP a constamment suivi le processus d'intégration des besoins et préoccupations des jeunes à l'ensemble des programmes de l'Organisation en revoyant la mise en oeuvre des plans de travail du 31 C/5, des rapports à ce sujet étant établis à l'intention des cadres supérieurs, et les dispositions prévues dans le projet de 32 C/5. Afin de soutenir les Etats membres et de les encourager à élaborer des politiques nationales de la **jeunesse**, l'UNESCO a participé à quelques réunions et groupes de travail importants sur les politiques relatives à la jeunesse, à savoir : le séminaire de recherche du Conseil de l'Europe sur le thème "Resituer la culture : réflexion sur la diversité, le racisme, le sexe et l'identité dans la perspective de la jeunesse" (Budapest, Hongrie, 10-15 juin 2003) ; les trois réunions de l'Equipe spéciale du Conseil de l'Europe sur les indicateurs relatifs aux politiques de la jeunesse (Strasbourg, France, 13-14 décembre 2002 ; Budapest, Hongrie, 1er-3 juillet 2002 et Strasbourg, France, 26-27 mars 2003) ; le Congrès international des politiques de la jeunesse (Bilbao, Espagne, 19-21 mars 2003) ; la Conférence ministérielle européenne sur le thème "Les jeunes construisent l'Europe" (Thessalonique, Grèce, 7-9 novembre 2002) ; la neuvième Conférence ibéro-américaine des ministres de la jeunesse (Salamanque, Espagne, 21-22 octobre 2002) ; la Réunion des Nations Unies sur les politiques mondiales de la jeunesse (Helsinki, Finlande, 6-11 octobre 2002). La participation à ces manifestations a permis à l'Organisation de rassembler un large éventail de renseignements pertinents destinés à une publication (en préparation) sur les politiques de la jeunesse qui a pour finalité de soutenir les initiatives des Etats membres dans ce domaine.

411. La brochure "Mainstreaming the needs of youth" (intégrer les besoins de la jeunesse) met en avant les meilleures pratiques de l'UNESCO dans ce domaine et insiste sur la volonté résolue de l'Organisation de démarginaliser les jeunes en mettant l'accent sur leur statut de partenaires responsables et d'agents du changement. Au milieu de 2003, l'UNESCO a établi un répertoire qui constitue à la fois un "Who is Who" des organisations internationales dirigées par des jeunes ou au service de la jeunesse et un outil d'incitation à la constitution de réseaux par delà les frontières et les différences de culture.

412. L'UNESCO a en particulier redoublé d'efforts en vue d'associer les jeunes à la lutte contre le **VIH/sida** en lançant, au cours de la Journée internationale de la jeunesse (12 août 2002), en partenariat avec son réseau d'ONG de la jeunesse, une grande initiative qui s'insère dans la Campagne mondiale contre le sida et est baptisée "Vivre et laisser vivre". Depuis, un site Web spécial (www.unesco.org/youth/SIDAHome.htm) permet aux jeunes d'obtenir des renseignements, des documents, des outils et d'autres matériels pour les activités de plaidoyer et les campagnes. En

collaboration avec la Banque mondiale, l'UNESCO a produit un CD-ROM sur la stigmatisation, la discrimination et les problèmes connexes de droits de l'homme relatifs au VIH/sida, et ce à partir d'extraits du débat des jeunes organisé en vidéoconférence du 1er au 5 décembre 2002 de la Journée mondiale contre le sida (voir www.unesco.org/youth&aids). Ce CD-ROM a pour objet d'aider les organisations de jeunes dans leur lutte contre ce fléau. Il contient également des liens vers des sites Web, des documents et des compte rendus d'expériences établis par les secteurs et les bureaux hors Siège. Ce CD-ROM sera officiellement présenté au cours du Forum UNESCO de la jeunesse qui précèdera la 32e session de la Conférence générale. En sa qualité de membre de l'Equipe spéciale interinstitutions sur les jeunes et le VIH/sida, l'UNESCO a participé à la consultation organisée sur ce thème (New York, 8-10 décembre 2002) et à la deuxième réunion sur le suivi et l'évaluation du VIH/sida Plus chez les jeunes (Genève, Suisse, 11-12 décembre 2002), ce qui a permis d'élaborer un Manuel de suivi et d'évaluation consacré spécifiquement aux programmes et services axés sur la jeunesse.

413. S'agissant de la **collaboration avec les ONG de jeunes**, un mémorandum d'accord conjoint a été signé le 1er avril 2003 par l'UNESCO et la Fédération internationale des auberges de jeunesse (FIAJ) afin de concevoir et mettre en oeuvre des programmes complémentaires sous la rubrique "Paix et compréhension internationales". L'UNESCO a également contribué, à l'occasion de plusieurs téléconférences, aux travaux du Comité directeur du Forum mondial de la jeunesse 2003 de l'UIT, dont l'Organisation est membre. Une version adaptée aux jeunes de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle a été établie en collaboration avec le Parlement international des jeunes (PIJ). A cet égard, l'UNESCO a participé à la première Réunion du Parlement africain des jeunes, tenue à Nairobi (Kenya) du 19 au 29 mars 2003. L'UNESCO a également participé au 20e Jamboree scout mondial qui avait pour thème "Partageons notre monde, partageons nos cultures" (28 décembre 2002 - 7 janvier 2003 à Hadyao Chonburi, Thaïlande), manifestation au cours de laquelle le Directeur général a inauguré le "Village mondial du développement". Enfin, l'UNESCO a participé à un atelier sous-régional balte sur le thème "Comment les commissions nationales et les ONG de jeunes pourraient travailler ensemble" (Stockholm, Suède, 22 novembre 2002). Sous contrat avec le CCSVI, un jeune volontaire a été affecté à un projet pilote en République démocratique du Congo, d'octobre à décembre 2002, afin de travailler avec les ONG et réseaux de jeunes sur la culture de la paix et les techniques de règlement des conflits par la non-violence.

414. L'UNESCO a pris une part active dans l'Open de tennis des jeunes "Fila Cup 2002" organisé au Stade français (Paris) en juillet 2002 et juillet 2003 avec la participation de plusieurs centaines de jeunes joueurs venus de plus de 60 pays. L'UNESCO a organisé toute une série d'activités culturelles et éducatives qui ont ajouté une nouvelle dimension au tournoi, pour en faire une véritable rencontre interculturelle. L'UNESCO a également présenté des ateliers éducatifs sur les valeurs dans le sport et le règlement des conflits par la non-violence au cours de la rencontre sportive EUR'ALTUS (Nice, France, 18-22 juin 2003).

415. S'agissant des **pays les moins avancés (PMA)**, le Coordonnateur pour les PMA au sein du BSP a continué d'entretenir une étroite collaboration avec le Haut Représentant du Secrétaire général de l'ONU pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement pour la mise en oeuvre du programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA. A cette fin, l'intégration des besoins des PMA à l'ensemble des programmes de l'UNESCO a fait l'objet d'un suivi régulier, en ce qui concerne aussi bien l'exécution des plans de travail du 31 C/5, dont il a été régulièrement rendu compte aux cadres supérieurs, que les dispositions prévues en faveur des PMA dans le projet de 32 C/5.

416. Durant les 18 derniers mois du biennium 2002-2003, les activités de BSP concernant la **Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde** ont eu pour objectif principal l'augmentation de la participation des différents acteurs (ONG internationales, système des Nations Unies et société civile) au mouvement mondial pour une culture de la paix permettant ainsi une plus grande reconnaissance et intégration de la notion de culture de la paix dans le monde. A ce titre et conformément à la recommandation figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (document A/56/349), le thème prioritaire pour l'année 2002 était le développement économique et social durable dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable et de la célébration de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel. C'est ainsi qu'une campagne sur le thème "Cultivons la paix par le patrimoine local" a été lancée au mois d'octobre 2002 afin de mobiliser les ONG internationales sur la thématique du patrimoine local comme vecteur de dialogue et de paix. Une brochure de sensibilisation intitulée "Patrimoines pour une culture de la paix" a été diffusée à l'ensemble des ONG partenaires. Par ailleurs, la Coordination culture de la paix a participé au Jamboree scout mondial qui s'est tenu en décembre 2002 en Thaïlande en organisant plusieurs ateliers qui ont permis de sensibiliser plus de 300 jeunes aux valeurs de la culture de la paix à travers divers ateliers pratiques. La coordination en collaboration avec le Centre culturel franco-japonais et grâce à un financement des fonds-en-dépôts japonais a également organisé le 5 mai 2003 une journée spéciale dans le cadre du Festival Koï Nobori 2003, cette fête traditionnelle japonaise consacrée aux enfants a constitué une base pour lancer des messages de paix et a été l'occasion d'organiser plusieurs ateliers de sensibilisation à la culture de la paix.

417. Le coordonnateur pour la culture de la paix au sein du BSP a suivi régulièrement l'incorporation d'aspects et de thèmes relatifs à la culture de la paix dans les programmes de l'UNESCO en examinant l'exécution des plans de travail du 31 C/5, des rapports à ce sujet étant établis à l'intention des cadres supérieurs, et les dispositions prévues dans le projet de 32 C/5. Au mois de septembre 2002, un atelier sur les indicateurs de la culture de la paix s'est tenu à Tokyo au siège de l'Université des Nations Unies durant lequel un cadre général basé sur les huit domaines d'action du Programme d'action sur une culture de la paix ainsi qu'une base de données réunissant les indicateurs existants a été proposées. En outre, le système de communication et d'information mis en place en l'an 2000 durant l'Année internationale de la culture de la paix afin de promouvoir largement les initiatives de tous les acteurs d'un mouvement mondial de la culture de la paix a été considérablement perfectionné au travers des sites Web public et privé et il est maintenant un outil opérationnel de mise en réseau et de communication. A titre indicatif, à la date du 15 juillet 2003, 2.289 organisations nationales et internationales étaient enregistrées sur le site, durant ce biennium 524 projets nouveaux de court et long terme ont été enregistrés et sont répartis sur l'ensemble des régions.

418. Le BSP a également contribué aux préparatifs d'ordre tant conceptuel que technique de l'apport de l'UNESCO au pavillon des Nations Unies de **L'Exposition universelle 2005**, qui doit se tenir à Aichi (Japon) et dont le thème général est "Sagesse de la nature". Le BSP copréside un groupe de travail intersectoriel constitué par le Directeur général à cet effet.

Gestion et coordination des unités hors Siège

419. Comme prévu, le réseau des unités hors Siège de l'UNESCO a été rationalisé dans le cadre du **plan de décentralisation**. Dix-huit bureaux ont été fermés au cours de l'exercice écoulé, à savoir ceux d'Abidjan, Bangui, Luanda, Lusaka, Porto-Novo, Pretoria, Tunis, Kuala Lumpur, Québec, Vienne, Washington, Asunción, Bridgetown, Buenos Aires, Caracas, Panama, Port of Spain et San Salvador. Les bureaux de l'UNESCO fermés pendant l'exercice en cours ont été les suivants : Conakry (septembre 2002) et Ouagadougou (novembre 2002). Les bureaux qui doivent être fermés en 2003 sont ceux de Sarajevo, Guatemala, La Paz et Saint-Domingue. Le Bureau de Kaboul a été ouvert pendant l'exercice en cours. Des bureaux multipays ont été créés dans un premier temps avec les moyens humains existants. Avec les nouvelles ressources qui seront disponibles au titre du budget présenté dans le 32 C/5, la pluridisciplinarité devrait être renforcée.

420. Des efforts constants ont été fournis pour renforcer les **ressources humaines** sur le terrain par le transfert de fonctionnaires du Siège et la création de postes hors Siège. Le nombre de postes décentralisés établis au titre du budget ordinaire est passé de 531 (30 C/5 approuvé et réévalué) à 566 (31 C/5 approuvé). Cette augmentation représente 28 postes supplémentaires du cadre organique et d'administrateurs nationaux (NPO) et sept postes d'agents locaux. Des fonctionnaires locaux compétents et expérimentés ont été encouragés à présenter leur candidature à des postes internationaux de l'UNESCO dans des pays autres que leur pays d'origine. Ainsi, le recours à l'expertise et à l'expérience au sein même de l'Organisation se développera, ce qui se traduira par une répartition efficace des maigres ressources de l'UNESCO et par une amélioration des compétences techniques du personnel local du cadre organique (en particulier pour ce qui concerne les administrateurs). Quinze nouveaux **Volontaires basques** ont commencé à travailler à Amman, Bangkok, La Havane, Jakarta, Mexico, Montevideo, Quito, Rabat, San José et Saint-Domingue pour une période d'un an.

421. Le personnel des bureaux hors Siège a participé à des séminaires de formation portant, par exemple, sur l'esprit d'initiative et la gestion du changement (pour les hauts fonctionnaires) ; des séminaires pour les administrateurs et des ateliers sur la constitution d'équipes de travail, la formation à l'encadrement, la gestion du cycle des projets et la mobilisation des ressources ou les relations avec les médias et le Système financier et budgétaire (FABS) sont en cours et ont été proposés au personnel administratif de 23 bureaux hors Siège. Des administrateurs nationaux sont de plus en plus souvent nommés à des postes internationaux. L'AO d'Islamabad, recruté localement, se trouve actuellement à Téhéran ; l'AO de Rabat est affecté à Beyrouth et d'autres transferts sont prévus avant la fin de l'année.

422. La **capacité de gestion** de l'Organisation s'est améliorée. Les délais de recrutement ont été réduits pour les postes d'administrateur (Beyrouth, Rabat, Le Caire), de directeur (Le Caire, Yaoundé) et les dispositions temporaires concernant les postes de directeur (Amman). Les détachements de membres du personnel du cadre organique ont été facilités pour les Bureaux de Ramallah, Kaboul, Bamako et Accra. Une cartographie des effectifs fournit un cadre de référence précis pour les domaines de compétence respectifs des différents bureaux hors Siège de l'UNESCO et le réseau élargi des ressources. La capacité d'exécution des bureaux hors Siège est renforcée par l'utilisation de nouveaux instruments de gestion, notamment l'organigramme définissant la délégation des pouvoirs (pour améliorer la prise des décisions et l'obligation redditionnelle) et les directives pour l'évaluation du programme (pour apporter de la valeur ajoutée aux processus d'autoévaluation). Plus de 16 réunions de consultation sur la gestion des bureaux multipays ont été organisées au cours du présent exercice biennal, ce qui a permis d'améliorer la communication et l'échange d'informations, le renforcement des capacités et la mise en réseau des bureaux hors Siège, des Etats membres, de la société civile et d'autres partenaires de l'UNESCO. Ce processus

consultatif conduit de plus en plus à une planification davantage axée sur le terrain, et les résultats sont intégrés au Bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

423. L'utilisation des fonds reportés a permis d'améliorer les **capacités dans les domaines des télécommunications et du matériel informatique** dans 30 bureaux. Les sites Intranet et Internet de l'UNESCO améliorent la visibilité des bureaux hors Siège et favorisent la mise en réseau de ces bureaux et du Siège. Douze bureaux hors Siège sont en train d'actualiser ou de créer des sites Web avec l'aide de BFC et de BPI/WEB.

424. La mise en oeuvre dans toute l'Organisation des directives du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (UNSECOORD) améliore le réseau de communication entre les bureaux hors Siège et le Siège en cas d'urgence. Le site Web de BFC concernant les **mesures de sécurité hors Siège** peut aussi être consulté sur l'Intranet. Tous les membres du personnel de l'UNESCO au Siège et hors Siège ont accès au logiciel interactif de formation en ligne "Principales mesures de sécurité dans les unités hors Siège - sécurité, santé et bien-être du personnel".

Relations extérieures et coopération

425. Pendant la période à l'examen, les **relations avec les Etats membres** se sont encore améliorées à différents niveaux et ont produit des résultats importants, notamment le renforcement de la coopération, la signature de mémorandums d'accord dans les domaines de compétence de l'UNESCO, l'appui à des institutions régionales et/ou sous-régionales, la création de chaires UNESCO, la remise de prix UNESCO et le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale ainsi que du dialogue dans ces domaines.

426. Dans la **région Asie-Pacifique**, le Directeur général a conduit 16 missions dans les Etats membres ci-après : Etat islamique d'Afghanistan (11-12 janvier 2002), Pakistan (10 et 12-13 janvier 2002), République islamique d'Iran (15-19 février 2002), Philippines (1er-4 mai 2002), Australie (5-7 mai 2002), Sri Lanka (8-10 mai 2002), Mongolie (24-27 juillet 2002), Japon (27 juillet - 4 août 2002), Turkménistan (26-28 octobre 2002), République kirghize (28-31 octobre 2002), Tadjikistan (31 octobre - 2 novembre 2002), République démocratique populaire lao (24-26 décembre 2002), Thaïlande (27-30 décembre 2002), Indonésie (2-6 juillet 2003), Timor-Leste (6-7 juillet 2003 ; la République démocratique du Timor-Leste est devenue le 189^e Etat membre de l'UNESCO le 5 juin 2003) et Inde (9-11 juillet 2003).

427. En outre, le Directeur général a rencontré à plusieurs reprises les autorités afghanes, ce qui a abouti à la présentation de la Haute Commission afghane sur l'éducation créée le 17 décembre 2002, et à la signature d'un Mémorandum d'accord pour la réhabilitation du Musée national de Kaboul (1er mars 2002). Par ailleurs, un accord de coopération entre l'UNESCO et le Gouvernement néo-zélandais pour la protection et la promotion du patrimoine mondial culturel et naturel en Asie et dans le Pacifique a été signé au Siège de l'UNESCO, le 28 avril 2003. A la suite de la réunion qu'il a eu avec M. Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, le 26 novembre 2002, au cours de laquelle a été examinée la question d'Expo 2005 sur le thème "La sagesse de la nature" qui se tiendra à Aichi (Japon), le Directeur général a vivement apprécié que le Secrétaire général demande à l'UNESCO d'être l'institution chef de file pour la conception du pavillon des Nations Unies à l'exposition. Par ailleurs, en 2002-2003, le Directeur général a également eu des entretiens avec 23 ministres et hauts responsables ainsi qu'avec 15 délégués permanents auprès de l'UNESCO. Il a reçu les lettres de créance de cinq nouveaux délégués permanents.

428. Dans la **région des Etats arabes**, le Directeur général a conduit 11 missions dans les pays suivants : Yémen (4-6 janvier 2002), Maroc (17-19 mars 2002), Bahreïn (19-21 avril 2002), Koweït (21-22 avril 2002), Algérie (16-17 juin 2002), Iraq (5-10 août 2002), Liban (18-19 octobre 2002), Maroc (21-24 octobre 2002), Oman (21-24 décembre 2002), Jordanie (5-6 janvier 2003), Mauritanie (2-4 mars 2003). Au cours de la période concernée, le Directeur général a eu des entretiens avec 23 hauts responsables politiques, 30 délégués permanents auprès de l'UNESCO et a reçu les lettres de créance de cinq nouveaux délégués permanents. Le Directeur général a en outre signé le programme de coopération entre l'UNESCO et l'ALECSO pour 2003 avec M. M. Bousnina, directeur général de l'ALECSO, le 25 avril 2002. Il a conduit le suivi de la situation en Iraq, notamment à travers l'Equipe spéciale sur l'Iraq et la tenue de réunions d'information avec les délégués permanents auprès de l'UNESCO sur l'Iraq (6 juin et 16 juillet 2003), et a de même participé aux travaux de l'Equipe spéciale sur le Moyen-Orient.

429. Dans la **région Europe et Amérique du Nord**, le Directeur général a mené quatre missions dans les pays suivants : Luxembourg (15-17 mai 2003), Portugal (19-20 mai 2003), Estonie (29-30 mai 2003), Fédération de Russie (30 mai - 4 juin 2003). Il a également tenu des réunions d'information avec les délégués permanents des Etats membres du Sud-Est européen. Le Président du Groupe de travail intersectoriel établi par le Directeur général en novembre 2000 a organisé le 23 mai 2003 en coopération avec ERC/EUR, une réunion d'information avec les délégués permanents des Etats membres du Sud-Est européen, qui a permis d'informer les délégués permanents de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des projets identifiés et approuvés à la Conférence de haut niveau sur le renforcement de la coopération dans le Sud-Est européen (4-5 avril 2002), et de recueillir leurs avis et commentaires sur les domaines dans lesquels l'UNESCO devrait concentrer ses efforts futurs dans le cadre de la coopération avec la région du Sud-Est européen. En outre, le Directeur général a signé un Accord avec Hewlett Packard-Europe.

430. Dans la **région de l'Amérique latine**, le Directeur général a conduit huit missions dans les pays suivants : Brésil (21-24 janvier 2002), Equateur (24-27 janvier 2002), Pérou (15-19 janvier 2003), Chili (20-22 janvier 2003), Costa Rica (18-20 février 2003), Jamaïque (1er-4 mai 2003), Guyana (4-5 mai 2003), Suriname (5-8 mai 2003). En 2002, il a eu des entretiens avec 24 délégués permanents auprès de l'UNESCO et a reçu les lettres de créance de trois nouveaux ambassadeurs ; il a accordé des entretiens à sept ministres d'Etats membres de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il a participé à une réunion du GRULAC. Entre janvier et juillet 2003, le Directeur général a tenu huit rencontres bilatérales avec des délégués permanents, a reçu la visite de neuf ministres et les lettres de créance de sept nouveaux ambassadeurs.

431. Pendant la période à l'examen, tout porte à croire que le rôle mobilisateur joué de tout temps par les **commissions nationales pour l'UNESCO** s'est renforcé, ce qui a pour effet de consolider la présence de l'UNESCO et d'améliorer l'efficacité de ses activités à l'échelon national. C'est ce que confirme aussi l'augmentation rapide de la demande de formation à des activités importantes et/ou novatrices pour le rayonnement de l'Organisation. Dans le prolongement de ces initiatives, le Secrétariat de l'UNESCO a contribué à définir plus clairement le rôle des commissions nationales, et notamment leur interaction avec les bureaux hors Siège en ce qui concerne la planification, l'exécution et l'évaluation du programme. Le contenu des réunions statutaires et des activités de formation des commissions nationales a été beaucoup mieux circonscrit pour trois raisons : l'existence d'une documentation solide, la priorité accordée au renforcement des capacités, y compris la conception et la production de matériels de formation, et l'importance attachée aux activités régionales et/ou sous-régionales ainsi qu'à celles des bureaux multipays pour optimiser les résultats au plan local.

432. Pendant l'exercice 2002-2003, ERC/NCP s'est attaché à assurer que toutes les activités de programme renforcent le mandat initial des commissions nationales tel qu'il est défini dans la Charte de 1978, à savoir l'ouverture sur la société civile et sa participation à la mission de l'UNESCO. Parallèlement, un effort important a été fourni pour apporter des innovations aux activités mises en oeuvre afin que le réseau des commissions nationales puisse soutenir les principales orientations du processus de réforme, à savoir la concentration du programme, la décentralisation et la coordination de partenariats solidement établis. Il convient de mentionner les activités suivantes :

- (a) l'action de sensibilisation destinée à faire connaître le statut exact et le fonctionnement des commissions nationales s'est poursuivie avec l'élaboration d'une nouvelle lettre circulaire du Directeur général (CL/3679) qui rend compte des progrès accomplis et rappelle les responsabilités que partagent l'UNESCO et les Etats membres à cet égard ;
- (b) en 2002-2003, le débat de politique générale des 164e, 165e et 166e sessions du Conseil exécutif a été axé sur le suivi des décisions prises au cours de l'exercice précédent en vue de renforcer les capacités des commissions nationales afin qu'elles puissent jouer un rôle plus efficace dans l'exécution du programme ;
- (c) les principaux documents d'orientation demandés par les commissions nationales ont été publiés (*Textes juridiques, Architecture des commissions nationales*) ou sont en cours d'achèvement (*Best Practices in National Commission Outreach*). Comme prévu, l'élaboration d'un nouveau guide pratique pour les commissions nationales a commencé ; ce guide reflètera les nouveaux défis que ces entités doivent relever dans le cadre du processus de réforme de l'UNESCO ;
- (d) les principes directeurs qui définissent les relations entre les bureaux hors Siège et les comités nationaux établis en coopération avec le Bureau de coordination des unités hors Siège, sont en train d'être expérimentés dans un certain nombre de réunions restreintes afin qu'ils soient prêts pour l'exercice 2004-2005 ;
- (e) en coopération avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS), des mesures ont été prises pour assurer la responsabilité des commissions nationales et tous les autres contractants en ce qui concerne l'exécution des projets financés au titre du Programme de participation et du budget ordinaire (conformément à la décision 164 EX/7.2 du Conseil exécutif). Ces mesures sont énoncées dans une circulaire administrative et prévoient une révision des contrats de financement d'activités ;
- (f) conformément au *Plan d'action pour le renforcement des capacités des commissions nationales*, 42 activités de formation ont été prévues pour l'exercice en cours (dont six seront achevées au cours du dernier semestre). Il s'agit de séminaires annuels de formation pour les secrétaires généraux de commissions nationales nouvellement nommés, de séminaires régionaux et sous-régionaux et dans le cadre des stratégies régionales innovantes de soutien à la décentralisation, d'une série d'ateliers de formation dans les bureaux multipays axés sur des domaines spécifiques dans lesquels les commissions nationales ont besoin de nouvelles qualifications. Les principaux thèmes ainsi traités ont été les suivants : *la gestion des projets à l'aide de SISTER, les technologies de l'information et de la communication, les relations avec les médias, la création de nouveaux partenariats avec la société civile (ONG, parlementaires, villes et autorités locales, clubs UNESCO et secteur privé)*. Quelque 650 membres du personnel des commissions nationales ont été formés en 2002-2003.

433. Le cycle de **consultations régionales** entre le Directeur général et les commissions nationales **sur le projet de document C/5** s'est déroulé à Rabah, Budapest, Djakarta, Dakar et Montevideo en juin-juillet 2002. De même, deux conférences statutaires quadriennales ont été organisées à Rabat (Maroc) pour la région des Etats arabes en juin 2002 et à Yaoundé (Cameroun) en juin 2003. Par ailleurs, des commissions nationales ont participé activement à des initiatives importantes en matière de programmation liées à l'évaluation d'activités de l'UNESCO, notamment Stockholm + 5, CMES + 5 (Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur), le 10e anniversaire du programme UNITWIN/chaires UNESCO, le 30e anniversaire du Centre pour le patrimoine mondial (WHC), le Sommet mondial sur le développement social, le 50e anniversaire du Réseau du Système des écoles associées et le Sommet mondial sur la société de l'information.

434. A ce stade de l'exercice 2002-2003, les principaux objectifs en matière de renforcement des capacités de communication d'ERC/NCP ont déjà été atteints, à savoir la première phase de la modernisation des quatre bases de données existantes, le lancement d'un Forum de discussion pour les commissions nationales, la publication d'un guide sur les relations avec les médias à l'intention des commissions nationales et de leurs partenaires, une série de dix séminaires de formation sur les relations avec les médias et sur les TIC pour les commissions nationales, l'avancement de projets de communication novateurs, notamment le Portail de la connaissance (qui abrite un site Web spécialisé), la production d'un CD-ROM et la création d'un modèle de site Web pour les commissions nationales, ainsi que la publication du bulletin semestriel *NCP Synergy*. Ces outils et services sont aussi à la disposition d'autres partenaires de la société civile pour faciliter leurs relations avec l'UNESCO et les commissions nationales.

435. La création de **nouveaux partenariats** est un aspect très dynamique de l'action de l'UNESCO. Les relations entre l'Organisation et de nouveaux partenaires de la société civile, à savoir les parlementaires, les villes, le mouvement des clubs UNESCO et le secteur privé, ont été resserrées. L'objectif était de créer des relations plus dynamiques entre les commissions nationales et ces entités. C'est ainsi qu'ont été privilégiés l'élaboration de politiques (par l'établissement de documents et de rapports pertinents), le renforcement des capacités (par la production de matériels de formation, y compris de matériels spécialement conçus pour les commissions nationales), et la participation de nouveaux partenaires à des activités régionales (par une intensification des contacts aux échelons régional et national).

436. Pendant les 18 premiers mois de l'exercice 2002-2003, la **mobilisation des parlementaires** s'est intensifiée à tous les niveaux. La réflexion sur les liens entre l'UNESCO et le législateur s'est approfondie à l'occasion d'une réunion organisée conjointement avec le Gouvernement canadien en juin 2003, qui a abouti à la Déclaration d'Ottawa dans laquelle les futurs domaines d'activité ont été définis. La coopération avec l'Union interparlementaire (UIP) s'est accélérée et a été marquée par le discours prononcé par le Directeur général à la 107e session de l'Assemblée de cette organisation (Marrakech, Maroc), par la préparation d'un guide de l'action parlementaire et la création d'un réseau de points focaux composé de commissions nationales pour l'UNESCO et de comités nationaux de l'UIP. Celui-ci sera officiellement inauguré à la 32e session de la Conférence générale. Par ailleurs, des articles présentant les priorités du programme de l'UNESCO sont parus régulièrement dans les revues d'associations parlementaires régionales, et un appui supplémentaire a été fourni dans le cadre d'une coopération avec les 32 ligues de parlementaires amis de l'UNESCO. Parmi les initiatives régionales, il convient de citer l'action du Forum de parlementaires africains pour l'éducation pour tous (FAPED) officiellement créé à MINEDAF VIII (Tanzanie, décembre 2002), et la Déclaration de Sao Paulo affirmant le soutien des parlementaires à l'EPT en Amérique latine et dans les Caraïbes. En Europe, un débat international sur la *Politique de la science, la technologie et l'innovation* a été organisé au Parlement finlandais, à Helsinki, en janvier 2003. Dans le prolongement de cette mobilisation des parlementaires, une stratégie a été mise en place pour

renforcer la coopération avec les villes et les autorités locales qui entretiennent des relations étroites avec d'autres partenaires de la société civile (notamment les clubs UNESCO et le secteur privé).

437. Les relations avec le **mouvement des clubs UNESCO** ont été maintenues pendant toute la période à l'examen. S'agissant de la coopération avec la Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO (FMACU) le Conseil exécutif, dans sa décision 7.3 prise à sa 164e session (mai 2002), a renouvelé pour deux ans les relations formelles d'association avec cette organisation afin de réexaminer ses modalités de gestion. A cet effet, un certain nombre de réunions d'un groupe de travail conjoint UNESCO/FMACU ont été organisées afin que soit présenté à la 169e session du Conseil exécutif (printemps 2004) un rapport exposant de nouvelles approches de la coopération qui harmonisent les grandes orientations de la Stratégie à moyen terme (2002-2007) et favorisent les relations entre le mouvement des clubs UNESCO et d'autres réseaux pertinents, tels que le Réseau du Système des écoles associées, le Réseau des bibliothèques associées et le programme UNITWIN/chaires UNESCO. Un nouveau manuel du mouvement des clubs UNESCO a été mis au point et une enquête a été réalisée auprès des clubs les plus actifs afin de produire un nouvel annuaire des membres. Des sessions de formation sur les clubs UNESCO ont été organisées au cours de diverses réunions. De même, un appui a été fourni à plusieurs activités en rapport avec les clubs, notamment en Pologne, au Bélarus, au Gabon et au Bangladesh, ainsi qu'à l'occasion du 50e anniversaire du Réseau du Système des écoles associées (Nouvelle-Zélande, août 2003) ; une table ronde doit y examiner les moyens de resserrer les liens entre les clubs, les écoles associées et les commissions nationales.

438. La **coopération avec le secteur privé** au cours des 18 derniers mois a consisté en de nombreuses initiatives visant à mettre les activités de l'UNESCO dans ce domaine en conformité avec les directives des Nations Unies. Parmi ces initiatives, on peut citer notamment la réalisation d'enquêtes internes auprès des secteurs et des bureaux hors Siège afin de définir les relations entre l'UNESCO et le secteur privé, la coopération avec le Bureau du Pacte mondial de l'ONU et la participation à des réunions et groupes de travail thématiques organisés par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI). Cette coopération a permis de définir les grandes lignes des directives de partenariat applicables à l'UNESCO. Parmi les autres résultats obtenus dans ce domaine d'action, il convient de mentionner la publication d'un "cadre réglementaire concernant l'utilisation du nom, de l'abréviation et de l'emblème de l'UNESCO" qui a été diffusé aux Etats membres, le début d'une réflexion sur l'identité graphique de l'UNESCO (en collaboration avec BPI) et l'élaboration (gracieusement, par une société de droit internationale) d'un rapport qui présente les principales modalités stratégiques et potentielles des relations entre l'UNESCO et le secteur privé. Une importance particulière a été accordée au renforcement du dialogue et de la coopération avec le secteur privé aux niveaux régional, national et local. Une double stratégie a été mise en place et une première série de mesures a été prise pour mettre en réseau les commissions nationales et les partenaires locaux, notamment Rotary International, les Lions Clubs, la Chambre de commerce, l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises et la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales. Répondant à une demande croissante, des connaissances en communication ont été incluses dans la formation régionale et sous-régionale destinée aux commissions nationales et des matériels pédagogiques ont été mis à la disposition de ces organisations et des bureaux hors Siège. Une attention particulière a été portée au développement de projets phares sectoriels en rapport avec les activités prioritaires de l'UNESCO, à savoir l'EPT, le SMDD, le WHC, le SMSI et la réduction de la pauvreté. Ont participé à ces activités des entreprises internationales telles que J. Walter Thompson, Hewlett Packard, Hachette et Daimler-Chrysler.

439. Les **relations avec les organisations internationales** ont été développées au cours de la période en considération. L'activité de l'UNESCO a permis une meilleure participation de l'UNESCO aux politiques et initiatives mises en oeuvre à l'échelle du système des Nations Unies et aux travaux de ses organes, ses programmes et ses agences spécialisées. Les Bureaux de liaison de New York et Genève ont assuré la présence de l'UNESCO au niveau du système. Cette action a permis d'affirmer le rôle de l'UNESCO en qualité de chef de file dans ses domaines de compétence à l'échelon interinstitutionnel, et l'augmentation de la visibilité et de l'impact de l'UNESCO dans le cadre des modalités de coopération à l'échelle du système avec l'admission de l'Organisation en tant qu'observateur du Comité permanent interagences d'OCHA (Inter-Agency Standing Committee - IASC). Cette activité a contribué à la plus grande implication des divers secteurs de programme dans les activités des décisions et résolutions adoptées au niveau du système des Nations Unies. En outre, l'UNESCO poursuit son objectif de renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales par sa participation aux réunions organisées par ces organisations et par la mise en oeuvre de projets et d'activités conjoints (ISESCO, Organisation de la conférence islamique, Organisation internationale de la francophonie).

440. En ce qui concerne la **coopération avec le système des Nations Unies**, l'Organisation a participé activement aux efforts déployés par les organisations du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales interrégionales afin de veiller à la cohérence des programmes et de créer des synergies. L'UNESCO a notamment assuré et coordonné la participation effective de l'Organisation aux travaux des Nations Unies et des agences spécialisées, en particulier au niveau de la prise de décision au sein du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS), du Conseil économique et social (ECOSOC) et ses organes subsidiaires, de l'Assemblée générale (sessions ordinaires et sessions spéciales), des comités interagences, des groupes de travail, des commissions techniques et régionales, etc. L'UNESCO a également contribué aux différents rapports sollicités au niveau du système des Nations Unies, notamment pour l'élaboration du *United Nations Yearbook* (éditions 2001 et 2002) et pour la préparation des rapports du Secrétaire général des Nations Unies dans le cadre de la mise en oeuvre d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale ou d'une décision de l'ECOSOC. Le Directeur général a participé aux sessions de printemps du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) à Rome les 10 et 11 avril 2002 et au Siège de l'UNESCO à Paris puis à Rambouillet les 25 et 26 avril 2003. Par ailleurs ERC/RIO a collaboré activement avec le Secrétariat du CCS à l'organisation de la dernière session du printemps du CCS 2003 qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris. L'UNESCO a en outre participé aux sessions de fond du Conseil économique et social (ECOSOC), qui se sont tenues respectivement à New York du 1er au 26 juillet 2002 et à Genève du 30 juin au 25 juillet 2003. A l'issue de ces sessions, le Secrétariat a préparé des notes d'information sur les déroulements et résultats des sessions destinées aux délégations permanentes. En outre, l'UNESCO a participé aux activités de la cinquante-sixième et de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui ont donné lieu à des rapports au Conseil exécutif.

441. L'UNESCO développe ses efforts dans le domaine de l'**assistance d'urgence**. L'UNESCO a ainsi contribué à la réunion du sous-groupe de travail du Comité permanent interagences sur la proposition de nomenclature de la procédure d'appel global (CAP) tenue à Genève le 22 janvier 2003 et à la réunion des directeurs des programmes d'urgence de la CAP au mois d'octobre 2002. Des initiatives sont prises afin de renforcer les relations de travail avec l'UNOCHA.

442. Dans le cadre du renforcement de la coopération avec le Groupe francophone de l'UNESCO et l'Organisation internationale de la francophonie, l'UNESCO a participé à la IXe Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage (désignée communément Sommet de la francophonie), qui a eu lieu à Beyrouth, Liban, du 18 au 20 octobre 2002. Le Sommet, organisé

pour la première fois dans un pays du monde arabe, a été consacré au dialogue des cultures et des civilisations. Les relations ont été également poursuivies avec le Groupe du Commonwealth de l'UNESCO, le Groupe des 77 et l'Organisation de la Conférence islamique. L'UNESCO a été représentée lors de la trentième session de la Conférence des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue à Téhéran, Iran, du 28 au 30 mai 2003 et de la *XIIIe Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du Mouvement des non-alignés*, tenue à Kuala Lumpur, Malaisie, les 24 et 25 février 2003. En outre, l'UNESCO a participé à la 14e session du *Monaco World Summit on Private Enterprise and Public Trust* tenue à Monte-Carlo, du 8 au 10 décembre 2002 et au 14e Forum de Crans Montana tenu en Suisse du 26 au 29 juin 2003.

443. La **coopération avec les ONG, les fondations et autres institutions similaires** s'est intensifiée. Au cours des 18 mois en question, l'exercice d'évaluation de la coopération avec les ONG ayant fait l'objet d'un reclassement aux relations formelles de consultation en 1996 et 1997 a été achevé. La coopération de l'UNESCO avec les ONG de terrain a été particulièrement renforcée en appuyant la mise en place de coalitions nationales, notamment en Afrique, et à travers un dialogue avec les commissions nationales dans le cadre du partenariat triangulaire. La collaboration avec les autres organisations du système des Nations Unies dans ce domaine (réunions annuelles de points focaux des ONG, forum de discussion virtuel) s'est poursuivie. Par ailleurs, un document a été préparé pour le Comité de haut niveau sur les programmes (HCLP) du système des Nations Unies.

444. Parmi les résultats saillants, il convient de noter :

- (a) la poursuite de l'examen engagé par le Conseil à sa 162e session en vue du renouvellement des relations statutaires avec cinq ONG en relations formelles d'association non bénéficiaires d'accords-cadres ;
- (b) l'achèvement de l'exercice de renouvellement des relations statutaires avec 63 ONG en relations formelles de consultation. A la suite de cet exercice, trois ONG ont été reclassées aux relations formelles d'association ; les relations formelles de consultation ont été renouvelées avec 51 ONG ; six ont été reclassées aux relations opérationnelles ; deux ont été placées en relations informelles ;
- (c) l'évaluation de la coopération des ONG admises aux relations opérationnelles. Sur les 217 ONG concernées, 194 ont bénéficié d'une reconduction des relations opérationnelles, 17 ONG ont été placées en relations informelles, une a été maintenue provisoirement en relations opérationnelles pour un an, et cinq autres feront l'objet de consultations supplémentaires en vue de convenir des modalités de poursuite de la coopération ;
- (d) l'organisation de consultations avec les secteurs de programme concernant leurs stratégies respectives de coopération avec les ONG (voir le document 165 EX/39), afin de les actualiser ;
- (e) la participation à la Conférence du réseau arabe des ONG qui s'est tenue du 23 au 25 avril 2002 à Beyrouth (Liban) ;
- (f) la mobilisation et participation des ONG pour le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 26 août - 4 septembre 2002), sous l'égide du Comité de liaison et en coopération avec la Section des ONG ;

- (g) la mobilisation des ONG pour le Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 10-12 décembre 2003), à travers diverses réunions au Siège (février et avril 2002 notamment) et également à Bamako (Mali) les 26 et 27 mai 2002 dans le cadre de la Conférence régionale africaine pour la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information ;
- (h) la participation et contribution à l'organisation de la Consultation régionale des ONG (30 septembre - 2 octobre 2002 à Lilongwe - Malawi) ainsi qu'à la huitième Conférence des ministres de l'éducation des Etats membres d'Afrique (MINEDAF VIII, 2-6 décembre 2002 à Dar es-Salaam, Tanzanie), au cours de laquelle les ONG africaines ont été mobilisées en vue de redynamiser les réseaux africains ;
- (i) l'organisation de la 2e réunion du Réseau informel des chargés de liaison ONG d'institutions internationales dans le cadre de la coordination et de l'échange d'informations sur les politiques et pratiques de coopération avec les ONG d'autres institutions multilatérales (Paris, juin 2002) ;
- (j) la participation au "Programme and Coordination meeting (PCM)" et à la réunion des points focaux ONG/société civile du système des Nations Unies organisée par le Service de liaison non gouvernemental (NGLS) du 6 au 7 mars 2003 à Genève (Suisse).

445. Des progrès constants ont été faits en vue d'atteindre les résultats prévus dans le document 31 C/5 pour les **activités extrabudgétaires de l'UNESCO**. Un nombre satisfaisant d'accords de financement ont été conclus avec des donateurs gouvernementaux bilatéraux pour la réalisation de projets et de programmes et plusieurs réunions d'examen ont été organisées. Des efforts particuliers ont été déployés pour mobiliser des ressources en faveur de la préservation du patrimoine culturel iraquien. La réunion d'information organisée sur cette question le 16 juillet 2003 à l'intention des délégations permanentes devrait stimuler ces efforts. Une série de consultations avec les donateurs ont également eu lieu en collaboration avec le Secteur de l'éducation dans le domaine de l'éducation pour tous ; les perspectives s'annoncent prometteuses pour la conclusion d'accords de financement multidonateurs sans affectations rigides, probablement avec les pays nordiques dans un premier temps.

446. Les discussions ont bien progressé en ce qui concerne la révision de l'accord de coopération de 1996 avec la Commission européenne, pour tenir compte à la fois de l'expérience acquise et de l'accord de coopération global conclu en avril 2003 entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission européenne. L'accord révisé devrait faciliter à l'avenir les partenariats entre l'UNESCO et la Commission.

447. En avril, l'UNESCO a accueilli, en marge de la réunion du Conseil de coordination des chefs de Secrétariat, une session du Groupe des Nations Unies pour le développement qui rassemblait de nombreux représentants de haut niveau des organisations membres, ainsi que les deux nouveaux membres, le PNUE et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Cette session a permis un échange de vues très utile sur les perspectives d'une harmonisation et d'une simplification plus poussée des procédures au sein du système des Nations Unies.

448. Si les banques multilatérales de développement jouent un rôle encore relativement restreint comme source de financement des activités de l'UNESCO, on a relevé plusieurs éléments prometteurs ces derniers mois. Ainsi, l'UNESCO a été un acteur central de la coopération avec certaines de ces institutions dans le domaine de la prévention du VIH/sida et dans celui de la préservation du patrimoine culturel. La coopération avec la Banque africaine de développement se poursuit dans le cadre des missions conjointes de formulation des projets. En outre, un accord-cadre

de coopération avec la Banque centraméricaine de développement pour l'intégration économique sera soumis au Conseil exécutif au titre d'un point distinct de l'ordre du jour et devrait conduire à une coopération poussée dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

449. Les efforts se poursuivent également pour intensifier les relations avec le secteur privé comme source de financement, en mettant aussi à profit l'expérience des autres organisations du système actives dans ce domaine. Le taux d'exécution des projets en cours a augmenté et des procédures plus claires ont été définies. Une nouvelle politique a été formulée pour les campagnes de publipostage menées par l'UNESCO en vue de recueillir des fonds pour ses principales activités. Ces initiatives se poursuivront en Suisse et pourraient être étendues à d'autres pays intéressés. Le programme Coaction a fait l'objet d'un examen approfondi pour évaluer sa viabilité financière et politique ; une série de recommandations visant à accroître la visibilité et la pertinence de ce programme sont actuellement examinées par les cadres supérieurs de l'UNESCO.

450. Plusieurs sites Internet et bases de données ont été créés ou mis à jour à la Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires afin de permettre l'accès aux informations concernant les politiques et procédures des principales sources de financement. Ces instruments se sont révélés très utiles dans le cadre des efforts déployés pour mobiliser davantage de ressources extrabudgétaires.

451. Les activités de formation se sont poursuivies à l'intention du personnel des bureaux hors Siège de l'UNESCO et des commissions nationales intéressées, afin de renforcer leurs compétences dans les domaines de la formulation et de la gestion des projets et de la mobilisation des ressources. On compte ainsi accroître le taux d'exécution des activités extrabudgétaires et améliorer leur qualité d'ensemble, ce qui contribuera à la réalisation des principaux objectifs et des priorités stratégiques prévus dans le Programme ordinaire et la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO.

452. Au titre du **Programme de participation**, 2002 demandes, soit un montant total de 77.576.022 dollars, ont été reçues durant l'exercice biennal en cours, dont 1.284 représentant un montant de 21.423.832 dollars, étaient approuvées au 4 juin 2003. Sur ce total, 32 demandes étaient approuvées au titre de l'Aide d'urgence pour un montant de 779.000 dollars et 65 demandes représentant un montant de 988.000 dollars pour les organisations internationales non gouvernementales.

453. En ce qui concerne la situation des paiements des fonds alloués au titre du Programme de participation en 2002-2003 au 16 mai 2003, 40 Etats membres étaient redevables de rapports financiers et d'activités pour le biennium en cours. En attendant qu'ils s'acquittent de leur obligation de remise des rapports manquants, le Directeur général a proposé à ces Etats la possibilité d'une remise en oeuvre de leurs requêtes approuvées pour 2002-2003 en étroite coopération avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO, sous les autres formes d'aide prévues au titre du Programme de participation, c'est-à-dire hormis une contribution financière. Au 16 juillet 2003, sur les 40 Etats membres redevables de rapports financiers et d'activités, huit ont déjà rendu les rapports manquants ; 17 ont officiellement opté pour la mise en oeuvre en coopération avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO et 15 se sont engagés à les fournir.

454. Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle résolution (32 C/5) sur le Programme de participation, des amendements aux principes et conditions régissant ce programme seront proposés afin d'améliorer la mise en oeuvre des projets. C'est ainsi que les projets devront tenir compte, en particulier, des priorités définies par les organes directeurs pour le Programme ordinaire. Pour les activités à caractère régional, elles sont limitées à trois par région et peuvent être présentées par un Etat membre ou un groupe d'Etats membres et devront avoir l'appui d'au moins cinq Etats membres de la région concernée. Ces projets qui ne sont pas soumis à une date limite précise, sont étalés dans

le biennium selon la disponibilité des fonds alloués (3 % du budget) et ils ne sont pas inclus dans le contingent (des 12 requêtes) présenté par chaque Etat membre. De même, compte tenu de la nécessité de respecter les obligations redditionnelles, toutes les pièces justificatives supplémentaires requises devront être conservées pendant les cinq années qui suivront la fin de l'exercice biennal visé, et remises à l'UNESCO ou au Commissaire aux comptes sur demande écrite. Toutefois, dans certains cas exceptionnels, ou de force majeure, le Directeur général pourra décider du traitement le plus approprié de demandes, sous réserve d'en informer le Conseil exécutif.

455. L'UNESCO a poursuivi son action au titre du **Programme de bourses**, dont le but est de répondre aux besoins formulés par les Etats membres en intensifiant et en étoffant les programmes de renforcement des capacités tels que définis dans le Programme et budget approuvés (document 31 C/5). L'octroi et l'administration de chacune des bourses se font en étroite coopération avec le secteur de programme concerné. De cette façon, le Programme de bourses fournit un service aux Etats membres qui soumettent des candidatures, en permettant d'accorder des bourses qui visent à intensifier les échanges d'informations, de connaissances et d'expériences entre Etats membres, à actualiser les compétences des jeunes chercheurs et à renforcer les capacités dans un certain nombre de domaines et de programmes prioritaires.

456. Pendant la période considérée, 311 bourses au total (Afrique : 85, Etats arabes : 24, Asie et Pacifique : 86, Europe : 55, Amérique latine et Caraïbes : 61) ont été attribuées à des candidats dûment parrainés par leur commission nationale dans les domaines prioritaires des programmes de l'UNESCO (conformément à la décision 161 EX/3.6.3). Les bénéficiaires étaient des hommes dans 51 % des cas et des femmes dans 49 % des cas, ce dernier pourcentage étant de très loin supérieur à celui de 26 % enregistré à l'ONU et dans les autres institutions spécialisées. La valeur totale estimée des 311 bourses, toutes sources de financement confondues (y compris les contributions en nature au titre du système de bourses coparrainées) dépasse 4.195.801 dollars. La ventilation des bourses par programme est la suivante :

- (a) 40 % des bourses ont été accordées au titre de l'appui au grand programme II "Sciences exactes et naturelles" - l'accent étant mis en particulier sur le renforcement des capacités dans les sciences biologiques et les biotechnologies ainsi que dans les technologies liées au développement durable et à la gestion rationnelle de l'environnement (une attention spéciale a été prêtée aux programmes concernant les ressources en eau et les écosystèmes associés). Les bourses coparrainées UNESCO/L'OREAL destinées à de jeunes chercheuses en sciences de la vie, les bourses coparrainées UNESCO/Israël (MASHAV), le programme de bourses coparrainées UNESCO/Israël en science et technologie (et ressources en eau) financé par le Conseil du Comité israélien de planification et de budgétisation de l'enseignement supérieur, le programme de bourses de recherche UNESCO/Keizo Obuchi financé par le Japon et le programme de bourses coparrainées UNESCO/Chine (Grande Muraille) sont cinq programmes qui ont contribué de manière significative au renforcement des capacités dans ces domaines prioritaires ;
- (b) 20 % des bourses ont été accordées au titre de l'appui au grand programme III "Sciences sociales et humaines" : il s'agissait de favoriser le dialogue entre penseurs, philosophes et boursiers dans le domaine des sciences sociales et humaines sur des questions concernant l'éthique des sciences et des technologies, les sociétés du savoir et les modalités de la participation au processus démocratique. Les bourses coparrainées UNESCO/République tchèque ont contribué à renforcer ce programme ;

- (c) 17 % des bourses ont été accordées au titre de l'appui au grand programme V "Communication et information" : il s'agissait de promouvoir l'éducation et la formation des bibliothécaires, des archivistes et des spécialistes de l'informatique et des médias afin qu'ils puissent mettre pleinement à profit les technologies de l'information et de la communication. Les bourses coparrainées UNESCO/République de Corée (PIDC) ont contribué au renforcement des ressources humaines dans le domaine de la production télévisée ;
- (d) 12 % des bourses ont été accordées au titre de l'appui au grand programme I "Education" : il s'agissait de renforcer les capacités en matière de formulation des politiques éducationnelles et de prise de décision fondée sur les faits, l'accent étant mis sur la gestion, la planification et l'administration des systèmes éducatifs, le plus souvent en étroite coopération avec l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ) ;
- (e) 11 % des bourses ont été accordées au titre de l'appui au grand programme IV "Culture" : des spécialistes ont été formés à la collecte et à la conservation en vue de protéger la diversité culturelle et de promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel. Les bourses coparrainées UNESCO/Pologne ont contribué au renforcement de ce programme.

457. Par souci de transparence en vue de fournir des informations sur les résultats du Programme de bourses, un répertoire des boursiers de l'UNESCO 2000-2001 a été adressé en septembre/octobre 2002 à toutes les commissions nationales, délégations permanentes et unités hors Siège de l'UNESCO. On a entrepris de réviser et de mettre à jour les pages Web concernant les bourses UNESCO.

458. **Programme de l'UNESCO pour la Palestine** : prière de se reporter aux documents 167 EX/43 et 167 EX/44.

Gestion des ressources humaines

459. Au cours des 18 premiers mois de l'exercice biennal, le Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) a centré ses efforts sur l'élaboration et la mise en oeuvre du cadre directeur en matière de ressources humaines pour soutenir le processus de réforme de l'Organisation.

460. Une politique intégrée de recrutement, de rotation et de promotion a été finalisée et sera bientôt mise en oeuvre. D'autres politiques ont aussi été élaborées et appliquées, notamment en ce qui concerne l'activité professionnelle et les obligations familiales, pour aligner les pratiques de l'UNESCO sur celles d'autres institutions du système des Nations Unies, et les nouveaux arrangements contractuels tels que l'engagement de durée limitée et l'accord spécial de service. Un système révisé de notation professionnelle a été mis au point et son application est prévue pour début 2004, accompagnée de séances d'information et de formation. Le nouveau cadre directeur en matière de ressources humaines a fait l'objet de larges consultations avec la Commission consultative pour les questions générales de personnel (ACPP) qui vient d'être réactivée et qui est composée de fonctionnaires élus et de représentants désignés par l'administration. Il convient de noter que les travaux importants accomplis par l'ACPP ont confirmé son rôle dans la concertation sur les politiques.

461. La formation et le perfectionnement ont aussi été au centre des efforts de HRM. Une nouvelle politique en la matière a été élaborée. Elle comprend un programme d'études à l'extérieur qui sera appliqué début 2004. L'application de cette nouvelle politique de formation s'appuiera sur un "centre de formation et de perfectionnement", y compris un laboratoire de formation multimédia.

Grâce à un budget nettement en hausse, le programme de formation et de perfectionnement a été étendu à des domaines d'importance stratégique, tels que le programme de formation aux méthodes d'encadrement et à la gestion du changement pour tous les hauts fonctionnaires, la formation de tous les administrateurs (AO) hors Siège, le Système financier et budgétaire (FABS) et la formation à la supervision, notamment. Au total, ce sont 122 cours/ateliers différents qui ont été organisés pour quelque 1.800 participants. Environ 160 fonctionnaires de haut niveau (P-5 et niveaux supérieurs) ont suivi un programme de formation aux méthodes d'encadrement et à la gestion du changement, qui comprend un exercice d'évaluation à 360° et un tutorat individualisé pour assurer que chaque fonctionnaire de haut niveau peut progresser dans son plan de perfectionnement personnel.

462. De plus, un modèle de compétence gestionnaire des hauts fonctionnaires a été élaboré afin d'améliorer le processus de sélection et le perfectionnement des hauts fonctionnaires du Secrétariat (poste D et "gestionnaires" P-5) grâce aux techniques les plus modernes d'évaluation, prenant en compte les qualités essentielles d'un bon gestionnaire.

463. L'élaboration et l'expérimentation de la nouvelle norme de classement à sept niveaux pour les postes GS au Siège sont maintenant achevées et seront bientôt appliquées. Cette norme a été approuvée par le Directeur général et promulguée par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) en décembre 2002. La nouvelle norme s'apparente à bien des égards à d'autres normes applicables au cadre de service et de bureau dans le système des Nations Unies, elle est bien conçue techniquement et permet d'évaluer logiquement toute la gamme des tâches du cadre de service et de bureau. Parallèlement à cette nouvelle norme-cadre, toute une série de descriptions d'emplois génériques (64 au total regroupés sous neuf grandes rubriques) a été élaborée suite à l'évaluation de près de 750 emplois par le Comité qui a fait sa recommandation à HRM avant soumission au Directeur général. De plus, une nouvelle politique de classement des postes a été examinée par le Collège des ADG et l'ACCP. Cette nouvelle politique sera présentée au Directeur général pour approbation avant son application à l'automne 2003.

464. L'examen des activités de HRM est en cours. Le consultant a achevé son examen des procédures administratives liées à la Caisse d'assurance-maladie et le personnel de HRM examine à l'heure actuelle les recommandations concernant l'avenir avec les collègues de DCO et DIT. Dans la phase suivante, les opérations à examiner sont notamment les nominations et l'enregistrement des congés. Sans qu'il soit besoin de mobiliser des ressources supplémentaires, un certain nombre de fonctions usuelles ont été informatisées sur place ; certains changements structurels ont aussi été mis en oeuvre afin d'assurer l'exactitude et la rapidité des opérations, afin de mieux répondre aux attentes du personnel.

465. Au cours de l'exercice biennal, 21 nouveaux jeunes cadres ont été recrutés (15 femmes et six hommes) dont 11 provenaient d'Etats membres non représentés et dix d'Etats membres sous-représentés. Les 21 recrues ont été sélectionnées à partir de 605 candidats au total. La majorité a été affectée à des programmes prioritaires tels que la promotion d'une éducation de qualité, le patrimoine culturel matériel et immatériel, la COI, l'hydrologie, le suivi de Dakar, le dialogue interculturel, l'éthique des sciences et des technologies, tandis que certains de ces jeunes cadres ont été affectés aux services centraux pour contribuer à la réforme de l'administration.

466. Dans le cadre de sa stratégie de communication, HRM a lancé une lettre d'information, *HRM Info*, destinée à l'ensemble du personnel. Cette lettre est publiée régulièrement pour informer le personnel des dernières nouvelles et des événements récents en matière de politiques du personnel. Un nouveau CD-ROM sera publié avant la fin de l'exercice biennal pour aider les nouveaux membres du personnel à mieux connaître l'Organisation. De plus, HRM a appliqué le système de candidature en ligne "Recrutweb" qui permet à des candidats externes de faire acte de candidature pour des postes du cadre organique, via l'Internet, et à des membres du personnel de faire de même

pour des postes du cadre organique et du cadre de service et de bureau. Le nouveau système améliore sensiblement l'ensemble du processus de recrutement à l'UNESCO.

467. En étroite coopération avec BPI/WEB, HRM a élaboré un nouveau site Web sur les ressources humaines intitulé "Recrutement". Ce nouveau site fait partie du renouvellement général de la page d'accueil de l'UNESCO sur l'Internet. Les principaux objectifs sont de fournir une meilleure information sur les offres d'emploi et d'améliorer l'image de l'Organisation en utilisant un style axé sur le Web et une structure conviviale.

Faits marquants observés dans les sous-régions qui relèvent d'un bureau multipays et tendances et aspects généraux de l'exécution du programme

Bureau multipays de Dakar

468. D'une manière générale, pour la plupart des pays couverts par le Bureau multipays de Dakar, les années 2002 et 2003 ont été marquées par une certaine instabilité politique et des difficultés économiques. Le NEPAD qui suscite chaque jour davantage l'adhésion des populations et des partenaires est une promesse d'un meilleur avenir. Pour le moment, la stabilité politique, la bonne gouvernance et la paix qui sont à la base du développement et de l'essor économique sont loin d'être acquises dans tous les pays. Certains pays, le Libéria notamment, ainsi que la Sierra Leone, ont été éprouvés par des guerres civiles et tentent actuellement de se stabiliser après de longues années de conflit. D'autres, comme la Guinée, subissent les contrecoups des bouleversements dans la sous-région (afflux de réfugiés, insécurité grandissante). Plusieurs pays traversent en outre des situations économiques difficiles, aggravées par le faible niveau de développement rural et un fort taux d'analphabétisme. Dans quelques pays cependant, la consolidation des processus démocratiques ainsi que l'évolution des indicateurs économiques et sociaux constituent autant de facteurs positifs. Dans toute la sous-région, la lutte contre la pauvreté par la promotion d'un développement durable, le renforcement des processus démocratiques et la promotion d'une culture de la paix ont été les axes principaux de l'activité entreprise par le BREDA dans les principaux domaines de compétence de l'UNESCO.

469. La mise en oeuvre du **Cadre d'action de Dakar** pour l'EPT et la réalisation des **objectifs de développement du Millénaire** justifient la priorité donnée à l'**éducation**. Durant la période de référence l'accent a été mis sur la planification de l'EPT. Des appuis techniques et financiers ont été fournis avec pour résultats l'élaboration des plans du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée, du Cap-Vert et de la Guinée-Bissau. Le processus est très avancé en Sierra Leone et au Libéria malgré les conditions difficiles.

470. Diverses actions ont été entreprises pour promouvoir l'EPT. Ainsi, par exemple :

- (i) dans le domaine de la **petite enfance** : un atelier sous-régional de formation des spécialistes à la production de matériels didactiques (décembre 2002) ; l'élaboration d'un document de projet relatif à la préalphabétisation des jeunes enfants à la maison ; un projet de production de matériels didactiques, ainsi que le soutien accordé par l'UNESCO au processus d'élaboration du document de politique nationale du DPE en collaboration avec l'UNICEF et l'ADEA ;
- (ii) en matière de **lutte contre le VIH/sida** : élaboration en collaboration avec l'IPE d'un document de stratégie à moyen terme pour l'Afrique subsaharienne et d'une base de données à l'intention des spécialistes de l'éducation et des chercheurs qui contient plus de 500 références commentées ; participation à des campagnes d'information et de sensibilisation des jeunes aux risques d'infection par le VIH/sida ;

- (iii) s'agissant de l'amélioration de la **qualité de l'enseignement** : réalisation en 2002 au Cap-Vert, en Gambie, en Guinée-Bissau et au Sénégal, d'une enquête au terme de laquelle ont été identifiés les facteurs qui hypothèquent la qualité de l'enseignement des sciences expérimentales ;
- (iv) organisation d'une conférence pour l'harmonisation et la synchronisation des objectifs des initiatives majeures (Décennie de l'éducation en Afrique, NEPAD, ODM, EPT) ayant abouti à l'adoption de quatre projets pour le développement de l'éducation dans les pays de la CEDEAO.

471. L'action menée dans le domaine des **sciences** a porté principalement sur la **protection de l'environnement** par une gestion intégrée favorisant le développement durable. En Guinée, un appui a été apporté à un projet pilote d'utilisation de l'énergie solaire à Kindia ; à la Réserve de la biosphère de Ziama et à la future réserve de biosphère entre la Guinée et la Guinée-Bissau, ainsi qu'au Comité national MAB, notamment pour le suivi du dossier de classement de Badiar en réserve de biosphère transfrontalière. Au Cap-Vert, le Bureau a aidé à la création du Comité national MAB et à la constitution d'une Réserve de biosphère nationale dans le but de promouvoir la gestion intégrée et équitable de l'environnement et des ressources naturelles. Au Sénégal, les activités ont porté sur la constitution d'une Réserve de la biosphère Saloum - Niumi entre le Sénégal et la Gambie et sur la création de la chaire UNESCO/CSI/UCAD de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar dans le cadre des activités relatives à la gestion intégrée et au développement durable des régions côtières et des petites îles (CSI). L'UNESCO qui appuie par ailleurs l'élaboration d'une stratégie de préservation du Lac rose et de son bassin versant, a également aidé au lancement du Centre national de données océanographiques du Sénégal (CNDO-SN) et à la mise en oeuvre du programme de suivi et de conservation des antilopes du Parc national du Niokolo Koba.

472. L'UNESCO a encouragé la coopération régionale pour la recherche et l'enseignement dans le **domaine des droits de l'homme et d'une culture de la paix**, en renforçant les réseaux entre chaires africaines. A cet égard, la deuxième réunion régionale des titulaires de chaire et directeurs d'institut s'occupant des droits de l'homme en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale a été organisée en coopération avec la chaire UNESCO pour les droits de la personne humaine et la démocratie à l'Université de Calavi d'Abomey (Cotonou, Bénin, du 28 au 31 juillet 2003) afin d'étudier les défis que représente l'application des droits sociaux, économiques et culturels en Afrique. Un atelier sous-régional sur l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la démocratie dans les plans d'éducation et plans EPT s'est par ailleurs tenu à Banjul, du 17 au 21 juin 2002.

473. Une assistance technique a été fournie pour la création de plusieurs autres chaires, en particulier la chaire Dag Hammarskjold pour la paix, les droits de l'homme et la gestion des conflits à l'Université de Copperbelt en Zambie et la chaire qui sera créée à l'Université de Conakry pour la parité, les femmes, la société et le développement en Guinée. Des ateliers destinés à contribuer à l'élaboration de programmes multidisciplinaires ont eu lieu dans chaque pays. Des services consultatifs ont été fournis à la chaire pour le développement social et la démocratie à l'Université Omar Bongo au Gabon. Cette chaire aura une dimension sous-régionale et bénéficiera aussi de la coopération de certaines chaires en Europe et en Amérique du Nord.

474. Une consultation régionale sur L'Afrique et les défis à relever dans la lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie, organisée en coopération avec la Commission nationale sénégalaise pour l'UNESCO, a permis d'étudier comment l'UNESCO pourrait contribuer au mieux à l'application des recommandations faites par la Conférence mondiale de Durban. La consultation a

aussi contribué à l'élaboration d'une stratégie internationale de l'UNESCO contre le racisme et la xénophobie.

475. Une consultation régionale sur la préparation d'une stratégie régionale pour les sciences sociales et humaines en Afrique, organisée en coopération avec l'Université de Nairobi, a rassemblé 50 universitaires et décideurs (Nairobi, du 26 au 29 août 2003). La consultation régionale a étudié l'action de l'UNESCO et fait des recommandations dans les domaines suivants : intégration régionale ; droits de l'homme, démocratie et gouvernance ; éradication de la pauvreté ; promotion de la femme et égalité ; causes profondes des guerres et des conflits ; lutte contre la pandémie de VIH/sida et science et technologie au service du développement.

476. Les résultats de recherches menées en coopération avec ENDA Tiers Monde ECOPOP ont été publiés (*Organisations communautaires et associations de quartier en milieu urbain ouest-africain*). Des recherches ont été entreprises dans cinq pays d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali et Togo) sur l'humanisation des villes en Afrique : l'urbanisation et les liens sociaux, économiques et culturels entre milieu urbain et milieu rural.

477. S'agissant de la **culture**, les moyens n'ont pas permis une action à la hauteur de l'importance du domaine de la culture dans le processus de développement. Il convient toutefois de citer l'action continue menée en faveur de la préservation de l'île de Gorée, élément du patrimoine mondial.

478. En matière d'**information et de communication**, l'action s'est inscrite principalement dans le cadre de la stratégie transversale concernant la contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science, de la culture et de la construction de la société du savoir. Les actions suivantes ont été mises en oeuvre :

- (i) création d'un site Web et mise en place d'un mécanisme de communication Internet au sein de la Commission nationale pour l'UNESCO en Guinée-Bissau en vue de promouvoir la participation des structures centrales du Ministère de l'éducation au dialogue sur les politiques et programmes dans le domaine de l'éducation ;
- (ii) contribution financière et technique à des institutions et ONG basées au Sénégal pour appuyer leurs efforts dans la mise en place de structures adéquates liées aux NTIC, notamment le Réseau de formation pour les enseignants au Sénégal (REFI), l'Association BOKK JANG BOKK JEFF (Apprendre ensemble, faire ensemble) promotrice d'un projet pour l'implantation d'un centre d'excellence des NTIC dans un quartier populaire de Dakar, le Réseau des caisses d'épargne et de crédit des femmes de Dakar pour la création d'une radio communautaire (Radio AFIA).

479. La coopération entre le BREDA et les pays de la région s'est intensifiée durant le biennium en cours. Ceci résulte des fréquentes missions de consultation et d'appui technique entreprises par le Bureau et d'une participation large et active de ces pays aux activités menées à l'échelle régionale (MINEDAF, FAPED, consultations dans le cadre du suivi EPT, etc.).

480. Toutefois, force est de reconnaître que les activités mises en oeuvre sont bien insuffisantes au regard des besoins considérables et des requêtes exprimées. C'est pourquoi la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour le lancement de projets de renforcement des capacités (Guinée-Conakry, Cap-Vert, Sierra Leone, Gambie, Sénégal) est particulièrement nécessaire. La Consultation des commissions nationales (BREDA, 19-21 mai 2003) a permis de passer en revue les activités de coopération, de proposer des voies et moyens pour améliorer les mécanismes de coopération et de définir des priorités pour le biennium 2004-2005. Il faudra dans l'avenir,

concentrer les efforts sur la mobilisation des partenaires et des ressources extrabudgétaires pour donner plus d'ampleur à l'action du BREDA.

Bureau multipays de Nairobi

481. Le Bureau multipays de Nairobi couvre l'Ouganda, le Kenya, le Burundi et le Rwanda. On trouvera ci-après la description de quelques-uns des principaux événements de la sous-région qui concernent les diverses activités de programme de l'Organisation.

482. Ce programme met l'accent sur le **renforcement des capacités des ressources humaines et sur la gestion dans le domaine des sciences et des technologies**. Les universités de la région couverte par le Bureau de Nairobi ont toutes beaucoup investi dans les infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC). La plupart des projets dans ce domaine ont été financés par des dons/subventions de sources bilatérales. L'infrastructure de TIC est actuellement utilisée essentiellement pour les communications et la recherche d'informations sur la Toile mondiale. On note toutefois un intérêt croissant pour les possibilités d'utilisation des TIC comme techniques d'apprentissage/d'enseignement. Le Bureau de l'UNESCO à Nairobi contribue à cet effort d'utilisation des TIC pour l'apprentissage/l'enseignement des sciences et de l'ingénierie. En septembre 2003, le Bureau organisera un atelier sous-régional de formation à l'élaboration de contenus informatiques dans les cours de sciences et de sciences de l'ingénieur. L'objectif est de donner au personnel enseignant des universités les compétences leur permettant de transférer leurs cours sur des matériels d'apprentissage électroniques.

483. Des ateliers et des cours de formation nationaux et sous-régionaux sur les **réserves de biosphère** et un soutien pour les candidatures et les examens périodiques contribuent à renforcer le réseau mondial de réserves de biosphère dans les pays visés par le Bureau multipays et cette stratégie devrait être maintenue. On note aussi un intérêt croissant pour la coopération transfrontière, et la désignation récente du mont Elgon (Kenya) en tant que réserve de biosphère est une étape vers la réserve transfrontière prévue entre le Kenya et l'Ouganda.

484. On reconnaît de plus en plus la nécessité d'intégrer les aspects culturels dans le **conservation de la biodiversité et le développement rural durable**. Le NEPAD et d'autres organes africains reconnaissent que de bonnes solutions de développement passent par l'utilisation efficace et durable des connaissances et des ressources locales, tout en respectant les droits locaux et en encourageant les cultures locales. L'UNESCO a l'occasion d'assumer un rôle de chef de file dans ce domaine couvert par le nouvel axe d'action conjoint SC/CLT : "Améliorer la prise en compte des liens entre diversité biologique et diversité culturelle qui est une condition de base du développement durable" et le projet transversal "Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée", par exemple par l'intermédiaire du projet extrabudgétaire proposé sur le développement rural durable et la culture.

485. L'intérêt national pour le **patrimoine mondial** et les sites tant culturels que naturels est de plus en plus vif dans tous les pays couverts par le Bureau de Nairobi. Il est nécessaire de coordonner les multiples activités relatives au patrimoine mondial qui se déroulent dans la sous-région, entre elles et avec d'autres activités pertinentes de l'UNESCO, et de fournir des quantités adéquates de matériel d'information sur le patrimoine mondial par l'intermédiaire des bureaux hors Siège et des commissions nationales.

486. Les **sciences de la terre** en Afrique pour le nouveau millénaire se caractérisent par le développement des domaines ci-après : les ressources minérales de l'Afrique représentent une part importante de la production mondiale totale, mais l'exploration, l'exploitation et la vente dans de bonnes conditions sont loin d'être garanties. A cet effet, il importe d'accroître le nombre de

spécialistes africains en géosciences, afin d'élargir leur capacité scientifique et économique. L'exploitation des ressources minérales doit être menée dans des conditions respectueuses de l'environnement, afin que les générations futures n'aient pas à souffrir de ce qui aura été fait par notre génération. Des mesures doivent être prises pour que le développement entraîne une exploitation durable des ressources disponibles dans le respect de l'environnement.

487. La protection du **patrimoine géologique** est un aspect relativement nouveau des sciences de la terre, mais il convient de noter que la conservation de monuments importants du point de vue géologique peut aussi devenir source de revenus dans une zone particulière et contribuer à l'éducation et à l'identité nationale.

488. Au niveau mondial, il y a eu une croissance exponentielle du Wi-Fi ou technologies de mise en réseau sans fil à grande vitesse. Ce développement de la **technologie des réseaux** représente un potentiel énorme pour l'Afrique. La technologie offre non seulement des réseaux sans fil pour les petits réseaux locaux mais elle permet aussi des liaisons sans fil à longue distance grâce aux antennes. Ces technologies sont plus économiques que le déploiement et l'entretien des réseaux câblés. L'UNESCO continue à participer au développement des centres communautaires multimédia d'Afrique qui sont souvent situés dans des zones éloignées et rurales. La plupart des écoles publiques d'Afrique, en particulier les écoles primaires, sont également situées dans ces zones. Les technologies Wi-Fi peuvent offrir l'accès tant recherché aux informations éducatives, sanitaires et autres par l'intermédiaire de l'Internet. Toutefois, de nombreux pays africains n'autorisent pas l'emploi de ces technologies Wi-Fi, et l'UNESCO a donc un rôle à jouer dans la promotion de politiques nationales appropriées et de cadres juridiques qui intègrent ces nouvelles technologies et dans l'appui aux initiatives de recherche africaines dans ce domaine.

Bureau multipays de Bangkok

489. Le contexte de la région Asie-Pacifique influe sur les politiques et la programmation de terrain de l'UNESCO, qui doivent prendre en compte les spécificités des diverses sous-régions avec leurs caractéristiques sociales, politiques et culturelles propres, ainsi que l'évolution politique récente. Les conflits observés depuis peu, de même que les solutions offertes par les politiciens ont un fondement culturel, faisant ainsi ressortir la nécessité pour le programme de l'UNESCO de donner aussi un ancrage culturel à l'aide proposée.

490. Au cours des 18 premiers mois de l'exercice sur lequel porte le document 31 C/5, l'UNESCO a fortement mis l'accent, dans le groupe de pays desservis, sur la sensibilisation, le renforcement des capacités et l'assistance technique en rapport avec **l'élaboration du plan d'action national pour l'EPT**.

491. Le Bureau de Hanoi a aidé le Ministère vietnamien de l'éducation à élaborer un plan d'action détaillé pour l'EPT en organisant, à l'échelon national et dans les provinces, des ateliers portant sur l'analyse de situation, l'évaluation des besoins et le renforcement des capacités. Après la vérification des données et la validation des analyses, opérations qui ont pris plusieurs mois, le Premier Ministre a approuvé le plan d'action le 30 juin 2003. Le Bureau de Phnom Penh préside le Groupe de travail du Secteur de l'éducation, mécanisme de coordination de l'appui des donateurs qui s'inscrit dans une démarche sectorielle. Ses travaux ont abouti notamment à la formulation du plan national d'EPT pour le Cambodge, dont la mise en oeuvre a démarré le 10 juin 2003. Grâce à un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine, le Bureau de Phnom Penh a formulé et coordonne un projet à grande échelle représentant un montant de 603.000 dollars, destiné à fournir une éducation de base non formelle et une formation professionnelle à 2.285 enfants et jeunes à risque (dont 993 filles). En coopération avec le Bureau de Bangkok, un nouveau projet portant sur les TIC et l'éducation a été mis en chantier dans les instituts de formation des maîtres.

492. Avec l'appui du DFID et des donateurs nordiques, le Bureau de Bangkok a suscité et facilité la création d'un **réseau pour l'égalité entre les sexes dans l'éducation en Asie** (GENIA), afin d'accroître la capacité des ministères de l'éducation en matière de planification, de mise en place, de suivi et d'évaluation des politiques et dispositifs d'EPT visant à favoriser l'égalité entre les sexes. Par suite, les plans pour l'EPT d'un certain nombre de pays contiennent des stratégies spécifiques relevant de l'objectif 5. Le Bureau de Bangkok examine actuellement comment ces stratégies peuvent être intégrées ou prises en compte au stade de l'exécution. Les ministres de l'éducation de l'Asie du Sud ont adopté d'un commun accord à Islamabad une déclaration portant sur bon nombre de questions relatives à l'égalité entre les sexes dans l'éducation, élaborée à l'issue d'une réunion préparatoire du réseau GENIA.

493. Sous la supervision du Bureau de Bangkok, une mallette pédagogique pour la création d'environnements favorables à l'apprentissage et intégrateurs, qui permettent à tous les enfants - garçons et filles, **enfants ayant des besoins spéciaux**, enfants de groupes minoritaires et marginalisés - de bénéficier d'une éducation de bonne qualité, est actuellement à l'essai. Le Bureau travaille également à l'adaptation, à la traduction et à la diffusion du CD-ROM multimédia de formation des enseignants "Teaching and learning for a sustainable future" en Inde, en Chine, aux Philippines, en Malaisie, en Thaïlande, au Viet Nam, au Pakistan et au Cambodge. La traduction et l'adaptation du programme et du CD-ROM pour le Japon en sont à l'étape finale. Des partenariats ont été récemment établis avec des instituts en Thaïlande et en Inde.

494. Deux ateliers régionaux sur le thème "L'enseignement supérieur dans les pays d'Asie centrale en transition, dix ans plus tard" ont été organisés, à Almaty en septembre 2002 et au Kirghizistan en juin 2003 ; ils réunissaient des délégués du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, de l'Ouzbékistan et de la Russie. Les débats ont porté sur la législation, les mécanismes et les critères d'accréditation, l'assurance qualité et la reconnaissance mutuelle des qualifications, la diversification des sources de financement, les stratégies et politiques adoptées par les universités pour faire face aux fluctuations du marché et au chômage croissant des diplômés, ainsi que sur l'adoption d'un projet de charte pour l'Association des universités d'Asie centrale (CAAU).

495. Dans le domaine de **l'enseignement technique et professionnel**, le Bureau de Bangkok a fourni des conseils et une assistance pour l'analyse des besoins en ce qui concerne le renforcement des capacités de planification et de gestion de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels en République démocratique populaire lao. Au Cambodge, en Thaïlande et Viet Nam, des études de cas ont été réalisées sur les moyens d'améliorer l'accès, l'équité et la pertinence dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, études qui serviront de contribution à une synthèse régionale. Au Myanmar, la mise en place de filières pour fournir une aide et des conseils au pays a fait l'objet de négociations : les prestations commenceront par l'organisation d'une réunion préparatoire sur l'analyse des besoins. Deux autres éléments nouveaux importants pour les pays desservis par le Bureau ont été la publication et la diffusion d'un guide à l'intention des directeurs des centres UNEVOC et des centres associés, ainsi que le succès des négociations concernant la participation de l'équipe multidisciplinaire du BIT pour l'Asie de l'Est au séminaire sous-régional prévu en août 2003.

496. L'Unité VIH/sida du Bureau de l'UNESCO à Bangkok a été mise en place en juillet 2002. Une **stratégie régionale de lutte contre le VIH/sida** a été formulée et adoptée : elle met l'accent sur les synergies qui pourraient résulter d'une implication active de l'ensemble des secteurs de l'UNESCO. Une mallette pédagogique à l'intention des ministères de l'éducation de la région a été réalisée ; outre un aperçu des questions relatives au VIH/sida et à l'éducation, elle offre certains outils pour aider les services de l'éducation à aborder plus énergiquement le problème. Des versions adaptées aux différents contextes nationaux (et traduites dans les langues locales) sont en cours de réalisation.

Les feuillets musicaux radiophoniques à visée éducative continuent de jouir d'une grande popularité auprès des minorités ethniques et sont en cours d'adaptation dans un nombre croissant de régions.

497. Face à la double nécessité de **combler le fossé numérique** et d'améliorer la qualité de l'éducation dans la région Asie et Pacifique, le Bureau de Bangkok et le Gouvernement japonais sont convenus en novembre 2001 de créer le fonds-en-dépôt japonais pour la promotion d'une utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement. Il s'agit, grâce à ce fonds, de dispenser une formation appropriée aux enseignants et autres professionnels concernés dans la région Asie et Pacifique et d'exécuter diverses activités qui permettront d'exploiter au maximum le potentiel des TIC dans l'enseignement. En juin 2003, huit des dix projets prévus avaient déjà démarré.

498. Le Bureau de Phnom Penh, en coopération avec le Bureau de Jakarta et la Division des sciences écologiques (SC/ECO), a été désigné directement par la Banque asiatique de développement pour exécuter deux programmes à grande échelle relevant du Projet de gestion du milieu de Tonle Sap : la création d'une base de données pour **l'information environnementale** et l'organisation d'une campagne nationale de sensibilisation et **d'éducation environnementale**.

499. Le Bureau de Bangkok exécute plusieurs projets suivis : intégration des **droits de l'homme** dans les programmes d'études des instituts Rajabhat (instituts de formation des maîtres) en Thaïlande, intégration de l'éducation en matière de migrations dans les programmes du secondaire, promotion des droits des femmes, partage de l'information en sciences sociales par le canal du Réseau scolaire en sciences sociales pour la région Asie-Pacifique (APSSNET), mesures destinées à favoriser la participation des jeunes à la prise de décision et promotion de la recherche en sciences sociales, etc. La RUSHSAP a suscité plusieurs initiatives nouvelles, telles que le programme "Ethique de la science et de la technologie" pour la région, l'organisation d'une réunion régionale de suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la tenue d'une consultation régionale sur les droits fondamentaux des femmes, l'égalité entre les sexes et le développement. La RUSHSAP a également parrainé une Conférence internationale sur le thème "Repenser l'ethnicité et l'édification de la nation : analyse comparée des exemples de la Malaisie, de Sri Lanka et de Fidji", tenue au début de 2003 et a commissionné une recherche sur les obstacles qui entravent la signature et la ratification de la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

500. L'un des projets phares dans le domaine de la **culture** réalisés par le Bureau de Hanoi a porté sur la création de l'Ecomusée de la baie de Ha Long, avec la réalisation d'une étude de faisabilité et la recherche de soutiens financiers auprès des bailleurs de fonds internationaux. Les efforts déployés sur trois ans ont abouti récemment au lancement, dans le cadre de l'initiative d'écomusée, d'un projet pilote : le Centre culturel flottant de Cua Van. Dans l'intervalle, l'année 2002 a été consacrée à une analyse de situation et à une évaluation des besoins préalablement au lancement de plusieurs grands projets extrabudgétaires, à savoir le projet UNESCO/Volontaires des Nations Unies faisant appel à de jeunes volontaires pour la préservation du patrimoine culturel au Viet Nam et le projet d'Ecomusée de la baie de Ha Long - Centre culturel flottant de Cua Van, qui seront exécutés au cours du deuxième trimestre de 2003, ainsi qu'un projet de gestion du patrimoine urbain exécuté en partenariat avec l'Université d'architecture de Hanoi. En outre, le Bureau a aidé le gouvernement à organiser une table ronde nationale sur la diversité culturelle.

501. Grâce à un don du Japon, le Bureau de Phnom Penh a appuyé la revitalisation de quatre formes de théâtre traditionnel qui avaient pratiquement disparu pendant les décennies de conflit qu'a connues le Cambodge. L'UNESCO, qui assure le secrétariat permanent du Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor (CIC), a apporté

un appui pour l'élaboration d'un plan de circulation dans la zone protégée, l'organisation de plusieurs séminaires sur les techniques de restauration et la session plénière du Comité commémorant le 10^e anniversaire de sa création.

502. Dans le cadre du sous-programme "Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir **l'accès à l'information et au savoir**", trois des cinq Etats membres desservis par le Bureau de Bangkok ont rejoint le Réseau d'information pour l'Asie et le Pacifique (APIN) et ont participé à la réunion de lancement en Thaïlande (11-13 décembre 2002), au cours de laquelle a été créé l'Observatoire régional de la société de l'information pour l'Asie et le Pacifique (ROISAP), qui offrira un cadre pour le partage de l'information, la mise au point et l'organisation de programmes de familiarisation avec les TIC, et l'élaboration de contenus électroniques dans les langues locales. L'Observatoire est désormais opérationnel. Dans la foulée de la réunion de lancement de l'APIN, le premier séminaire régional en vue du Sommet mondial sur la société de l'information s'est tenu les 14 et 15 décembre 2002. Les débats ont été centrés sur les questions suivantes : l'accès à l'information pour tous, l'éthique et les perspectives en matière de contenus acceptables dans le cyberspace, l'utilisation optimale des TIC pour améliorer l'accès. Les recommandations formulées à l'issue du séminaire représentent la contribution de la région aux recommandations qui seront adoptées lors du Sommet mondial sur la société de l'information à Genève, en 2003.

503. Les Bureaux de l'UNESCO à Phnom Penh et à New Delhi ont collaboré à la mise en place de l'Institut cambodgien de la communication dans le cadre de l'Université royale de Phnom Penh. L'Institut constitue désormais l'une des principales **institutions de formation dans le domaine de la communication** au sein de la région.

Bureau multipays d'Apia

504. Le Bureau multipays d'Apia dessert 16 pays et un Membre associé. Il propose des programmes dans les cinq secteurs d'activité de l'UNESCO.

505. Le Pacifique est une sous-région où le développement continue de se heurter à des difficultés. Dans plusieurs pays, le leadership politique a changé à diverses reprises au cours des dernières années. Certains pays sont confrontés à des problèmes financiers aigus ; deux sont sérieusement menacés en cas d'élévation du niveau de la mer. L'évolution contrastée des différents pays de la région complique encore la problématique du développement. Dans certains pays, les langues et les cultures autochtones demeurent vivaces alors que dans d'autres, elles sont en perte de vitesse.

506. Les pays à faible population doivent faire face à des problèmes liés à l'insuffisance des infrastructures : exode vers les zones urbaines, chômage des jeunes, fourniture des services sociaux élémentaires. Mais ils offrent aussi des possibilités uniques de développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Dans le Pacifique - surtout si les donateurs intensifient leur coopération comme ils le prévoient - l'aide en espèces et en nature peut réellement contribuer à changer les choses. Tel n'a pas été le cas pendant la période précédente : la dispersion de l'aide et l'absence de coordination engendraient des carences et des doubles emplois dans les activités de développement.

507. Des financements au titre du programme ont été disponibles pour tous les secteurs de programmes intéressant la région, à l'exception des sciences sociales. Le volume des fonds extrabudgétaires recueillis par le Bureau d'Apia est satisfaisant et contribue actuellement à l'exécution de programmes dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences exactes et naturelles et de la communication. Les principaux bailleurs de fonds sont les organismes suivants : NZAID, PNUD, PIDC, DFID et fonds-en-dépôt italiens.

508. De solides réseaux sont maintenant en place dans la région du Pacifique pour l'EPT, le système des écoles associées, les chefs d'établissement scolaire, les ministres de l'éducation, les responsables de musée, les réalisateurs de programmes radio et télévision, les chercheurs et les spécialistes associés au CSI. Le Bureau est également un membre apprécié du groupe de donateurs du Pacifique et du Conseil des organisations régionales du Pacifique. Il entretient une coopération étroite et suivie avec tous les principaux organismes actifs dans la région du Pacifique : Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, SOPAC, Institut pédagogique de l'Université du Pacifique Sud, Programme régional océanien de l'environnement et, surtout, Forum des îles du Pacifique - un partenariat noué au terme de longs efforts.

509. Le Bureau lui-même s'informatise progressivement et ouvrira prochainement un site sur le Web, qui apportera un appui précieux aux membres de la région Pacifique à mesure qu'ils s'informatisent. Le Bureau dispose également d'une bibliothèque entièrement informatisée.

510. La coopération avec les autres organismes des Nations Unies est compliquée du fait que certains d'entre eux (PNUD et UNICEF) ont plusieurs bureaux dans la région. Toutefois, le Bureau d'Apia participe activement aux groupes thématiques, à l'ONUSIDA, à l'UNDAF et aux autres activités conjointes du système des Nations Unies.

Bureau multipays de New Delhi

511. Le Bureau de l'UNESCO à New Delhi a été désigné en 2001 comme **Bureau multipays et Bureau régional pour la communication et l'information en Asie et dans le Pacifique**. En qualité de bureau multipays desservant six pays de l'Asie du Sud (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal et Sri Lanka), il fait fonction de plate-forme pour l'exécution des activités de l'UNESCO dans tous ses domaines de compétence, à savoir l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information et il revêt un caractère multisectoriel.

512. Créé dans le cadre de la nouvelle politique de décentralisation de l'UNESCO, le Bureau régional pour la communication et l'information en Asie et dans le Pacifique est un organe consultatif auprès des Etats membres de cette région. Il planifie et exécute les activités relevant des programmes régionaux en coopération avec d'autres bureaux multipays/nationaux de l'UNESCO ainsi qu'avec ses partenaires dans la région, afin de promouvoir l'utilisation des TIC au service de la paix et du développement à l'échelle régionale.

513. L'année 2002 a coïncidé avec l'élaboration et l'adoption de la première **Stratégie régionale à moyen terme pour l'Asie et le Pacifique** (2002-2006) qui donne une vue d'ensemble des priorités et stratégies régionales et sectorielles et permet ainsi d'élargir les perspectives et d'orienter plus précisément l'élaboration des programmes à tous les niveaux et dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO. Conscient de l'immense potentiel, de la vaste portée et du caractère universel des TIC, le Bureau a entrepris de mettre en oeuvre les programmes phares de la stratégie régionale dans le domaine de la communication et de l'information, en particulier le programme "Les TIC en tant qu'instruments d'accès aux exclus". Ce programme a été lancé pour s'attaquer aux problèmes de la région qui fait apparaître diverses situations sociogéographiques. Les mesures élaborées, qui prévoient la mise en commun tant des ressources matérielles et économiques que des connaissances spécialisées de toute la région et au-delà, permettront de s'attaquer durablement et efficacement aux problèmes des exclus dans la société, et de relever les grands défis à l'échelle mondiale.

514. Outre la mise en oeuvre du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires au cours de l'année 2002, le Bureau a engagé trois nouvelles initiatives. La première a consisté à créer un site Web régional intitulé "**UNESCO Knowledge Hub for Asia-Pacific**" (<http://www.ukhap.nic.in>), qui a été lancé à l'occasion d'un message prononcé par le Directeur général de l'UNESCO pendant la réunion des commissions nationales pour l'UNESCO de la région Asie-Pacifique, tenue à Jakarta (Indonésie) en juin 2002. Dans son message, le Directeur général a indiqué que ce site offrait la possibilité de promouvoir la libre circulation des idées et un accès universel à l'information, et de contribuer au renforcement des moyens de communication et d'information dans la région Asie-Pacifique.

515. L'Asie du Sud abrite plus d'un cinquième de la population mondiale et elle est le berceau de certaines des civilisations les plus anciennes et les plus diversifiées. C'est pourquoi l'UNESCO doit jouer un rôle clé dans la consolidation de la paix à l'échelon régional. Cela suppose un long processus impliquant de multiples actions et la prise en compte de diverses questions aux plans national, régional et mondial. Pour ce faire, et à titre de mesure préliminaire, la deuxième initiative a été consacrée au thème "**L'éducation à la paix en Asie du Sud**". Dans ce contexte, une publication intitulée "A Teachers Guide to Peace Education" a été lancée dans le cadre des parlements indien et sri-lankais et elle a déjà été traduite en quatre langues. Elle est actuellement utilisée par les enseignants dans certains pays d'Asie du Sud. On espère que, grâce à cette méthode, fondée sur l'éducation, les futures générations pourront acquérir les valeurs, attitudes et comportements qui sont nécessaires pour faire évoluer les mentalités dans le monde entier. Cette initiative a été unanimement soutenue par tous les ambassadeurs/représentants auprès de l'UNESCO de tous les pays de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC), y compris l'Afghanistan, lors d'une réunion organisée à Paris avec le Directeur général de l'Organisation en octobre 2002.

516. L'objet de la troisième initiative était d'appuyer le "**Processus de consolidation de la paix à Sri Lanka**" dans le Nord-Est du pays déchiré par un conflit, moyennant l'élaboration de projets extrabudgétaires visant à renforcer les capacités des institutions, à promouvoir un centre de médias libre, à informatiser et à mettre en réseau la bibliothèque de Jaffna qui a été brûlée pendant le conflit et à encourager l'adoption de concepts favorisant une existence pacifique dans le cadre du programme de l'UNESCO relatif au "dialogue interculturel".

Bureau multipays de Santiago

517. Compte tenu du mandat du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, 2000), des orientations stratégiques énoncées dans le 32 C/5 et des principes directeurs sur la décentralisation, le Bureau régional pour l'éducation à Santiago a principalement axé ses efforts sur la réalisation des objectifs et initiatives de l'Education pour tous. A cette fin, le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes intervient sur deux plans : coordination régionale et mobilisation des partenaires de l'EPT, et assistance au niveau national pour élaborer et exécuter les plans nationaux d'EPT.

518. Pour appuyer l'élaboration ou la révision des plans nationaux d'EPT, le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation s'est employé à créer un réseau de coordonnateurs nationaux de l'EPT qui sont formés et dotés d'outils d'information analytique et qui bénéficient de la collaboration d'autres organismes parrainant l'EPT. Les principales activités sont notamment les suivantes : (i) réunions et ateliers régionaux et sous-régionaux, dont deux réunions sous-régionales (pays d'Amérique latine et des Caraïbes) ; (ii) constitution d'un Forum régional sur l'éducation pour tous en Amérique latine, avec la participation des coordonnateurs nationaux de l'EPT, et deuxième réunion régionale sur l'EPT (septembre 2003) ; (iii) accords avec des organismes partenaires des organisations internationales et des représentants de la société civile ; (iv) élaboration de nouveaux

outils de diffusion et de l'information ; et (v) publications, notamment un dossier d'information sur l'EPT : Elaboration d'un dossier régional sur l'EPT "L'Education pour tous : vers l'équité en Amérique latine".

519. Pour garantir l'efficacité des plans nationaux d'EPT dans chacun des contextes nationaux, le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes a entrepris d'élaborer et de mettre en oeuvre un nouveau projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC, 2003-2017). L'élaboration du PRELAC avait été demandée lors d'une réunion régionale des ministres de l'éducation tenue à Cochabamba (Bolivie) en mars 2001 (PROMEDLAC VII). En novembre 2002, à La Havane, les ministres de l'éducation ont adopté à l'unanimité le projet et le modèle de suivi qui doivent permettre d'intégrer les plans d'EPT dans les différents contextes nationaux, et ils ont indiqué qu'ils comptaient à cette fin sur le soutien sans réserve des experts et des techniciens des ministères de l'éducation, avec la collaboration d'organisations de la société civile. Le PRELAC s'articule autour de cinq axes stratégiques sur lesquels les pays et la région doivent concentrer leurs efforts pour atteindre les objectifs fixés dans le Cadre d'action de Dakar :

- Contenus et méthodes pédagogiques conduisant à la construction de significations valables pour nous-mêmes, pour les autres et pour le monde dans lequel nous vivons, conformément aux concepts de la Commission Delors sur les quatre piliers de l'éducation au XXI^e siècle.
- Enseignants. Renforcer leur participation aux changements apportés à l'éducation et en faire un des principaux acteurs des processus éducatifs.
- Culture des écoles. Transformer ces établissements en communautés d'apprentissage participatif.
- Gestion des systèmes d'enseignement. Permettre aux systèmes d'offrir de véritables possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- Responsabilité sociale de l'éducation. Veiller à ce que la société dans son ensemble soit attentive aux résultats de l'EPT et ne pas s'en remettre uniquement au secteur de l'enseignement public.

520. Dans ce contexte, il est demandé à l'UNESCO d'apporter un soutien principalement dans les domaines suivants :

- Suivi périodique moyennant la production d'informations et la réalisation d'études comparatives et d'évaluations.
- Renforcement des capacités des ministères de l'éducation pour les aider à négocier avec d'autres parties prenantes dans le secteur en question (en particulier avec les syndicats d'enseignants).
- Coordination permanente de la coopération internationale dans le secteur de l'éducation à l'échelon national, sous-régional et régional.

521. Pour atteindre les objectifs de l'EPT conformément aux stratégies proposées par le PRELAC, le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation a tissé des réseaux à l'appui des activités régionales visant différents acteurs nationaux. Ainsi, le PRELAC coordonnera les activités avec les experts et techniciens de l'éducation ; les enseignants, élèves, étudiants et parents ; les parlements ;

de même que les ONG et d'autres membres de la société civile, pour que s'établissent entre eux une coopération et des synergies à l'échelon national.

522. Les réseaux sont les suivants :

- Réseau de promoteurs de l'éducation de qualité pour tous. Conçu pour diffuser l'éthique de l'Education pour tous parmi les directeurs d'établissements scolaires, dans le cadre d'ateliers de formation où les intéressés peuvent puiser des idées. Destiné principalement, mais pas exclusivement, aux directeurs d'établissements situés dans des zones marginalisées.
- Réseau d'innovation pédagogique "INNOVEMOS". Conçu pour collecter et diffuser des innovations pédagogiques au niveau de l'école et pour mettre en relation les agents d'innovation en milieu scolaire. Ce réseau a également pour objet la réalisation de différents matériels d'information (notamment Enseignements dégagés de l'expérience, Pratiques optimales et Etat des connaissances).
- Laboratoire latino-américain d'évaluation de l'éducation de qualité (LLECE). Destiné à des experts et des techniciens de l'évaluation de l'éducation. Tisse un réseau entre les services des ministères de l'éducation chargés des examens nationaux. Ce réseau a pour objet de fournir des informations aux fins d'évaluations comparatives et de réaliser des analyses factorielles.
- Système régional d'information (SIRI). Réseau regroupant les statisticiens des ministères de l'éducation. Chargé de collaborer avec l'Institut de statistique de l'UNESCO à Montréal, de produire des séries statistiques et de réaliser des études statistiques.
- Réseau pour l'enseignement des sciences. Conçu pour intégrer les conceptions et les méthodologies scientifiques dans les programmes d'études multidisciplinaires.
- Forum permanent de l'enseignement secondaire. Réseau conçu pour appuyer les processus qui sous-tendent la réalisation de l'objectif de l'enseignement secondaire pour tous, dans le cadre du programme régional.
- Forum régional de l'Education pour tous. Créé pour relier entre eux les coordonnateurs nationaux de l'EPT.

523. En outre, au cours de la première Conférence interparlementaire sur l'éducation, organisée par le Parlement latino-américain (PARLATINO) et l'UNESCO à São Paulo (Brésil, 5-6 novembre 2002), les présidents des commissions de l'éducation des parlements d'Amérique latine (Chambre des députés et Sénat) ont exprimé leur soutien sans réserve au PRELAC.

Bureau multipays de Beyrouth

524. Onze pays arabes ont soumis leurs **plans d'action nationaux pour l'EPT** qui ont été examinés et évalués avec les responsables nationaux concernés en fonction des objectifs fixés pour l'EPT. Ces documents contiennent les plans de travail pour la période 2003-2015. Une réunion régionale portant sur la mobilisation des ressources et la mise en place de réseaux spécialisés entre les ONG travaillant sur l'EPT s'est tenue à Beyrouth du 8 au 10 janvier 2003. On s'est attaché à renforcer des capacités et à apporter un appui aux particuliers et aux institutions, sur la base du plan de travail conjoint pour la coopération au programme régional de l'EPT (UNESCO, ISESCO, ABEGS et AGFUND).

525. Dans le cadre de l'action visant à dispenser une éducation aux jeunes et aux enfants marginalisés, le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth a organisé, en collaboration avec les partenaires régionaux, plusieurs activités aux niveaux régional et national visant à influencer sur les politiques et les pratiques dans ce domaine. Certaines de ces activités étaient ciblées sur les enfants ayant des besoins spéciaux, d'autres sur les enfants des rues ou au travail ainsi que sur les jeunes déshérités dans les camps de réfugiés. Dans l'optique de l'amélioration de l'enseignement dans les Etats arabes, le Bureau a organisé la Réunion consultative arabe sur la gouvernance locale des établissements scolaires, qui s'est tenue au Caire (mars 2003). Cette activité a pour but de renforcer la participation des communautés locales au processus éducatif. Dans le même esprit, d'autres activités ont été organisées pour renforcer les capacités nationales et régionales dans les domaines de l'éducation environnementale ainsi que de l'orientation et des conseils pédagogiques.

526. Les Etats arabes et les centres **UNEVOC** ont mené des actions portant sur l'emploi des jeunes en zone rurale et ont mis en commun les expériences sur la diversification de l'enseignement secondaire visant à répondre aux nécessités du développement économique et social dans la région (Colloque sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels à Alep, 26-29 janvier 2003).

527. Des démarches novatrices ont été adoptées pour l'élaboration des programmes scolaires dans la région, l'objectif étant notamment de prendre en compte les tendances internationales dans l'enseignement scientifique et technologique (Beyrouth, Atelier régional sur l'enseignement scientifique et technologique, 20-22 mai 2003). Une quarantaine d'ONG actives dans le domaine du VIH/sida et des droits de l'homme ont reçu une formation et élaboré des propositions préliminaires pour la formulation de programmes nationaux et locaux portant sur cette thématique, dans le cadre de la coopération conjointe entre l'UNESCO, le PNUD et l'ONUSIDA (Atelier sur le VIH/sida et les droits de l'homme de Bherisaf, 16-20 juin 2003).

528. Les principes directeurs définis pour les systèmes d'évaluation et d'accréditation nationaux et régionaux des établissements d'**enseignement supérieur** ont été mis en commun à l'échelle régionale dans le cadre de la coopération entre l'UNESCO, l'Association des universités arabes et certains établissements universitaires (Université de Jordanie et Université libanaise). Des actions ont été menées en vue de doter les pays des capacités nécessaires pour formuler des politiques de l'enseignement supérieur qui puissent contribuer au renouveau des systèmes et des institutions, de façon à relever les défis de la mondialisation. Les efforts ont porté notamment sur l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'enseignement supérieur et l'assistance technique pour la réorganisation du Ministère de l'enseignement supérieur au Yémen, ainsi que la définition d'un cadre pour l'assurance qualité (UNESCO/PNUD/Banque mondiale). "La restructuration et la différenciation des systèmes d'enseignement supérieur pour répondre aux défis du monde actuel et futur", tel était le thème retenu pour les travaux du Comité scientifique régional du Forum de l'UNESCO sur la recherche et les savoirs relatifs à l'enseignement supérieur (Le Caire, 13-15 mai 2003).

529. Le Centre international des sciences humaines à Byblos pilote un programme sur la culture et la **démocratie** qui devrait contribuer à la réflexion analytique et théorique sur la démocratie. Dans ce cadre, une Conférence internationale sur la démocratie et la paix a été organisée à Beyrouth les 2 et 3 juin 2003 et le rapport de l'UNESCO "L'interaction démocratie et développement", élaboré par Boutros Boutros-Ghali, a été largement diffusé et commenté parmi les responsables des politiques à l'échelon régional.

530. Pendant l'exercice biennal en cours, deux grandes réunions régionales ont été organisées par le Bureau de Beyrouth dans le domaine de la **culture** : une Conférence sur le trafic illicite de biens culturels (Beyrouth, 11-14 février 2002) au cours de laquelle des juristes, des responsables des douanes et de la police et des spécialistes du patrimoine culturel ont examiné les moyens de renforcer les actions et la coopération entre les Etats arabes pour lutter contre l'importation et l'exportation illicites de biens culturels meubles ; et une conférence sur l'enseignement des arts dans les Etats arabes (Amman, Jordanie, 18-21 mai 2002) qui a réuni des pédagogues et des spécialistes de l'ensemble du monde arabe dans un effort pour harmoniser l'enseignement artistique et les modalités de son incorporation dans les programmes scolaires.

Bureau multipays de Moscou

531. Le Bureau de Moscou a exécuté avec succès son programme, les taux d'exécution se situant entre 80 et 90 % pour la plupart des secteurs. Les contacts avec les cinq bureaux multipays ont été renforcés tandis que la coopération étroite avec la Fédération de Russie et le système des Nations Unies s'est poursuivie. Le Bureau a été en mesure de lever des contributions extrabudgétaires de plusieurs centaines de milliers de dollars pour favoriser les activités de programme dans les pays desservis. Assurer et faciliter la planification systématique à long terme des programmes avec les pays desservis demeure une nécessité et une tâche importante pour le Bureau.

532. L'**Education pour tous (EPT)** est restée la principale priorité dans le Secteur de l'**éducation** : un groupe de travail de l'ONU sur l'éducation a été mis en place en Russie pour aider le pays à atteindre les objectifs de développement du Millénaire et les objectifs de l'EPT. Deux ateliers sous-régionaux sur la planification et la mise en oeuvre des politiques de l'EPT ont contribué au renforcement des capacités dans les pays desservis. Dans le cadre d'un projet conjoint Moldova/UNESCO/PNUD/UNICEF, la stratégie EPT pour ce pays a été élaborée et approuvée par le gouvernement. Dans le cadre du Plan Caucase de l'UNESCO, et en étroite collaboration avec le Bureau international de l'éducation, un séminaire sur le thème "Une éducation de qualité pour tous : la formation des enseignants et la réforme des programmes dans la région du sud Caucase" (Géorgie, juin 2003) a contribué à renforcer la coopération entre les trois pays de la région. Deux manifestations internationales sur l'éducation intégratrice (Moldova, mai 2003 et Pskov, Russie, juin 2003) visaient à améliorer les connaissances et les compétences des spécialistes d'Europe centrale et orientale dans le domaine de la planification et de la mise en oeuvre de l'éducation intégratrice et à faciliter l'incorporation des objectifs relatifs à ce type d'éducation dans les plans nationaux pour l'EPT.

533. Dans le domaine de la **protection de la petite enfance**, des matériels portant sur les méthodes pédagogiques ont été mis au point et une série de conférences a été organisée dans les maternités et les centres de consultation. Conjointement avec le Ministère russe de l'éducation et le Centre fédéral d'éducation et de protection de la petite enfance (ECCE), une conférence a été organisée à l'intention des spécialistes travaillant dans ce secteur. D'autres activités portent sur la **qualité de l'éducation**, l'application des **TIC à la formation des enseignants**, le dialogue sur les orientations de l'**enseignement secondaire** et l'**éducation pour le développement durable**. Un certain nombre d'activités ont été consacrées à la prévention du VIH/sida, notamment les consultations d'experts de l'EPT au niveau interrégional sur le thème "le VIH/sida et la santé à l'école dans le contexte de l'EPT" (Riga, avril 2003), l'établissement des fiches-programmes pour le budget-plan de travail intégré d'ONUSIDA (en coopération avec l'Institut international de planification de l'éducation) et le lancement d'un projet spécial sur les dimensions culturelles de la prévention du VIH/sida dans la région du sud Caucase. Plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la célébration du 50e anniversaire du Réseau du Système des écoles associées (réSEAU). Les résultats des activités

menées par le Bureau dans le domaine de l'**éducation pour le patrimoine mondial** ont été présentés lors de la réunion de planification correspondante (Paris, mars 2003).

534. Le Bureau de Moscou a continué d'apporter un appui à la Fédération de Russie pour la remise en état et la modernisation du système éducatif en République tchétchène. Le Ministère de l'éducation de la Fédération a désigné un comité de pilotage spécial et un groupe d'experts (Moscou, avril 2003). Etant donné la forte demande, on envisage de rééditer le rapport d'évaluation. Une mission d'experts de haut niveau de l'UNESCO devrait se rendre à Moscou en juin pour élaborer des activités précises.

535. Dans le cadre du suivi de la table ronde sur **la réforme des politiques scientifiques** et les nouveaux partenariats (décembre 2002), le Bureau a continué de favoriser le débat sur les politiques scientifiques ainsi que sur l'innovation. Plusieurs publications sont en cours de réalisation sur ce thème, en coopération avec le Bureau. Le séminaire et l'exposition sur "Les technologies novatrices de recyclage des eaux usées", organisés dans le cadre du Forum sur les grands fleuves (Nizhny Novgorod, mai 2003) ont permis de mettre en évidence le fort potentiel d'innovation qui existe au sein des pays desservis par le Bureau. Plusieurs réunions organisées conjointement avec des collègues de Paris de l'Equipe spéciale pour la Volga ont contribué à faire avancer le processus "Vision de la Volga" (les progrès peuvent être suivis sur le site www.unesco.ru/volga). Les travaux ont été présentés au public lors du Forum sur les grands fleuves. En parallèle, le Bureau a commencé à concevoir des projets extrabudgétaires pour poursuivre cette initiative pendant le prochain exercice biennal.

536. Deux projets extrabudgétaires visant à promouvoir les **réserves de biosphère** comme territoires modèles pour le **développement durable** ont pris de l'ampleur : l'exécution d'un projet régional sur les réserves de biosphère dans le Caucase, qui fait partie du Plan Caucase, a démarré. Récemment, un mémorandum d'accord a été signé avec le Bélarus et le PNUD pour la création de réserves de biosphère en Polésie (Bélarus). L'évaluation des deux projets de terrain du CSI a été menée à bien et les activités de suivi ont débuté. La section des sciences du Bureau continue de fournir des services au Centre du patrimoine mondial, en particulier pour la surveillance des sites inscrits sur la Liste du patrimoine naturel mondial et la réalisation d'activités financées au moyen du Fonds du patrimoine mondial.

537. Dans le **domaine des sciences sociales et humaines**, le Bureau a privilégié la formulation de stratégies régionales concernant les principaux domaines thématiques. Des chercheurs et des responsables de haut niveau venus de 12 pays européens ont élaboré une stratégie régionale pour les sciences sociales et humaines en Europe centrale et orientale lors de la consultation régionale sur le thème "Vers une stratégie pour le Secteur UNESCO des sciences sociales et humaines en Europe centrale et orientale" (Moscou, avril 2003). Une réunion d'experts européens sur le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée en Europe s'est tenue à Moscou (mars 2003) avec la participation du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes : elle a débouché sur une contribution de cette région de l'Europe à la stratégie mondiale de l'UNESCO pour lutter contre le racisme.

538. La coopération avec le réseau d'Europe centrale et orientale pour la recherche sur les migrations s'est poursuivie et intensifiée. La Conférence internationale sur le thème "Migration et marché du travail dans les pays d'Europe centrale et orientale" s'est tenue en Moldova (mai 2003). Cette conférence a porté essentiellement sur l'intensification des migrations de main-d'oeuvre face aux mutations économiques en cours, l'évolution de la situation démographique et le processus de mondialisation.

539. L'une des principales priorités est restée la promotion des **droits de l'homme** et des principes démocratiques, les jeunes étant le principal groupe cible. Un programme de recherche sociologique interdisciplinaire sur les droits économiques, sociaux et culturels des jeunes dans différents pays desservis par le Bureau a été lancé afin d'obtenir des données fiables, essentielles pour la prise de décision ultérieure. Ces activités ont été accompagnées d'une campagne de sensibilisation, notamment un clip vidéo visant à promouvoir les principes démocratiques auprès des jeunes, qui a été diffusé gratuitement par la télévision russe et a touché une audience de quelque 120 millions de téléspectateurs russophones en Russie et au Bélarus. L'ouvrage intitulé "Protection des droits de l'homme : mécanismes internationaux et nationaux" a été traduit en arménien et en géorgien et publié sur l'Internet dans une version adaptée au contexte national.

540. Dans le domaine de la **culture**, le Bureau de Moscou a continué d'apporter une assistance aux pays desservis pour mettre en oeuvre les conventions pertinentes de l'UNESCO. D'autres activités ont porté sur les questions concernant la sauvegarde du **patrimoine culturel matériel et immatériel**, la diversité culturelle, la promotion du dialogue culturel et le rôle de la culture dans le développement. Parmi les activités récentes, une table ronde sur le thème "Diversité culturelle, développement et mondialisation" a été consacrée à la Journée mondiale de la diversité culturelle (Moscou, 21 mai 2003). Les participants ont adopté une série de recommandations concrètes adressées aux gouvernements des pays desservis par le Bureau.

541. Dans le cadre du Plan Caucase de l'UNESCO et sur le thème "Dialogue entre les civilisations - Caucase", une série de manifestations artistiques et culturelles ont été organisées à Vilnius (Lituanie) en vue de consolider la paix et la stabilité entre l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie en favorisant la coopération régionale et interrégionale.

542. La première - et principale - phase de réalisation du projet Ermitage/UNESCO a été menée à bien, et une stratégie pour les phases ultérieures a été élaborée et adoptée. A l'occasion du 300e anniversaire de la fondation de Saint-Pétersbourg, un numéro spécial de la revue "Museum International", entièrement consacré au Musée d'Etat de l'Ermitage, va être publié. Le partenariat avec le théâtre du Bolchoï a été actualisé et adapté de façon à répondre aux besoins actuels. Dans le cadre de la stratégie à court terme élaborée en décembre 2002, une mission d'experts de l'UNESCO a fourni une expertise technique et architecturale sur le bâtiment principal du théâtre. Une conférence internationale a été organisée afin de solliciter largement les compétences internationales pour la reconstruction et la restauration du Bolchoï. A l'issue de cette conférence, il a été décidé de créer dans un proche avenir un conseil consultatif international placé sous les auspices de l'UNESCO, qui en assurera la coordination, et dont la principale mission sera de fournir au théâtre les services d'experts indépendants pour les travaux de reconstruction.

543. S'agissant de la **communication** et de l'**information**, le Bureau de Moscou s'est tout particulièrement attaché à favoriser la liberté d'expression, le développement et la promotion de programmes d'éducation concernant les médias, l'amélioration des lois et règlement régissant les médias et les programmes de formation à l'intention des professionnels de ce secteur. Avec le soutien financier et technique du Bureau, une Conférence internationale sur le thème "Façonner les systèmes médiatiques de demain", organisée à Moscou en mai 2003, a permis d'examiner les difficultés rencontrées par les systèmes médiatiques des pays en transition et de mettre en lumière la nécessaire adaptation aux mutations actuelles, le nouveau rôle des médias et le pouvoir des technologies de l'information et de la communication. Une importante initiative est prévue dans le domaine de l'éducation concernant les médias, à savoir une réunion des doyens de facultés de journalismes de tous les pays couverts par le Bureau de Moscou. Ce séminaire fournira les bases nécessaires à l'élaboration d'activités concrètes en vue de promouvoir l'éducation concernant les médias au cours du prochain biennium.

544. En étroite coopération avec l'Union russe des journalistes, un ouvrage intitulé "Le droit des médias de masse - à la croisée des époques et des opinions" a été élaboré. Il contient le texte des lois pertinentes des différents pays, des observations sur ces textes, des analyses d'experts et des opinions de journalistes et d'éditeurs. Des séminaires de formation à l'intention des professionnels des médias ont été organisés en Arménie et en Azerbaïdjan. Ces formations comportaient des cours théoriques ainsi que des stages dans les grandes structures médiatiques nationales et visaient à combiner la couverture nationale et internationale de l'information dans les médias régionaux, les textes juridiques et déontologiques, la gestion et la commercialisation ainsi que la conception et la mise en page des médias écrits.

Bureau multipays de Beijing

545. Le Bureau de Beijing, qui couvre cinq pays de la sous-région de l'Asie de l'Est, à savoir le Japon, la Mongolie, la République de Corée, la République démocratique populaire de Corée et la République populaire de Chine, s'occupe d'une sous-région qui se caractérise par une longue et riche tradition historique et culturelle. Ce fonds historique et culturel commun pourrait y faciliter la coopération mutuelle, comme il pourrait la rendre à d'autres occasions plus délicate. Il s'agit également d'une sous-région qui ne manque pas d'atouts pour prendre la tête du mouvement de promotion de la compréhension internationale et d'une culture de la paix dans le monde. En tant qu'institution intergouvernementale multilatérale, l'UNESCO a un rôle capital à jouer, par le biais de ses programmes et projets, dans la promotion, la mise en place et la préservation d'un environnement propre à permettre que se réalisent les aspirations des peuples de ces pays.

546. En Chine, deux nouveaux projets extrabudgétaires ont été mis au point et lancés dans le cadre d'une coopération multilatérale, à savoir "Améliorer l'éducation de base dans les provinces de Hainan et Jilin", financé par l'Italie, et "Recherche écologique pour un environnement durable en Chine (ERSEC)", financé par l'Allemagne. Ces deux projets relèvent d'une démarche nouvelle en vertu de laquelle le donateur établit un accord bilatéral de coopération avec le pays bénéficiaire pour un projet précis et invite un organisme multilatéral, en l'occurrence l'UNESCO, à exécuter ce projet dans le pays en question. Les fonds émanant du donateur sont fournis directement à l'UNESCO dans le cadre d'un accord de fonds-en-dépôt. Les négociations avec les organismes de contre-partie chinois à propos de diverses modalités d'exécution de ces projets se sont certes révélés plus complexes que dans les projets de fonds-en-dépôt classiques mais ces deux projets ont permis à l'UNESCO d'élargir sa présence et sa visibilité auprès de différents donateurs et partenaires nationaux (autorités provinciales, universités et instituts) en Chine. Ils ont aussi permis à ce bureau multipays de développer ses possibilités de recherche directe de fonds extrabudgétaires auprès des ambassades de pays donateurs et d'engager des consultations et négociations directes avec ces derniers.

547. En Mongolie, la participation de l'UNESCO au projet sur "L'amélioration des perspectives offertes aux adolescents, garçons et filles en Mongolie" du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a facilité l'extension de la portée des projets de l'UNESCO, grâce à l'action conjointe et coordonnée avec d'autres organismes tels que l'UNICEF, le FNUAP et l'OMS. Les activités du Programme ordinaire de l'UNESCO en ce qui concerne l'éducation ont été également bien intégrées à l'ensemble du plan d'action national pour l'EPT, dont l'exécution est suivie de près par un comité conjoint national et interinstitutions dont l'UNESCO fait également partie. Le Gouvernement mongol (Ministère de la science, de la technique, de l'éducation et de la culture) est favorable à cette intervention globale et commune des organismes des Nations Unies en Mongolie et est en train de prendre davantage d'initiatives et de responsabilités dans la coordination des projets soutenus par la communauté internationale. Ces initiatives d'origine tant nationale qu'internationale ont permis de réduire les risques de doubles emplois superflus en Mongolie.

548. Pour l'ensemble des cinq pays couverts par le Bureau, la coordination et l'exécution des activités du programme de l'Organisation font l'objet d'une coopération toujours plus étroite avec les commissions nationales pour l'UNESCO, sous la forme de consultations régulières et, en particulier, de la réunion sous-régionale annuelle des secrétaires généraux, des commissions nationales pour l'UNESCO en Asie de l'Est et du Festival UNESCO des jeunes artistes d'Asie de l'Est. Le Bureau a organisé à Jakarta, en juin 2002, avec la participation du Centre UNESCO de Macao, la quatrième Réunion sous-régionale des secrétaires généraux des commissions nationales d'Asie de l'Est à l'occasion de la réunion consultative des commissions nationales de l'Asie et du Pacifique. Cette réunion a permis d'examiner la stratégie régionale figurant dans le 31 C/4 et de décider que "l'éducation en milieu rural" et la "désertification" constitueraient les principaux enjeux sous-régionaux.

549. Le deuxième Festival des jeunes artistes s'est tenu à Fukuoka (Japon) du 1er au 3 août 2002, en présence du Directeur général. Plus de 200 enfants venus des cinq pays de l'Asie de l'Est ont participé à cette manifestation. Il convient de mentionner tout particulièrement à cet égard la participation des fédérations nationales des associations pour l'UNESCO du Japon et de la Chine ainsi que du Centre UNESCO de Macao aux préparatifs du festival. S'agissant de l'éducation en milieu rural, le Bureau a organisé avec l'INRULED, deux ateliers régionaux, en octobre et novembre 2002, et le Colloque international sur l'éducation en milieu rural, en janvier 2003. Cette dernière manifestation a été organisée conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies tels que le PAM, la FAO et l'UNICEF.

550. Le programme MAB est le plus actif des programmes du Secteur de la science. En 2003, le secrétariat de l'EABRN a été transféré du Bureau de l'UNESCO à Jakarta à celui de Beijing.

551. La réduction de la pauvreté parmi les migrants en milieu urbain constitue le principal sujet retenu dans le domaine des sciences sociales et humaines. Le Bureau fait largement appel aux méthodes de ces sciences pour lancer des projets intersectoriels. La proposition faite par l'UNESCO aux autorités municipales de Beijing en vue de la préservation et de la protection de la vieille ville de Beijing au profit et avec la participation de ses habitants constitue un exemple d'action conjointe des secteurs des sciences humaines et sociales et de la culture.

552. Etant donné que 2002 était l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel et celle du 30^e anniversaire de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, le Bureau de Beijing a apporté son soutien à de nombreuses manifestations et conférences de sensibilisation au patrimoine culturel. Trois grands projets financés par des fonds-en-dépôt japonais et consacrés à la restauration et la conservation de sites culturels chinois ont été exécutés, à savoir "Conservation et restauration des grottes de Longmen", "Protection et conservation du pavillon Hanyuan du palais Daming" et "Conservation et restauration des grottes aux mille bouddhas de Kumtura". Le Bureau a accueilli à Xi'an, en novembre 2002, le Séminaire international de l'UNESCO sur les routes de la soie, pour célébrer l'achèvement de dix années du "Programme de bourses Hirayama". Le patrimoine culturel immatériel retient de plus en plus l'attention des gens. Le Bureau est en train de mettre l'accent sur la nécessité de préserver le patrimoine culturel immatériel des groupes minoritaires (protection et promotion des contes populaires des nationalités minoritaires de Chine menacées de disparition, grâce à des fonds-en-dépôt japonais).

553. En République démocratique populaire de Corée et en Mongolie, les très rares organismes des Nations Unies qui disposent de bureaux dans ces pays en sont venus à privilégier la coopération et la collaboration interinstitutions dans divers domaines d'activités, ce qui a contribué à accroître l'impact et l'efficacité de l'ensemble des activités du programme de l'UNESCO (essentiellement consacrées à l'éducation) dans ces deux pays. Par ailleurs, grâce à ce développement de la

coordination et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies, le Bureau de Beijing a pu améliorer son efficacité opérationnelle bien qu'il ne soit pas physiquement présent dans ces pays.

554. Le Bilan commun de pays (CCA) relatif à la Chine a été établi pour la première fois en 2000. Une fois revu par le gouvernement, ce document a été mis à jour en mars 2003. Le Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) relatif à la Chine (pour la période 2001-2005) a été signé par le coordonnateur résident des Nations Unies et le Gouvernement chinois en octobre 2000. Un examen à mi-parcours a été effectué en avril/mai 2003. Le CCA et l'UNDAF relatifs à la Mongolie (pour la période 2002-2006) ont été tous deux établis en juin 2001. Le CCA relatif à la République démocratique populaire de Corée a été établi en septembre 2002.

Questions budgétaires et financières

555. Le **budget ordinaire** pour 2002-2003 approuvé par la Conférence générale à sa 31^e session s'élevait à **544.367.250 dollars**. Au 30 juin 2003, ce montant a fait l'objet d'un relèvement dû :

- (i) au report de 8.005.346 dollars correspondant au solde non dépensé des crédits du budget ordinaire approuvé pour 2001-2002, en application de la décision prise par le Conseil exécutif à sa 164^e session (décision 164 EX/6.2) et
- (ii) à des dons et contributions spéciales d'un montant de 2.912.409 dollars, dont des contributions de gouvernements aux frais de fonctionnement des unités hors Siège (799.077 dollars), conformément à la Résolution portant ouverture de crédits (résolution 31 C/73, paragraphe A (b)),

qui a porté le montant des crédits ajustés à **555.285.005 dollars**. Le Directeur général a exprimé sa gratitude aux gouvernements, institutions et particuliers pour la générosité de leurs dons et contributions.

556. Au 30 juin 2003, le total des crédits ouverts pour les Titres I à III du budget (à l'exclusion du report de 8.005.346 dollars) s'élevait à 554.581.509 dollars, y compris un virement de 9.959.700 dollars du Titre IV et un virement de 1.498.700 dollars de la réserve pour les reclassements comme approuvés précédemment par le Conseil exécutif. Or, la Résolution portant ouverture de crédits dispose que pour respecter le plafond budgétaire, ce montant doit être réduit de 11.034.300 dollars par absorption de coûts au cours de l'exécution du programme. Le Directeur général entend réaliser cette absorption en abaissant les dépenses de personnel. Au 30 juin 2003, le montant total des fonds engagés au titre du budget ordinaire (à l'exclusion des fonds reportés) s'élevait à 403.485.822 dollars, soit 73 % du montant total des crédits (547.279.659 dollars).

557. En ce qui concerne les **dépenses de personnel**, les crédits alloués s'élevaient au 30 juin 2003 à 329.897.700 dollars, y compris la réserve pour les reclassements (321.040.700 dollars prévus dans la Résolution portant ouverture de crédits pour 2002-2003, plus un virement de 8.857.000 dollars du Titre IV du budget approuvé aux termes des décisions 164 EX/6.2 et 166 EX/8.1). Comme indiqué au paragraphe précédent, ces crédits de personnel doivent être réduits de 11.034.300 dollars par absorption de coûts au cours de l'exécution du programme. Les **dépenses effectives de personnel** au 30 juin 2003 s'élevaient à 233.173.136 dollars, soit 70,7 % des crédits de 329.897.700 dollars, ou 73,1 % des crédits "réduits" de 318.845.400 dollars.

558. Au titre du **Programme de participation**, 2.002 demandes représentant un montant total de 77.576.022 dollars ont été reçues durant l'exercice biennal en cours, dont 1.283 représentant un montant de 21.398.832 dollars, étaient approuvées au 30 juin 2003. Sur ce total, 31 demandes étaient approuvées au titre du programme d'aide d'urgence.

559. Pour les premiers 18 mois de l'exercice 2002-2003, les dépenses totales afférentes à l'exécution d'activités financées sur des **ressources extrabudgétaires** se sont élevées à **373,3 millions de dollars**, contre 213,4 millions de dollars pour la même période de l'exercice antérieur, soit une augmentation de **159,9 millions de dollars**.

Sources de financement	Dépenses d'exécution (18 premiers mois de l'exercice biennal)		Augmentation/(diminution) en 2002-2003 par rapport à 2000-2001
	2000-2001 M. \$	2002-2003 M. \$	M. \$
Sources Nations Unies			
PNUD	13,2	9,4	(3,8)
FNUAP	4,5	2,1	(2,4)
Autres sources Nations Unies	33,2	105,6	72,4
Autres sources			
Banque mondiale	0,5	3,7	3,2
Banques et fonds régionaux	2,1	7,1	5,0
Autres fonds-en-dépôt constitués au profit des donateurs	74,6	128,3	53,7
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons	50,6	65,3	14,7
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	34,7	51,8	17,1
Total général	213,4	373,3	159,9

Cette augmentation est imputable à deux principaux programmes : la coopération de l'UNESCO avec le Brésil (120,1 millions de dollars, soit 32 % des dépenses totales) au titre de fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur et le programme iraquien "Pétrole contre nourriture" (représentant 86,6 millions de dollars, soit 23 % des dépenses totales) au chapitre Autres sources Nations Unies. On notera également la hausse enregistrée en ce qui concerne les "fonds-en-dépôt" constitués par voie de dons (14,7 millions de dollars) et les "experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires" (17,1 millions de dollars). Des informations plus détaillées figurent dans la partie II du document 167 EX/4 (tableaux 7 à 9).

Cent soixante-septième session

167 EX/4
Partie II
PARIS, le 8 août 2003
Original anglais/français

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFERENCE GENERALE**

PARTIE II

Tableau de bord de l'exécution du programme en 2002-2003

(31 C/5 approuvé)

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION

II. PRESENTATION DU PROGRAMME ET BUDJET POUR 2002-2003

- Figure 1 Evolution du budget ordinaire de l'UNESCO de 1981 à 2003 (Croissance nominale et croissance réelle)
- Figure 2 Répartition des crédits du budget ordinaire pour 2002-2003
- Figure 3 Répartition du budget total pour 2002-2003 (Budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) entre les dépenses de personnel et les activités et entre le programme, le soutien de l'exécution du programme et la direction/administration
- Figure 4 Répartition du budget ordinaire pour 2002-2003 entre les dépenses de personnel et les activités et entre le programme, le soutien de l'exécution du programme et la direction/administration

III. EXECUTION DU PROGRAMME ORDINAIRE

- Tableau 1 Exécution du Programme ordinaire par article budgétaire principal (Dépenses, y compris les dépenses de personnel et le Programme de participation)
- Tableau 2 Exécution du programme par article budgétaire principal (dépenses à l'exclusion des dépenses de personnel et du Programme de participation)
- Tableau 3 Utilisation des fonds reportés de l'exercice 2000-2001
- Tableau 4 Utilisation des fonds décentralisés
- Tableau 5 Programme de participation
- A. Exécution par région
- B. Exécution par nature de dépenses
- Tableau 6 Etat des effectifs et dépenses de personnel

IV. PRESENTATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES

- Figure 5 Programmes opérationnels extrabudgétaires pour 2002-2003 par source de fonds et par grand programme
- Figure 6 Programmes opérationnels extrabudgétaires pour 2002-2003 : allocations et dépenses

V. EXECUTION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES

Tableau 7 Exécution des programmes extrabudgétaires par source de fonds

Tableau 8 Exécution des programmes extrabudgétaires par région

Tableau 9 Exécution des programmes extrabudgétaires par secteur

ANNEXE

Tableau détaillé de la situation du budget ordinaire au 30 juin 2003

I. INTRODUCTION

1. Le "Tableau de bord de l'exécution du programme" est un document technique qui vise à faciliter l'examen et l'évaluation par le Conseil exécutif des aspects budgétaires de l'exécution des programmes approuvés au titre du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires. La nature et la présentation des données figurant dans ce document ont évolué au fil des ans pour satisfaire à l'exigence d'une information complète et appropriée formulée par le Conseil.

2. Dans le tableau de bord soumis à la 165e session du Conseil exécutif, la présentation du document avait été remaniée afin de faciliter l'interprétation des figures et des tableaux, accompagnés le cas échéant d'explications et d'observations. Cette nouvelle présentation a été conservée dans le présent Tableau de bord.

3. Il convient de noter que le présent Tableau de bord correspond au budget approuvé dans le document 31 C/5 (544,4 millions de dollars). Il inclut toutefois un nouveau tableau distinct (tableau 3) qui présente l'utilisation des fonds reportés provenant du solde non dépensé de l'exercice 2000-2001, soit 8.005.346 dollars.

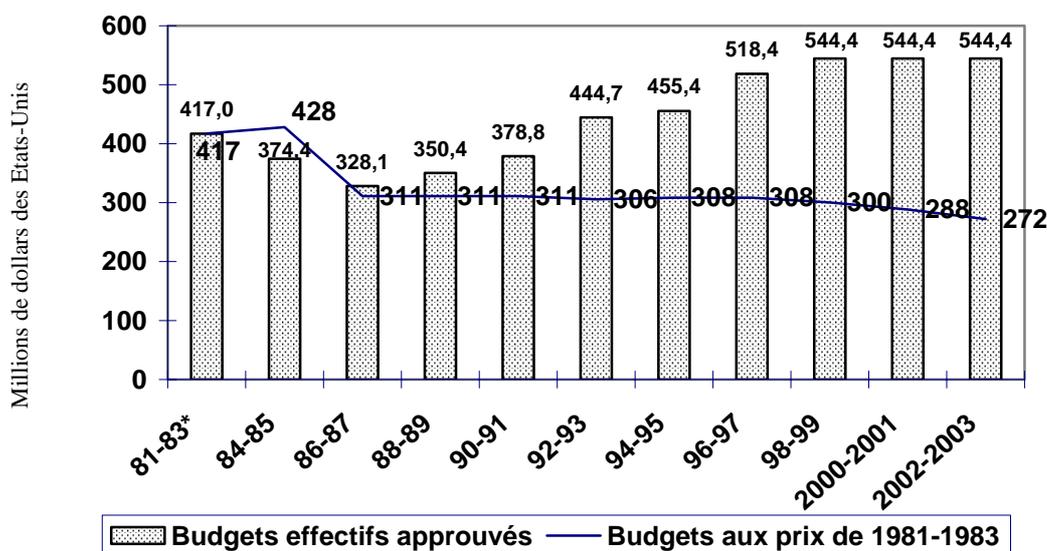
4. Nous prévoyons de présenter un état actualisé au 31 août 2003 de l'exécution des programmes financée par le budget ordinaire et les fonds reportés de 2000-2001.

II. PRESENTATION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2002-2003

FIGURE 1

EVOLUTION DU BUDGET ORDINAIRE DE L'UNESCO DE 1981 A 2003

(Croissance nominale et croissance réelle)



* Chiffre correspondant aux deux tiers du budget triennal.

La figure 1 permet de comparer l'évolution du budget sur plus de dix exercices biennaux en **valeur nominale** (soit le plafond budgétaire approuvé) et en **valeur réelle** correspondant au volume de ressources réellement disponibles pour réaliser le programme de travail compte tenu de la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation.

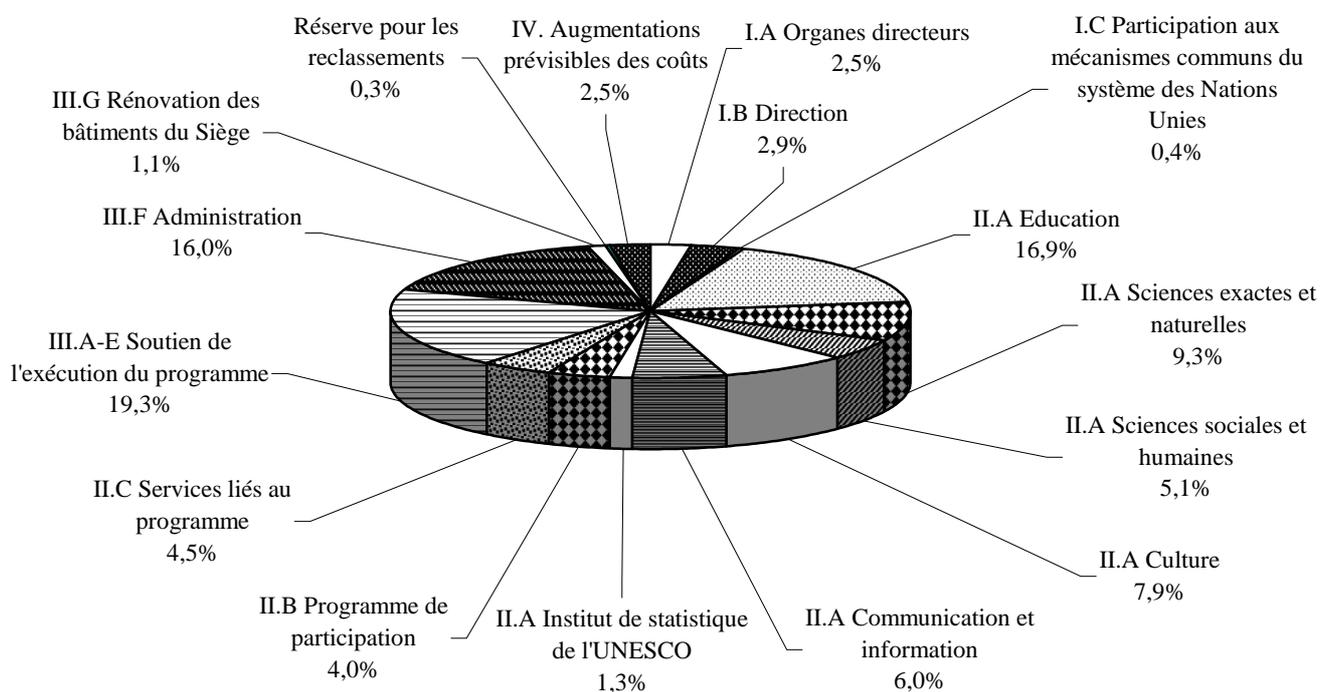
Alors que dans la présentation statistique précédente, l'année 2000 était choisie comme base, la période 1981-1983 constitue ici la base indiciaire comparative (c'est-à-dire le point de départ théorique). Ce choix de la base indiciaire ne modifie aucunement la tendance à la réduction du pouvoir d'achat du budget que l'on constate d'une année à l'autre depuis déjà 1981-1983. Mais cette présentation est plus logique et d'une interprétation visuelle plus aisée.

Observations

Malgré une tendance à l'augmentation du budget en **valeur nominale**, c'est-à-dire en dollars (cf. la suite croissante de "panneaux"), les ressources subissent en réalité une détérioration significative en **valeur réelle**, c'est-à-dire en volume d'activités. L'Organisation voit en fait les ressources réellement disponibles pour mettre en oeuvre son programme de travail diminuer (cf. la courbe décroissante).

FIGURE 2

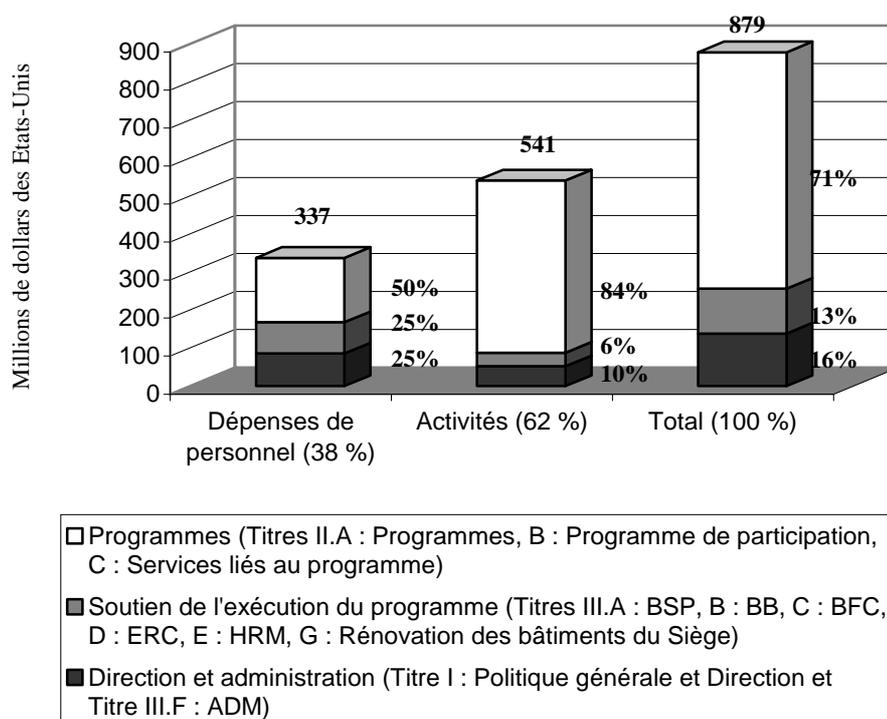
REPARTITION DES CREDITS DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2002-2003



La figure 2 indique la répartition du budget ordinaire en fonction des Titres budgétaires figurant dans le document 31 C/5 approuvé (page XXIII).

FIGURE 3

**REPARTITION DU BUDGET TOTAL POUR 2002-2003
(BUDGET ORDINAIRE ET FONDS EXTRABUDGETAIRES)
ENTRE LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LES ACTIVITES
ET ENTRE LE PROGRAMME, LE SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME
ET LA DIRECTION/ADMINISTRATION**



Le budget total (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) se subdivise en dépenses de personnel et dépenses au titre des activités, représentées respectivement par les deux premières colonnes. Chacune des trois colonnes se décompose en "programme", "soutien de l'exécution du programme" et "direction et administration".

Cette analyse inclut le Titre IV du budget et tient compte de l'ajustement de 11 millions de dollars apporté au budget ordinaire (544,4 millions de dollars), que le Directeur général prévoit d'absorber. En ce qui concerne les fonds extrabudgétaires, l'analyse se fonde sur le niveau des ressources anticipé dans le document 31 C/5 approuvé (334,2 millions de dollars). Pour les deux types de fonds, les coûts de personnel incluent exclusivement les coûts des postes établis.

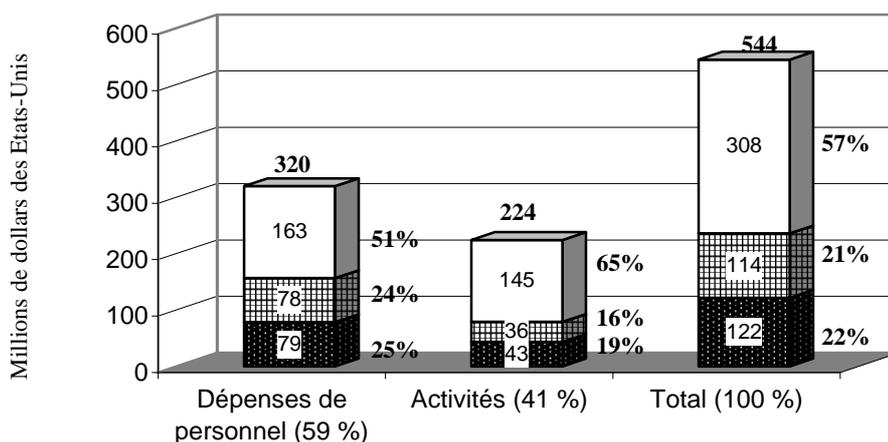
Observations

L'intérêt de ce graphique est de montrer que le poids relatif des postes établis au sein du budget total (budget ordinaire plus fonds extrabudgétaires) est de 38 %, contre 62 % pour les activités.

On relèvera également que le poids relatif de la "direction et administration" et du "soutien de l'exécution du programme" dans le budget total s'établit à 29 %, tandis que le poids relatif de la "direction et administration" *stricto sensu* représente 16 % du budget total.

FIGURE 4

**REPARTITION DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2002-2003
ENTRE LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LES ACTIVITES
ET ENTRE LE PROGRAMME, LE SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME
ET LA DIRECTION/ADMINISTRATION**



- Programmes (Titre II.A : Programmes, B : Programme de participation, C : Services liés au programme)
- ▨ Soutien de l'exécution du programme (Titres III.A : BSP, B : BB, C : BFC, D : ERC, E : HRM, G : Rénovation des bâtiments du Siège)
- Direction et administration (Titre I : Politique générale et Direction et Titre III.F : ADM)

La figure 4 concerne uniquement le budget ordinaire. Celui-ci se subdivise en dépenses de personnel et dépenses au titre des activités, représentées respectivement par les deux premières colonnes. Chacune des trois colonnes se décompose en "programme", "soutien de l'exécution du programme" et "direction/administration".

Cette analyse inclut le Titre IV du budget ordinaire et tient compte de l'ajustement de 11 millions de dollars apporté au budget ordinaire (544,4 millions de dollars), que le Directeur général prévoit d'absorber. Les coûts de personnel incluent exclusivement les coûts des postes établis.

Observations

La "direction/administration" et le "soutien de l'exécution du programme" pèsent relativement plus lourd dans le budget ordinaire, où ils représentent 43 % (figure 4), contre 29 % dans le budget total (figure 3). Ceci tient au fait que les services administratifs sont financés par le budget ordinaire, mais soutiennent les activités du Programme ordinaire aussi bien que les projets extrabudgétaires. Néanmoins, les ressources extrabudgétaires participent également au financement des frais généraux par le biais des fonds collectés au titre des dépenses d'appui.

III. EXECUTION DU PROGRAMME ORDINAIRE

TABLEAU 1

EXECUTION DU PROGRAMME ORDINAIRE PAR ARTICLE BUDGETAIRE PRINCIPAL

(Dépenses, y compris les dépenses de personnel
et le Programme de participation
au 30 juin 2003)

Le **tableau 1** présente l'exécution du Programme ordinaire par article budgétaire principal.

Ce tableau inclut le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et tient compte des virements de crédits aux autres titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif.

La différence entre les colonnes "31 C/5 approuvé" et "Crédits ouverts pour le plan de travail" tient aux montants transférés du Titre IV et à l'affectation des dons supplémentaires reçus jusqu'au 30 juin 2003.

Observations

Le taux d'exécution global au 30 juin 2003 s'élève à 73,7 % par rapport à l'objectif théorique de 75,0 % correspondant au prorata du temps écoulé depuis le début de l'exercice biennal. Ce taux d'exécution global tient compte de l'absorption des 11 millions de dollars susmentionnée. Toutefois, cette absorption n'étant pas encore ventilée par article budgétaire, le taux d'exécution indiqué pour chaque article ne la prend pas en compte et est donc légèrement sous-estimé.

A la même date de l'exercice précédent, le taux d'exécution global correspondant était de 72,1 %.

Les dépenses relevant du Titre I sont particulièrement faibles (49,6 %) du fait, essentiellement, que la Conférence générale se tiendra en septembre/octobre 2003.

TABLEAU 1

**EXECUTION DU PROGRAMME ORDINAIRE
PAR ARTICLE BUDGETAIRE PRINCIPAL**

**(Dépenses comprenant les dépenses de personnel et le Programme de participation
au 30 juin 2003)**

Article budgétaire	31 C/5 approuvé	Crédits ouverts pour le plan de travail*	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE ET DIRECTION GENERALE				
A. Organes directeurs				
1. Conférence générale	6 292 400	6 309 000	1 601 192	25,4
2. Conseil exécutif	7 839 400	7 897 200	5 440 219	68,9
Total, Titre I.A	14 131 800	14 206 200	7 041 411	49,6
B. Direction				
3. Direction générale	2 282 100	2 329 000	1 524 986	65,5
4. Cabinet du Directeur général	6 437 700	6 650 200	5 264 123	79,2
5. Contrôle interne (Evaluation et audit)	4 671 600	4 772 700	2 805 019	58,8
6. Normes internationales et affaires juridiques	2 795 000	2 901 400	1 890 101	65,1
Total, Titre I.B	16 186 400	16 653 300	11 484 229	69,0
C. Participation aux mécanismes communs du systèmes des Nations Unies	2 153 000	2 392 700	1 273 659	53,2
TOTAL, TITRE I	32 471 200	33 252 200	19 799 300	59,5
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME				
A. Programmes				
I Education	94 091 700	96 454 015	72 672 916	75,3
II Sciences exactes et naturelles	51 867 600	53 271 019	37 207 483	69,8
III Sciences sociales et humaines	28 582 200	29 180 769	20 655 301	70,8
IV Culture	43 849 900	45 087 980	32 591 650	72,3
V Communication et information	33 064 600	33 781 291	22 870 326	67,7
Institut de statistique de l'UNESCO	7 320 000	7 320 000	3 543 288	48,4
Total, Titre II.A	258 776 000	265 095 074	189 540 964	71,5
B. Programme de participation	22 000 000	22 000 000	15 832 648	72,0
C. Services liés au programme				
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	2 647 700	2 749 600	1 778 762	64,7
2. Programme de bourses	1 962 400	1 997 100	1 520 983	76,2
3. Information du public	20 354 400	20 847 200	14 553 955	69,8
Total, Titre II.C	24 964 500	25 593 900	17 853 700	69,8
TOTAL, TITRE II	305 740 500	312 688 974	223 227 311	71,4
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION				
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	6 128 000	6 305 058	4 129 304	65,5
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution	4 244 900	4 353 200	2 589 875	59,5
C. Gestion et coordination des unités hors Siège	48 954 500	50 636 177	36 917 408	72,9
D. Relations extérieures et coopération	22 008 800	22 586 400	17 991 177	79,7
E. Gestion des ressources humaines	25 684 800	26 270 700	20 166 810	76,8
F. Administration	88 685 500	91 658 300	72 212 138	78,8
G. Rénovation des bâtiments du Siège	6 292 500	6 830 500	6 452 500	94,5
TOTAL, TITRE III	201 999 000	208 640 335	160 459 211	76,9
TOTAL, TITRES I-III	540 210 700	554 581 509	403 485 822	72,8
Réserve pour les reclassements	1 500 000	1 300	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS	13 690 850	3 731 150	-	-
TOTAL, TITRES I-IV	555 401 550	558 313 959	403 485 822	72,3
MOINS : Montant à absorber, au cours de l'exécution du Programme et budget, dans les limites du budget total approuvé	(11 034 300)	(11 034 300)	-	-
TOTAL	544 367 250	547 279 659	403 485 822	73,7

* La colonne "Crédits ouverts pour le plan de travail" inclut l'affectation des dons reçus et les virements du Titre IV aux Titres I-III déjà approuvés par le Conseil exécutif.

TABLEAU 2

EXECUTION DU PROGRAMME PAR ARTICLE BUDGETAIRE PRINCIPAL

(Dépenses à l'exclusion des dépenses de personnel et du Programme de participation, au 30 juin 2003)

Le **tableau 2** fait apparaître l'état d'avancement des **activités de programme** par article budgétaire principal (à l'exclusion des dépenses de personnel et du Programme de participation).

Le tableau inclut le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et prend en compte les virements de ce titre aux autres titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif à ses 164e et 166e sessions.

Observations

Le taux d'exécution global, qui s'établit à 75,2 %, est proche de l'objectif de 75 %. Le taux d'exécution du Titre II est de 75,3 %.

Le taux d'exécution du Titre II.A (du 30 C/5) à la même date de l'exercice biennal précédent était de 74 %.

TABLEAU 2

EXECUTION DU PROGRAMME PAR ARTICLE BUDGETAIRE PRINCIPAL

(Dépenses à l'exclusion des dépenses de personnel et du Programme de participation au 30 juin 2003)

Article budgétaire	31 C/5 approuvé	Crédits ouverts pour le plan de travail*	Dépenses (effectives/engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION				
A. Organes directeurs				
1. Conférence générale	5 491 200	5 491 200	1 001 813	18,2
2. Conseil exécutif	6 531 800	6 531 800	4 437 017	67,9
Total, Titre IA	12 023 000	12 023 000	5 438 829	45,2
B. Direction				
3. Direction générale	458 500	458 500	441 663	96,3
4. Cabinet du Directeur général	399 500	399 500	345 147	86,4
5. Contrôle interne (Evaluation et audit)	567 600	567 600	411 504	72,5
6. Normes internationales et affaires juridiques	203 100	203 100	183 408	90,3
Total, Titre IB	1 628 700	1 628 700	1 381 721	84,8
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	2 153 000	2 392 700	1 273 659	53,2
TOTAL, TITRE I	15 804 700	16 044 400	8 094 209	50,4
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME				
A. Programmes				
I Education	47 382 700	48 353 515	39 072 785	80,8
II Sciences exactes et naturelles	21 829 900	22 304 619	15 901 324	71,3
III Sciences sociales et humaines	11 426 600	11 517 469	8 856 664	76,9
IV Culture	12 312 900	12 547 680	9 854 131	78,5
V Communication et information	14 278 000	14 443 691	9 847 408	68,2
Institut de statistique de l'UNESCO	7 320 000	7 320 000	3 543 288	48,4
Total, Titre IIA	114 550 100	116 486 974	87 075 601	74,8
C. Services liés au programme				
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	419 600	419 600	383 920	91,5
2. Programme de bourses	1 018 600	1 018 600	824 302	80,9
3. Information du public	4 868 000	4 868 000	4 151 167	85,3
Total, Titre IIC	6 306 200	6 306 200	5 359 389	85,0
TOTAL, TITRE II	120 856 300	122 793 174	92 434 990	75,3
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION				
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	984 100	990 558	792 322	80,0
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution	70 000	70 000	53 972	77,1
C. Gestion et coordination des unités hors Siège	12 638 700	13 437 777	11 953 489	89,0
D. Relations extérieures et coopération	4 396 500	4 406 500	2 825 444	64,1
E. Gestion des ressources humaines	10 702 100	10 702 100	9 346 002	87,3
F. Administration	26 925 100	27 410 100	22 527 111	82,2
G. Rénovation des bâtiments du Siège	6 292 500	6 830 500	6 452 500	94,5
TOTAL, TITRE III	62 009 000	63 847 535	53 950 839	84,5
TOTAL, TITRES I-III	198 670 000	202 685 109	154 480 038	76,2
TITRE IV AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS	3 827 450	2 724 750	-	
TOTAL, TITRES I-IV	202 497 450	205 409 859	154 480 038	75,2
MOINS : Montant à absorber, au cours de l'exécution du Programme et budget, dans les limites du budget total approuvé	-	-	-	-
TOTAL	202 497 450	205 409 859	154 480 038	75,2

* La colonne "Crédits ouverts pour le plan de travail" inclut l'affectation des dons reçus et les virements du Titre IV aux Titres I à III déjà approuvés par le Conseil exécutif.

TABLEAU 3**UTILISATION DES FONDS REPORTES DE L'EXERCICE 2000-2001****(Dépenses consacrées aux activités au 30 juin 2003)**

Comme indiqué dans l'introduction, un nouveau tableau distinct, **le tableau 3**, présente l'utilisation des fonds reportés provenant du solde non dépensé des crédits de l'exercice 2000-2001, soit 8.005.346 dollars.

Observations

Le taux d'exécution global correspondant à l'utilisation des fonds reportés est de 71,9 %, autrement dit raisonnablement proche de l'objectif de 75 %. Ce taux est jugé satisfaisant dans la mesure où l'utilisation des fonds reportés a été approuvée en avril 2002, à la session de printemps du Conseil exécutif, et où les plans de travail détaillés n'ont été arrêtés définitivement qu'en mai-juin 2002.

Aucun taux d'utilisation n'est indiqué pour le **Bureau de l'information du public** car les fonds alloués doivent servir à financer l'édition spéciale du Courrier qu'il est prévu de publier à la fin de 2003.

En ce qui concerne le **Secteur des sciences sociales et humaines**, 37 % du montant total qui lui est destiné n'avait pu être engagé à la fin de juin 2003 en raison du report de la date du Forum mondial sur les droits de l'homme prévu dans le cadre des activités concernant "le terrorisme et les droits de l'homme". Aux termes d'un accord entre le maire de la ville de Nantes et l'UNESCO, ce Forum a été différé et doit maintenant se tenir en février 2004, et non plus en octobre 2003. Les fonds restants, qui devaient servir à financer des activités en Palestine, n'ont pu être engagés à ce jour en raison de la situation qui y règne quant à la sécurité. Il est néanmoins prévu que ces fonds seront intégralement engagés à la fin de juillet 2003.

Le faible taux d'exécution correspondant à **l'Education** s'explique par le fait qu'il est prévu d'exécuter entre le mois de septembre et la fin de l'année les deux principales activités, à savoir "Renforcement au niveau national des capacités des principales institutions de formation des enseignants en Afrique subsaharienne" et "Don de la Fundación Catalana de Gas (Espagne) pour la chaire UNESCO sur le gaz naturel de l'Université Mohamed V, à Rabat (Maroc)".

TABLEAU 3

UTILISATION DES FONDS REPORTES DE L'EXERCICE 2000-2001

(Dépenses consacrées aux activités au 30 juin 2003)

Principal article budgétaire	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées au 30 juin 2003)	%
	\$	\$	%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME			
A. Programmes			
I Education	2 414 306	1 562 016	64,7
II Sciences exactes et naturelles	326 150	301 701	92,5
III Sciences sociales et humaines	535 000	170 619	31,9
IV Culture	1 224 142	995 214	81,3
V Communication et information	695 000	624 691	89,9
Institut de statistique de l'UNESCO			
Total, Titre II.A	5 194 598	3 654 241	70,3
C. Services liés au programme			
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	-	-	-
2. Programme de bourses	-	-	-
3. Information du public	140 000	-	-
Total, Titre II.C	140 000	0	0,0
TOTAL, TITRE II	5 334 598	3 654 241	68,5
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION			
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	400 000	351 189	87,8
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution	-	-	-
C. Gestion et coordination des unités hors Siège	1 170 748	1 024 804	87,5
D. Relations extérieures et coopération	-	-	-
E. Gestion des ressources humaines	-	-	-
F. Administration	1 100 000	722 857	65,7
G. Rénovation des bâtiments du Siège	-	-	-
TOTAL, TITRE III	2 670 748	2 098 850	78,6
TOTAL	8 005 346	5 753 091	71,9

TABLEAU 4

UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS

**(Dépenses de personnel et dépenses consacrées aux activités hors Siège
au 30 juin 2003)**

Le **tableau 4** fait apparaître l'utilisation des ressources des unités hors Siège au 30 juin 2003 pour le Titre II (Programmes et services liés au programme) et le Titre III (Soutien de l'exécution du programme et administration).

Observations

Le taux d'utilisation global des fonds décentralisés s'établit à 73,1 % et est donc proche de l'objectif de 75 %. Comme indiqué à la dernière session du Conseil, ce taux était alors de 42,8 %, à comparer à un objectif théorique de 50 %. A la même date de l'exercice biennal précédent, le taux d'exécution des activités décentralisées correspondant était de 71,5 %.

TABLEAU 4
UTILISATION DES FONDS DECENTRALISES
(Dépenses de personnel et dépenses consacrées aux activités hors Siège
au 30 juin 2003)

Article budgétaire principal	31 C/5 approuvé pour toutes les unités hors Siège	Crédits alloués pour toutes les unités hors Siège	Dépenses (effectives/engagées) au 30 juin 2003	
	\$	\$	\$	%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME				
A. Programmes				
I Education**	51 784 600	51 944 811	40 889 243	78,7
II Sciences exactes et naturelles	16 131 600	16 861 994	10 721 212	63,6
III Sciences sociales et humaines	7 920 300	7 735 022	4 406 769	57,0
IV Culture	10 983 800	11 011 871	7 311 627	66,4
V Communication et information	11 182 800	10 949 805	7 199 040	65,7
Institut de statistique de l'UNESCO	150 000	500 000	130 788	26,2
Total, Titre II.A	98 153 100	99 003 503	70 658 681	74,0
B. Programmes de participation	22 000 000	21 398 832	15 832 648	74,0
C. Services liés au programme				
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	-	-	-	-
2. Programme de bourses	-	-	-	-
3. Information du public	310 600	326 900	428 448	131,1
Total, Titre II.C	310 600	326 900	428 448	131,1
TOTAL, TITRE II	120 463 700	120 729 235	86 919 776	72,0
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION				
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	-	29 205	26 000	89,0
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution	-			
C. Gestion et coordination des unités hors Siège	45 480 000	46 886 277	34 636 218	73,9
D. Relations extérieures et coopération	2 520 800	2 695 100	2 872 298	106,6
E. Gestion des ressources humaines	-	-	-	-
F. Administration	-	-	-	-
G. Rénovation des bâtiments du Siège				
TOTAL, TITRE III	48 000 800	49 610 582	37 534 515	75,7
TOTAL	168 464 500	170 339 817	124 454 291	73,1

** Les chiffres donnés pour l'éducation comprennent les instituts de l'UNESCO en tant qu'éléments de la décentralisation. Le taux d'exécution, à l'exclusion de ces instituts, s'établit à 69 %.

TABLEAU 5A
PROGRAMME DE PARTICIPATION

(Au 30 juin 2003)

5A. EXECUTION PAR REGION

Le **tableau 5A** fait apparaître le taux d'exécution du Programme de participation par région au 30 juin 2003, ainsi que la situation concernant les demandes approuvées pour des ONG internationales, et au titre de l'aide d'urgence.

Observations

La différence entre les crédits alloués, c'est-à-dire les montants approuvés par le Directeur général et les dépenses au 30 juin 2003 est liée à la non-réception des rapports financiers que les États membres sont tenus de soumettre. Cela s'applique en particulier à la région Afrique et États arabes.

Le taux d'exécution global de 74 % est jugé satisfaisant par rapport à l'objectif de 75 %. Le Directeur général présente un rapport détaillé sur la mise en oeuvre du Programme de participation et de l'aide d'urgence dans le document 167 EX/31. Au cours du présent exercice biennal, 2002 demandes, représentant au total un montant de 77.576.022 dollars, ont été reçues au titre du Programme de participation, dont 1.283 avaient été approuvées à la mi-juin 2003, pour un total de 21.398.832 dollars. Ce chiffre inclut 31 demandes qui ont été approuvées au titre de l'aide d'urgence (754.000 dollars).

TABLEAU 5A
PROGRAMME DE PARTICIPATION
EXECUTION PAR REGION
(au 30 juin 2003)

Région	Crédits alloués	Dépenses (effectives/engagées) au 30 juin 2003	
		\$	%
AFRIQUE	5 667 950	3 238 625	57,1
ASIE ET PACIFIQUE	4 383 250	3 469 900	79,2
ETATS ARABES	2 107 450	1 160 900	55,1
EUROPE 1 (Europe occidentale, États-Unis d'Amérique, Canada)	923 350	825 328	89,4
EUROPE 2 (Europe orientale et centrale)	2 414 250	2 102 250	87,1
AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	4 160 582	3 654 466	87,8
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES	988 000	652 178	66,0
PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE	754 000	729 000	96,7
TOTAL	21 398 832	15 832 648	74,0

TABLEAU 5B
PROGRAMME DE PARTICIPATION
(Au 30 juin 2003)

5B. EXECUTION PAR NATURE DES DEPENSES

Le **tableau 5B** présente l'exécution du Programme de participation ventilée entre les "contributions financières" et "l'assistance matérielle et/ou technique fournie par l'UNESCO".

Observations

Les dépenses au titre des "contributions financières" représentent 93 % des dépenses totales du Programme de participation. L'essentiel des crédits était destiné à financer des conférences et des réunions, le deuxième poste correspondant à l'acquisition de fournitures et matériel.

Le rapport détaillé du Directeur général sur l'exécution du Programme de participation et du Programme d'aide d'urgence figure dans le document 167 EX/31.

TABLEAU 5B
PROGRAMME DE PARTICIPATION
EXECUTION PAR NATURE DES DEPENSES
(au 30 juin 2003)

Nature des dépenses	Crédits alloués	Dépenses (effectives/engagées) au 30 juin 2003	
		\$	\$ %
A. CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
Conférences, réunions	6 336 550	4 883 328	77,1
Consultants	2 497 491	1 834 067	73,4
Bourses, allocations d'études	543 046	376 266	69,3
Publications, traductions, reproduction	2 081 383	1 649 280	79,2
Fournitures et matériel	5 428 738	3 996 587	73,6
Séminaires ou cours de formation	2 637 624	1 996 732	75,7
Sous-total	19 524 832	14 736 260	75,5
B. ASSISTANCE MATERIELLE ET/OU TECHNIQUE FOURNIE PAR L'UNESCO			
Conférences, réunions	312 950	290 500	92,8
Consultants	343 900	241 800	70,3
Bourses, allocations d'études	166 650	86 489	51,9
Publications, traductions, reproduction	70 815	36 700	51,8
Fournitures et matériel	366 685	264 399	72,1
Séminaires ou cours de formation	613 000	176 500	28,8
Sous-total	1 874 000	1 096 388	58,5
TOTAL	21 398 832	15 832 648	74,0

TABLEAU 6
ETAT DES EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL
(au 30 juin 2003)

Le **tableau 6A** indique l'évolution mois par mois des économies nettes de postes de janvier 2002 à juin 2003. Les postes figurant dans ce tableau correspondent aux postes qui sont budgétairement vacants - et qui génèrent par conséquent des économies - déduction faite de ceux qui sont employés pour financer une assistance temporaire. Ce tableau n'est donc pas directement comparable aux données publiées par HRM qui comptabilisent les postes vacants ouverts au recrutement.

Le **tableau 6B** présente une récapitulation des dépenses globales de personnel au 30 juin 2003 au Siège et dans les unités hors Siège.

Observations

Du 1er janvier au 30 juin 2003, le nombre de postes financièrement vacants a été en moyenne de 154. Ceci représente un dépassement de **94** postes par rapport au nombre requis (60 postes) pour couvrir l'ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement ("lapse factor"), fixé à 3 % pour l'exercice biennal actuel en application des techniques budgétaires en vigueur.

Le faible taux d'exécution au titre des dépenses de personnel (70,7 %) résulte de l'approche prudente appliquée à la gestion des dépenses de personnel afin d'absorber 11 millions de dollars au cours du présent exercice biennal.

Si on le rapporte au budget disponible, compte tenu de la nécessité d'absorber 11 millions de dollars (330 millions moins 11 millions = **319 millions de dollars**), le taux d'exécution se situe à 73,1 %, ce qui est encore en deçà de l'objectif théorique de 75 %. Les dépenses de personnel vont rester soumises à une surveillance étroite visant à les maintenir dans les limites du budget alloué.

TABLEAU 6

ETAT DES EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL

A. Ventilation mensuelle des postes budgétairement vacants pendant la période janvier 2002 - juin 2003

ANNEE/ MOIS	Nombre total de postes indiqués dans le document 31 C/5 approuvé	Postes pourvus			Postes vacants					Ecart par rapport aux exigences de l'ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement ("lapse factor") (3 % = 60 postes)
		Siège	Hors Siège	TOTAL	Siège		Hors Siège		TOTAL	
					P	G	P	L		
2002										
Janvier	1 983	1 303	471	1 774	57	57	71	24	209	149
Février	1 983	1 307	473	1 780	56	54	50	43	203	143
Mars	1 983	1 308	481	1 789	56	53	47	38	194	134
Avril	1 983	1 308	479	1 787	56	53	49	38	196	136
Mai	1 983	1 321	472	1 793	52	44	50	44	190	130
Juin	1 983	1 331	478	1 809	40	46	45	43	174	114
Juillet	1 983	1 327	478	1 805	54	36	45	43	178	118
Août	1 983	1 337	486	1 823	44	36	40	40	160	100
Septembre	1 983	1 351	486	1 837	39	27	40	40	146	86
Octobre	1 983	1 353	477	1 830	41	23	48	41	153	93
Novembre	1 983	1 358	504	1 862	31	28	30	32	121	61
Décembre	1 983	1 350	503	1 853	31	36	26	37	130	70
2003										
Janvier	1 983	1 348	487	1 835	36	33	40	39	148	88
Février	1 983	1 355	494	1 849	25	37	33	39	134	74
Mars	1 983	1 359	499	1 858	21	37	31	36	125	65
Avril	1 983	1 360	495	1 855	22	35	35	36	128	68
Mai	1 983	1 374	502	1 876	8	35	32	32	107	47
Juin	1 983	1 379	529	1 908	11	27	17	20	75	15
Moyenne	1 983	1 341	489	1 829	38	39	41	37	154	94

B. Etat cumulé des dépenses de personnel au 30 juin 2003

	Crédits \$	Dépenses \$	%
SIEGE	252 452 300	183 148 496	72,0%
HORS SIEGE	77 444 100	50 024 640	64,6%
Réserve pour les reclassements	1 300	-	-
TOTAL (à l'exclusion du Titre IV)	329 897 700 *	233 173 136	70,7%

* Le montant total des crédits comprend les virements (8 857 000 dollars) du Titre IV approuvés par le Conseil exécutif à ses 164e et 166e sessions.

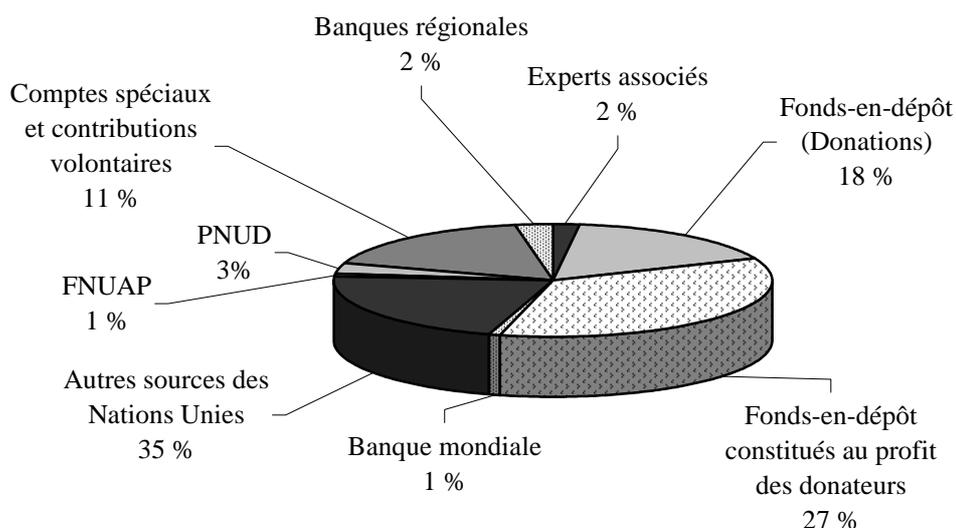
IV. PRESENTATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES

FIGURE 5

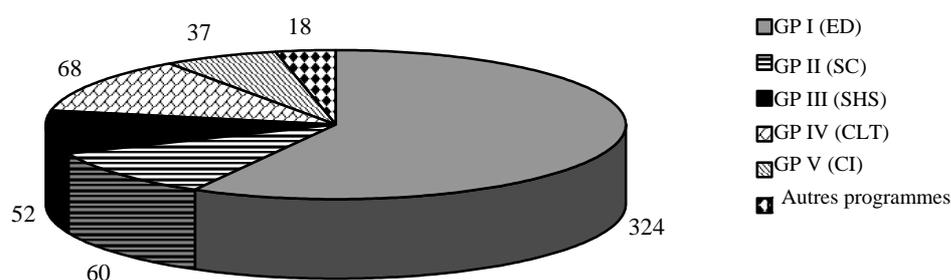
PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES POUR 2002-2003 PAR SOURCE DE FONDS ET PAR GRAND PROGRAMME

ALLOCATIONS AU 30 JUIN 2003

TOTAL : 559 MILLIONS DE DOLLARS DES ETATS-UNIS



Montants en millions de dollars des Etats-Unis



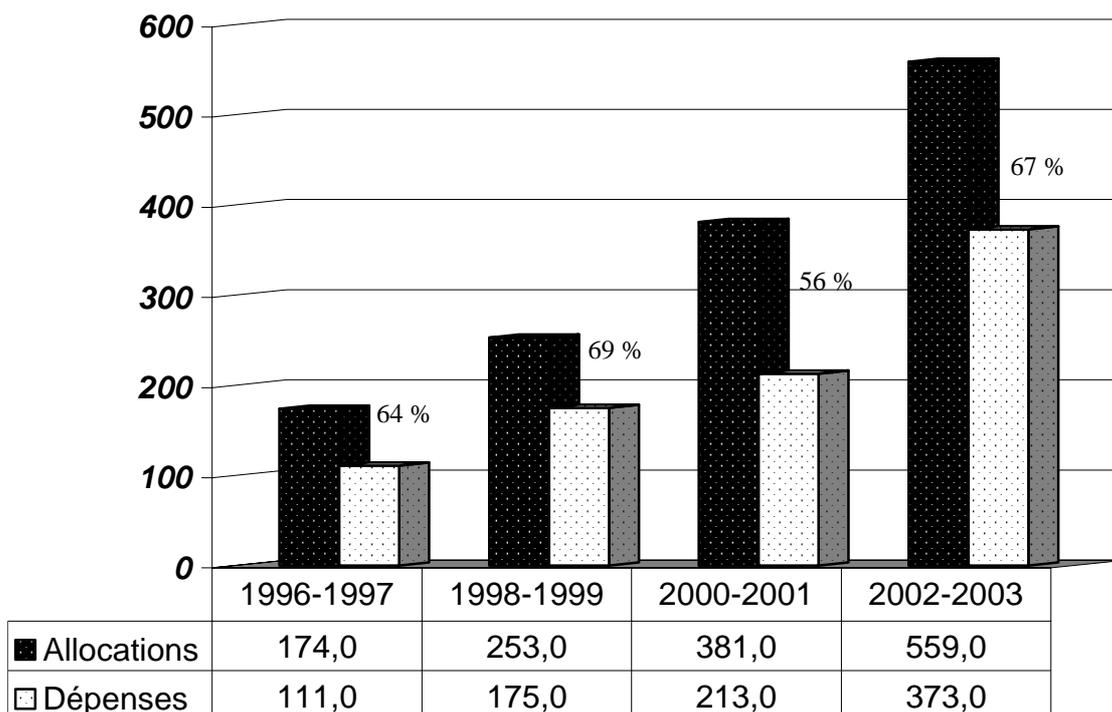
La **figure 5** présente les allocations pour les programmes extrabudgétaires au **30 juin 2003**, par **source de fonds** et par **grand programme**.

On notera la prépondérance des autres sources des Nations Unies (35 % des allocations) et des fonds constitués au profit des donateurs (27 % des allocations) du fait de l'ampleur du programme "Pétrole contre nourriture" en faveur de l'Iraq et des projets exécutés au Brésil, respectivement. Le Secteur de l'éducation détient l'essentiel des ressources avec **324 millions de dollars** d'allocations, soit **58 %** de l'allocation totale de **559 millions de dollars**. Il convient toutefois de mentionner que

sur ces **324 millions de dollars**, **240,2 millions de dollars** proviennent, respectivement, du programme "Pétrole contre nourriture" (**169,5 millions de dollars**) et du programme de coopération avec le Brésil (**70,7 millions de dollars**).

FIGURE 6

**PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES
ALLOCATIONS ET DEPENSES
AU 30 JUIN 2003**



La **figure 6** présente l'évolution des allocations et des dépenses au cours des quatre derniers exercices biennaux. Il faut souligner la forte progression des fonds extrabudgétaires sur la période 1996-2003, dont le volume est passé du simple au triple. La hausse continue de ces ressources s'explique par la confiance des bailleurs de fonds en l'expertise de l'Organisation dans ses mandats respectifs. Le taux d'exécution s'est amélioré de 11 % par rapport à la période correspondante de l'exercice 2000-2001.

V. EXECUTION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES

Les **tableaux 7, 8 et 9** présentent une analyse plus détaillée selon les **sources de fonds**, les **secteurs** mettant en oeuvre les programmes extrabudgétaires et les **régions** bénéficiant de ces ressources.

Ces tableaux appellent les observations suivantes :

- une **augmentation notable du taux d'exécution** déjà observée au niveau de la **figure 6**. Cela est dû à la comptabilisation plus rapide des engagements de dépenses du fait de l'introduction du nouveau système financier et budgétaire FABS, y compris dans certains bureaux hors Siège. En particulier, ce facteur pourrait expliquer l'amélioration sensible du taux d'exécution des projets au Brésil qui passe de **57 %** au 30 juin 2001 à **85 %** au 30 juin 2003 ;
- l'importance **du programme des Nations Unies en Iraq** (169,5 millions de dollars d'allocations et 86,6 millions de dollars de dépenses) et des **projets autofinancés du Brésil** (avec des allocations s'élevant à 141,8 millions de dollars et des dépenses d'un montant de 120,1 millions de dollars) ;
- **le Japon, l'Italie et la Norvège** constituent des donateurs majeurs avec **63,2 millions de dollars** de contributions aux programmes de l'UNESCO sous la forme de fonds-en-dépôt.

TABLEAU 7

EXECUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES PAR SOURCE DE FONDS

1er janvier 2002 - 30 juin 2003

(en millions de dollars des États-Unis)

SOURCES DE FONDS	2002-2003			2000-2001		
	Allocations	Dépenses	Taux d'exécution %	Allocations	Dépenses	Taux d'exécution %
SOURCES DES NATIONS UNIES						
→ PNUD	14,4	9,4	65	22,5	13,2	59
→ FNUAP	2,9	2,1	72	7	4,5	64
→ Autres sources des Nations Unies						
UNOIP (IRAQ)	169,5	86,6	51	66,5	23,9	36
FNUPI	9,5	6,7	71	2,7	1,4	52
ONUSIDA	8,8	6,1	69	5,8	2,9	50
PNUJ	3,6	3,4	94	0,2	0,2	100
UNICEF	0,5	0,4	80	0,3	0,2	67
HCR	0,6	0,4	67	0,5	0,4	80
PAM	0,6	0,4	67	0,7	0,5	71
Autres	2,3	1,6	69,6	4,4	3,7	84,1
Sous-total, Sources des Nations Unies	212,7	117,1	55	110,6	50,9	46
AUTRES PROGRAMMES						
→ Banque mondiale	4,8	3,7	77	1,9	0,5	26
→ Banques régionales de développement et fonds régionaux	12,1	7,1	59	10,1	2,1	21
→ Fonds-en-dépôt sous forme de donations						
Japon	38,3	24,9	65	26,9	19,2	71
Italie	18	11,2	62	6,7	4	60
Norvège	6,9	4,1	59	5,8	3,7	64
Pays-Bas	6,5	5,3	82	7,8	7,2	92
Danemark	3,7	2,6	70	1,4	0,6	43
Flandres (Belgique)	3,3	2,3	70	2	1,5	75
Allemagne	3	1,8	60	2,3	1,5	65
Arabie saoudite	0,6	0,4	67	4,1	3,2	78
Commission européenne	5,3	2,9	55	6	4,7	78
Fonds privés	4	2	50	2,4	1,3	54
Autres	12,1	7,8	64	6,2	3,7	60
→ Fonds-en-dépôt au profit des donateurs						
Brésil	141,8	120,1	85	125,2	71,2	57
Jamahiriya arabe libyenne	8,1	5,8	72	4,6	1	22
Equateur	0,9	0,7	78	0,1	0,1	100
Mexique	0,5	0,3	60			
Guatemala	0,3	0,3	100			
Chili	0,2	0,2	100	0,2	0,2	100
Bahreïn	0,3	0,2	67			
Costa Rica	0,1	0,1	100	0,9	0,6	67
Autres	0,8	0,6	75	2,3	1,5	65
→ Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	74,4	51,8	70	53,7	34,7	65
Sous-total, autres programmes	346	256,2	74	270,6	162,5	60
TOTAL	558,7	373,3	67	381,2	213,4	56

TABLEAU 8

EXECUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES PAR REGION
1er janvier 2002 - 30 juin 2003

(en millions de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	TOTAL	AFRIQUE	ETATS ARABES	ASIE ET PACIFIQUE	EUROPE ET AMERIQUE DU NORD	AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	PROJETS INTERREGIONAUX ET MONDIAUX
SOURCES DES NATIONS UNIES							
→ PNUD	9,4	5,2	2,2	0,5	0,2	1,3	
→ FNUAP	2,1	0,1		0,3			1,7
→ Autres sources des Nations Unies							
UNOIP (IRAQ)	86,6		86,6				
FNUPI	6,7	2,0		0,7		1,6	2,4
ONUSIDA	6,1	0,3		0,6	0,1	0,3	4,8
PNUE	3,4	0,4					3,0
UNICEF	0,4	0,3		0,1			
HCR	0,4	0,4					
PAM	0,4						0,4
Autres	1,6	0,4		0,6	0,1		0,5
Sous-total, Sources des Nations Unies	117,1	9,1	88,8	2,8	0,4	3,2	12,8
AUTRES PROGRAMMES							
→ Banque mondiale	3,7	0,1	2,3	0,2		0,8	0,3
→ Banques régionales de développement et fonds régionaux	7,1	4,9	0,3	1,0		0,9	
→ Fonds-en-dépôt sous forme de donations							
Japon	24,9	2,0	0,6	9,3	0,3	1,2	11,5
Italie	11,2	2,3	0,3	0,6	5,1	1,1	1,8
Norvège	4,1	0,1	0,2	1,3			2,5
Pays-Bas	5,3	1,2				2,8	1,3
Danemark	2,6	1,0	0,1	0,6		0,1	0,8
Flandres (Belgique)	2,3	1,5	0,5		0,1	0,1	0,1
Allemagne	1,8	0,4		0,6	0,1		0,7
Arabie saoudite	0,4		0,3		0,1		
Commission européenne	2,9	1,6	0,3		0,5		0,5
Fonds privés	2,0	0,1	0,1	0,4	0,1	0,4	0,9
Autres	7,8	1,8	1,7	1,5	0,2	0,7	1,9
→ Fonds-en-dépôt au profit des donateurs							
Brésil	120,1					120,1	
Jamahiriya arabe libyenne	5,8		5,8				
Equateur	0,7					0,7	
Mexique	0,3					0,3	
Guatemala	0,3					0,3	
Chili	0,2					0,2	
Bahreïn	0,2		0,2				
Costa Rica	0,1					0,1	
Autres	0,6		0,3			0,1	0,2
→ Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires							
	51,8	3,1	2,7	2,9	7,6	0,9	34,6
Sous-total, autres programmes	256,2	20,1	15,7	18,4	14,1	130,8	57,1
TOTAL	373,3	29,2	104,5	21,2	14,5	134,0	69,9

TABLEAU 9

EXECUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES PAR SECTEUR
1er janvier 2002 - 30 juin 2003

(en millions de dollars des Etats-Unis)

SECTEUR	2002-2003			2000-2001		
	Allocations 1er janvier 2002 - 30-juin-03	Dépenses 1er janvier 2002 - 30-juin-03	Taux d'exécution %	Allocations 1er janvier 2002 30-juin-03	Dépenses 1er janvier 2002 30-juin-03	Taux d'exécution %
→ ED	323,9	196,9	61	178,5	84,3	47
→ SC	59,5	46,7	78	41,8	25,7	61
→ SHS	51,8	45,6	88	77,8	54,5	70
→ CLT	68,1	45,5	67	47,4	29,6	62
→ CI	37,3	25,9	69	25,3	12,7	50
→ Autres	18,1	12,7	70	10,4	6,6	63
TOTAL	558,7	373,3	67	381,2	213,4	56

ANNEXE

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE AU 30 JUIN 2003

L'**annexe** fait apparaître le taux d'exécution du Programme ordinaire par axes d'action tels qu'ils figurent à l'annexe au document 31 C/5 approuvé.

La méthode de présentation des données a été améliorée compte tenu des débats consacrés lors des dernières sessions du Conseil exécutif, à la question de savoir s'il est rationnel d'analyser les dépenses de personnel par axe d'action. En conséquence, depuis la 166e session du Conseil, les crédits ouverts et les dépenses relatives au personnel sont indiqués au niveau de l'article budgétaire principal, tandis que ceux relatifs aux coûts des activités sont indiqués au niveau des axes d'action. Le tableau inclut le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et prend en compte les virements de ce titre aux autres titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif.

Observations générales

Les taux d'exécution relativement faibles qui apparaissent pour les thèmes transversaux s'expliquent par la nécessité de créer et mettre en place des dispositifs et mécanismes. De ce fait, les plans de travail des projets correspondants n'ont été approuvés et leur exécution lancée qu'au milieu de 2002. La mise en oeuvre des projets progresse toutefois régulièrement depuis lors.

Des explications détaillées concernant les taux d'exécution extrêmement élevés ou faibles (+/- 15 % par rapport à l'objectif théorique de 75 %) sont données séparément dans l'**addendum** à ce document.

ANNEXE
TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE
DEPENSES AU 30 JUIN 2003

Article budgétaire	Coût de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION						
A. Organes directeurs						
1. Conférence générale	5 491 200	1 001 813	18,2	817 800	599 380	73,3
2. Conseil exécutif	6 531 800	4 437 017	67,9	1 365 400	1 003 202	73,5
Total, I.A	12 023 000	5 438 829	45,2	2 183 200	1 602 582	73,4
B. Direction						
3. Direction générale	458 500	441 663	96,3	1 870 500	1 083 323	57,9
4. Cabinet du Directeur général	399 500	345 147	86,4	6 250 700	4 918 976	78,7
5. Contrôle interne (Evaluation et audit)	567 600	411 504	72,5	4 205 100	2 393 515	56,9
6. Normes internationales et affaires juridiques	203 100	183 408	90,3	2 698 300	1 706 694	63,3
Total, I.B	1 628 700	1 381 721	84,8	15 024 600	10 102 508	67,2
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	2 392 700	1 273 659	53,2	-	-	-
TOTAL, TITRE I	16 044 400	8 094 209	50,4	17 207 800	11 705 090	68,0
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME						
A. Programmes						
I EDUCATION						
I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation						
I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar						
1 Recherches, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'éducation pour tous	1 921 970	1 210 994	63,0			
2 Stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT	6 050 099	5 000 185	82,6			
3 Activités en faveur de l'éducation pour tous dans les pays de l'E-9	1 070 000	746 779	69,8			
4 Constitution de partenariats pour l'EPT et coordination de l'Initiative mondiale en faveur de l'EPT	793 145	679 639	85,7			
I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives						
1 Renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices	5 482 183	3 546 878	64,7			
2 Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle par la diversification des modalités éducatives	5 070 666	3 800 266	74,9			
Total, I.1	20 388 063	14 984 741	73,5			
I.2 Edifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs						
I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité						
1 Education pour une culture de la paix et les droits de l'homme	1 749 011	1 267 654	72,5			
2 Education pour un avenir viable	868 767	618 120	71,1			
3 Promotion de l'enseignement scientifique et technologique	594 200	417 068	70,2			
4 Education préventive face à la pandémie de VIH/sida	838 690	531 907	63,4			
5 Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation	978 759	479 058	48,9			
I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs						
1 Réorientation de l'enseignement secondaire général	299 600	200 600	67,0			
2 Enseignement et formation techniques et professionnels comme préparation à la citoyenneté et au monde du travail	997 324	735 845	73,8			
3 Réforme, innovation et internationalisation dans l'enseignement supérieur	1 366 895	1 050 367	76,8			
4 Amélioration de la formation et de la condition des enseignants	634 740	410 994	64,8			
5 Elaboration de règles et de normes nouvelles	252 160	165 996	65,8			
Total, I.2	8 580 146	5 877 609	68,5			
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation						
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591 000	4 591 000	100,0			
Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE)	5 100 000	5 100 000	100,0			
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)	1 900 000	1 894 400	99,7			
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100 000	1 095 550	99,6			
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200 000	2 195 750	99,8			
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	1 200 000	1 184 000	98,7			
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	16 091 000	16 060 700	99,8			
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	595 000	351 493	59,1			
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	1 281 776	659 832	51,5			
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 876 776	1 011 325	53,9			
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	636 600	413 507	65,0			
B. Dépenses d'appui du programme	150 130	94 103	62,7			
C. Charges communes	630 800	630 800	100,0			
Total	1 417 530	1 138 410	80,3			
Total, Grand programme I	48 353 515	39 072 785	80,8	48 100 500	33 600 131	69,9

Article budgétaire	Coût de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES						
II.1 Science et technologie : renforcement des capacités et gestion						
II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique	1 869 095	1 106 128	59,2			
II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie						
1 Renforcement des capacités en mathématiques, physique et chimie	2 416 800	1 843 136	76,3			
2 Renforcement des capacités dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies	1 139 900	720 670	63,2			
3 Renforcement des capacités de recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie et application de celles-ci aux questions de développement	884 042	468 009	52,9			
Total, II.1	6 309 837	4 137 944	65,6			
II.2 Sciences, environnement et développement durable						
II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux						
1 Ressources en eau et écosystèmes : évaluation et gestion durable à différentes échelles	2 517 406	1 980 750	78,7			
2 L'eau - interactions et sécurité	842 838	625 483	74,2			
3 Pour une gestion durable des interactions terre-eau	882 430	585 990	66,4			
4 Evaluation de la cinquième phase du PHI (1996-2001)	60 300	57 466	95,3			
II.2.2 Les sciences de l'environnement						
1 Réserves de biosphère : l'approche écosystémique en pratique	1 454 089	1 129 930	77,7			
2 Renforcement des capacités en matière de science et de gestion des écosystèmes	1 173 954	941 318	80,2			
II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels						
1 Coopération internationale en sciences de la terre	927 669	782 650	84,4			
2 Prévention des catastrophes naturelles et capacité d'y faire face	250 417	136 434	54,5			
II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles						
1 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles : associer approches intégrées et coopération intersectorielle	797 540	627 340	78,7			
2 Promouvoir l'action dans les domaines prioritaires des petits Etats insulaires en développement et contribuer efficacement à la mise en oeuvre de Barbade + 5 et d'autres accords et plans d'action multilatéraux	178 750	152 193	85,1			
II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO						
1 Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux processus océaniques dans les zones côtières et à l'échelle mondiale dans le contexte des écosystèmes marins	1 012 000	746 129	73,7			
2 Poursuivre, dans le cadre des systèmes mondiaux d'observation des océans et du climat (GOOS et SMOC), le développement des capacités de surveillance continue et de prévision nécessaires à la gestion et à la mise en valeur durable de la haute mer et des mers bordières	1 062 000	838 644	79,0			
3 Continuer à développer et à renforcer le système de l'IODE (Echange international des données et de l'information océanographiques), mécanisme mondial permettant à tous d'accéder librement à des données océanographiques et de gérer l'information correspondante	787 100	651 766	82,8			
Total, II.2	11 946 493	9 256 095	77,5			
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 682 189	607 745	36,1			
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	670 000	592 775	88,5			
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	2 352 189	1 200 520	51,0			
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	251 500	210 551	83,7			
B. Dépenses d'appui du programme	600 500	581 182				
C. Charges communes	844 100	515 009	61,0			
Total	1 696 100	1 306 767	77,0			
Total, Grand programme II	22 304 619	15 901 325	71,3	30 966 400	21 306 158	68,8
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES						
III.1 Ethique des sciences et des technologies						
1 Ethique des sciences et des technologies et bioéthique	2 212 600	1 644 658	74,3			
2 Sciences humaines et philosophie						
Total, III.1	2 212 600	1 644 658	74,3			
III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques						
1 Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination	2 325 649	2 121 225	91,2			
2 Promotion de la paix et des principes démocratiques						
Total, III.2	2 325 649	2 121 225	91,2			
III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives						
1 Transformations sociales et développement	3 793 420	3 061 893	80,7			
2 Recherche, formation et partage des connaissances en sciences sociales						
3 Promotion de la fonction de forum d'anticipation et du débat prospectif						
Total, III.3	3 793 420	3 061 893	80,7			

Article budgétaire	Coût de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 785 000	1 362 177	76,3			
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	795 000	249 167	31,3			
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	2 580 000	1 611 345	62,5			
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	145 100	144 003	99,2			
B. Dépenses d'appui du programme	22 000	22 000	100,0			
C. Charges communes	438 700	251 542	57,3			
Total	605 800	417 545	68,9			
Total, Grand programme III	11 517 469	8 856 665	76,9	17 663 300	11 798 637	66,8
IV CULTURE						
IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture						
IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	1 068 900	1 014 794	94,9			
IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif						
1 Projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique	124 340	118 175	95,0			
2 Travaux préparatoires pour l'application du deuxième Protocole de la Convention de La Haye et suivi de l'application des Conventions UNESCO et UNIDROIT (1970 et 1954)	685 669	484 084	70,6			
3 Etablissement d'un cadre conceptuel et juridique en vue d'un instrument normatif pour le patrimoine immatériel	158 860	153 919	96,9			
4 Conventions et recommandations UNESCO dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, suivi de l'application de l'Accord de Florence et adaptation de la notion d'"usage loyal" à l'environnement numérique	284 350	257 453	90,5			
Total, IV.1	2 322 119	2 028 426	87,4			
IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel						
IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel						
1 Sauvegarde du patrimoine culturel matériel	1 472 658	1 161 406	78,9			
2 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel immatériel	1 145 368	763 516	66,7			
IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel						
1 Construction du pluralisme culturel et renforcement de l'action en faveur des populations autochtones	659 700	423 101	64,1			
2 Encouragement au dialogue interculturel pour la promotion de valeurs universelles	1 281 800	1 011 153	78,9			
3 Promotion de la diversité culturelle dans les biens et services culturels et appui aux industries culturelles	675 200	582 916	86,3			
Total, IV.2	5 234 726	3 942 091	75,3			
IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement						
1 Assistance aux Etats membres dans l'élaboration de leurs politiques culturelles	997 635	847 117	84,9			
2 Promotion des arts et de l'artisanat	1 251 378	1 028 753	82,2			
3 Contribution de la culture à la mise en oeuvre du Plan d'action de Dakar : promotion de la lecture et de l'éducation artistique	94 500	70 626	74,7			
Total, IV.3	2 343 513	1 946 496	83,1			
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 472 393	1 099 345	74,7			
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir						
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 472 393	1 099 345	74,7			
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	215 700	133 763	62,0			
B. Dépenses d'appui du programme	507 029	394 909	77,9			
C. Charges communes	452 200	309 100	68,4			
Total	1 174 929	837 772	71,3			
Total, Grand programme IV	12 547 680	9 854 131	78,5	32 540 300	22 737 519	69,9

Article budgétaire	Coût de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
V COMMUNICATION ET INFORMATION						
V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public						
V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir						
1 Etablissement d'un cadre international propre à réduire la fracture numérique par le biais du programme "Information pour tous"	214 993	184 599	85,9			
2 Relever les défis éthiques et sociétaux de la société de l'information	623 235	493 036	79,1			
3 Portails et outils mondiaux	725 362	483 327	66,6			
V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir						
1 Elargir l'accès à l'information du domaine public et Mémoire du monde	1 220 632	749 861	61,4			
2 Renforcement de la radiotélévision publique	238 837	187 406	78,5			
3 Renforcer le rôle des bibliothèques et archives, des services et réseaux d'information et des centres communautaires multimédias	823 214	544 954	66,2			
4 Mise en valeur des ressources humaines et développement des capacités	1 062 389	778 456	73,3			
Total, V.1	4 908 662	3 421 638	69,7			
V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication						
V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix						
1 Liberté d'expression, médias et démocratie	1 156 836	984 049	85,1			
2 Médias pour la paix et la tolérance	200 786	149 817	74,6			
V.2.2 Renforcer les capacités de communication						
1 Stratégies et projets de développement de la communication et de l'information et promotion d'une production endogène	1 842 296	1 383 302	75,1			
2 Améliorer la formation professionnelle dans le domaine de la communication et des technologies de l'information	800 805	496 635	62,0			
Total, V.2	4 000 723	3 013 803	75,3			
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	400 000	336 392	84,1			
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	2 913 486	1 468 973	50,4			
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	3 313 486	1 805 365	54,5			
Fonds affectés à d'autres fins directement liées à l'exécution du programme*						
Mobilisation de ressources extrabudgétaires	323 364	220 732	68,3			
Total	323 364	220 732	68,3			
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	209 200	184 377	88,1			
B. Dépenses d'appui du programme	1 103 056	839 552	76,1			
C. Charges communes	585 200	361 941	61,8			
Total	1 897 456	1 385 870	73,0			
Total, Grand programme V	14 443 691	9 847 407	68,2	19 337 600	13 022 918	67,3
Institut de statistique de l'UNESCO	6 820 000	3 412 500	50,0			
Projet relatif à un thème transversal	500 000	130 788	26,2			
Total, Institut de statistique de l'UNESCO	7 320 000	3 543 288	48,4			
Total, II.A	116 486 974	87 075 602	74,8	148 608 100	102 465 363	69,0
B. Programme de participation	22 000 000	15 832 648	72,0	-	-	-
C. Services liés au programme						
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	419 600	383 920	91,5	2 330 000	1 394 842	59,9
2. Programme de bourses	1 018 600	824 302	80,9	978 500	696 680	71,2
3. Information du public	4 868 000	4 151 167	85,3	15 979 200	10 402 788	65,1
Total, II.C	6 306 200	5 359 389	85,0	19 287 700	12 494 310	64,8
TOTAL, TITRE II	144 793 174	108 267 639	74,8	167 895 800	114 959 673	68,5

* Les activités précises menées dans ces domaines seront déterminées au cours de l'exercice biennal par l'ADG concerné dans le cadre d'un processus de sélection fondé sur une évaluation des besoins les plus urgents ou les plus prioritaires.
Les fonds destinés aux activités approuvées par l'ADG seront reportés sur le programme pour lequel les dépenses seront engagées.

Article budgétaire	Coût de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION						
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	990 558	792 322	80,0	5 314 500	3 336 982	62,8
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution	70 000	53 972	77,1	4 283 200	2 535 904	59,2
C. Gestion et coordination des unités hors Siège	13 437 777	11 953 489	89,0	37 198 400	24 963 919	67,1
D. Relations extérieures et coopération	4 406 500	2 825 444	64,1	18 179 900	15 165 733	83,4
E. Gestion des ressources humaines	10 702 100	9 346 002	87,3	15 568 600	10 820 808	69,5
F. Administration						
1. Coordination et soutien administratifs	6 111 300	5 729 923	93,8	3 170 018	2 090 502	65,9
2. Comptabilité et contrôle financier	1 593 100	1 413 623	88,7	7 362 562	6 082 950	82,6
3. Systèmes informatiques et télécommunications	3 741 300	2 925 308	78,2	8 994 270	6 105 100	67,9
4. Achats	72 500	70 825	97,7	2 967 850	1 761 856	59,4
5. Conférences, langues et documents	3 686 000	2 761 955	74,9	25 541 000	19 605 452	76,8
6. Services communs, entretien et sécurité	12 205 900	9 625 477	78,9	16 212 500	14 039 165	86,6
Total, III.F	27 410 100	22 527 111	82,2	64 248 200	49 685 026	77,3
G. Rénovation des bâtiments du Siège	6 830 500	6 452 500	94,5	-	-	-
TOTAL, TITRE III	63 847 535	53 950 839	84,5	144 792 800	106 508 372	73,6
TOTAL, TITRES I-III	224 685 109	170 312 688	75,8	329 896 400	233 173 136	70,7
Réserve pour les reclassements	-	-	-	1 300	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS	2 724 750	-	-	1 006 400	-	-
TOTAL, TITRES I-IV	227 409 859	170 312 688	74,9	330 904 100	233 173 136	70,5
MOINS : Montant à absorber, au cours de l'exécution du Programme et budget, dans les limites du budget total approuvé*	-	-	-	(11 034 300)	-	-
TOTAL	227 409 859	170 312 688	74,9	319 869 800	233 173 136	72,9

* La totalité du montant de 11.034.300 dollars figure ici au budget du Siège bien qu'il soit prévu de l'absorber dans le budget global des dépenses de personnel.

Cent soixante-septième session

167 EX/4
Partie II, Add.
PARIS, le 21 août 2003
Original anglais/français

Point 3.1.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR
L'EXECUTION DU PROGRAMME ADOPTE PAR LA CONFERENCE GENERALE**

PARTIE II
Tableau de bord de l'exécution du programme en 2002-2003
(31 C/5 approuvé)

ADDENDUM

Notes explicatives concernant l'exécution du programme

NOTES EXPLICATIVES CONCERNANT L'EXECUTION DU PROGRAMME
Réf. : annexe au "Tableau de bord" (167 EX/4, Partie II)

Conformément aux décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1 dans lesquelles le Directeur général était invité à inclure "*dans les futurs rapports sur l'exécution du Programme et budget, une section distincte dans laquelle seront indiquées, avec des explications pertinentes, les activités pour lesquelles il existera un écart de plus de 15 % entre les dépenses effectives et les dépenses prévues*", le présent document contient des explications sur les **activités dont le taux d'exécution indiqué à l'annexe du document 167 EX/4, Partie II ("Tableau de bord" au 30 juin 2003) est supérieur à 90 % ou inférieur à 60 %.**

Globalement, le taux d'exécution des **activités** au 30 juin 2003 pour les Titres I à III du budget est de 75,8 %. Un état actualisé au 31 août 2003 de l'exécution du programme sera communiqué au [Conseil exécutif](#) à sa présente session.

Comme indiqué dans les "Observations générales" de l'**annexe** au Tableau de bord, les thèmes transversaux continuent d'afficher des taux d'exécution relativement faibles, ce qui s'explique par la nécessité de créer et mettre en place des dispositifs et mécanismes. Les plans de travail n'ont été approuvés et leur exécution lancée qu'au milieu de 2002. Toutefois, la mise en oeuvre des projets progresse régulièrement.

Axe d'action	Taux d'exécution	Observations
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION		
A. Organes directeurs		
1. Conférence générale	18,2 %	Le gros des dépenses afférentes à ce chapitre sera engagé au cours de la prochaine session de la Conférence générale.
B. Direction		
3. Direction générale	96,3 %	Ce taux est attribuable à une hausse du coût des fournitures utilisées à des fins protocolaires pendant les visites et missions officielles du Directeur général (documentation de l'UNESCO y compris publications) ainsi qu'à l'actualisation de certains matériels nécessaires à l'utilisation de FABS.
6. Normes internationales et affaires juridiques	90,3 %	Les dépenses sont supérieures à l'estimation initiale en raison du plus grand nombre de recours.
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies		
	53,2 %	L'UNESCO a reçu de l'ONU pour 2003 les factures concernant les activités relatives à ce chapitre. Le montant de ces factures dépassant celui des fonds disponibles, le versement est en suspens et il est demandé de virer les crédits nécessaires du Titre IV (Réf. : 167 EX/29). Après approbation, par le Conseil exécutif du virement proposé, les factures en attente seront réglées.

Axe d'action	Taux d'exécution	Observations
--------------	------------------	--------------

TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME

A. Programmes

I EDUCATION

I.2 Edifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs

I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité

5. Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation	48,9 %	Les activités ont été entreprises comme prévu et les fonds restants, qui avaient été initialement mis en réserve aux fins d'un soutien, ont été réaffectés à des activités prioritaires.
---	--------	--

Projets relatifs aux thèmes transversaux

● L'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté	59,1 %	Les fonds disponibles sont essentiellement prévus pour évaluer les résultats du projet à la fin de l'exercice biennal, et pour mener certaines activités de formation planifiées pour le dernier trimestre de l'exercice.
● La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	51,5 %	La plupart des dépenses relatives à ce projet seront engagées en juillet 2003.

II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

II.1 Science et technologie : renforcement des capacités et gestion

II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique	59,2 %	Ce faible taux d'exécution s'explique principalement par un retard dans le processus de lancement du Programme international relatif aux sciences fondamentales. La première réunion concernant le Programme, prévue en décembre 2003, est subordonnée à la décision de la Conférence générale à sa 32e session.
--	--------	--

Axe d'action	Taux d'exécution	Observations
--------------	------------------	--------------

II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie

3. Renforcement des capacités de recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie et application de celles-ci aux questions de développement	52,9 %	Les contrats concernant cette activité sont sur le point d'être signés et les activités devraient débiter avant décembre 2003.
--	--------	--

II.2 Sciences, environnement et développement durable

II.2.1 L'eau - phénomènes d'interactions : systèmes menacés et défis sociaux

4. Evaluation de la cinquième phase du PHI (1996-2001)	95,3 %	La nomination de l'Equipe d'évaluation, qui représente une dépense majeure au titre de cet axe d'action, a été menée à bien en 2002 ; le taux d'exécution est donc conforme aux prévisions.
--	--------	---

II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels

2. Prévention des catastrophes naturelles et capacité d'y faire face	54,5 %	En raison de la situation au Moyen-Orient, il a fallu différer l'organisation d'une réunion et d'un atelier de formation portant sur des activités communes consacrées à la sismologie dans la région de la Méditerranée orientale.
--	--------	---

Projets relatifs aux thèmes transversaux

● L'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté	36,1 %	S'agissant des activités pilotes d'atténuation des risques naturels à entreprendre en Asie et dans les Caraïbes, le lieu d'exécution et les parties prenantes ont été recensés. Les contrats concernant le Projet UNISOL-TAPE sont désormais prêts et les activités correspondantes seront mises en oeuvre avant décembre 2003.
--	--------	---

III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques

1. Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination	91,2 %	Des fonds importants ont été engagés pour assurer la mise en oeuvre des activités touchant l'élaboration de projets de stratégie sur les droits de l'homme, la lutte contre la discrimination et la promotion des droits des femmes et de
--	--------	---

Axe d'action	Taux d'exécution	Observations
--------------	------------------	--------------

l'égalité des sexes, afin de présenter ces stratégies à la Conférence générale à sa 32e session.

Projets relatifs aux thèmes transversaux

- | | | |
|---|---------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | 31,3 % | Les fonds prévus pour le premier Rapport mondial de l'UNESCO sur la construction de sociétés du savoir (qui représentent 63 % de l'allocation totale) devaient être engagés entre juillet et août 2003. (Le taux d'exécution s'établissait à 83 % au 31 juillet 2003). |
|---|---------------|--|

IV CULTURE

IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture

- | | | |
|--|---------------|--|
| IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | 94,9 % | Pour l'essentiel, ce programme concerne les réunions statutaires du Centre pour le patrimoine mondial, qui ont déjà eu lieu. |
|--|---------------|--|

IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif

- | | | |
|--|---------------|---|
| 1. Projet de convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique | 95,0 % | Deux des trois ateliers de formation régionaux destinés à accélérer la mise en vigueur de la Convention ont déjà eu lieu (Amérique latine en juin 2002, Afrique en mai 2003). Les fonds pour l'atelier d'Asie, prévu prochainement, ont également été engagés, d'où le taux d'exécution conforme au planning. |
| 3. Etablissement d'un cadre conceptuel et juridique en vue d'un instrument normatif pour le patrimoine immatériel | 96,9 % | Les trois réunions intergouvernementales d'experts ont déjà toutes eu lieu, afin de pouvoir présenter l'avant-projet de la convention à la 32e session de la Conférence générale. |

Axe d'action	Taux d'exécution	Observations
<p>4. Conventions et recommandations UNESCO dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, suivi de l'application de l'Accord de Florence et adaptation de la notion d'"usage loyal" à l'environnement numérique</p>	<p>90,5 %</p>	<p>Les activités de soutien pédagogique aux différentes chaires UNESCO ainsi que la formation dans le domaine du droit d'auteur étaient programmées pour 2002 et le premier semestre 2003 pour suivre les cycles universitaires. Le taux est donc conforme.</p>

V COMMUNICATION ET INFORMATION

Projets relatifs aux thèmes transversaux

- | | | |
|---|----------------------|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | <p>50,4 %</p> | <p>Les projets relatifs à ce thème transversal ont commencé avec du retard en raison du long processus de consultation qui a été nécessaire pour assurer une planification efficace. Toutefois, le taux d'exécution s'est maintenant sensiblement amélioré (69 % au 31 juillet 2003) et il devrait bientôt atteindre l'objectif fixé.</p> |
|---|----------------------|---|

Institut de statistique de l'UNESCO

Projet relatif à un thème transversal

<p>26,2 %</p>	<p>Le projet a débuté seulement en juillet 2002 et la quasi-totalité des dépenses, dont l'organisation des ateliers de Dakar et Bangkok, fut reportée sur 2003, d'où le taux relativement bas. Les deux études majeures en cours depuis le début 2003 ainsi que le rapport final du projet seront achevés pendant le second semestre 2003.</p>
----------------------	--

C. Services liés au programme

- | | | |
|---|----------------------|---|
| <p>1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique</p> | <p>91,5 %</p> | <p>Cette situation s'explique principalement par le fait que les dépenses générales de fonctionnement, en particulier celles afférentes à la photocopie des documents destinés aux délégations ainsi qu'aux séminaires et réunions, ont été plus élevées que prévu.</p> |
|---|----------------------|---|

Axe d'action	Taux d'exécution	Observations
--------------	------------------	--------------

TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION

F. Administration

1.	Coordination et soutien administratifs	93,8 %	Ce chapitre comprend les fonds qu'il est prévu de virer au Compte spécial de FABS (5 millions de dollars). Ces fonds, qui représentent 87 % de l'article budgétaire, ont été virés et entièrement comptabilisés en tant que dépenses, d'où la hausse du taux d'exécution.
4.	Achats	97,7 %	En raison du modeste budget alloué à cet article (72.500 \$), aucun fonds n'était initialement prévu pour l'assistance temporaire. Toutefois, l'Unité a dû faire appel à de l'assistance temporaire pour répondre à ses besoins du moment, ce qui fait apparaître un taux élevé d'exécution. (Cette situation est prise en compte dans le projet de document 32 C/5.)

Cent soixante-septième session

167 EX/4 Corr.

Partie II

PARIS, le 12 septembre 2003

Anglais/français seulement

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFERENCE GENERALE**

PARTIE II

Tableau de bord de l'exécution du programme en 2002-2003

(31 C/5 approuvé)

CORRIGENDUM

Dans le tableau 7 : **Exécution des programmes extrabudgétaires par source de fonds,**

Ajouter à la rubrique "Fonds-en-dépôt sous forme de donations" une note de bas de page qui doit se lire comme suit :

Le montant des fonds alloués sous la rubrique "Fonds-en-dépôt sous forme de donations" n'inclut pas les contributions de certains donateurs aux Instituts (non traitées dans ce rapport) ainsi qu'à d'autres programmes de l'UNESCO qui peuvent être traitées sous d'autres rubriques. A titre d'exemple, l'Italie a contribué au Centre international de théorie physique (ICTP) pour 40,5 millions de dollars et à l'Académie des sciences pour le tiers monde (TWAS) pour 6,3 millions de dollars, ce dernier montant étant pris en compte sous la rubrique "Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires" du même tableau.